

*Bibliothèque numérique*

**medic @**

**Chereau, Achille. - Vie de Guy Patin**

*Cote : Ms 5603*

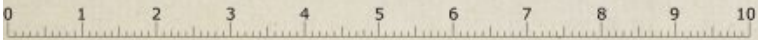
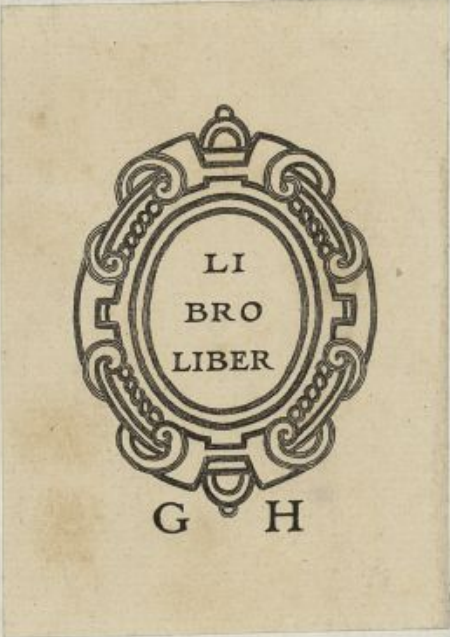


Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé  
(Paris)

Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?ms05603>



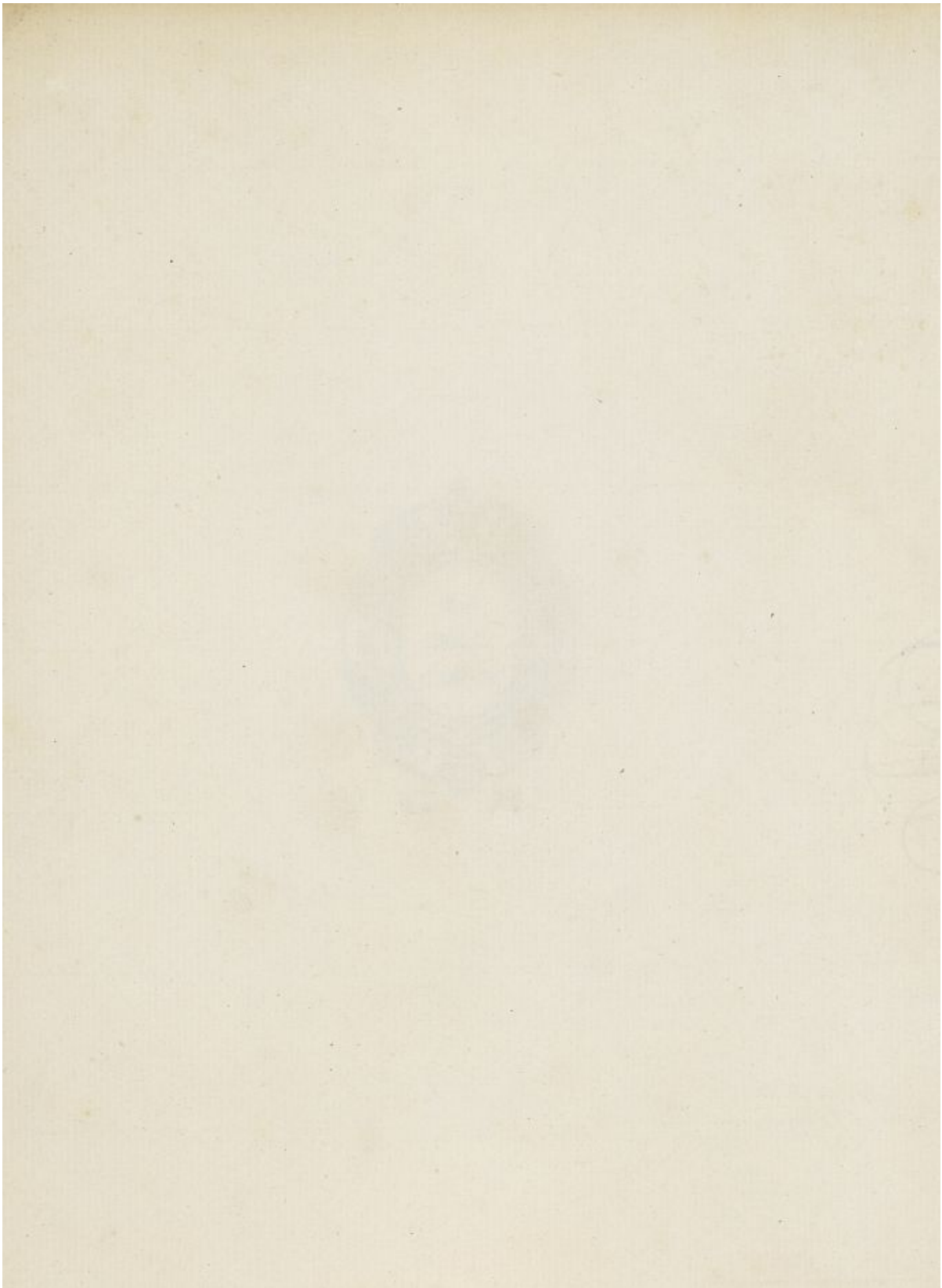


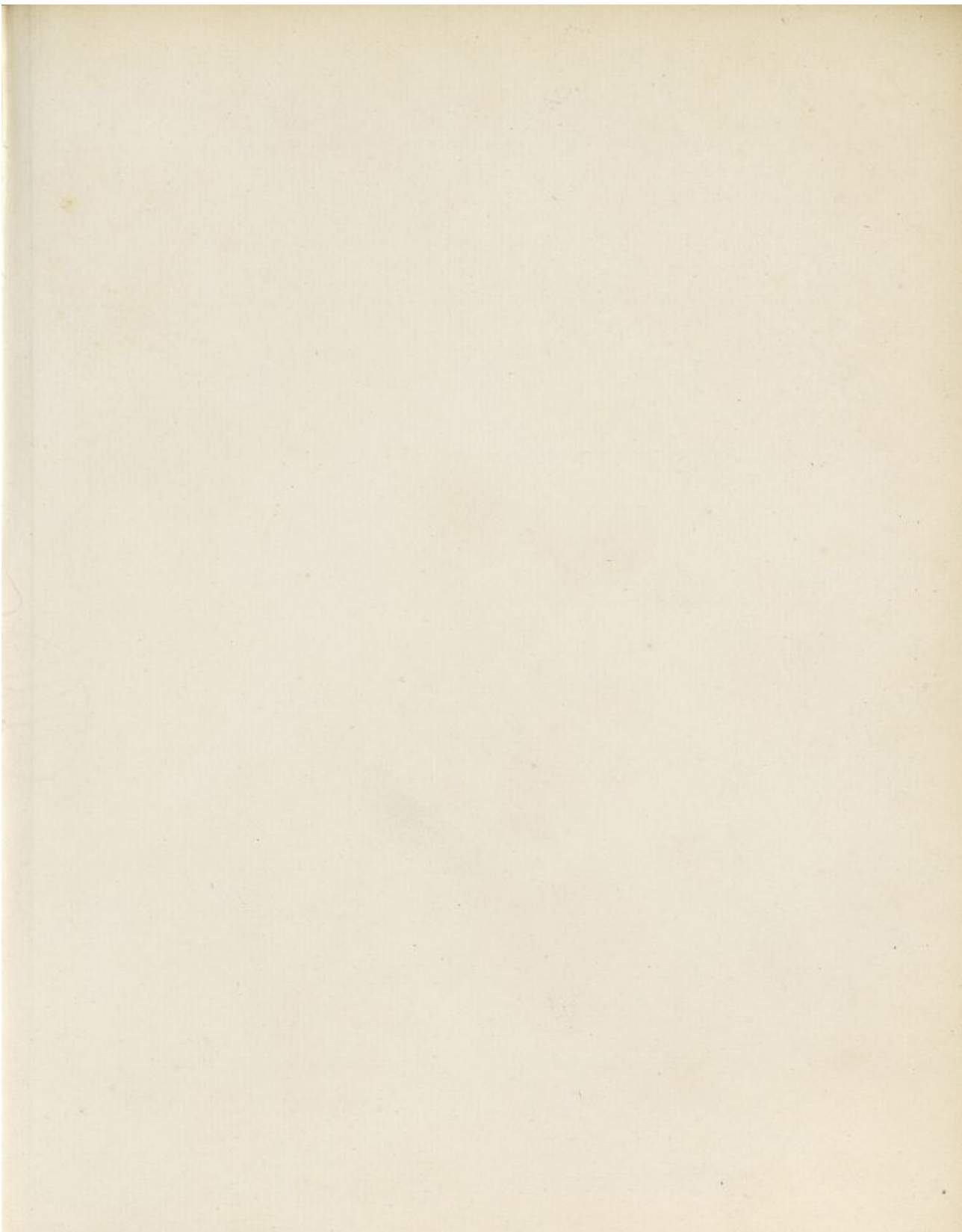


~~1773~~  
~~1774~~

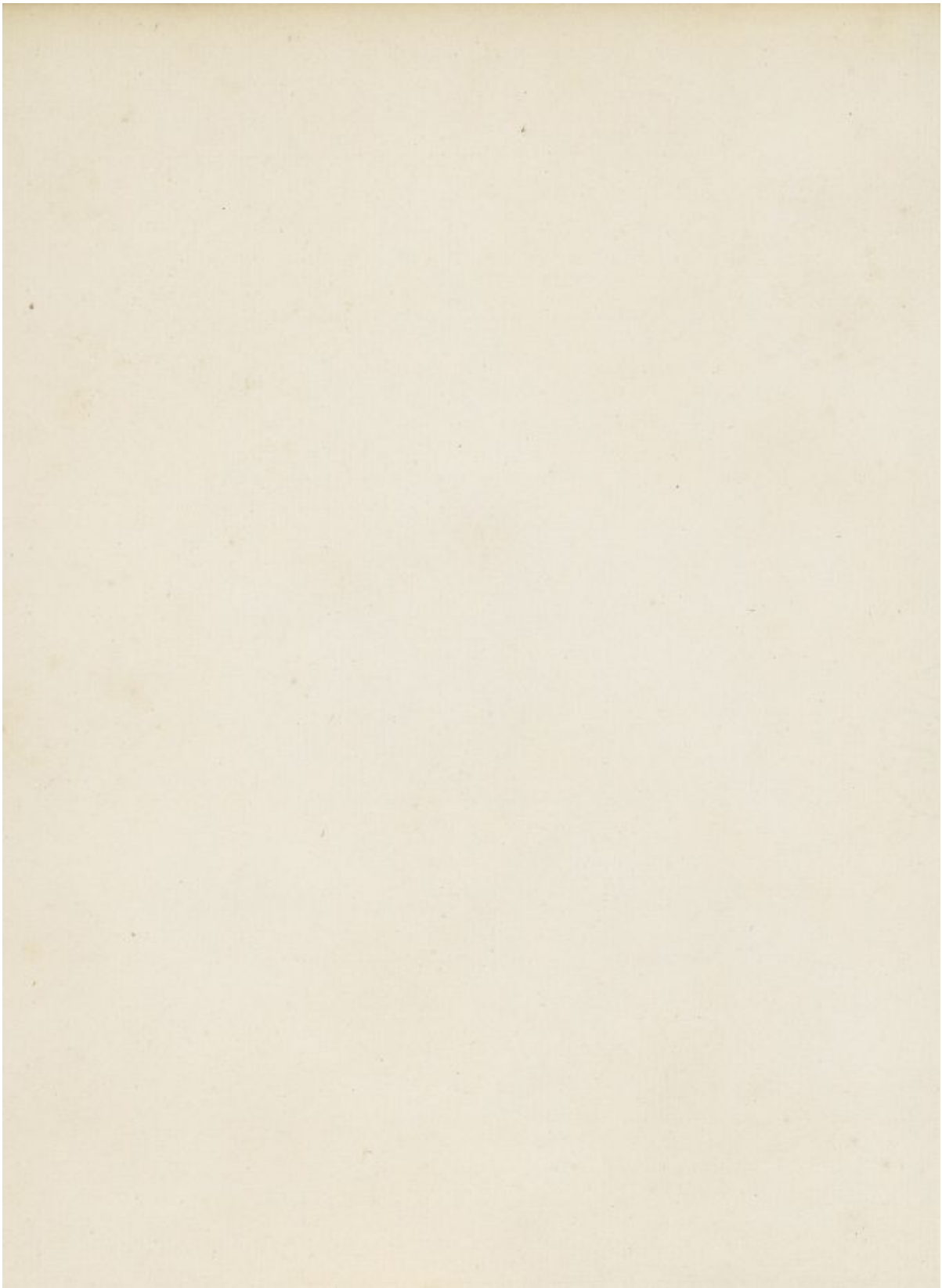


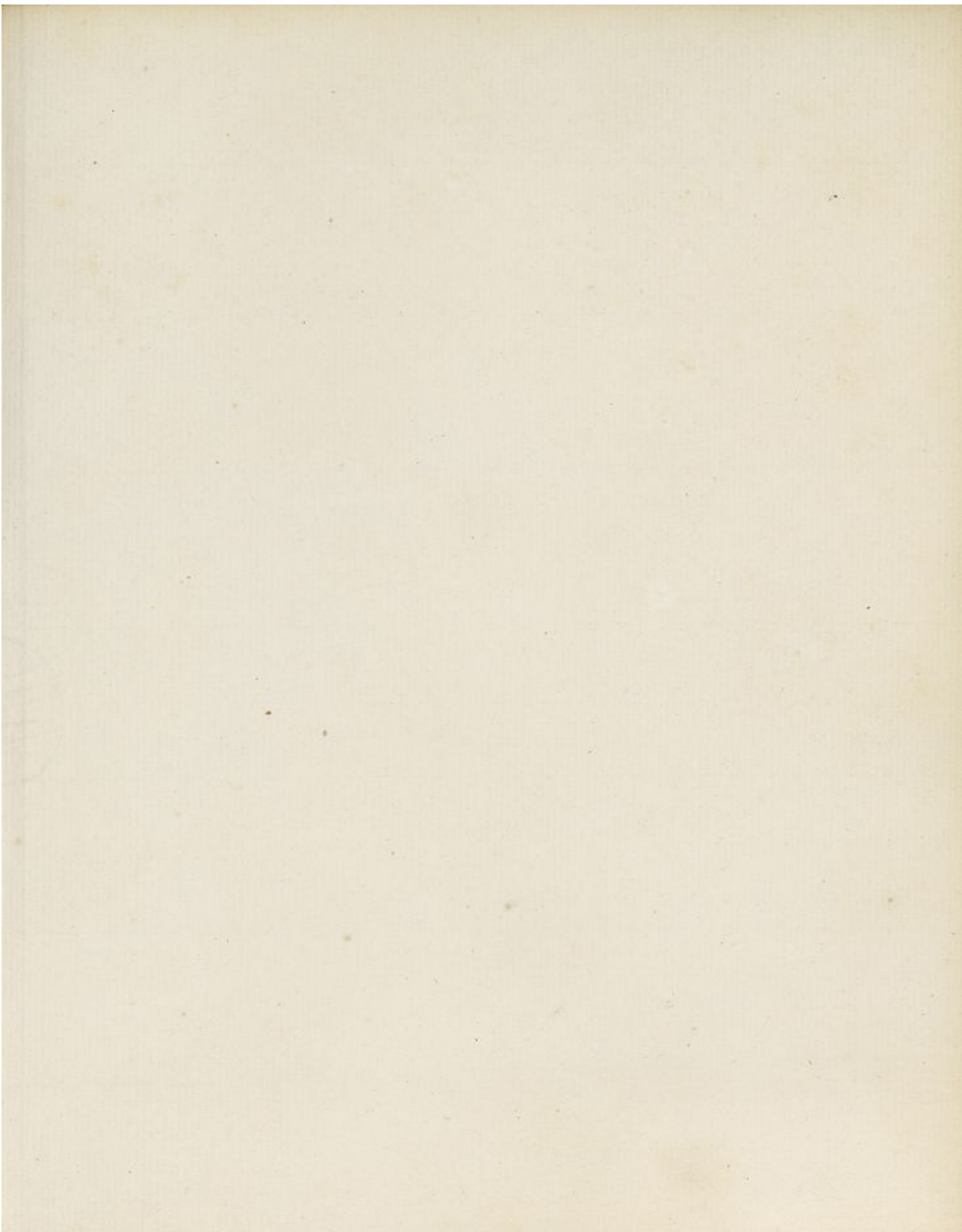




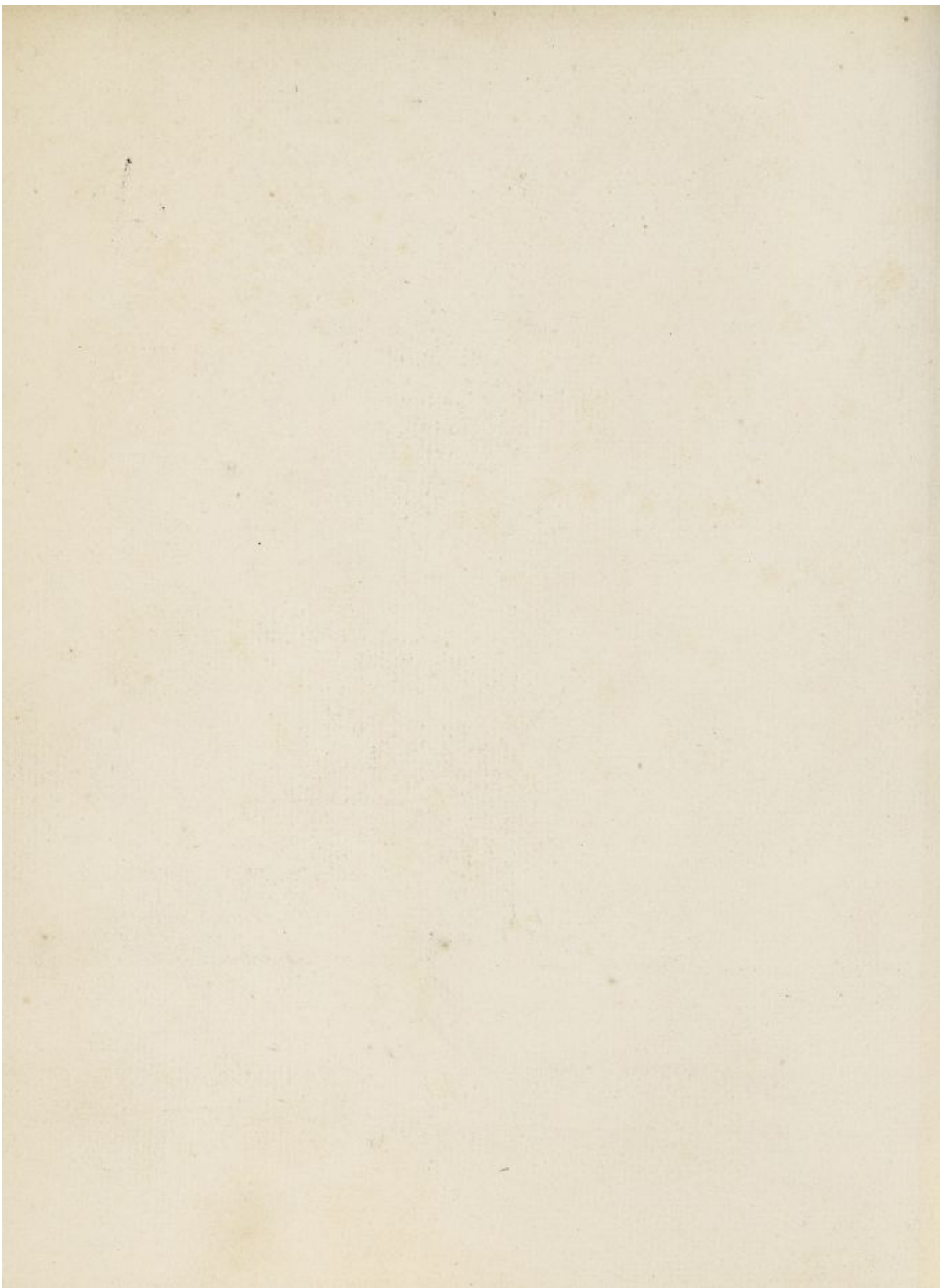






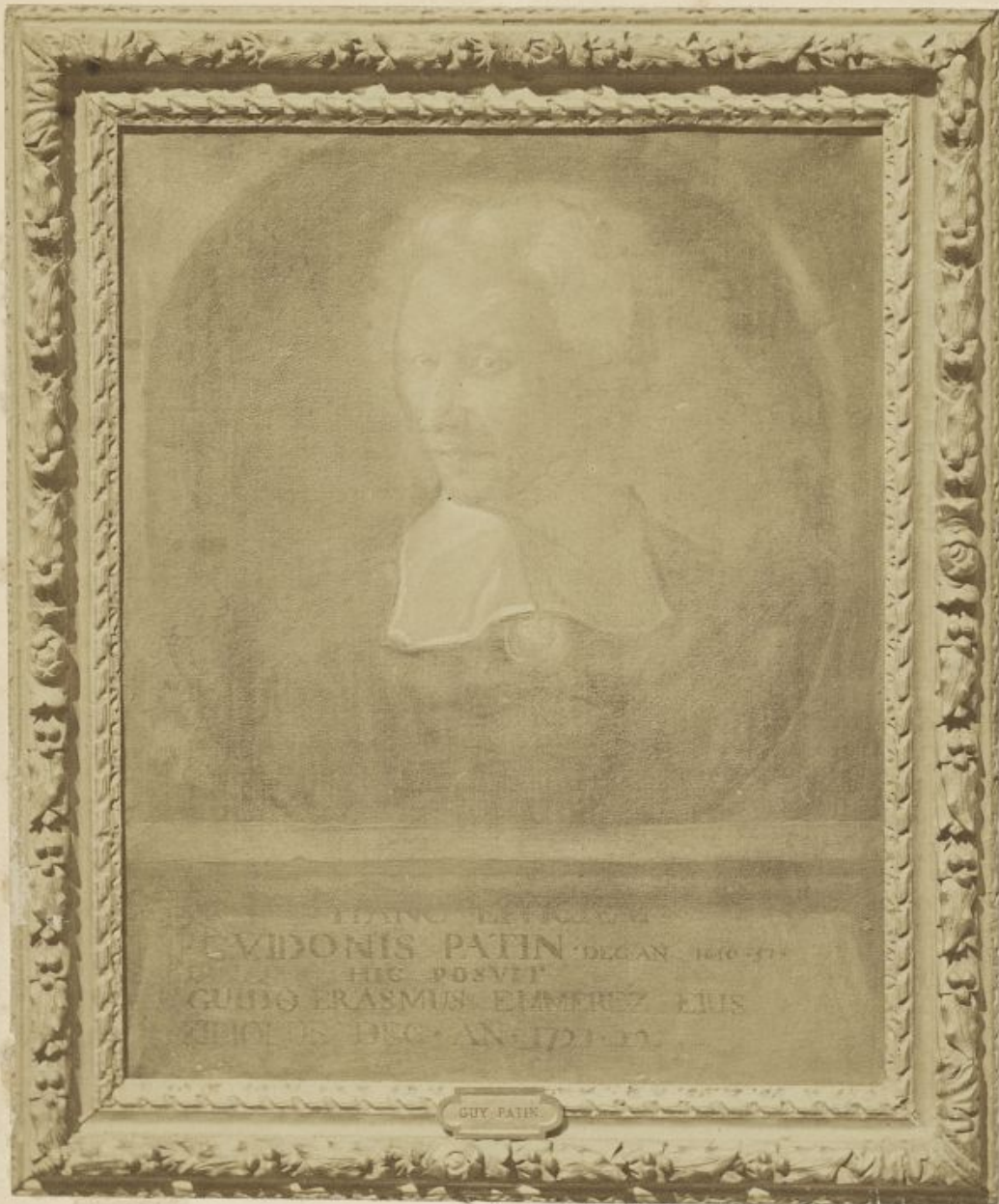






Ms 5603

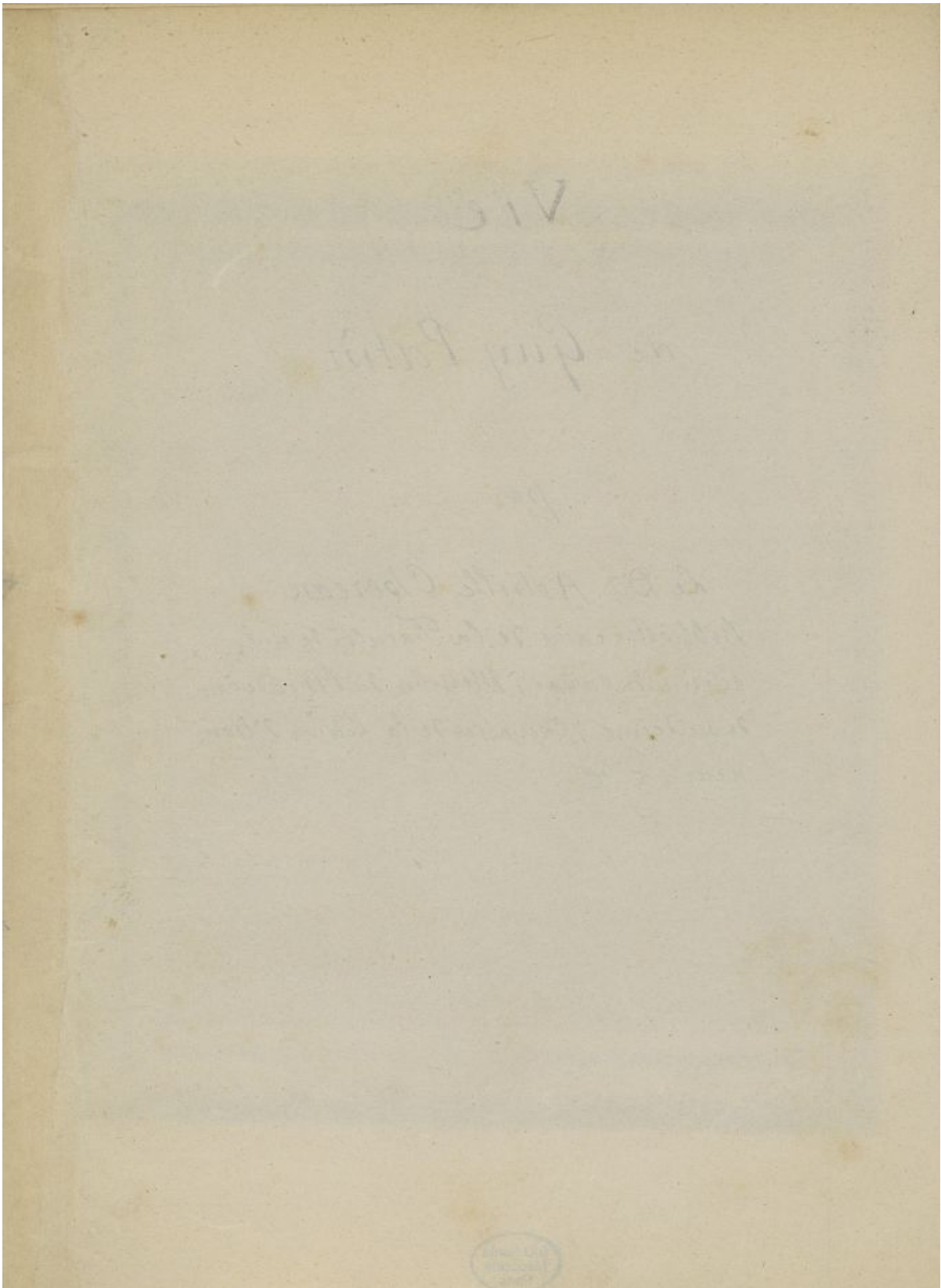




Vie  
de Guy Patin

par

Le D<sup>r</sup> Achille Clereau  
Bibliothécaire de la Faculté de mé.  
de Paris; Membre de l'Académie  
de médecine; Chevalier de la Légion d'hon.  
neur, &c







Avant-propos

Le présent ouvrage est le fruit de longues et patientes recherches. L'auteur a voulu rendre accessible à tous les esprits curieux de la science de l'homme, les résultats de ses investigations. Il a donc écrit en un langage simple et clair, sans sacrifier pour cela à la précision et à l'exhaustivité. Il a voulu aussi, par une abondante documentation, donner à ses lecteurs une vue d'ensemble de l'état de la science à ce jour. Enfin, il a voulu, par une série de réflexions et de conclusions, ouvrir à ses lecteurs de nouvelles perspectives de recherche.



général du projet... tel est, brièvement, le but de ce livre  
établi sur de nombreuses recherches, sur des documents  
mal ou point explorés.

Il a fallu interroger les Magnifiques Registres Communaux  
de la Faculté de médecine de Paris, où l'attribution, en quelque  
sorte, toute vivante, et où il joua un rôle si prédominant;  
des Procès conservés au Greffe du Tribunal civil de Beau-  
vais; des Registres, anéantis par le feu de la Commune,  
de certaines paroisses de Paris; copier sur les originaux mêmes  
les Lettres qui nous restent de Patin; mettre à profit un  
curieux Recueil qui possède la Bibliothèque de la Faculté  
de médecine de Paris; passer enfin, un grand nombre d'années  
à rassembler des matériaux, qui permettent d'écrire  
une biographie vraie & le plus grand érudition du 17<sup>e</sup> siècle.

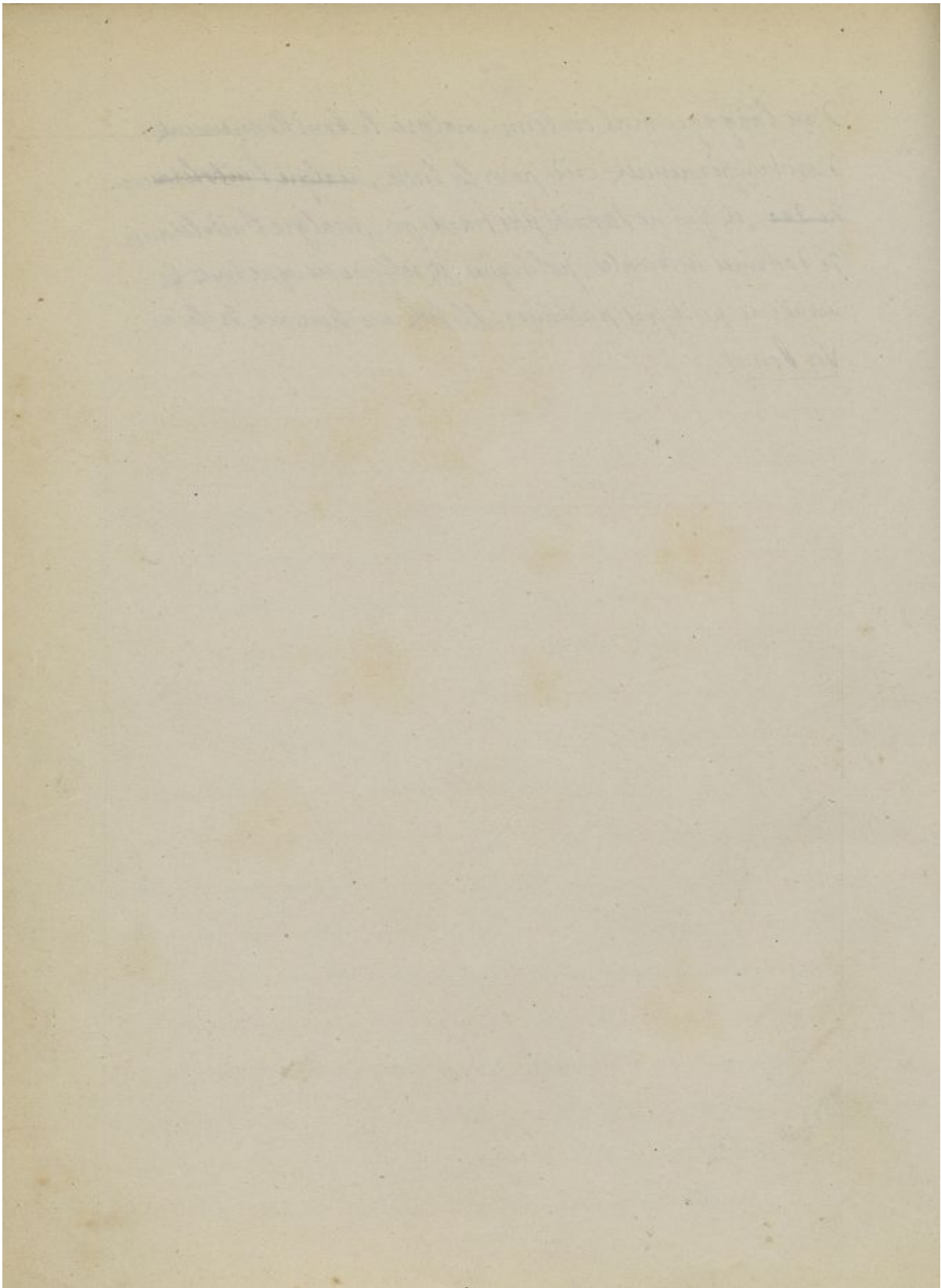
Un jour viendra, peut-être, où nous pourrions doter notre  
littérature d'une nouvelle édition des Lettres de Guy Patin,  
édition faite, cette fois, non plus sur les impressions qui sont  
l'œuvre déplorable de l'écrit, mais bien sur les Lettres  
originales, que nous avons en copie, & qui seules montrent  
vraiment Patin tout son véritable jour.

Guy Patin représente une des personnalités les plus remar-  
quables de son siècle; c'est un type rare que l'on se voudrait  
en probablement pour toujours perdu. Il était bon de le faire  
revivre à nos yeux, & de montrer que malgré l'effacement

*[Faint, illegible handwriting on aged paper, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

87  
D'un langage mal contenu, malgré le bonflonnement  
d'un tempérament crû pour la lutte, malgré l'intolérance  
de ses, et qui ne savait pas transiger, malgré l'intolérance  
de doctrines médicales, politiques, et religieuses que tout le  
monde ne peut pas partager, il fut un homme de bien,  
Vir Bonus.





## Table

Chap. I. - Famille ; - Naissance . . . . .	1
Chap. 2 - Arrivée à Paris ; - La maîtrise et arts . . . . .	16
Chap. 3 - Sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris ; - Le Baccalauriat ; - L'Archidiaconat ; - La Licence - Le Doctorat ; - La Régence ; - Censeur . . . . .	19
Chap. 4 - Guy Patin se marie ; - Ses enfants . . . . .	32
Chap. 5 - Le Doyennat . . . . .	43
Chap. 6 - La Chaire de professeur d'anatomie, de Bota- mique et de pharmacie au Collège royal . . . . .	54
Chap. 7 - Conscilles - en - Paris . . . . .	61
Chap. 8 - Mort de Guy Patin . . . . .	70
Chap. ix - Portrait - Caractère ; - Philosophie ; - Religion ; - Politique . . . . .	76
Chap. x - Doctrines médicales . . . . .	103
Chap. xi - Réputation médicale ; Les Amis . . . . .	118
Chap. xii - Les ennemis ; - Procès . . . . .	127
Chap. xiii - Guy Patin chez lui - sa Bibliothèque ; son amour pour ses livres ; - Ses pensionnaires ; - Sa correspondance ; - Ses Lettres . . . . .	151
Chap. xiv - Carolus . . . . .	175
Chap. xv - Bibliographie patinienne . . . . .	178
Chap. xvi - Iconographie patinienne . . . . .	210



Index

Chap. I. - Point de vue général sur l'histoire de la France 1

Chap. II. - Point de vue général sur l'histoire de la France 2

Chap. III. - Point de vue général sur l'histoire de la France 3

Chap. IV. - Point de vue général sur l'histoire de la France 4

Chap. V. - Point de vue général sur l'histoire de la France 5

Chap. VI. - Point de vue général sur l'histoire de la France 6

Chap. VII. - Point de vue général sur l'histoire de la France 7

Chap. VIII. - Point de vue général sur l'histoire de la France 8

Chap. IX. - Point de vue général sur l'histoire de la France 9

Chap. X. - Point de vue général sur l'histoire de la France 10

Chap. XI. - Point de vue général sur l'histoire de la France 11

Chap. XII. - Point de vue général sur l'histoire de la France 12

Chap. XIII. - Point de vue général sur l'histoire de la France 13

Chap. XIV. - Point de vue général sur l'histoire de la France 14

Chap. XV. - Point de vue général sur l'histoire de la France 15

Chap. XVI. - Point de vue général sur l'histoire de la France 16

Chap. XVII. - Point de vue général sur l'histoire de la France 17

Chap. XVIII. - Point de vue général sur l'histoire de la France 18

Chap. XIX. - Point de vue général sur l'histoire de la France 19

Chap. XX. - Point de vue général sur l'histoire de la France 20

## Chap. I

### Famille = Naissance

Hodencq-en-Bray (Hodonecum in Bray) est un petit village du département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Condray-Saint-Leger. Il est bâti sur les deux flancs d'un vallon; ses rues sont tortueuses et encaissées, et il est formé de plusieurs groupes de maisons, qui, sans doute, constitueraient dans l'origine autant de lieux distincts. Une place centrale, irrégulière mais vaste, garnie de plantations, entoure l'église. Cette église est elle-même grande, et son chœur est remarquable par son élévation; construite au seizième siècle, elle est de forme polygonale, à longues fenêtres ogivées geminées; les voûtes sont chargées de nervures reticulées; les chapelles latérales, formant transept, montrent de nombreux pendentifs. Il y a quelques vitraux peints. La nef laisse voir, au dessus d'une porte moderne, une grande rose à doubles feuilles trefflées. Le clocher est en bois, à une pyramide hexagone de quatre clochetons couverts d'ardoises. Le lambris est orné de caissons. On voit dans le chœur les pierres tombales de Gaspard de Monceaux, mort le 23 Juillet 1637, de Jacqueline d'O, son épouse, de leur





quatrième fils, Louis, de celle de Charles de Monceaux, aumônier du roi, abbé commendataire de Saint-Germer, seigneur de Martincourt. On remarque dans le cimetière une croix très ornée, en forme de pyramide, qui porte la date de 1609.

Hodenc-en-Bray était compris dans le vicariat de Gerberoy, et ressortissait au Comté de Clermont en Beauvaisis. La terre avait haute, moyenne et basse justice. Sans parler de tous les seigneurs qui s'y sont possédés, il suffit de dire quelle était, en 1588, entre les mains de Guy de Monceaux, conseiller et maître d'hôtel du roi, lequel la laissa à son deuxième fils, Guillaume de Monceaux, chevalier de l'Ordre du roi, marié à Jacqueline d'O, et mort en 1637 (A)

C'est à Hodenc-en-Bray, ou plutôt au hameau de La Place, qui en est, au Nord, comme un certain ou faubourg, que naquit Guy Patin, le Vendredi, 31 août 1601, pour y être baptisé le lendemain. Son père se nommait François Patin; sa mère, une demoiselle Claire Manessier. Sa famille était très anciennement implantée dans le pays, car un de ses ascendants directs, Nre Patin, vivait à

(A) - Voy. pour plus de détails: Annuaire du département de l'Oise, 1841, in-8°, p. 51 et suiv.

Manuscrit de Guy Patin, 1657-1662. Texte en français, écriture cursive.

Le 10 Mars 1657.

Monseigneur, j'ai reçu votre lettre du 27. Elle m'a fait grand plaisir, & m'a fait voir que vous n'avez point oublié de m'écrire. Je vous prie de m'écrire encore quelquefois, car j'ai grand besoin de vos nouvelles. Je suis, Monsieur, votre très humble & très affectionné serviteur, Guy Patin.

(A) - 20 pages, papier blanc, écriture cursive, 1657-1662.



(3)

Hodenc vit le xiv<sup>e</sup> siècle, et a l'aide des descendants de  
les uns ont été notaires à Beauvais, ou marchands drapiers  
à Paris, tandis que d'autres, encore, sont restés dans le  
village berceau de la famille.

Un registre conservé au Greffe du Tribunal civil de Beau-  
vais, et qui comprend les naissances, mariages et les décès  
de la paroisse de Hodenc-en-Bray, depuis l'année 1597 jusqu'à  
au delà de l'année 1683, a pu être consulté par nous, et  
il nous en a relévé des détails intéressants sur les Patin et  
les Manessier, qui constituaient, évidemment, une colonie  
importante dans ce petit coin de Beauvaisis. Nous voyons,  
par exemple;

Une Magdelaine Patin mourir à Hodenc le 5 mai 1597.

Une Guyonne Patin payer au Roi ce tribut le 22 oct. 1598

Un François Patin se marier, en Novembre 1597, à Marthe  
Henry.

Nicolas Patin épouser Marie Varlyon (?) le 21 Janv. 1597,  
assisté de François Patin; etc.

Et de ces deux mariages naître deux filles, Jeanne Patin,  
baptisée en Août 1598, et Susanne baptisée le 29 Novembre  
de la même année.

D'un autre côté:

Pierre, Jacques, et Jean Patin se sont distingués dans la  
peinture dans la dernière moitié du xvi<sup>e</sup> siècle; Jacques



- (4)
- Patin est même qualifié de procureur ordinaire du roi (A)
- Un Antoine Patin était bibliothécaire de la Sorbonne en 1584 (B)
- Cosme Patin, secrétaire de la Chambre du roi, était créancier de la ville de Paris en 1587 (C)
- Un Guy Patin, escollier étudiant à Paris, natif de Beauvais, mourut le 31 octobre 1587 (D)
- Nicolas Patin était, au commencement du xvij siècle, prieur claustral de l'Lucien de Beauvais, et on a même de lui quelques écrits mystiques (E)
- Le 15 Janvier 1603, Barthélemy Patin reçoit ses gages de l'élection de Douidan (F)
- En 1628, un Guy Patin épousait Louise Gromblay (G)
- Le 9 août 1639, Antoine Patin était reçu maître et arts à Paris (H)

(A). Bibl. nat. Cab. des titres. Patin

(B) - Franklin. Biblioth. de Paris ; I. 262. 1395

(C) - Biblioth. nat. Cabinet des titres. Patin

(D) - D. J. 617

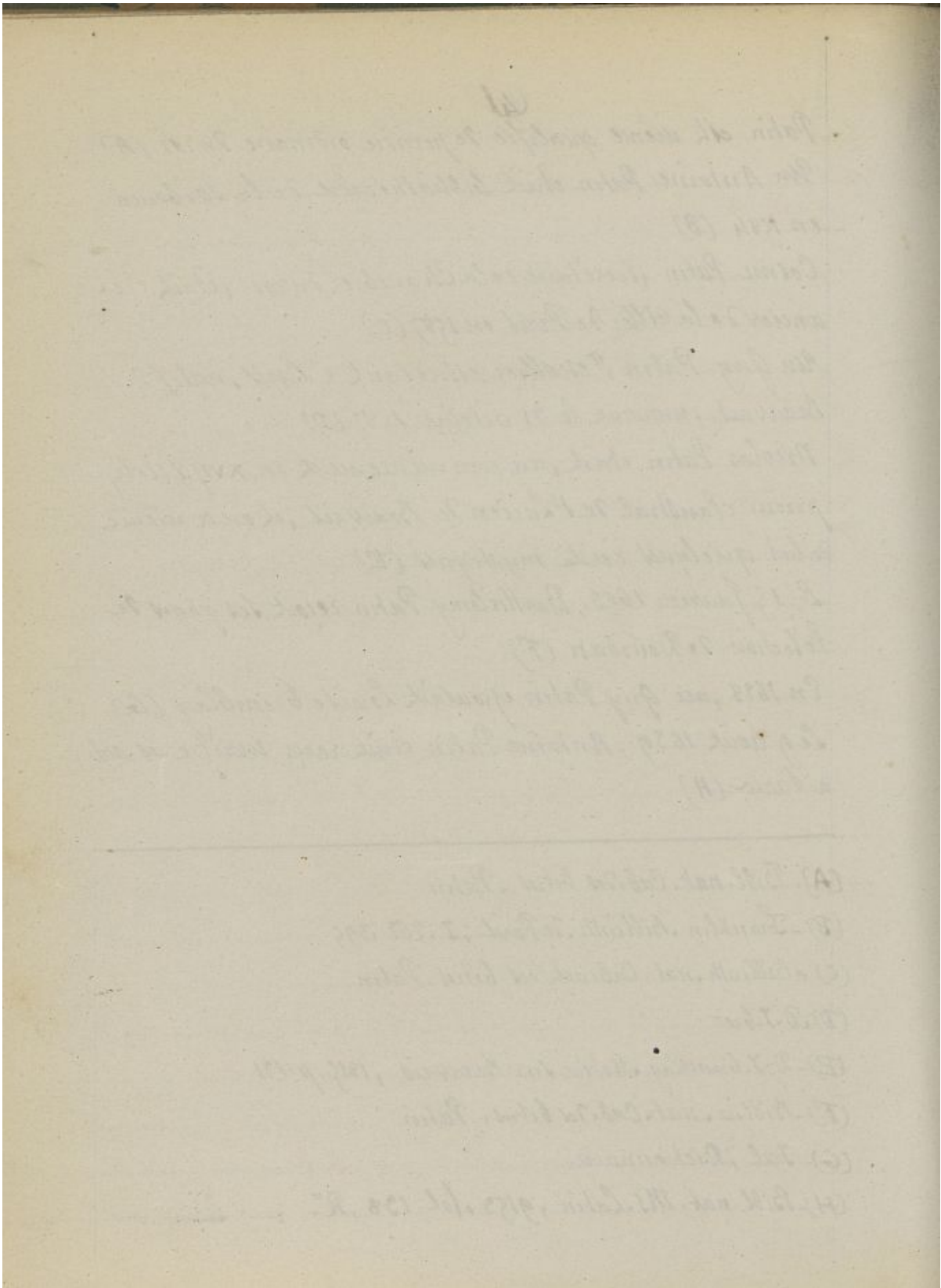
(E) - D. J. Gromblay. Notice sur Beauvais ; 1815. p. 131

(F) - Biblio. nat. Cab. des titres. Patin

(G) - Tal ; Dictionnaire

(H) - Bibl. nat. Ms. Latin, 9153, fol. 138, R<sup>o</sup>.





Symphorien ~~Claude~~ Patin, signalé comme natif de Chartres, fut reçu maître es-arts, à Paris, le 3 août 1669 (A)

Enfin, Pierre Patin et Claude Patin son fils étaient marchands drapiers à Paris en 1600 (B)

Il n'est pas donné d'établir le degré de parenté qui existait entre notre Guy et ces derniers personnages. Il paraît, pourtant, certain que les deux Patin, marchands drapiers à Paris, étaient de la famille, le médecin de la Faculté de Paris déclarant lui-même, dans la courte autobiographie, que de ses ascendants directs, les uns furent notaires, les autres marchands drapiers à Paris.

Mais on marche sur un terrain absolument solide en se contentant de remonter au grand-père de l'auteur des Lettres. Alors, voici ce que l'on constate.

Le grand-père de Guy Patin se nommait également Guy, et fut son parrain; il était homme de guerre, et comme tout ce temps-là fut de guerre. Il avait un frère, Jean, sur lequel Guy Patin Guy Patin, son petit-neveu, donne des détails, qui ont été oubliés dans une note qui fut insérée dans le Opuscule de Loyzel (1612; t. I, p. 136), et que nous reproduisons:

(A) - Bibl. nat. MS. latin 9155; fol. 79. R.

(B) - Bibl. nat. Cabin. des Libraires. Patin



2

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan and the age of the document. It appears to be a letter or a page of correspondence.

M. Jean Patin, après avoir passé quelques années  
 au Bureau du Parlement de Paris, se retira en la ville  
 natale de Beauvais, où il fut fait Conseiller et Avocat de  
 son Prévostial, y exerçant ensemble les deux Charges  
 en vertu d'un Arrêt du Parlement donné en sa faveur le  
 15 de Février 1588, comme il paroît dans la Conférence des  
 Ordonnances de la dernière édition de l'an 1601, t. I. p. 427, liv.  
 ij, tit. 6. parag. 5. Il exerça les deux Charges fort coura-  
 geusement et constamment, au temps que cette ville s'estoit lastée  
 en porter au parti de la Ligue, et y maintint l'autorité du  
 roy avec beaucoup d'adresse et toute la fidélité requise en  
 un homme de bien, jusqu'à ce qu'il fut, enfin, persécuté  
 par les factieux de maître Godin et du Lieutenant Criminel,  
 nommé Nicolas, qui estoient deux arc-boutans de la Ligue  
 dans Beauvais, haranguant selon le deu de son Charge, et  
 exhortant le peuple au service du Roy Henri IV, il pensa estre  
 lapidé par les menées de ces deux Archiligueurs; de sorte  
 qu'il fut obligé de quitter la ville et se retira près du Roy son  
 maistie, où il trouva du support par la recommandation  
 de M. de Fresnes-Tongot, secrétaire d'Etat, mais enfin il fut  
 rétabli en ses deux Charges lorsque la ville resta en l'obéis-  
 sance du Roy, et continua d'y rendre la justice avec repu-  
 tation, jusques en l'année 1609, auquel il mourut d'une  
 squinancie, au retour d'un voyage à Fontainebleau,

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



où il avoit esté en commission vers le Roy, au nom de la ville... Lors qu'il quitta Beauvais par les fureurs de la Ligue, sa maison fut pillée, où il fit perte de ses beaux livres qu'il chérissoit uniquement, et qu'il a regreté toute sa vie. Il ne laissa qu'une fille, nommée Françoise Patin, estoit Oncle de François Patin, advocat au Parlement, qui a esté père de maistre Guy Patin, Docteur icogent et Doyen de la Faculté de Médecine à Paris, lequel m'a fait part de ce qui est cy dessus écrit."

Pour François Patin, père de Guy, après avoir étudié le droit à Orléans et à Bourges sous Tournier et Cujas, il vint à Paris se faire recevoir avocat en 1588, "huit jours avant les Barricades", c'est-à-dire le 12 Mai. Il étoit sur les Bunes de l'école en 1586, et son fils conservoit avec nous un livre écrit de sa main, et qui n'estoit qu'un recueil de leçons qui lui avoient été dictées par César Bursengerus. La mort violente de Henri III et le siège de Paris l'ont seule empêché de s'établir définitivement dans la capitale, et il retourna dans son pays. Mal lui en prit; car à Modene il fut encore plus maltraité par les Ligueurs que ne l'avoit été son oncle: en 1590, il étoit fait prisonnier et ne put racheter sa rançon que moyennant la grosse somme de 1000 livres, que l'on put payer comptant grâce au divorce d'une de ses sœurs, laquelle n'héritoit rien, pour sauver son

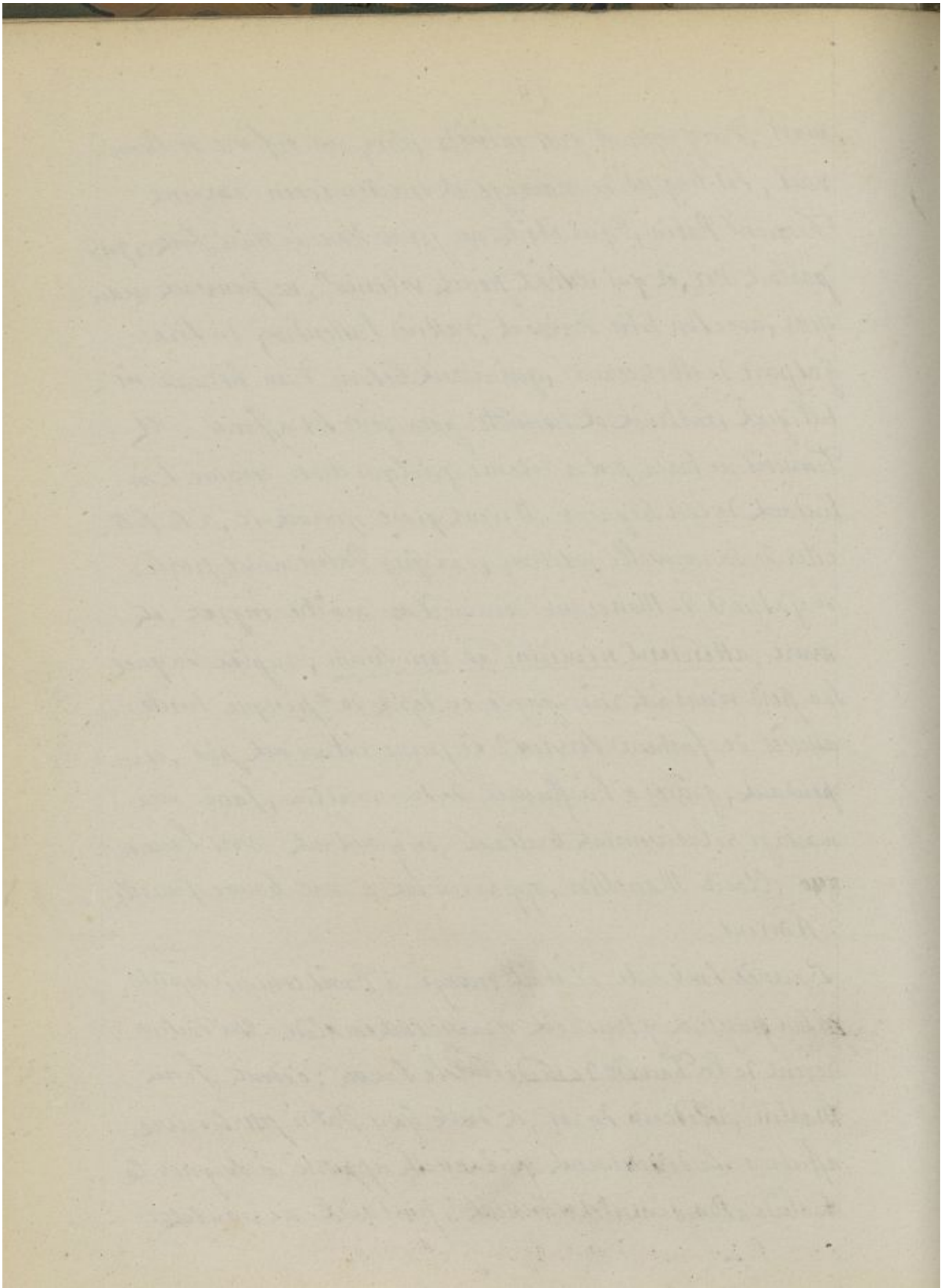
*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



mari, s'engagea à gros intérêts, chez un orfèvre de Beauvais, des bagues de mariage et son veneur d'argent, François Patin, "qui étoit un jeune homme bien fait, qui parloit d'or, et qui n'estoit point vicieux", ne pouvait manquer, avec son titre d'avecat, d'attirer l'attention du sire Gaspard de Monceaux, qui avoit besoin d'un homme intelligent, instruit et honnête pour gérer ses affaires. Et François ne tarda pas à devenir quelque chose comme l'intendant de son seigneur. Il n'eut guère, paraît-il, à se féliciter de sa nouvelle position, car Guy Patin nous parle de Gaspard de Monceaux comme d'un maître ingrat, et avare, attendens nimium ad rem suam, au point duquel son père n'aurait rien gagné en dépit de "presque trente années de fâcheux services". Le jeune intendant put, cependant, grâce à l'influence de son maître, faire un mariage relativement brillant, en épousant, vers l'année 1690, Claire Manessier, appartenant à une bonne famille d'Amiens.

L'année suivante il étoit envoyé à Paris comme député de son pays, et y tomba gravement malade. Un docteur régent de la Faculté de médecine le sauva : c'étoit Jean Martin, médecin du roi, et dont Guy Patin parle avec affection. Le dévouement qu'il avoit apporté à soigner le malade, son dévouement, peut-être, peut-être





accepter aucun honoraire, lui valurent une rente  
d'un piate de gibier, que les Patin, reconnaitront, lui  
survirent tout son ans, jusqu'à sa mort arrivée le 23  
Août 1625

François Patin aimait les lettres, et il put compter parmi  
ses amis le savant Juste Lipse, qui fut frappé de la figure  
intelligente du jeune Guy Patin, et conseilla vivement  
son père de le faire étudier.

François Patin mourut le mercredi 12 Janvier 1633; son  
fils put arriver à temps pour lui fermer les yeux et lui  
rendre les derniers devoirs.

Claire Mandelin, sa femme, y survécut sept ans, et ne  
mourut que le 27 Juillet 1640 (A)

Les deux époux, «bons gens s'il en fut, et dont la vie  
avoit été toujours admirable», laissèrent sept enfants,  
qui tous vivaient encore en l'année 1644. Ce furent:

I. Guy Patin, né, comme nous l'avons dit, le 31 août 1601.

II. .... Patin, qui était à Nimègue en l'année 1645, occu-  
pant nous ne savons qu'il emploi.

III. Sidanne Patin laquelle fut mariée deux fois: 1<sup>o</sup> à

---

(A) Le curé Belhomme, qui a mentionné ces deux décès sur son registre  
de la paroisse de Hédoune, ne fut pas mis en fraud de rédaction:

François Patin est décédé le 12 de Janvier 1633

Claire Patin est décédée le 27 de Juillet 1640

*[Faint, illegible handwriting on aged paper, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



François Savary, d'un son fils baptisé le 6 Juin 1636 ; 2<sup>e</sup>  
à Nicolas Média, dont la naissance de son premier enfant  
(une fille) porte cette date : 27 Février 1647

IV - Charlotte, qui mourut le 18 Février 1653

V - Madeleine, mariée à Nicolas Le Ver son le Vieil.

VI - Julienne qui fut mariée à Bernard Le Moigne

VII - Enfin, Marie, mentionnée seulement comme mariée  
en 1613.

Ajoutons que Guy Patin avait pour cousin germain André  
Du Laurens, seigneur de Ferrères gentilhomme de la  
Chambre du roi, et fils unique du célèbre André Du Laurens,  
premier médecin de Henri IV, et de Anne Sanguin ; qu'il  
était "allié d'assez près" à Robert Merion, référendaire de  
la Justice du Languedoc ; et que Alleanne, procureur à  
la Cour du Parlement, était son parent du côté paternel.  
Le joli bavardage de Guy Patin clora heureusement cette  
lettre. Le 3 Juin 1644 il écrivait à son ami Spon :

13  
"Carce que vous desirez que je vous dise quelque chose de  
ma famille, après m'avoir instruit de la vôtre, je le feray  
très volontiers et très librement à cause de vous. Joint  
que, absit verbo jactantia, vous me demandez une  
chose que vingt autres personnes différentes ont désiré  
par cy devant de moy, qui, néanmoins, ne me con-  
noissent que par lettres la plus part. Croyant qu'il





n'y avoit en cela aucun mal, comme je l'ay pris en bonne  
 part, je leur ay dit ce que je vous diray tout presentement.  
 Mon lieu natal est un village à 3 lieues de Beauvais en  
 Picardie, nommé Houdan, 3<sup>eme</sup> baronnie de la Comté de  
 Clermont en Beauvaisis. Le plus ancien de ma race, que  
 j'aye pu decouvrir a esté un Moël Patin, qui vivoit dans  
 la mesme paroisse il y a plus de 300. ans, duquel la famille  
 a duré jusques à moy. De ses descendants quelques uns se sont  
 retirés dans les villes, et y ont esté notaires à Beauvais, et  
 marchands & negocians à Paris. Mon grand père, de qui je  
 porte le nom, avoit un frere Conseiller au Presidial et  
 Advocat du Roy à Beauvais, qui estoit fort sçavant  
 et duquel son mesme Père honnoit grandement la memoire.  
 Mon grand Père estoit homme de guerre comme tout ce  
 temps là fut à la guerre. Son mesme Père avoit esté pour  
 estre Advocat, où il fut recen l'an 1588, huit jours avant  
 les Barricades, après avoir esté à Orléans et à Bourges  
 sous M<sup>rs</sup>. Lournier et Cujas. Il se fut arresté à Paris  
 pour toute sa vie, si la mort du Roy Henry 3. et le Siege  
 de Paris, qui ensuivit, ne l'en eut empêché. L'an 1590, il  
 fut fait prisonnier par les Ligueurs, et ne put estre racheté  
 à moins de quatre cens livres, qui il fallut payer comptant,  
 somme qui n'est pas grande aujourd'hui, mais qui l'estoit  
 alors, et prinçipalement en temps de guerre et aux champs.





Ten ma mère m'a dit que pour racheter cette somme,  
 ramassée çà et là, elle engagea ses bagues de mariage et  
 son denier en argent chez un Orfèvre de Beauvais, à  
 gros intérêt; ce que je luy ay maintes fois oüy dire en pleurant  
 et redoutant le malheur de ce temps là. Le Seigneur de nostre  
 pais, voyant qu'il pouvoit tirer bon service de son beau-père,  
 qui estoit un jeune homme bien fait, qui parloit d'ore,  
 et qui n'estoit point vitiue, fit tant qu'il le retint près  
 de luy pour son service en ses affaires, annuelle avo mes,  
imô urgente, et pour l'attachés d'avantage et rebouter au  
 pais, luy procura le plus riche party qui y fut, et luy fit  
 espouser, avec de belles promesses qu'il n'a jamais onc eues,  
 son ma Mère, laquelle s'appelloit Claire Manessier, descendue  
 d'une bonne et ancienne famille d'Amiens. Son beau Père  
 s'appelloit François Patin, homme de bien si jamais il en fut.  
 Si tout le monde luy ressembloit, il ne faudroit point de  
 Notaires. Il venoit tous les ans à Paris pour les affaires de  
 son Maître, où il avoit tout le crédit imaginable. J'ay ay  
 trouvé quantité d'amis que je ne connoissois point du tout,  
 qui m'ont fait mille courtes à cause de luy; ce qui me l'a  
 fait regretter maintes fois de plus en plus. De ce mariage sont  
 sortis 7 enfants, adonc superstites: Deux fils dont je suis  
 l'aîné, et un frère qui est en Hollande; les cinq filles  
 sont toutes cinq mariées, et ont entre elles tout le





bien de leur mère, lequel estant divisé en cinq eq à suffi  
 pour les marier. Mon frere et moy avons eu le bien paternel,  
 qui ne me vaut pas encor, apporté icy, cent escus de rente.  
 Mais ce n'est pas la faulte des bonnes gens, qui ont escu  
moribus antiquis, sans avarice et sans ambition. Tout  
 le malheur de feu mon Pere estoit un Maître nigard et  
 avare, et avec lequel il n'a rien gagné, nonobstant presque  
 30. années de fastueux services. Le regret qu'il eut d'avoir  
 quitté Paris et s'estre arrêté à la campagne sur les belles  
 paroles d'un Seigneur, qui nimum attendebat ad rem  
 suam, fit qu'il pensât, dès que j'estois tout petit, de me  
 faire icy Avocat, et tant que la Campagne estoit trop mal-  
 heureuse, qu'il se falloit retirer dans les villes, et me disoit  
 souvent ce bon mot du Sage: Labor Stultorum affliget  
 eos qui nesciunt in Urbem pergere; à cause de quoy il  
 me faisoit lire, encor tout petit, les Vies de Plutarque,  
 tout haut, et m'apprenoit à bien prononcer. A ce dessein il  
 me mit au Collège de Beauvais, âgé de 9. ans; puis m'amena  
 à Paris au Collège de Boncourt, où je fus deux ans pen-  
 sionnaire, y faisant mon cours de Philosophie. Quel-  
 que temps après la Noblesse, pour le récupérer d'une façon  
 qui ne leur coûta rien, luy voulut donner un bénéfice  
 pour moy, que je refusay tout net plat, protestant abso-  
 lument que je ne serois jamais Prêtre. (Benedictus Deus qui

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan and the age of the document. It appears to be a continuous paragraph of text.

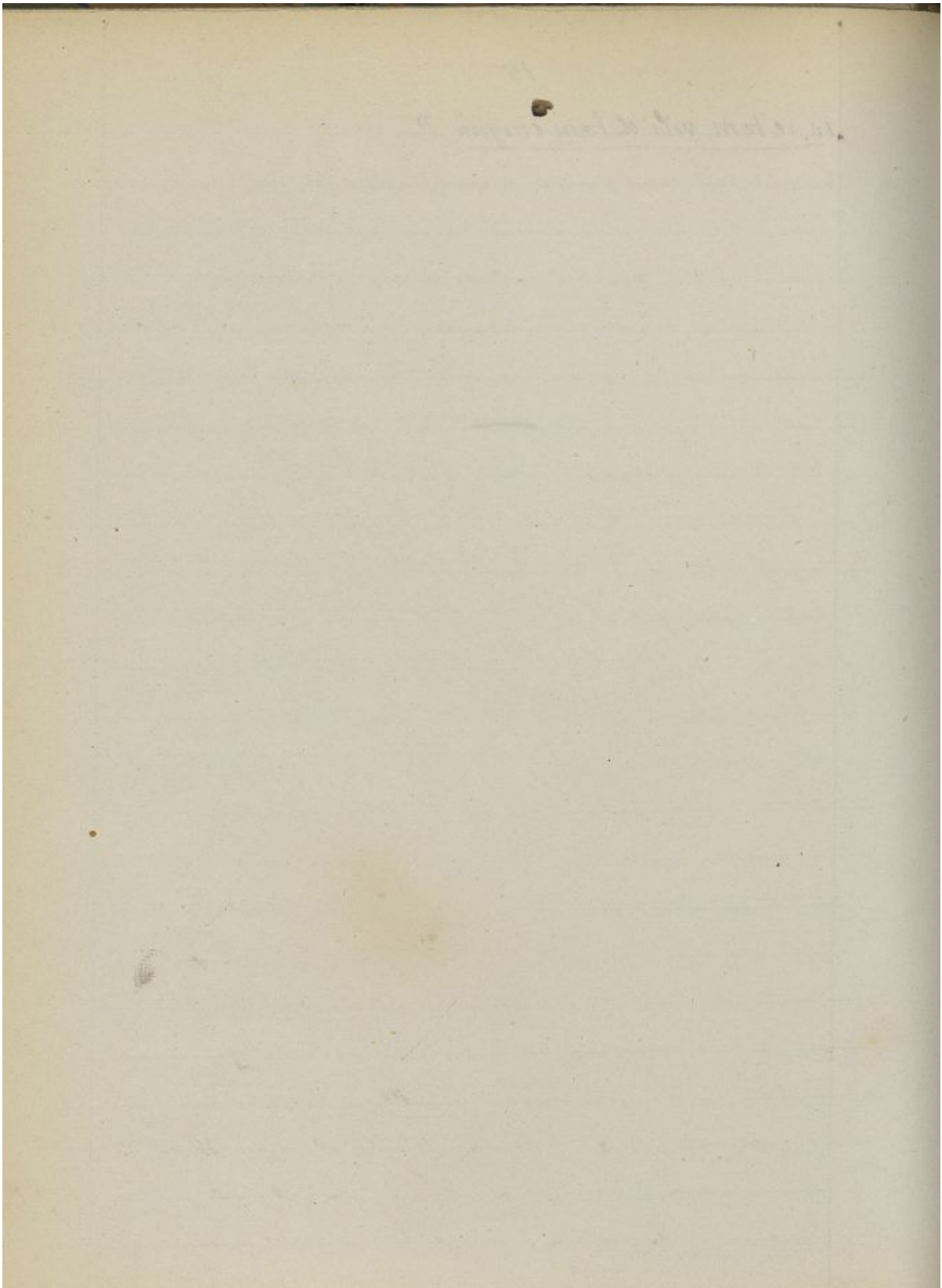


mihi illam mentem immutari in hunc adhuc aetate) Fin  
 mon Père, qui reconnoîtroit en ce refus quelque chose de Grog  
 & d'ingénieur, ne s'irrita pas bien fort de mon refus; mais  
 ma Mère en demeura outrée contre moy plus de cinq ans,  
 & tant que je refusois la récompense de longs services que  
 feu mon Père avoit rendus à cette Noblesse. Mais il n'en fut  
 autre chose; Dieu m'aïda. Je fus cinq ans sans l'avoir ny  
 aller chez vous. Durant ce temps là j'eus connoissance d'un  
 homme qui me conseilla de me faire Médecin à Paris. Pour  
 à quoy parvenir, j'estudiai de grand cœur depuis l'an 1622,  
 jusqu'à l'an 1626 que je fus icy reçu. Et alors père & mère  
 s'apaisèrent, qui m'assistèrent de ce qu'ils purent pour  
 un regret de avoir des livres. Cinq ans après Duxi usorem  
 de laquelle j'auray de succession directe vingt mil Escus, les  
 père & mère vivant encore, mais fort vieux, sans une  
 collatérale, qui est une sœur sous enfans, et fort riche. Dieu  
 a béni ~~no~~ mon alliance de la. fils, sçavoir est: de Robert,  
 Charles, Pierre & François. Annun aetatis attigi 41., avec  
 plus d'employ que de mérite en ma profession, et ne vis de  
lente qui ne me seroit besoin, quam potissimum  
labefactarunt vigilae, juges, et elucubrationes nocturnae,  
à quibus etiam necdum abstinco, sed hoc erat mi fatid?  
 Voilà, ce me semble ce qu'avez désiré de moy, et peut être  
 d'excuse. Excusez mon importunité et ma proximité





in re tam vili et tam exigua."





## Chap. II.

### Arrivée à Paris = La Maîtrise-ès-Arts.

Voici donc Guy Patin quittant à l'âge de seize ans (1617) son village, ou plutôt le Collège de Deçoursais, et amené par la mère à Paris, pour tâcher d'y faire fortune. Elle ne devant peut le faire illusory, la rigide femme, elle avait les sentiments religieux et l'avis avient voulu lancer son cher fils dans la carrière ecclésiastique, de qui avait si mal jugé le caractère indépendant et prime-sautier de cet enfant, qui devait, plus tard, si maltraiter les disciples de Logola, avoir peu d'estime pour les moines et pour la papauté, et louer Dieu de ne l'avoir fait ni femme, ni prêtre, ni Grec, ni Juif.

On a peu de détails sur la vie de Guy à Paris; on a vu seulement qu'il était entré au Collège de Boncourt, situé alors rue Bodello, et qui, fondé en 1553 par Pierre de Boncourt, gentilhomme de Chiroienne, était un Collège de plein exercice. Le nouveau pensionnaire y arrivait dans un excellent moment, car il put compter parmi ses professeurs, deux des hommes les plus instruits du siècle: Pierre Marcassus, poète, romancier et historien, et Nicolas de Bourbon, dont le recueil de poésies se lit encore aujourd'hui avec plaisir.

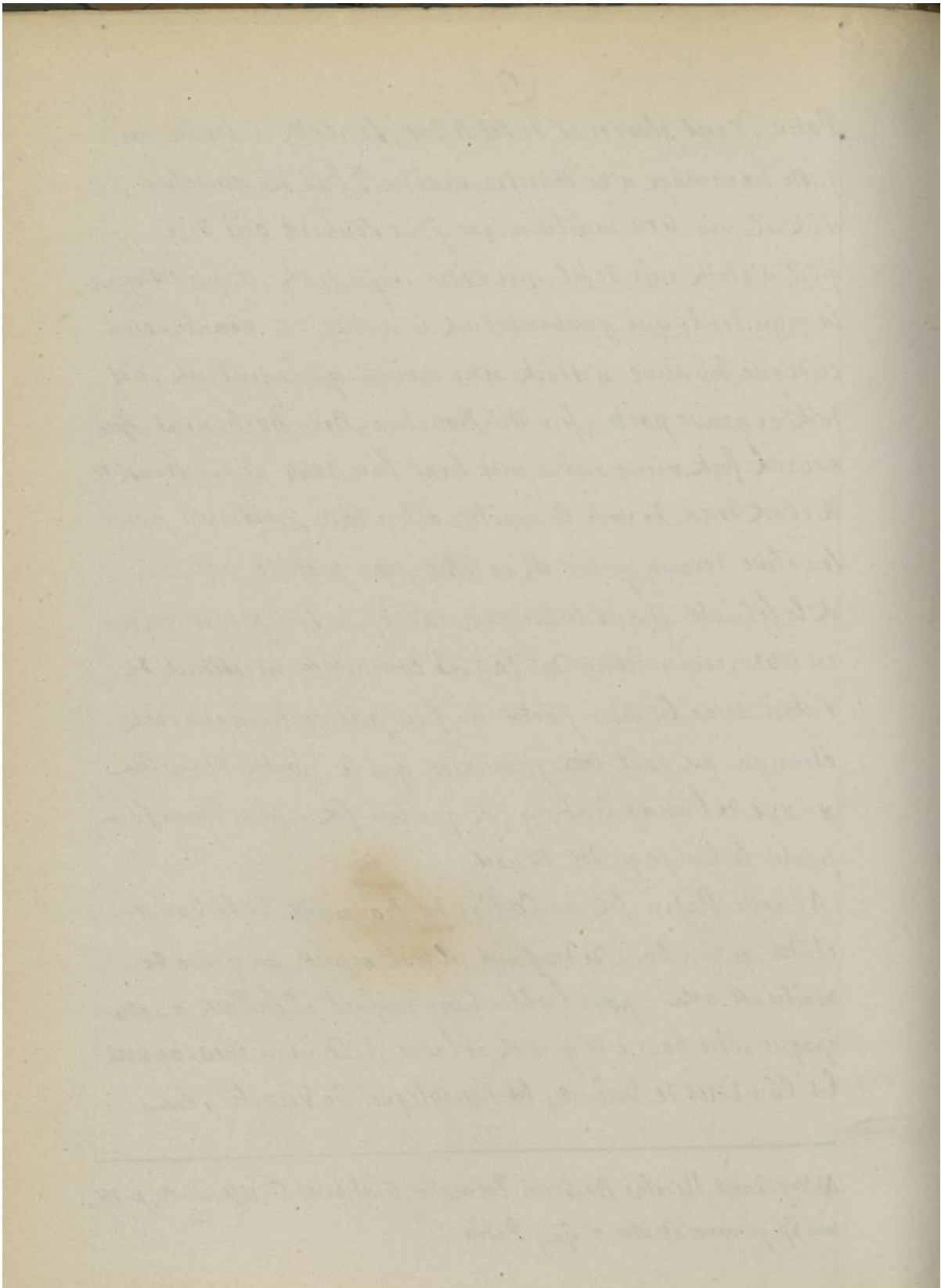


Patin, dans plusieurs de ses lettres, se plaint à rendre un juste hommage à ce dernier maître. "J'ai eu autrefois," écrit-il, "un bon maître à qui j'ay souvent oüï dire, qu'il n'étoit rien de tel que d'être impudent, et que c'estoient les impudens qui gouvernoient le monde; et neantmoins, ce digne homme n'étoit rien moins qu'impudent; c'étoit ce grand poëte, feu M<sup>r</sup> Bourbon, Nic. Borbonius, qui mourut fort vieux entre mes bras l'an 1644, le 7. d'Aoust" et il est doux de voir le maître, à son tour, condenser pour son élève devenu grand et célèbre, une profonde affection, et le féliciter, dans le langage rimé, de son procès gagné en 1612, contre Renaudot (A). Le commerce incontesté de Patin avec les deux poètes ne fut pas certain en tout etrangé au goût très prouvé qui le porta vers les œuvres de l'imagination, et qui lui fit, plus d'une fois, parler le langage des Muses.

Au reste Patin fit au Collège de Mouchaux de St Bonnet études, qu'au bout de deux ans, il put aspirer au grade de maître et arts, pour l'obtention duquel, il fallait à cette époque, être boursier de grec et de latin, traduire à livre ouvert les Comédies de Terence, les Bucoliques de Virgile, les

(A) Voy. dans Nicolai Borbonii Poemata, Orationes. c. 1651. iii-12, p. 18, une Epigramme adressée à Guy Patin.





Commentaires de Césaire, les Exercices de Quintilien, les Epîtres familières de Cicéron, savoir apprécier les beautés d'Horace, de Catulle, de Tibulle, de Prudence, de Perse, de Juvenal, d'Homère, de Virgile, aborder les questions les plus ardues de la philosophie aristotélicienne, l'éthique, la logique, la métaphysique, argumenter presque incessamment, portant le bonnet carré, la robe battant les talons, et la pelerine.

Le jeune homme avait bien quelque compensation à ce rude labeur : c'étaient, de temps en temps, quelques jours de vacances qu'il allait passer dans son cher Beauvaisis, au foyer domestique. Au mois de février 1617, il y était appelé par son excellent père, sa tendre mère, qui l'envoyèrent quêrer au collège, et le tirèrent chez eux tant que le froid fut patte, ou au moins la grande rigueur, de peur qu'il ne fut pas bien chauffé au collège... "Je me souviens que ces petites vacances n'étoient d'autant plus agréables que j'étois auprès d'un grand feu, fort à moy aise, et où le vin ne coûtait rien..." Savez-vous à quoi ce jeune homme de seize ans occupait ses loisirs à Hodenc ? A lire les Commentaires du Maréchal de Mornay, ce "Boucher royaliste", si tristement connu par ses sauvages fureurs contre les réformés. Quelle lecture plus capable de soulever ses sentiments généreux, et de le faire haïr les persécuteurs et les bourreaux !





### Chap. III

Sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris. =  
Le Baccalauréat = L'Archidiaconat; = La Licence; =  
Le Doctorat; = La Régence; = Censeur.

Une fois possesseur de son diplôme de maître es arts on l'université de Paris, il s'agissait de choisir entre les Pasteurs de Justinien et les Aphorismes d'Hippocrate, entre le Galien de la chimie et celui de la médecine. Patin se décida pour cette dernière carrière. Il y fut, d'ailleurs, incité par les conseils d'un homme qu'il eut le bonheur de rencontrer sur son chemin: de Nicolas Pietre, un des plus savants médecins de son temps, dont il ne cesse de parler avec enthousiasme, et qui occupait au milieu des conférences parisiennes, une haute position due exclusivement à l'éthère et à l'honnêteté professionnelle.

“O virum magnum, imò maximum, duplici nomine, probis et eruditionis! Pectus mihi salit pro gaudio, et lacrymas effundo super tanti viri dulcissimam memoriã, cujus hinc habeo iconem ante oculos dum hoc scribo positam, inter alias meas <sup>imagines</sup> carissimam. Vix aliquid tenuissens boni in medicinã, vix probus, et vix aliud, ut sic dicam, quam





impositus, empiricus, aut Aegypta fuissem, nisi prima-  
rio viro Nic. Pietreo, totius Europae medicorum principi,  
optimo meo fato, adhuc adolescens, mature innotuissem!  
Ô virum egregium, cordatum! Dican verbo: Ô virum  
eruditissimum, sapientissimum, optimum! Vixit ille  
bono publico totius Galliae, annos 80." (A)

Ce n'était pas une petite affaire pour parvenir jusqu'à  
 la Régence en médecine dans l'école de Paris; Patin n'igno-  
 rant pas les difficultés sans nombre qu'il allait avoir  
 à vaincre; les Statuts de la célèbre école les lui avaient  
 appris. Il savait qu'il fallait:

1<sup>o</sup>. Passer quatre ans pleins dans des études fort ardues; at-  
 tendre aux leçons de professeurs du Collège Royal & à celles  
 de Lecteur de la Faculté de médecine; écouter assiduellement  
 les démonstrations anatomiques, et répondre, devant tous  
 les docteurs assemblés à cet effet, dans un acte de Vespérie  
 passé par un nouveau Licencié.

2<sup>o</sup>. Après ce laps de temps quadriennal écoulé, se vou-  
 lant simplement déclarer Candidat en médecine, subir  
 alors un examen qui ne dure pas moins de quatre jours,

(A) - Fils de Simon Pietre, qui fut Doyen en 1564-65, Nicolas Pietre  
 naquit à Paris le 7 juillet 1571, et y mourut le 1<sup>er</sup> mars 1649. C'était un  
 homme grave, prudent, affable, qui se faisait un plaisir d'instruire





de qui roule sur les choses naturelles, sur les choses moy na-  
turelles, et sur les choses contre nature, et sur l'interprétation  
d'un Aphorisme d'Hippocrate. Ce n'est qu'à la condition de  
bien répondre à tout cela, qu'on est déclaré Bachelier (Bac-  
calanreus renuntiatud)

3<sup>e</sup>. Porter ensuite ceux au ce titre de Bachelier, qui vous  
incorporoit, en quelque sorte, dans l'école, dont on faisoit  
partie intégrante, et qui vous permettait de placer le  
beau nom de Maitre (magister) devant votre nom. Mais  
ces deux années de baccalaureat n'étaient pas une tyne-  
cise, car on y était examiné sur les herbes; on devait  
nommer à première vue une plante médicinale placée  
au hasard dans la "salade aux herbes". Il fallait apporter  
chaque année le catalogue des plantes qui croissent dans  
le jardin de la Faculté, soutenir trois thèses quodlibétiques,  
au moins deux thèses Cardinales, et encore plus de douze  
Résumpta, répondre illico, sans préparation, sur une  
question à laquelle on ne s'attendait pas, currere in  
subitis casibus ingentium

4<sup>e</sup>. Heureusement qu'après ces deux années de baccalaureat,  
et après avoir été déclaré Bachelier éminent, on a presque  
quatre mois de vacances; mais à la St Luc, patron des

---

les jeunes gens, et de leur donner de bons conseils





Médecins on entre en lice ; on y entre pour courir après la réalisation du vœu le plus cher, le plus ardent : l'obtention de la Licence et du Doctorat. Il y a ici de grandes formalités à remplir, d'importantes cérémonies. La première chose que fait le Bachelier émérite, c'est de passer un Examen, dit Particulier (Examen particulare) il a lieu au domicile même de l'un des docteurs, inter parietes, et toute exclusivement sur la pratique, sur le point le plus utile au médecin. Les Bacheliers qui ont répondu avec satisfaction, demandent à la Faculté de leur ouvrir la Licence ; puis, ils arrivent le Doctorat, et enfin la Régence.

En résumé :

Candidat pendant quatre ans.

Bachelier pendant deux ans.

Licencié, ou aspirant à la Licence.

Licencié.

Doctorandaire, ou aspirant au Doctorat.

Docteur.

Docteur Régent.

Voilà les sept étapes de scalarité, qui absorbent au moins sept années d'études fort graves pour parvenir vainquer, purger, et médicines urbi et ubique terrarum.

Je ne parle pas des dépenses, relativement considérables, que ce long stage entraînait, et qui ont bien pu forcer





notre jeune homme, pour y subvenir et alléger les sacrifices de la famille, à se faire correcteur d'imprimerie. Bayle l'assure sur la confiance qui lui en aurait été faite par Dielincourt, professeur de médecine à Leyde. (A)

Ce fut vers le mois de Décembre 1629, sous le Vicariat de

Philippe Henri, on s'éleva contre Guy Patin alléguant que  
 A) Pour donner un air d'opinion des esprits et occasionner  
 par la célébrité judiciaire, voici quelques une des sommes  
 que Guy Patin eut à payer pour parvenir au doctorat :

Année 1624	pour disputes quodlibétiques	14 l. 8 s.
	Pour les professeurs	4.00
	pour l'entretien du Jardin botan.	3.4
Année 1627	pour l'acte de vespère	80.0
	pour le doctorat	70.0
	Pour droit extraordinaire	104.0
	pour l'entretien de la chapelle	60.0
	pour l'acte publicitaire	34
	Total	375.12

aussi contre la Faculté, qui travaillait à consommer son  
 au Antidotaire, se précipiter dans la petite officine que l'école  
 avait ouverte dans les propres bâtiments, enlever bocaux,  
 mortiers, pilons, drogues, et faire même jeter en prison  
 un pauvre garçon, nommé Requier, qui s'était employé  
 comme aide d'apothicaire. Mais il eut aussi le bonheur  
 d'assister à la dé faite des apothicaires, à leur condamnation  
 par les Cours souveraines, et à leur soumission entière  
 devant, plus tard, se déclarer comme leur plus irrépressible





notre jeune homme, pour y subvenir et alléger les sacrifices de sa famille, à se faire correcteur d'imprimerie. Bayle l'assure sur la confiance qui lui en aurait été faite par Drelincourt, professeur de médecine à Leyde. (A)

Ce fut vers le mois de Décembre 1619, sous le règne de Gabriel Harduin de St Jacques, que Guy Patin alla se présenter à l'École de médecine pour y être immatriculé. Durant ses quatre années de service, il ablit à bien des instruments dans la rue de la Bucherie: il vit, un jour, près de deux cents miterables, armés de bâtons et de pierres, soulevés par les chirurgiens, faire irruption dans l' amphithéâtre où résidoit Riolan, frapper à tort et à travers les ~~est~~ étudiants qui abilitaient à ces savantes de ~~un~~ instructions, culver de force le cadavre déjà à moitié en lambeaux, et le traîner dans les rues voisines; il vit les pharmaciens amenter aussi contre la Faculté, qui travaillait à conspecter sur un Antidotaire, se précipiter dans la petite officine que l'école avait ouverte dans ses propres bâtiments, enlever les caux, mortiers, pilons, drogues, et faire même jeter en prison un pauvre garçon, nommé Requier, qui s'était employé comme aide de pharmacien. Mais il eut aussi le bonheur d'assister à la descente des apothicaires, à leur condamnation par les Cours souveraines, et à leur soumission entière. Il avait, plus tard, se récolarer comme leur plus méritable





et leur jouer de cet tour que l'esprit de négoce ne pardonne pas.  
 Cete octobre 1624, Guy Patin, après avoir eu pour principal  
 son René Moreau, après avoir suivi avec assiduité les leçons  
 que Pierre Segueri fait ait au Collège royal, après avoir  
 rempli les fonctions d'Archidiacre de l'École (A), c'est à dire  
 à peu près celles de Chef de travaux antiques, et ait

(A) Les fonctions de l'Archidiacre sont déterminées dans les articles  
 suivants :

1. L'Archidiacre sera élu seulement par les élèves qui auront  
 été immatriculés sur les registres, et qui auront payé pour leur  
 inscription une couronne d'or.
2. Il sera choisi parmi ces élèves. L'élection se fera tout le premier  
 jour de Novembre, devant deux professeurs et le Doyen.  
 Il faudra que l'élève qui aspire à l'Archidiaconat soit maître  
 et arts, ou au moins ait terminé son cours d'arts, qu'il soit  
 d'une probité notoire, de la religion catholique, apostolique et  
 romaine, qu'il ait assisté diligemment aux leçons et aux  
 disputes.
3. L'Archidiacre ainsi élu donnera un répondeur au Doyen, et  
 à deux professeurs de l'École.
4. Il fera servir l'argent donné par les élèves lors de leur immatricula-  
 tion, aux dépenses occasionnées par les dissections pu-  
 bliques ; si de cet argent il reste un boni, ce boni sera remis

*[The page contains extremely faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is arranged in several paragraphs across the page.]*

nommé Bachelier en médecine (A)

Le 15 Juin 1626, il était reçu Bachelier (B)

et doctorisé le 7 octobre 1627, sous la présidence de Philibert Guybert, qui lui donna le bonnet (C)

Obligé à l'habitude prise, Guy Patin avait dû faire comme ses prédécesseurs : il avait dû, revêtu du manteau et de la capuchon fourré, accompagné de deux Bacheliers et de 24 Bacheliers, rendre visite à tout les Docteurs, en leur demeure, pour les prier d'honorer de leur présence la maîtrise, et leur laisser un billet d'invitation ainsi libellé, dans lequel étoient indiqués les titres de l'homme qui devoient être répétés :

Pro Doctoratu  
Magistri Guydanis Patii  
In Scholis Medicorum

Die VIII<sup>o</sup> Octobris Anni 1627, hora ipsâ undecimâ à matutina

Magistro Philiberto, Doctore medico, Preside

Anno Ecclesiasticae {Expulsionis } cingant ?  
                                  {Attractionis }

entre les mains du Doyen, pour être plus tard consacré à la construction d'un théâtre anatomique

5- L'Archidiacre prendra pour son honneur, de chaque élève à immatriculer, deux sols.

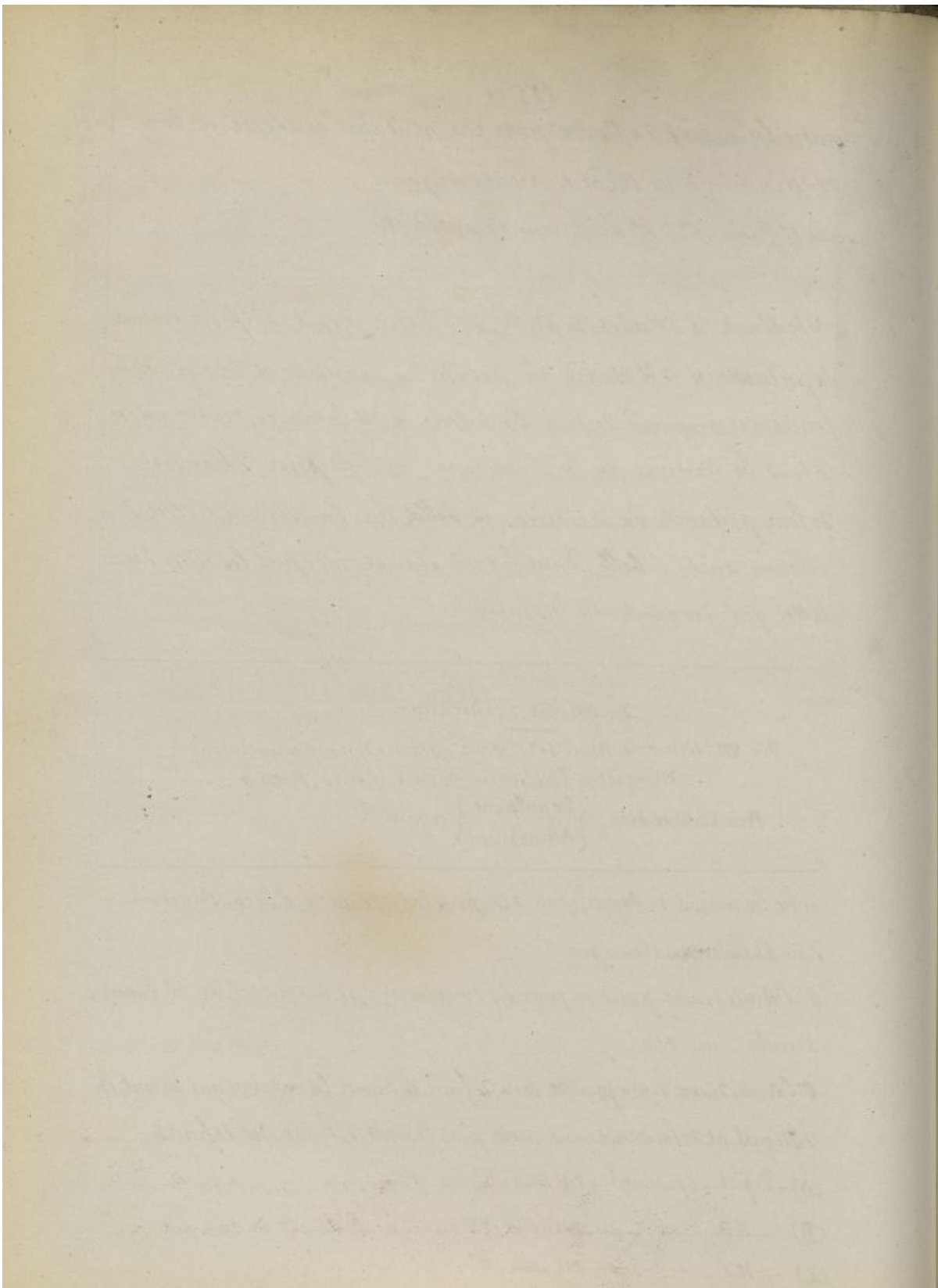
6- L'Archidiacre devra prendre soin de faire inhumer les cadavres qui auront été visités, et de faire dire une messe pour le repos de l'âme des défunts

(A) - Regist. - Comment. - XII, 23, R<sup>o</sup>

(B) - 1626 - - - - - XII, 116, V<sup>o</sup>

(C) - 1627 - - - - - XII, 164, R<sup>o</sup>





Le jour du doctorat, avant l'ouverture de l'Acte, le candidat aux palmes apollinaires fait son entrée, par la grande porte, dans les salles inférieures; à sa gauche il a son président d'acte; il est suivi de tous les docteurs qui doivent agiter les questions; il est suivi, aussi, des Bacheliers habillés récemment; il est précédé, enfin, de tous les Appartiteurs de l'Université portant leurs masques.

Une fois arrivé dans les salles inférieures, le nouveau docteur monte, avec son président, à la chaire des maîtres (Cathedra magistratus); sur les côtés de cette chaire se tiennent les Appartiteurs. Le principal de ces officiers ouvre la leçon par cette interprétation adressée, en latin, au candidat:

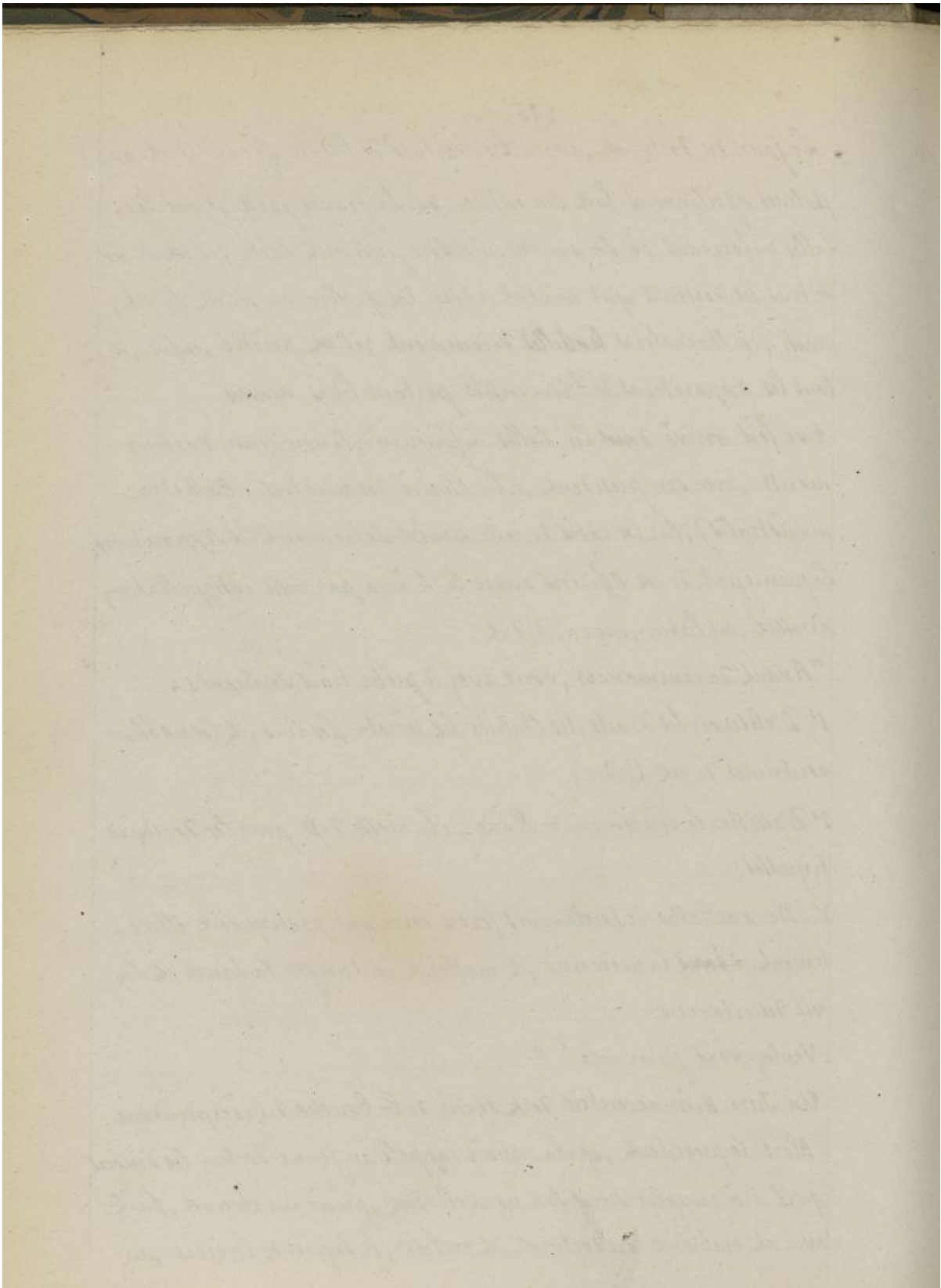
"Avant de commencer, vous avez à prêter trois serments:

- 1<sup>o</sup> D'observer les droits, les statuts, les récrets, les lois, et les usages contenus de cet Ordre;
- 2<sup>o</sup> D'assister le lendemain de St-Luc, à la messe dite pour les docteurs tripartites;
- 3<sup>o</sup> De combattre de toutes vos forces ceux qui pratiquent illicitement à Paris la médecine, et mettent en danger la santé et la vie des citoyens.

Voulez-vous jurer cela?"

Un Juro bien accentué vient sortir de la bouche du récipiendaire

Alors, le président, après avoir rappelé au jeune docteur les devoirs qu'il a à remplir dans son nouvel état, prend un bonnet, fait avec cet emblème du doctorat, et en fait, le signe de la croix, en



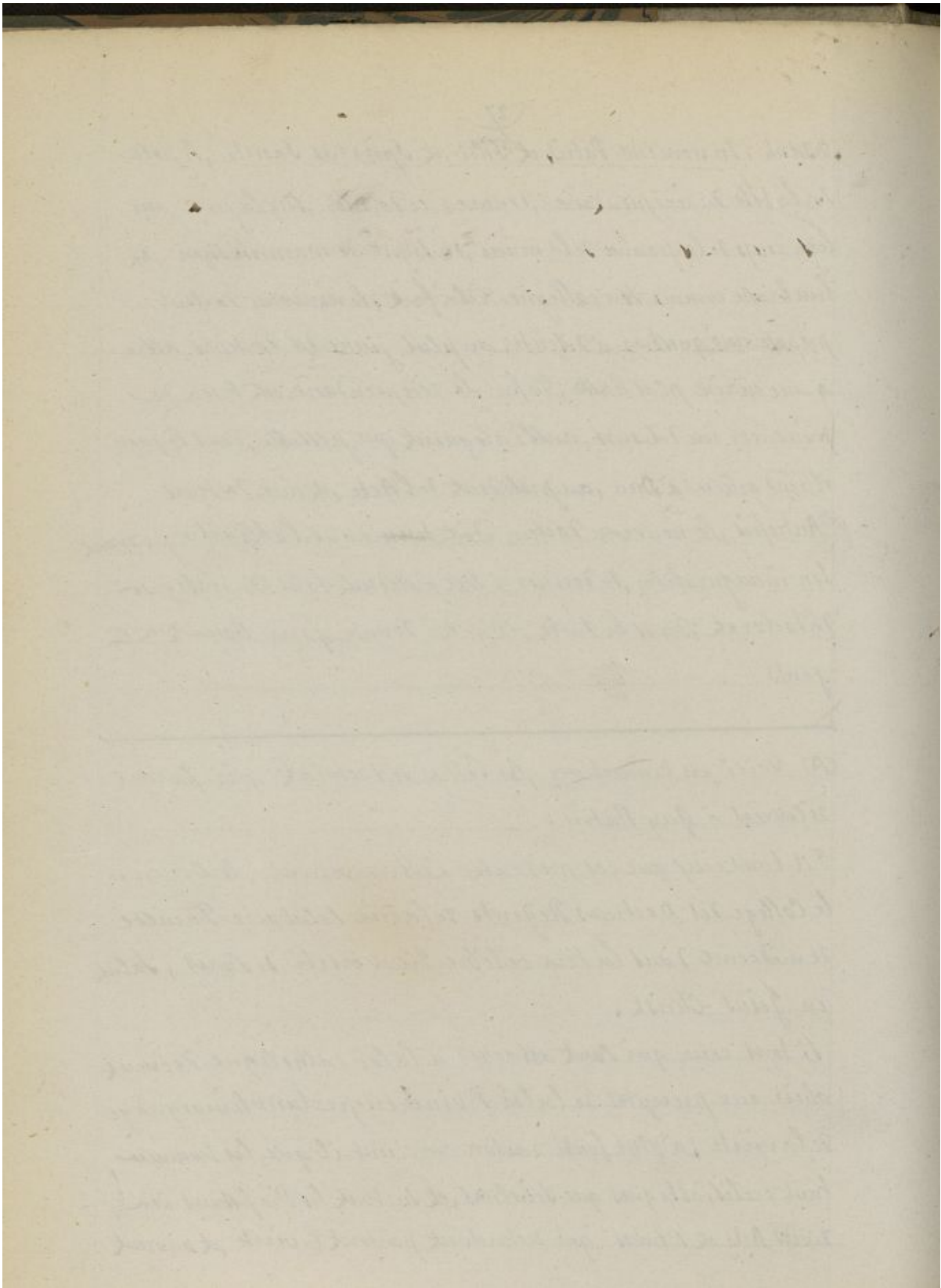


devant ; In nomine Patris et Filii, et Spiritus Sancti, le pre-  
 sident se recueille, donne à ce dernier, sur la joue, un  
 léger coup de la paume de la main, en signe de manifestation, et  
 se comporte comme son collègue. Cela fait, le nouveau Docteur  
 propose une question à l'écrite au plus jeune des Docteurs atten-  
 dant à une chaire peut être. Enfin, le récipient est tenu de  
 prononcer un discours, aussi éloigné que possible, dans lequel  
 il rend grâces à Dieu, au président de l'Acte, et aux Docteurs  
 Assistants, le nouveau Docteur fait ~~son~~ son serment d'obligation, devant  
 son inaugurations, de donner à son président tout les insignes  
 du doctorat ; dans la suite, il lui donne qu'une bonnet et les  
 gants

(A) - Voici, en traduction, les Lettres de Doctorat qui furent  
 adressées à Guy Patin :

« A tous ceux que ces présentes Lettres verront, le Doyen et  
 le Collège des Docteurs Régents de la très salutaire Faculté  
 de médecine de la très célèbre Université de Paris, Salut  
 en Jésus-Christ.

Si tous ceux qui sont attachés à la loi catholique doivent  
 obéir aux préceptes de la loi divine en portant témoignage  
 de la vérité ; à plus forte raison conviendrait-il que les hommes,  
 tant ecclésiastiques que séculiers, et surtout les Professeurs des  
 divers Arts et sciences, qui recherchent partout la vérité, et ouvrent



Chose singulière ! Dans deux actes importants de sa vie  
de l'érudit, Patin fut inférieur à ce qu'il devait attendre  
de son esprit si vif et si pénétrant. Pour son admission au  
Baccalaureat il eut subi deux épreuves à sept mois d'intervalle.

aux autres la voie pour la trouver, ne devint de la vérité et de la  
raison ni par amour ni par force, ni par quelque motif que ce soit.  
Aussi, nous, agant pour modèles non seulement la véritable amitié,  
mais encore la vérité du fait, témoignons particulièrement que notre  
cher M. Guy Patin, et Beauvais, dont la remarquable et singulière  
érudition nous est connue par les preuves qu'il en a données dans  
toutes les disputes académiques, et qui lui a valu les grades de Ba-  
chellier et de Licencié, a enfin été fait avec honneur et louange,  
Docteur dans la très-salutaire Faculté de médecine, selon les statuts  
et les coutumes de notre dite Faculté, et après les solennités en  
tel cas requises, le 7<sup>e</sup> jour d'Octobre de l'année 1627.

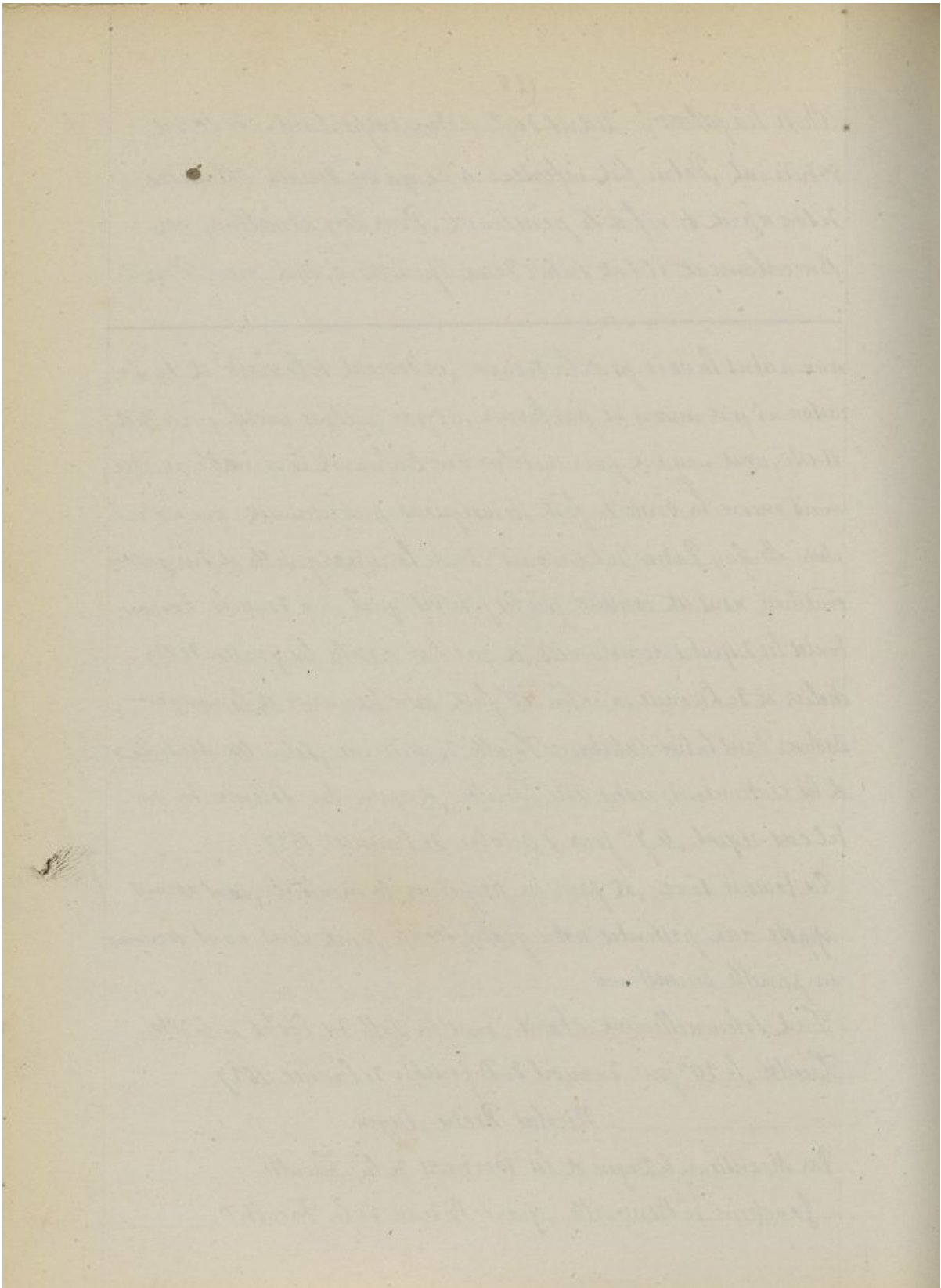
En témoin de ce, et pour en perpétuer la mémoire, nous avons  
apposé aux présentes notre grand sceau, dont nous nous servons  
en pareille circonstance.

Fait solennellement à Paris, dans la Salle des Ecoles de ladite  
Faculté, le 20<sup>e</sup> jour du mois de Décembre de l'année 1627.

Nicolas Pietre, Doyen

Par Messieurs le Doyen et les Docteurs de la Faculté  
Joachim de Beauville, Grand Secrétaire de la Faculté



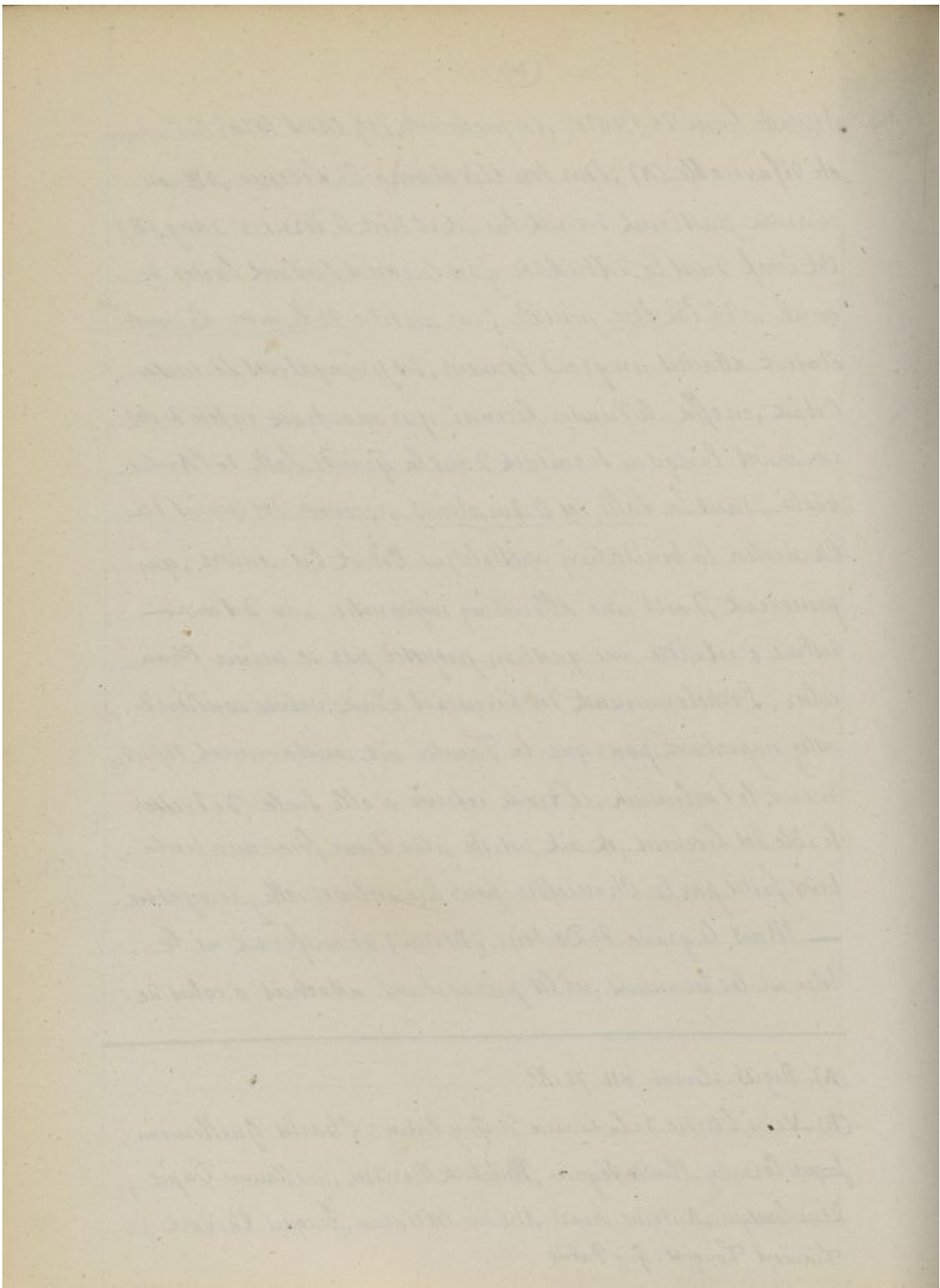


Forvalle l'une de l'autre, la première (19 Mars 1624) lui ayant été défavorable (A), sur son élévation à la Licence, 2<sup>e</sup> concurremment passèrent devant lui, & il tint le dernier rang (B). Cet évêque & dans la distribution des Licences suivant l'ordre de mérite, a dû lui être pénible; car au titre de Premier Licencié étoient attachés un grand honneur, des prérogatives & de grands privilèges. C'étoit, en effet, le Premier Licencié qui marchait en tête de ses camarades lorsqu'on sermoit dans la Grande Salle de l'Université, & dans la Salle des Ordinateurs, recevoir des mains du Chancelier la bénédiction apostolique. C'étoit lui encore, qui prononçait, dans une allocution improvisée, ou discours destiné à résoudre une question proposée par ce même Chancelier. Le hochement des Licenciés étoit même considéré comme important pour que la Faculté ait constamment répété devant le Parlement, ce droit réservé à elle seule, de régler le rôle des Licenciés, & ait résisté plus d'une fois aux tentatives faites par le Chancelier pour lui enlever cette prérogative.

— Mais le grade de Docteur (Doctor) ne conférerait ni le titre ni les honneurs, ni les prérogatives attachés à celui de

(A) - Regist. - Comm. XII, 71. N°

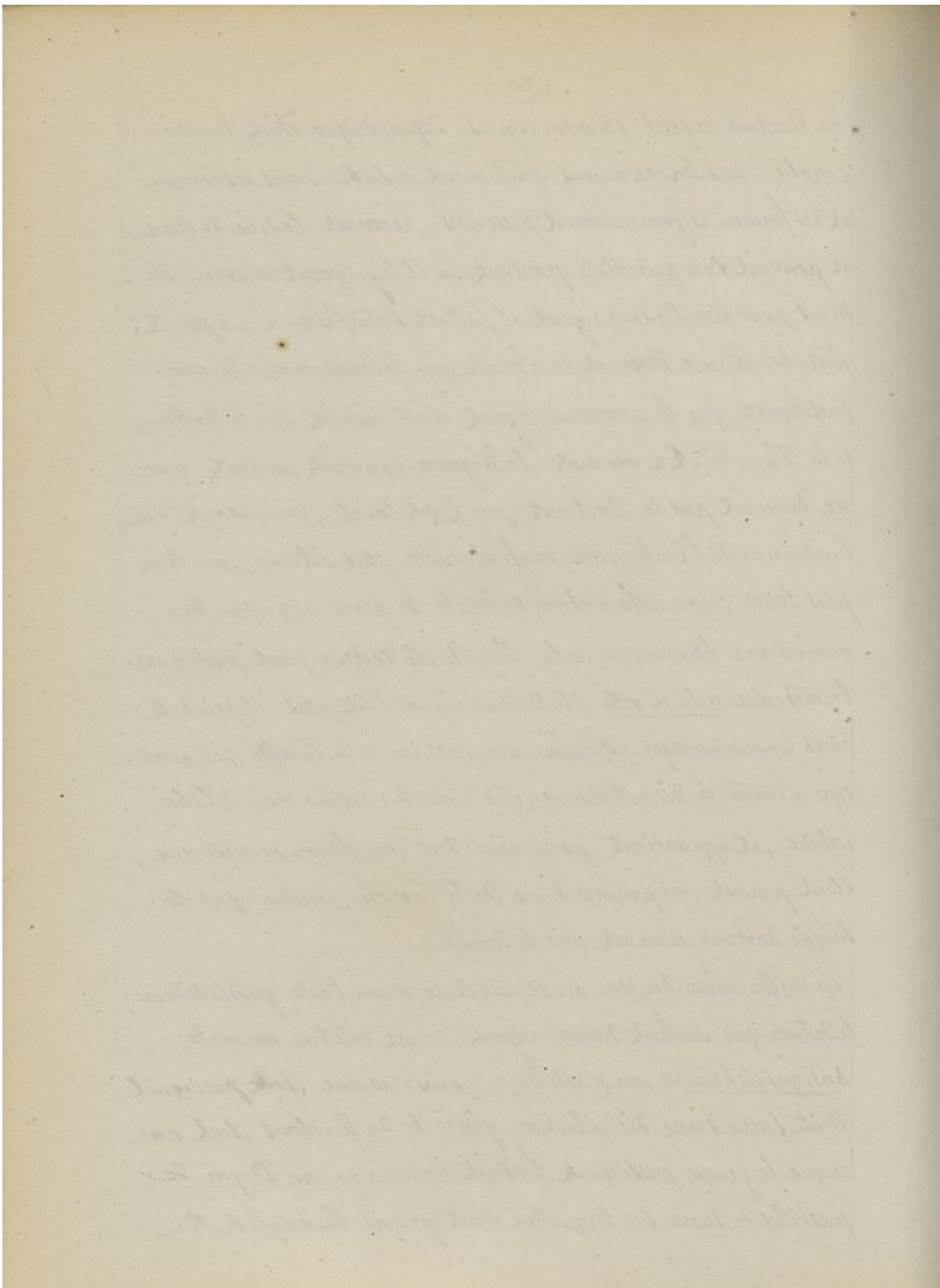
(B) - Voici l'Ordre de la Licence de Guy Patin : Charles Guillemin, Jacques Cornuty, Claude Séguier, Philibert Morisset, Guillaume Dupré, René Louvique, Antoine Stuart, Urbain Bodineau, Jacques Chéart, François Touquet, Guy Patin





Le Docteur régent (Doctor regens). quiconque était trouvé capable dans les examens qu'il avait à subir dans les temps et des formes rigoureusement prescrites, recevait le titre de Docteur et pouvait l'en priver à son gré ou il le jugeait convenable. Mais pour être Docteur régent il fallait d'abord faire à un point, présider à une thèse, et ce n'était que le lendemain de cette présidence que le nouveau régent était inscrit sur le tableau de la Faculté. En un mot, la Régence donnait un droit que ne donnait pas le Doctorat, un droit local, circonscrit dans l'intérieur de l'école, une consécration plus intime, un lien plus serré, une association spéciale de gens rigoureux pour maintenir l'honneur de la Faculté. Le Docteur peut pratiquer la médecine ubi et ubi, le Docteur régent fait plus: il jouit de tous les avantages attachés aux fonctions de la Faculté; il participe à toutes les distributions, il a dans les actions voix délibérative, il appartient, pour ainsi dire, au foyer domestique, il est parvenu, au premier degré de la Faculté, tandis que le simple Docteur n'en est que le second.

La veille même du jour où il présidait à une thèse quadrilatérale, le Docteur qui voulait devenir régent, devait célébrer un acte Antiquodilatoire, ou pastillaire, ainsi nommé, soit parce qu'il était suivi d'une distribution générale de bonbons, soit parce que le jeune président faisait hommage au Doyen de pastilles de sucre sur lesquelles était gravé l'usage de la

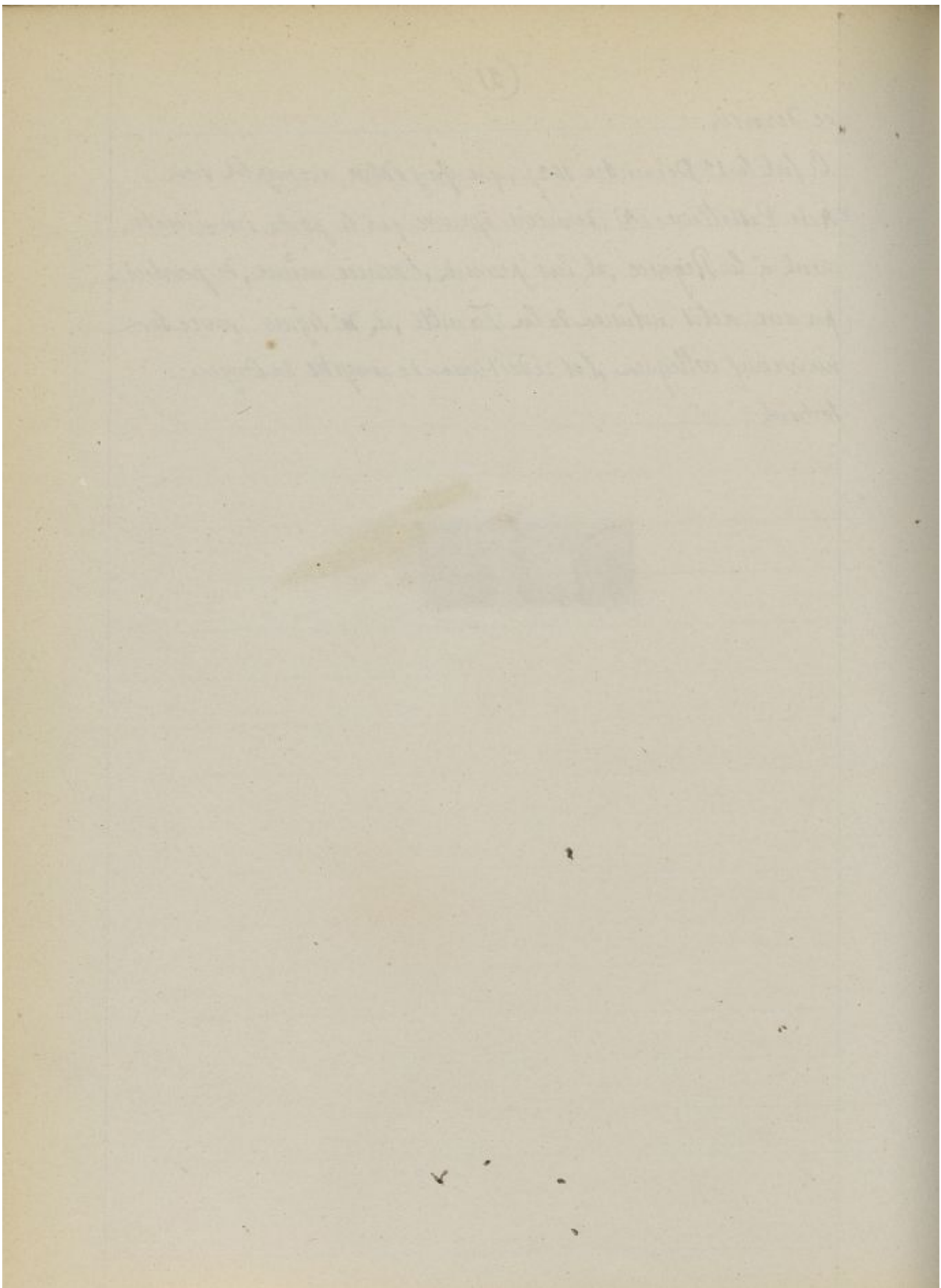


ce dernier

Ci fut le 13 Décembre 1627, que Guy Patin accomplit son  
Acte Pastoral (A) dernière épreuve qui le porta immédiatement  
à la Régence, et lui permit, l'année même, de partici-  
per aux actes intimes de la Faculté, et de signer, avec ses  
nouveaux collègues, les redditions de comptes du Doyen  
sortant.

Guy Patin





## Chap. IV

### Guy Patin se marie = Ses enfants.

Que fait un jeune médecin qui veut s'établir solidement  
et se frayer un chemin vers la clientèle ? Il se marie. C'est  
le parti que prit notre Guy précédemment un an après son  
doctorat. Le 10 octobre 1628, il conduisit à l'hôtel une <sup>ou il ?</sup>  
belle jeune fille, qui demeurait chez ses parents sur la paroisse  
de St-Jean-en-Grève, et comme lui habitait celle de Ste  
Opportune, on a les deux actes suivants pris sur les registres  
de ces deux paroisses :

Paroisse St-Opportune. Le douzième septembre 1628, les bans  
de mariage de honorable homme M<sup>re</sup> Guy Patin, Docteur en  
médecine, et de Jeanne de Janson, paroisse de Saint-Jean-en-  
Grève, me furent apportés pour publier, et les ay publiés et rendus  
le troisième octobre et en avons dressé

Paroisse St-Jean-en-Grève. Le 10 octobre 1628 furent fiancés  
M<sup>re</sup> Guy Patin, Docteur en médecine, paroisse Sainte-Opportune,  
et Jeanne de Janson, de cette paroisse; et furent épousés le 10<sup>me</sup> du  
mois et en que dressé.

Ce mariage du jeune docteur et d'une avouée, la famille  
Janson, laquelle, plus tard, mit un De devant son nom,

Chap. VI

Guy Patin se marie - Les infans

Le mariage de Guy Patin se fit le 10 Mars 1644. Les infans furent baptisés le 12 Mars. Le 15 Mars, Guy Patin fut reçu à la Cour de Parlement. Le 20 Mars, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Comptes. Le 25 Mars, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Enquêtes. Le 30 Mars, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Revises. Le 5 Avril, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Demandes. Le 10 Avril, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans. Le 15 Avril, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelés. Le 20 Avril, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Avril, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Avril, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Mai, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Mai, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Mai, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Mai, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Mai, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Mai, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Juin, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Juin, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Juin, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Juin, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Juin, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Juin, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Juillet, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Juillet, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Juillet, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Juillet, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Juillet, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Juillet, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Août, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Août, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Août, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Août, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Août, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Août, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Septembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Septembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Septembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Septembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Septembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Septembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Octobre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Octobre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Octobre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Octobre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Octobre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Octobre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Novembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Novembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Novembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Novembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Novembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Novembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 5 Décembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 10 Décembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 15 Décembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 20 Décembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 25 Décembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés. Le 30 Décembre, il fut reçu à la Cour de la Chambre des Appelans et Appelés.



occupait par la fortune une assez haute position financière acquise dans le commerce de vin. L'ère de Jansou, père de la jeune mariée, se qualifiait même de "honorabile homme, Pierre de Jansou, seigneur de Cormeilles en Parisis, escuyer, contrôleur vendeur de vin, bourgeois de Paris"; sa femme était une demoiselle Catherine Letourneau, dont le père, Andry Letourneau, remplissait la charge de procureur au Parlement de Paris<sup>(A)</sup>; sa seconde fille, Gabrielle de Jansou, la sœur, par conséquent, de Madame Guy Patin, avait épousé Claude Bourdon, procureur au parlement, et conseiller du Prince de Condé (A).

(A) il était  
Bailli de  
Cormeilles-en-  
Parisis

Disons de suite, pour ne pas y revenir, que Guy Patin n'eut guère à se féliciter, ni de son beau-père ni de sa belle-mère; il ne pouvait y avoir conformité d'idées et de sentiments entre cet commerçant enrichi et enorgueilli par le négoce, et le noble Beaucaudin, qui était un homme, non d'après la fortune, mais selon les qualités de son intelligence et de son cœur. Aussi, leur mort le trouva-t-il assez froid. Revenez le raconter à son ami, pour celle de sa belle-mère, arrivée à Cormeilles le 8 juillet 1660:

"Le mesme jour, ma belle-mère, âgée de 82 ans, tomba en trois horribles accidens, qui l'eurent mise au tombeau.

(A) Claude Bourdon, le beau-frère de Guy Patin, mourut le 23 Dec. 1669





Elle avoit ditie, s'estoit promenee dans son jardin (elle estoit en une belle maison qui leur appartenoit, à la Siennez Vicy, une lieue par delà Argentueil, deux lieues au delà de Pontoise, à un quart de lieue de la riviere); elle se mit dans sa chaise pour se reposer, elle y dormit deux grandes heures, selon sa coutume; mais à son reveil elle fut saisie d'un grand vomissement... Puis, elle perdit le mouvement & sentiment de la moitié du costé droit, et tout après, cette paralytic devint apoplexie. On accourut aussitôt à Paris me mander de secours; il estoit alors grande nuit; il fallut donner ordre pour partir; ce que nous fîmes le lendemain du matin, en carrosse, propter nimium costum. Mais je trouvoy la bonne femme mise à bas, et qui n'en pouvoit plus. Elle avoit esté saignée de ventouse en attendant ma visite, par le chirurgien du lieu (A), de telle sorte qu'il ne me restoit rien à ordonner. Aussi, n'avoit elle point sa force; elle estoit sans yeux, avec un petit râlement, qui estoit le dernier crachat de la nature, que la violence du mal surportoit. Enfin, elle

(A). - Ce chirurgien se nommait Guillaume d'Arbois, sur un registre de la paroisse de Courneilles, conservé dans les Archives du Greffe du Tribunal civil de Meaux, avec le registre portés à l'Eglise une fille Baptisée le 9 Juin 1664.





mourut sur le soir, fut enterrée dans l'église du St. Esprit, le  
 lendemain, avec beaucoup de cérémonies, ut fit ad nos, inu-  
 tiles et superflues. Nous ramenâmes sig, le lendemain, le  
 bon homme son mary, qui est plus décrépité qu'elle, com-  
 bien qu'il soit de quelques années moins vieux: ad rementiam  
senilem proprio reductus, miseram vitam trahit... Ma  
 belle-mère étoit une excellente femme dans le train du  
 ménage, et de la peine qu'elle avoit prise pour sa grande  
 économie... Je ne saurois donner la peine de la pleurer  
 beaucoup, veu qu'elle étoit trop vieille et trop souvent ma-  
 lade...»

Deux ans auparavant, Catherine Lestoumeau avoit été  
 fortunément malade d'une pleurésie; son gendre n'hésita pas  
 à la faire saigner quatre fois malgré ses quatre-vingt ans.  
 «... Le bon homme, son mari, ajoute-t-il, n'en a guère  
 moins, et sont tous deux à la veille de me laisser pour ma  
 part, une succession de vingt mil ecus. Et vir sapiens non  
abhorret... Mon beau-père est avare, rapace, et pourtant  
 fort riche; il ne donne non plus qu'une statue, et ressem-  
 ble aux cochons qui ne sont plus bons qu'après leur mort...»

Patin trouva-il au moins chez sa femme des qualités  
 capables de lui rendre moins sensibles les idées étroites et mes-  
 quières de sa nouvelle famille? Hélas! non. Jeanne de Jan-  
 son étoit, comme par droit de naissance, colère, hautaine,





chagrine, Gouverne euvr<sup>re</sup> les domestiques. Patin s'en plait  
avec beaucoup de discretion, mais enfin il s'en plaint à  
son qu'il s'excite d'avoir trouvé une compagne digne de  
lui : " Mon Dieu, que c'est une digne femme ! Ah ! que  
vous estes heureux d'en avoir une si bonne, si parfaite,  
et de si belle humeur ! La mienne a bien plusieurs quali-  
tés fort bonnes, mais elle est quelque fois chagrine et  
cruelle aux valets et domestiques, qui sont de qualité  
desquelles je ne tiens rien ; mais elle les a à jure gentilité.  
Son la mère, qui avoit 84 ans, estoit de la mesme hu-  
meur. Vous avez esté que beaucoup d'autres ; c'est que Dieu  
s'est meslé de vos affaires : A Domino datur unox prudens...  
Ah ! que vous estes heureux d'avoir une si bonne femme !  
J'en connois bien qui n'en peuvent dire de mesmes. C'est  
que Dieu s'est meslé de vos affaires lorsque vous avez esté  
à marier... Ma femme vient d'estre fortement malade,  
elle est non nihil iracunda et biliosa. Je voudrois quelle  
fût guérie et quelle fût un peu colère à l'avenir. Mon  
fils Carolus a esté son principal medecin. Elle a voulu  
se fier particulièrement à lay plustost qu'à moy et à son  
frère aîné ; pourtant, elle ne l'a aimé que depuis qu'elle  
a connu que tout le monde l'aimoit, car naturellement  
elle n'aimoit que son aîné.  
Aux curieux qui prétendent juger le caractère de

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



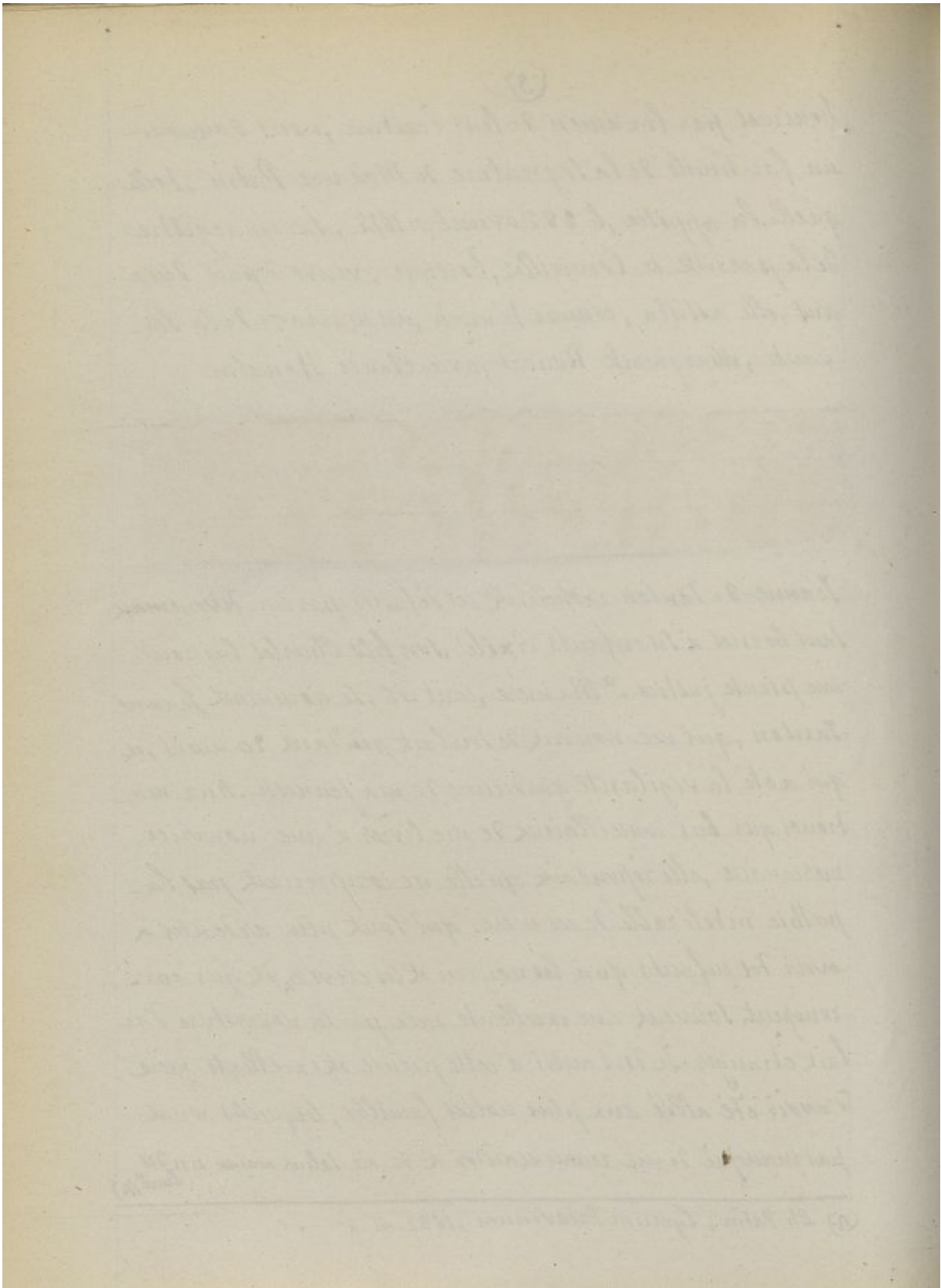
trouvés par l'examen de leur écriture, nous donnons  
un fac-similé de la signature de Madame Patin, telle  
qu'elle l'a apposée, le 28 novembre 1674, sur un registre  
de la paroisse de Courneilles, lorsque, veuve depuis deux  
ans, elle assista, comme ténoin, au mariage de sa ser-  
vante, Marguerite Rouard, avec Claude Hamelin.

Jeanne de Janson

Jeanne de Janson rachetait ces défauts par un dévouement  
sans bornes à ses enfants. Exilé, son fils Charles lui rend  
une pieuse justice. « Ma mère, écrit-il, se nommait Jeanne  
Jardon, qui me nourrit de son lait pendant 20 mois, et  
qui a été la vigilante gardienne de ma jeunesse. Aux ma-  
trones qui lui conseillaient de me livrer à une nourrice  
mercennaire, elle répondait qu'elle ne comprenait pas l'a-  
pathie intolérable de ces mères qui sont plus ardentes à  
envoyer des enfants qu'à les nourrir et les élever, et qui cor-  
rompent souvent une excellente race par la nourriture d'un  
lait étranger. Je dois aussi à cette pieuse et excellente mère  
d'avoir été allié aux plus nobles familles, lesquelles n'ont  
pas manqué de me recommander de ne me saluer comme un <sup>des</sup> <sup>leurs</sup> (A)

(A) Ch. Patin; Lyceum Patavinum, 1682. in-6°





Mais si Guy Patin ne trouva pas chez sa femme toutes les qualités qu'il pouvait désirer, il eut le bonheur de voir son union bénie par une nombreuse postérité. Ce fut une douce consolation pour ce cœur essentiellement aimant, qui avait les enfants et qui se félicitait d'être, comme Catuboy, riche in libris et liberis, et qui, entouré de ses bambins, se plaignait de ne pas en avoir assez. Chaque naissance fut pour lui une heure de félicité, et cette heure se renouvela dix-fois. Les dix baptêmes eurent tout lieu dans l'église de St Germain-l'Auxerrois.

I. Robert Patin, baptisé le 11 Août 1629, dix mois, pas contiguement, après le mariage. Le parrain fut M<sup>re</sup> Robert Miron, conseiller du roi en son conseil d'Etat, et Pr<sup>in</sup>ce Ambassadeur pour Sa Majesté en suite. La marraine : Dame Suzanne de Monceaux, épouse de Monsieur de Fontenay, ambassadeur de Sa Majesté en Angleterre. Robert Patin fut maître es arts (7 Juillet 1646) ; Docteur en médecine (19 Dec. 1650), et mourut phthisique à Cormeilles, le 1<sup>er</sup> Juin 1670. Il avait épousé (31 mai 1660) Catherine Barre.

II. Charles Patin (1<sup>er</sup> du nom), baptisé le 18 novembre 1631, et tenu sur les fonts par Jacques Guillemeau, le célèbre chirurgien accoucheur, et par Marguerite Miron, fille du Pr<sup>in</sup>ce de Miron. Cet enfant mourut en nourrice (?) emporté par la dysenterie, six jours après la naissance, c'est à-dire le





2<sup>e</sup> Janvier 1632. ~~Cette enfant~~ La douleur du père fut grande ;  
 c'est de lui qu'il parle lorsqu'il ~~voit~~ écrit ceci : In horas  
dulcis recordatio vestrum me dolentemque efficit

3<sup>e</sup> Charles Patin (2<sup>e</sup> du nom), baptisé le 23 Février 1633,  
 tenu sur les fonts par messire Christophe Leschabier, Cou-  
 seiller du roi et Correcteur en la Chambre des Comptes, et par  
 Dame Gabrielle Jardon, femme de M<sup>r</sup> Bourdon, procureur  
 au Parlement. Ce fut l'enfant privilégié de la maison, le cher  
 Carolus, qui devait devenir un savant en premier ordre  
 et aller tristement mourir sur la terre étrangère, victime  
 d'une abominable accusation (Voy. plus loin, Chap. )

4<sup>e</sup> Pierre Patin, baptisé le 8 août 1634. Il eut pour parrain  
 son grand-père maternel, Pierre de Janson, et pour marraine  
 d'ambassade Marie Charpentier, femme de Messire Jacques  
 Miron, Conseiller en la Cour des aides. Il fut, croyons-nous,  
 avocat ; il fut désigné comme ayant été déclaré maître es  
 arts dans l'université de Paris, le 15 Juin 1649 (A). Il  
 signe en 1672 l'acte d'inhumation de son père

5<sup>e</sup> François Patin (1<sup>er</sup> du nom), baptisé le 21 novembre 1635,  
 parrainé par Robert Miron, Correcteur en la Chambre des  
 Comptes, et par la grand-mère maternelle en nouveau-  
 né Catherine Lestourneau. Guy Patin avait annoncé en

(A) - Bibl. nat. - Cabinet des titres - Manusc. Lat. 9154, fol. 101, v<sup>o</sup>





ces terres long la venue prochaine: "Nous espérons que  
 votre père seroit venu pour le baptême d'un quatrieme  
 garçon que nous attendons; mais il eût pu être gâté au-  
 paravant, puis que le petit galant ne vient pas encore; je  
 crois que c'est qu'il veut mûrir et passer le terme afin  
 d'être plus habile homme que les autres, et que le venue est  
 trop peu de chose trop court pour lui aussi bien que pour les  
 enfants des Princes. Je souhaite qu'il vienne en bonne  
 santé, de lui et de sa mere, et qu'il soit quelque jour hon-  
 nête homme, combien que ma femme desire fort à cette fois  
 d'avoir une fille..." Ces vœux ne devaient pas se réaliser,  
 car l'enfant mourut en bas âge, peut-être même en naissant.  
 6: François Patin (27 novembre), baptisé le 22 Décembre 1637,  
 et présenté par Louis Muiron, prieur de Faucoin et de Hous-  
 sainville, et par Damvidelle de Masparault, fille d'un Con-  
 seiller au Grand Conseil. Il embrassa la carrière militaire,  
 et fut tué, soit en duel, soit par un assassinat, sur la route,  
 entre Frouville et Le Meisis-Bouchard, le 9 octobre 1658.  
 Le lendemain, il était enterré dans l'église de Cormeilles,  
 à côté de sa grand'mère maternelle. Patin ne fait aucune  
 mention de cette catastrophe; elle est pourtant attestée  
 par l'acte d'inhumation que nous avons relui à Cormeilles:  
"Ce matin même jour, 10 octobre 1658, François Patin,  
âgé d'environ dix-neuf ans, fils d'honorable homme





(21)  
III<sup>e</sup> Guy Patin, Docteur régent en la Faculté de médecine  
de Paris, a été inhumé en la chapelle Notre-Dame, lequel  
Francis Patin a été tué le jour précédent par un sien  
camarade de guerre, entre Francouville & le Plessis Bouchard  
7<sup>e</sup> Catherine Patin, baptisée le 12 mai 1637, présentée  
par son oncle Claude Bourdon, et par sa grand-mère ma-  
ternelle. Cette enfant mourut le 26 septembre 1641.

8<sup>e</sup> Jean-Baptiste Patin, baptisé le 16 Juin 1643, mort  
en bas-âge. Le parrain avait été Jean de Neuilly, Docteur  
de Sorbonne, chanoine et prieur de l'église de Beauvais,  
sa marraine, Marie Courcier, femme de Messire Edeau  
de Grandmont, Conseiller au Parlement.

9<sup>e</sup> Gabrielle Catherine Patin, baptisée le 4 octobre 1644;  
tenue sur les fonts par son oncle Artoine de Sautoy, et par  
sa tante Gabrielle de Sautoy. "Nous n'avons qu'une fille,  
écrit Guy Patin le 14 Mars 1648, mais elle est si gentille  
et si agréable que nous l'aimons presque autant que nos  
garçons"

10<sup>e</sup> Godefroy Patin, baptisé le 15 septembre 1647, présenté  
par Godefroy Harment (?), chanoine de l'église de  
Beauvais, recteur de l'Université de Paris, et par Dame  
Marie Payot, femme de Charles Brouillard, écuyer,  
baron, &c. Il mourut le 17 Juin ~~1648~~ 1648

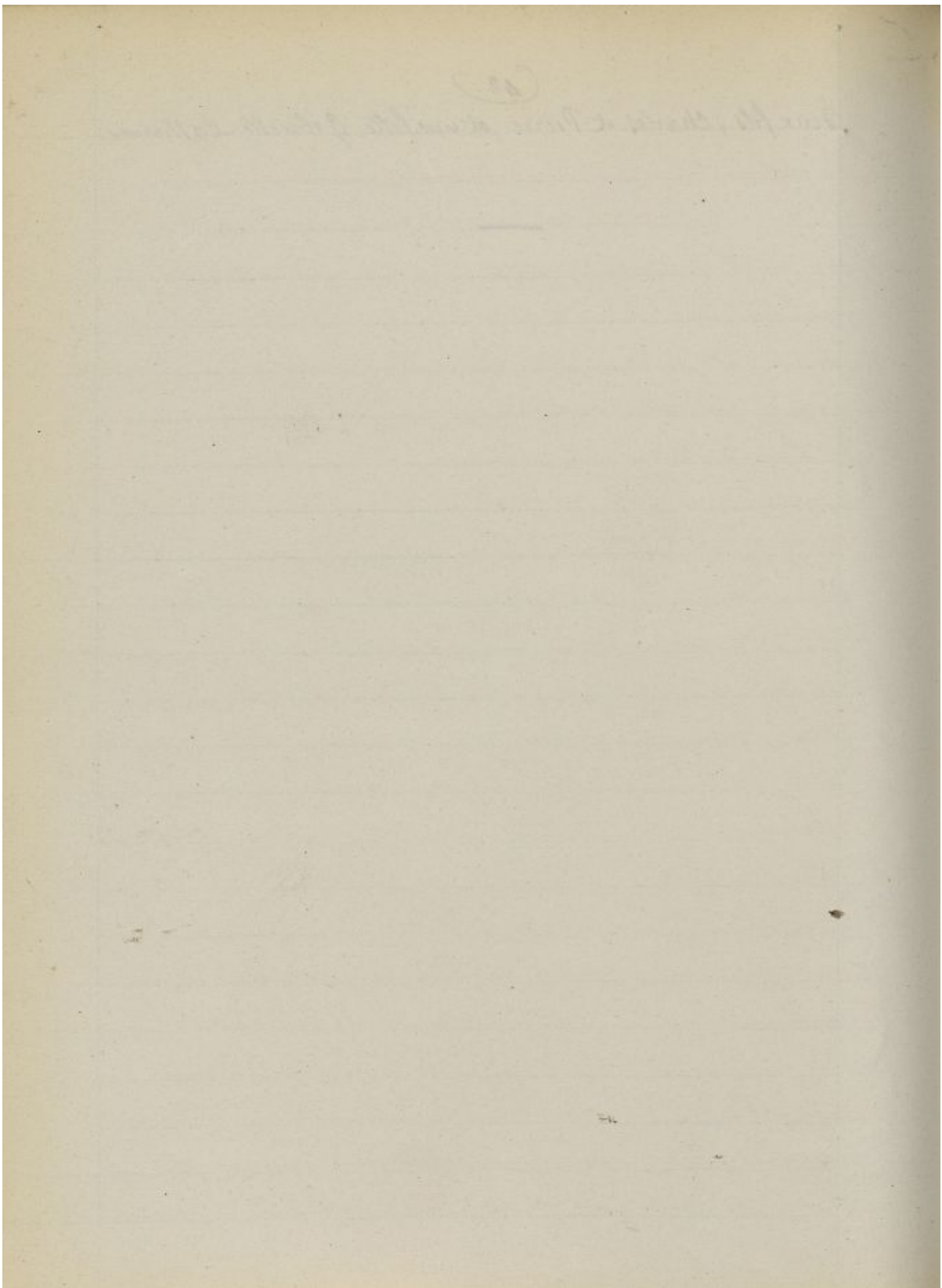
On voit que Guy Patin ne laissa, en mourant, que





(A2)

deux fils, Charles & Pierre, et une fille Gabrielle-Catherine



## Chap. V

### Le Doyennat

C'était une grande et lourde tâche que charge que celle de Doyen de la Faculté de médecine de Paris, et prout d'un docteur à réligie l'honneur que le sort lui avait désigné. Le Doyen était le chef de la Compagnie, Caput Facultatis, videlicet disciplinae, et custos legum; il avait la garde particulière des Statuts, des Registres, des Secours de Paris, de toutes les clefs; lui seul avait le droit d'assembler la Faculté; il portait l'épave rouge (Humeralis coccinea), nommée Dabon pour un an, prout pour deux ans, son élection se faisait de la manière suivante; du milieu au temps de Patin:

Voici tous les docteurs réunis dans les Ecoles Supérieures de la Rue de la Bucherie. Le Doyen sortant, après avoir répété sur le Bureau les insignes de sa charge, prononce un long discours en latin, gonflé de superlatifs, et dans lequel il remercie chaleureusement l'Ordre entier de l'honneur qu'on lui a fait, rappelle les incidents principaux de son Doyennat, et expose l'état des affaires de la Compagnie. Pendant ce temps, les Docteurs préparent autant de bulletins ou





(116)

papier qu'il y a de Docteurs présents, & y écrivent les  
noms de ces Docteurs; ces bulletins sont roulés (convoluti),  
et jetés, par le plus jeune des Docteurs, dans deux urnes (l'un  
avec deux modèles de chapeaux); la première est destinée aux  
bulletins de ces urnes, tenue par le très vénérable (An-  
tiquissimus); et destinée aux bulletins des Anciens  
(Antiqui); la seconde, confiée au Vénérable (Antiquior),  
reçoit les bulletins des nouveaux Docteurs (Juniori). Les  
bulletins, placés ainsi, sine fraude, dans leurs urnes  
respectives, sont agités. Le Doyen sortant, la main allon-  
gée (Manu exprorecta), prend trois bulletins de l'urne des  
Anciens, et deux seulement de celle des Nouveaux; et de  
suite (protinus) les déroule, et proclame les noms qu'ils  
contiennent.

Voilà les cinq Electores chargés par le sort de nommer le  
Doyen.

Ces cinq Electeurs, affranchis de toute Brigue (sine ulla  
cujusquam prehensione) se retirent dans la chapelle,  
non sans avoir prêté le serment suivant:

"Juratis quod bonâ fide eligetis in Decanum illum à  
regentibus, quem sciveritis utilissimum esse ad hujusmodi  
officium exercendum"

Après s'être agenouillés, après avoir fait leurs prières,  
et imploré la bénédiction du Ciel, ils chortissent, par le





consent de la plus grande partie des suffrages, il vint de leur  
collègue qui leur paraissent les plus dignes du Doyennat, deux  
de l'ordre des Anciens, un de l'ordre des Nouveaux.

Enfin, ils rentrent dans la salle de l'Assemblée; les trois  
bulletins préparés par les cinq Electeurs sont jetés dans  
une urne; le Doyen sortant en tira un; il contenait le nom  
du Docteur regent qui devra le remplacer au Doyennat.

Guy Patin a été plusieurs fois Electeur; trois fois aussi, le  
choix de ses Collègues se porta sur lui pour en faire un éligible;  
trois fois son nom, après "avoir passé dans le chapeau",  
y resta.

Ce ne fut qu'à l'lection du 5 novembre 1650, que le sort lui  
fut favorable, au grand contentement, de cette, de la majorité  
des Docteurs-regents, qui savaient bien qu'ils allaient avoir  
un Doyen del primo cartello. La nouvelle magistrature dura  
peux ans, jusqu'au 2 novembre 1652; Histories en et là dans  
le journal qu'il en a tenu.

- Le 2 Février 1651, la Faculté ne peut entendre la messe qu'elle  
avait l'habitude de faire dire dans la chapelle pour célébrer  
le jour de la Purification de la Vierge. C'est que, par suite de  
pluies diluviennes qui ont atteint toute la France, et même  
l'Europe, les Ecoles de la rue de la Bucherie ont été envahies  
par les eaux débordées de la Seine; on ne peut y arriver  
qu'en bateaux; les habitants de ces quartiers ont abandonné



leurs maîtres

- Au nombre des collections de corps humains qui se font à l'École pendant ces deux décennats, Guy Patin en cite un, des plus remarquables, de transportation complète des viscères : le foie était à gauche, la rate à droite ; la pointe du cœur était dirigée à droite du thorax, &c. Le cadavre était celui de l'un des assassins qui, la nuit, en plein Paris, s'étaient précipités sur le carrosse qui portait le Duc de Beaufort, dit le Roi de Haller, et avaient tué d'un coup de pistolet un des seigneurs qui étoient à côté de lui. L'assassin avait subi le supplice de la roue.

- C'est aussi sous les décennats de Patin, & certainement sous son ministère, que la Faculté lança ce décret : Aucun docteur régent ne devra accepter de consultation avec des médecins étrangers. Il ne devra, non plus, délivrer aux étrangers en médecine des certificats attestant leur érudition & leur aptitude à la pratique, ce rôle étant réservé à l'Université seule. Enfin, il lui est défendu de donner ses approbations à quelque livre que ce soit.

- 23 Décembre 1651. La cherté exceptionnelle des vivres, les guerres, les excursions de l'ennemi, ont engendré un grand nombre de maladies ; l'Hôtel-Dieu est plein de malheureux ; les bons médecins de ce grand établissement ne peuvent suffire ; Mathieu Molé, garde des Sceaux, demande à la Faculté de





cherché parmi les membres des médecins auxiliaires. Patin n'eut pas de peine à faire vibrer tout le cœur de ses collègues, la fibre de l'humanité; et l'on décida que l'on désignerait deux médecins; ce furent Hermann de Lannay et Claude Levasseur, lesquels, à tour de rôle, et pendant un mois, avaient alléger le travail de leurs confrères de l'Hôtel Dieu.

— Guy Patin fit adopter encore (5 Décembre 1651) une excellente mesure, laquelle consista à empêcher que les auteurs de thèses, n'adjussent à leurs noms patronymiques, des titres étrangers plus ou moins retentissants. Le malin Doyen voyait M<sup>re</sup> Hélié Beda, qui s'était affublé de ces appellations: Sieur de Tongerois, Sieur de la Gourmandière.

— Le 27 Janvier 1652, notre Doyen fut moins bien inspiré: il s'agissait d'un chirurgien de Paris, nommé Gabriel Bertrand, qui avait écrit un livre contre la circulation, et, par conséquent, contre Harvey. G. Bertrand avait adressé à la Faculté son manuscrit, pour lui demander son approbation ou son improbation. La réponse de nos anciens mérite de passer à la postérité; elle montre jusqu'où ils ont pu aller dans la tolérance à l'égard de ceux qui n'appartenaient pas à leur Compagnie. Nous traduisons: "La question de la circulation du sang n'est pas d'une controverse chirurgicale; ce n'est pas l'affaire d'un barbier-chirurgien. Aussi, est-il nécessaire de lui renvoyer son manuscrit; ce dernier ne peut être soumis





à l'examen d'un docteur de l'école, le sujet qui y est traité  
 était trop difficile et trop compliqué pour être résolu par  
 un chirurgien. C'est, il est vrai, avec le plus grand respect  
 que G. Bertrand s'est adressé à la Faculté; mais les docteurs  
 savaient que l'auteur de ce livre, Barbier-chirurgien de quelque  
 réputation, était hostile au vénérable Jean Riolan, et que ce  
 n'avait été que pour contredire ce docteur et vénérable maître,  
 qu'il avait osé prendre la plume sur un sujet par la nature  
 si difficile, et devant la solution duquel se traînent jusqu'ici  
 hévortés les philosophes les plus subtils, les médecins les  
 plus habiles?"

- Rappelons, enfin, que c'est sous son règne, et par ses soins,  
 que Guy Patin put recouvrer d'un bon ami, qu'il ne  
 nomme pas, les deux premiers volumes des Registres - Com-  
 mentaires, volumes égarés depuis le règne de Louis XII, et qui  
 sont bien précieux, puisqu'ils se réfèrent à l'histoire de la  
 Faculté depuis l'année 1395 jusqu'à l'année 1472.

— ~~Sur~~ La foi des Annales de l'école de médecine de Paris  
 les médecins n'ont pas usurpé la réputation qu'ils ont  
 toujours eue d'être de fines fourchettes, et de ne jamais man-  
 quer l'occasion de se montrer gourmets distingués. Dans l'ori-  
 gine de nos écoles il ne se passait pas un examen, une  
 présentation, une fête, une cérémonie, sans qu'après les

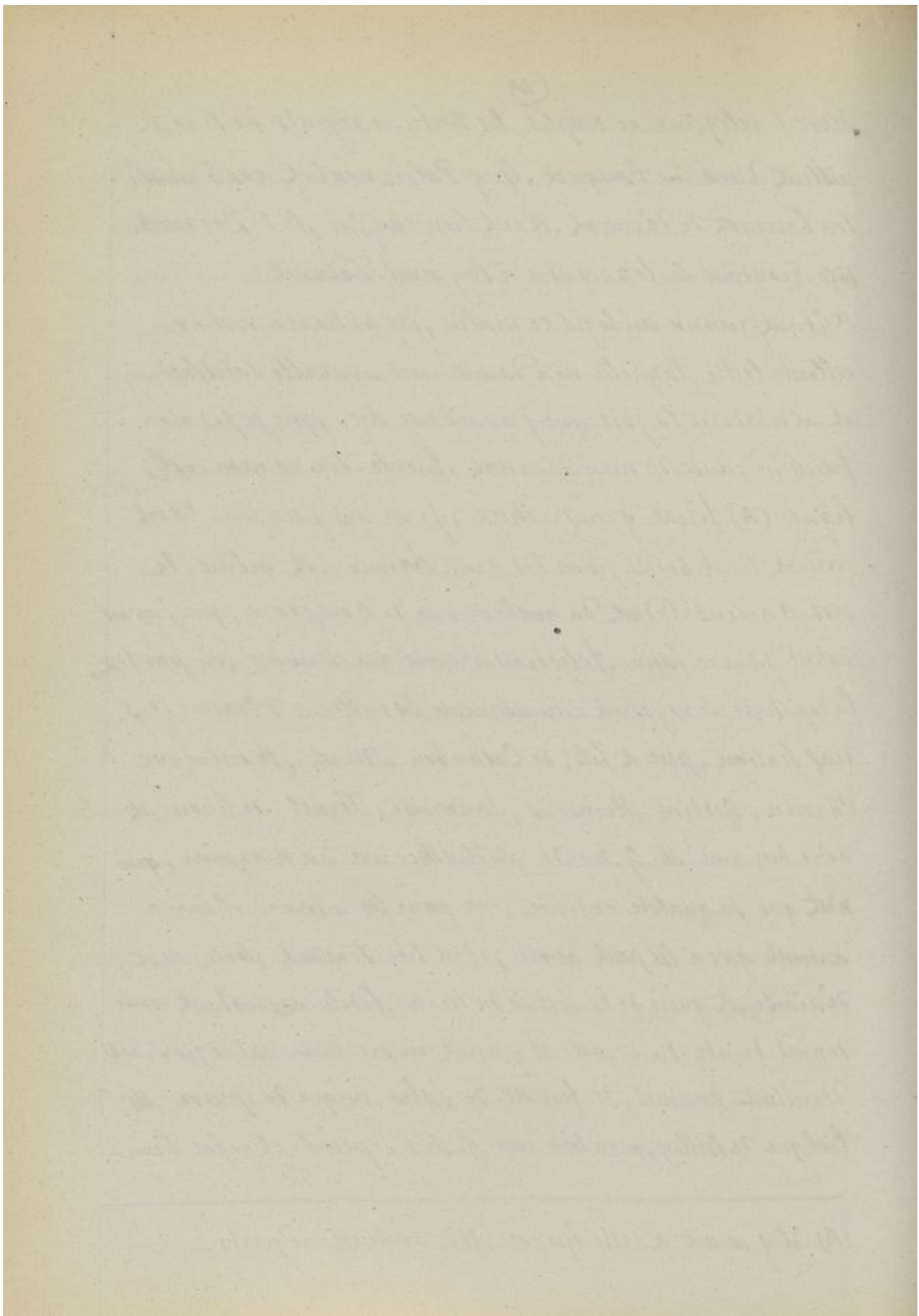
*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

devoirs religieux accomplis, les Docteurs régents ne se réunissent point au banquet. Guy Patin voulut avoir aussi son banquet de Dècanat. Il eut lieu chez lui, le 1<sup>r</sup> Décembre 1650. Écoutez-le le raconter à son ami Talonnet :

« Étant revenu au logis ce matin, j'y ai trouvée votre excellente lettre, laquelle m'a donnée une nouvelle satisfaction, et m'a accablé la joie que j'avais eue hier, que je fis mon festin, à cause de mon Dècanat. Trente-tix de mes collègues (A) firent grande chère; je ne vis jamais tant vivre et tant boire pour des gens sérieux, et même le net Ancien. C'était du meilleur vin de Bourgogne, que j'avais réservé pour ce festin. Je l'extrais de ma chambre, où par dessus la tapissure se voyoient curieusement les tableaux d'Erasmus, de Jean Scaliger, père et fils, de Catoubon, Muret, Montaigne, Charron, Grotius, Heinsius, Janmaide, Ternel, de Thou, et notre bon ami M. G. Naudé, bibliothécaire du Magasin, qui n'est que la qualité externe, car pour les internes il l'en a autant qu'on les peut avoir; il est très-savant, bon, sage, sérieux, et guéri de la sottise du siècle, fidèle et constant ami depuis trente-trois ans. Il y avait encore trois autres portraits d'excellents hommes, de feu M. de Sales, évêque de Genève, M. Rivéque de Belley, mon bon ami, Justus Lipsius, et enfin Fran-

(A) - Il y avait à cette époque, 112 de deux régents.



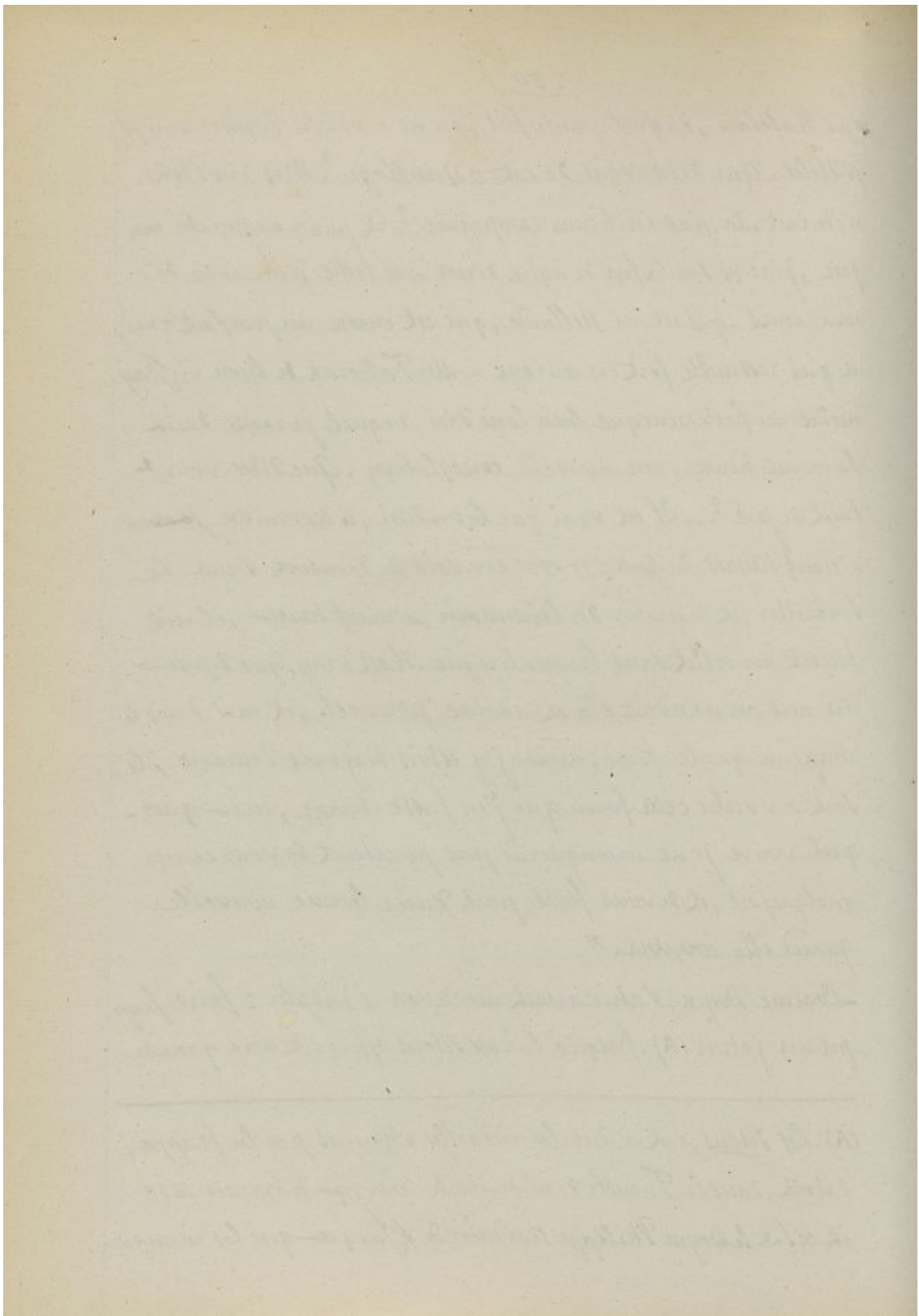


coid Nabelain, duquel, autrefois, on m'a voulu donner vingt  
 pistoles. Que dites-vous de cet assemblage? Mes visites  
 n'étant pas en bonne compagnie? Et pour augmenter ma  
 joie, je reçus sur la fin de votre sèner une lettre d'un autre de  
 mes amis, qui est en Hollande, qui est encore un parfait ami,  
 et qui ressemble fort en courage à M. Falcoet de Lyon. J'ay  
 même au frere unique bien loni d'ici, duquel je reçus dans  
 la même heure, une nouvelle consolatory. Que dites-vous de  
 tout de joie? Il est vrai que le vendredi, le novembre j'amus  
 à neuf heures du soir, je vous écrivois du récanot sans le  
 soulever, et le matin de lendemain, à neuf heures, il me  
 trouvoit au collet sans savoir brigue. Il est vrai que depuis  
 dix ans on m'avoit élu et nommé pour cela, et mit dans le  
 chapeau quatre fois; mais j'y estois toujours demeuré; le  
 sort a voulu cette fois que j'en fusse chargé; mais quoi-  
 qu'il arrive je ne manquerai pas pourtant de vous écrire  
 quelquefois, et de vous faire part d'une bonne nouvelle  
 quand elle arrivera."

Comme Doyen, d'atin avoit un devoir à remplir: faire frap-  
 per un jeton (A). Jusqu'à lui ces jetons offraient une grande

---

(A) - Les jetons, c'est à dire les médailles obtenues par la frappe,  
 d'atin, dans la Faculté de médecine de Paris, qui de l'année 1638,  
 et ce fut le Doyen Philippe Harduin de St-Jacques qui les inaugura.





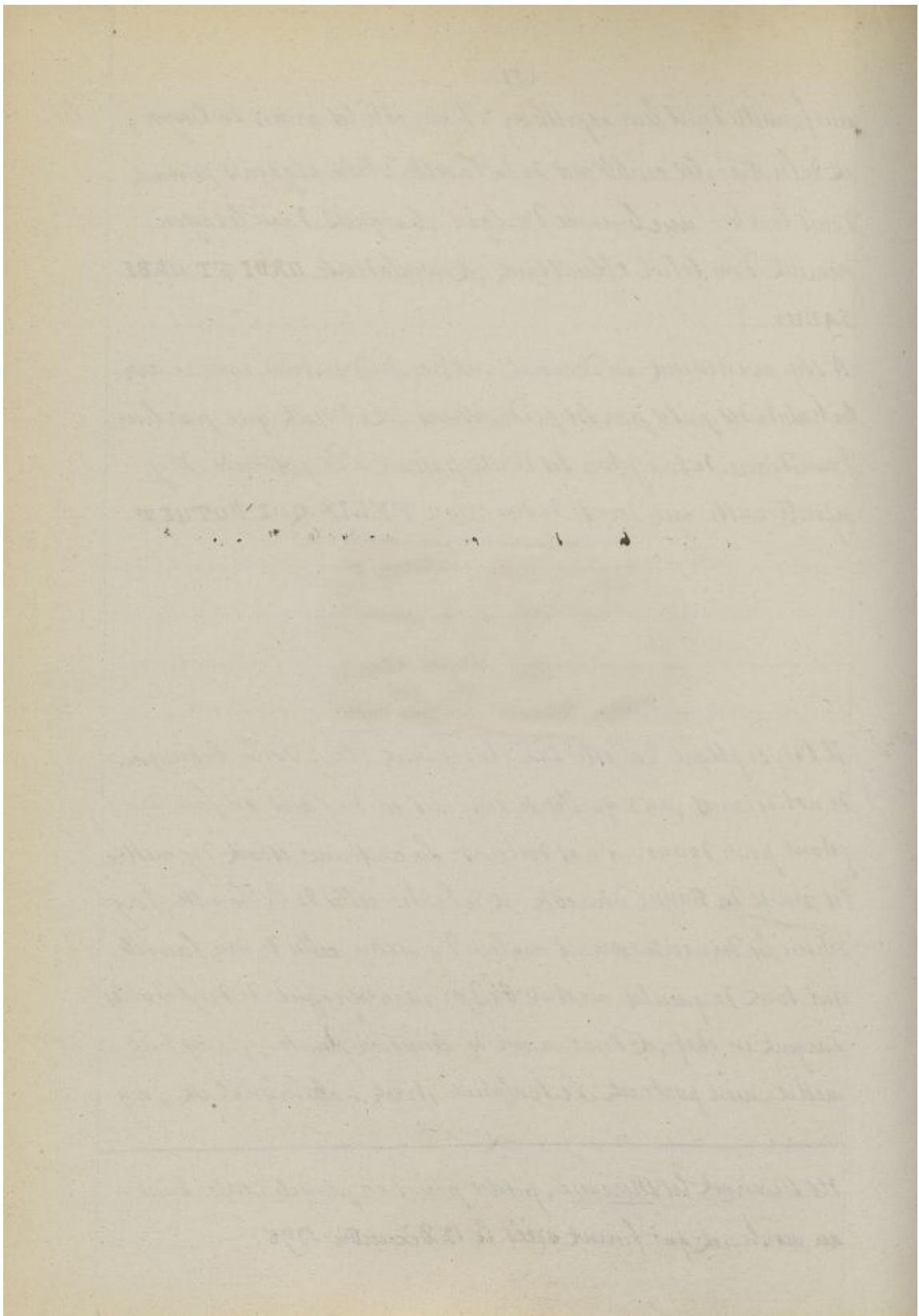
uniformité d'eux leur expelleroy : D'un côté les armes du Doyen, et de l'autre, les emblèmes de la Faculté : Trém sigognes portans sous leur bec une branche d'origan, baignés d'un lezayonnement d'un soleil éblouissant, et avec la devise URBI ET ORBI SALUS.

A soy arrivement au Decanat, notre Guy eutend rompre avec les habitudes pides par ses pidescessours, et il vult que par bienfoudiaire de son jeton ses traits passent à la posterité. Il y ajoste aussi une devise de son cœu : FELIX QUI POTUIT



Il l'en explique du reste très clairement : ... Voilà le coup de nos licences, aux quelles de deux ans en deux ans on fait des jetons pour donner à nos docteurs. La coutume estoit d'y mettre les armes du Doyen d'un côté, et de l'autre celles de la Faculté. J'ay retenu les dernières, mais au lieu d'y mettre celles de ma famille, qui sont de queues au chevron d'or, accompagnées de deux étoiles d'argent en chef, et d'une main de même au point, j'y ay fait mettre mon portrait. Le sculpteur, tout habile qu'il est, n'y

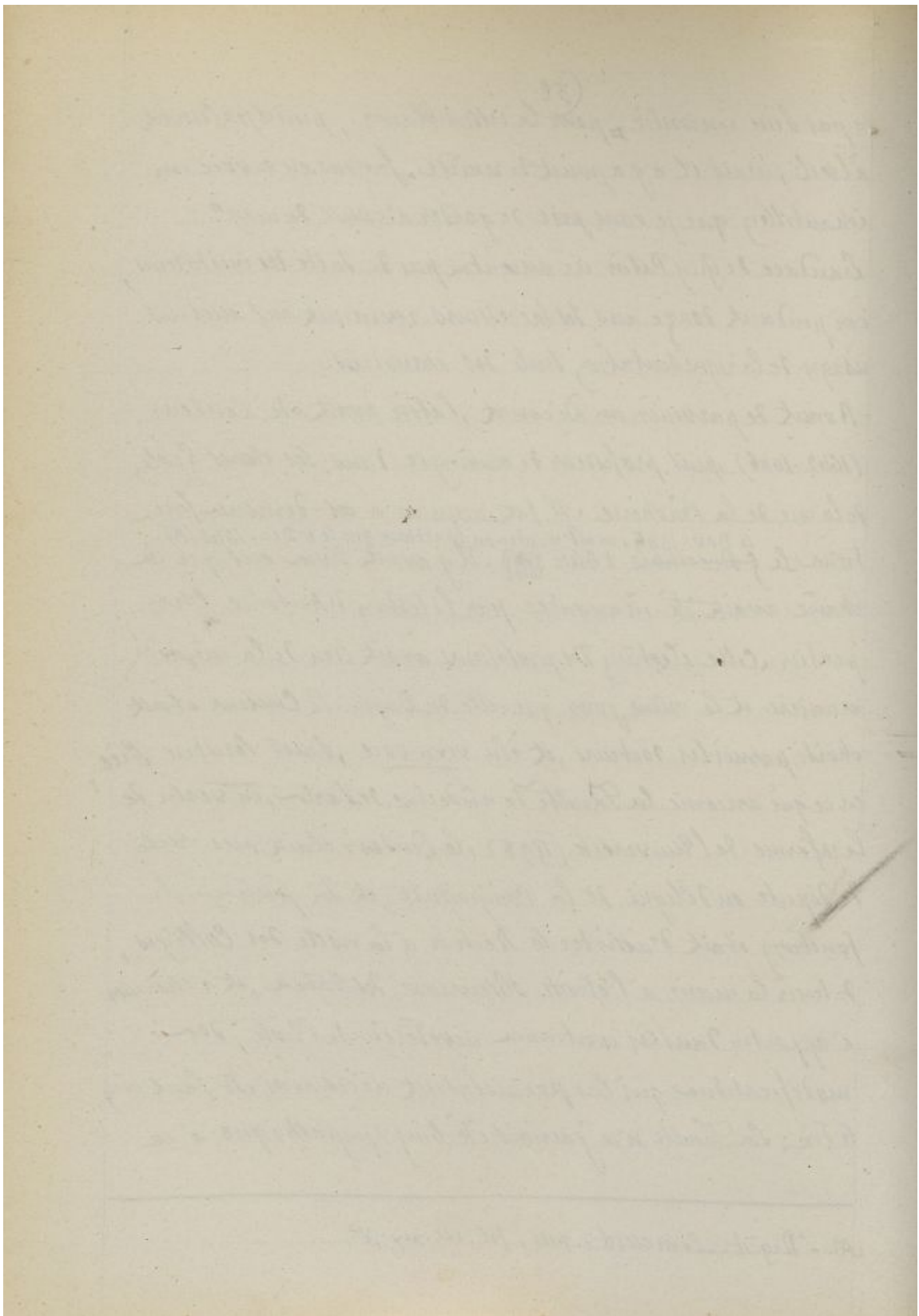
est suiviroit les Méreaux, petits piéces en plomb coulé d'un moule et qui furent créés le 13 Décembre 1798



(52)  
a pas bien rencontrée pour la ressemblance, principalement  
à l'œil; mais il n'y a point de ressemblance. Je vous en envoie un  
échantillon que je vous prie de garder à cause de moi.  
L'audace de Guy Patin ne rencontra pas de suite des imitateurs,  
car pendant douze ans ses successeurs revinrent aux anciens  
usages de la représentation seule des armées.  
Avant de parvenir au Doyennat, Patin avait été Censeur,  
(1642-1646), puis professeur de chirurgie dans ses chères écoles  
de la rue de la Bucherie. Il fut nommé à ces dernières fonc-  
tions le 9 <sup>ou 10</sup> novembre 1645, mais n'entra en fonction que le 9 Dec. 1645 (A).  
Il y avait bien eu auparavant un titulaire, mais que la  
chambre avait été inaugurée par l'élection de Antoine Char-  
pentier. Cette élection des professeurs avait lieu de la même  
manière et le même jour que celle du Doyen. Le Censeur était  
choisi parmi les docteurs, et élu viva voce, sous scrutin. C'est  
en ce qui concerne la Faculté de médecine de Paris, en vertu de  
la réforme de l'Université (1598), le Censeur était une sorte  
de député ou délégué de la Compagnie, et sa principale  
fonction était d'assister le Recteur à la visite des Collèges,  
de tenir la main à l'exacte observance des Statuts, et à chercher  
à apporter dans les coutumes vicieuses de l'École, des  
modifications qui lui paraissent nécessaires. Il faut bien  
le dire: La Faculté n'a jamais été bien sympathique à ce

(A) - Regist. Commerce. XIII, fol. ccc. xix, v°





fonctionnaire, qui contrôlait les actes, et s'arrogeait  
 parfois une prééminence qui n'appartenait qu'au Doyen.  
 "Le censeur est persona muta", écrivent les registres; il ne  
 peut avoir aucun pouvoir sur le Doyen qui est le chef de  
 l'école". Dans les Conciles, le Censeur avait une place dis-  
 tincte aux écoles supérieures, il se plaçait à l'extrémité  
 gauche du Bureau; aux écoles inférieures il avait la  
 petite chaire, à la gauche du Chancelier l'évêque, ce qui  
 arrivait souvent, ce dernier assistait à la soutenance  
 des thèses

Guy Patin fut choisi pour être censeur, ut vis forbis, ce  
 n'est pas un mot qui le dit tout; c'est le Journal même du  
 Doyen

27

Lettre de M. de Mevius à M. de Mevius

Je vous envoie par ce porteur  
quelques livres que vous m'avez  
demandés. Les autres que vous  
m'avez demandés, je vous les  
enverrai par la poste. Je vous  
prie de m'en faire part à  
M. de Mevius, si vous le  
pouvez. Je suis, Monsieur,  
votre très humble serviteur,  
M. de Mevius.



## Chap. VI

La Chaire de professeur d'anatomie, de Botanique & de pharmacie au Collège royal.

Après le décès de la Faculté de médecine de Paris, une chaire au Collège royal de France. Patin y fut nommé dans le mois d'Octobre de l'année 1654. Il la dut à son vénéré maître Jean Niolan, qui l'occupait depuis le 20 Juin 16... , mais qui, vieux, asthmatique, fut bien aise de la transmettre au collègue qu'il aimait, qu'il estimait, et qui l'avait aidé tant de fois dans ses travaux. Il faut que je vous fasse part d'une bonne nouvelle dont vous ne serez pas mari, si ce n'est que vous n'ayez pitié de moy, comme l'oy a qu'elques fois de ceux que l'oy aime, voyant que ce que je m'en vais vous dire me fera bien de la peine. C'est que Mr. Niolan, le bon homme, se sentant fort vieux, et presque accablé d'un fardeau aussi pesant que le Mont Etna, n'a considéré par dessus tous les autres pour me faire avoir la charge de professeur royal, ce qui est heureusement accompli. Mr. Amory évêque de Coutances & grand vicaire de Mr. le Cardinal Antoine, grand Aumonier de France, a reçu et agréé la nomination que Mr. Niolan a faite de moi. De

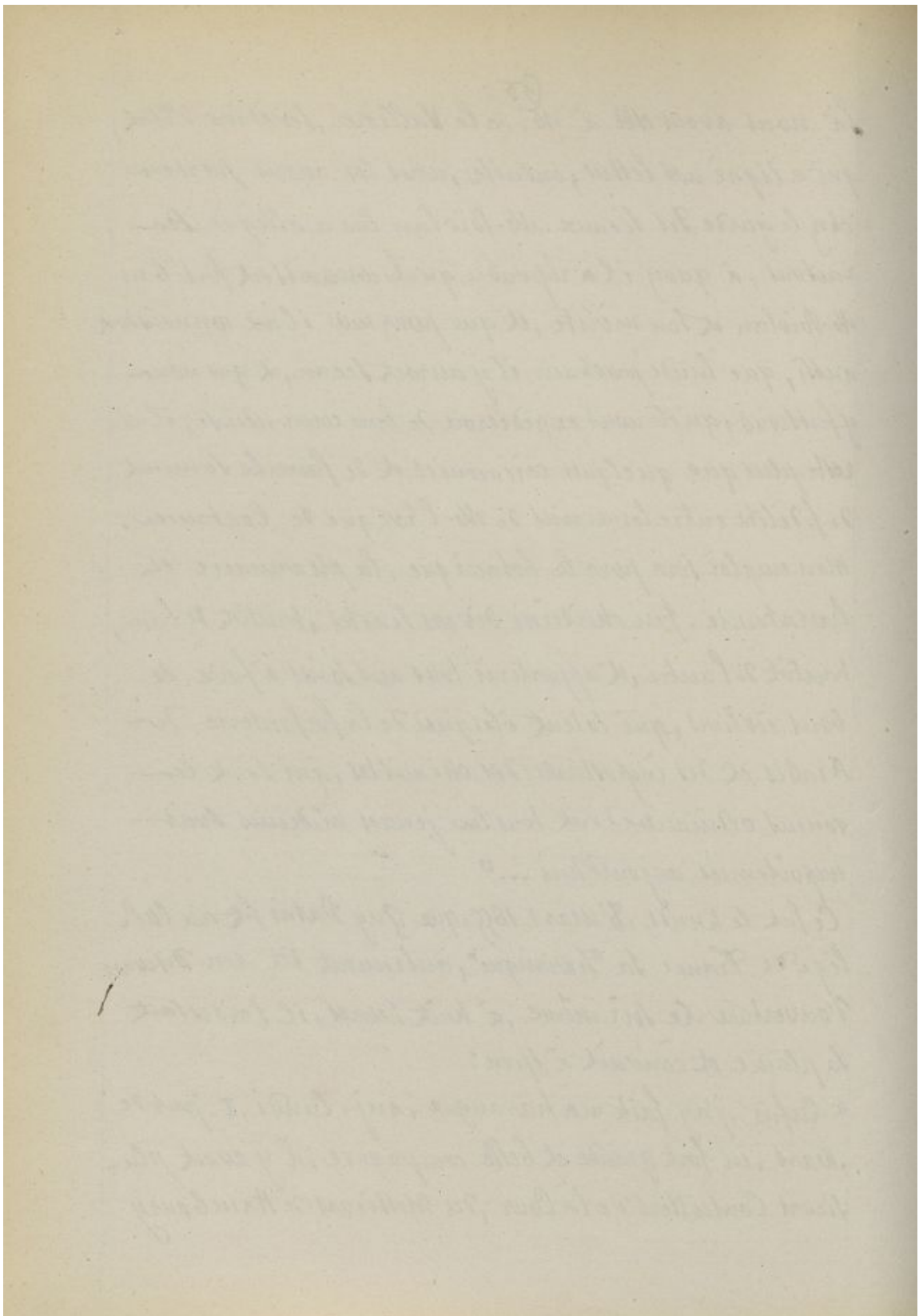


(35)  
là nous avons été à M. de la Vallière, secrétaire d'Etat,  
qui a signé nos lettres; ensuite, nous les avons portées  
chez le garde des Sceaux. M. Nicot lui a allégué ses  
raisons, à quoy il a répondu qu'il connaissait fort bien  
M. Nicot et son mérite, et que pour moi il me connaissait  
aussy, que lundi prochain il y auroit Sceau, et que nous  
y fussions, qu'il nous expédieroit de bon cœur. Ainsi, il ne  
reste plus que quelques cérémonies et de faire le serment  
de fidélité entre les mains de M. l'Evêque de Coutances.  
Mon emploi sera pour le botanique, la pharmacie et  
l'anatomie. J'en choisirai divers livres, tantôt de l'une,  
tantôt de l'autre, et apporterai tous mes soins à faire de  
bons écrites, qui soient éloignés de la sophistication de  
Arabs et des impostures des chimistes, qui sont les  
vices ordinaires et que tous les jeunes médecins sont  
empoisonnés aujourd'hui...

Ce fut le lundi, 8 Mars 1688. que Guy Patin fit au Col-  
lege de France sa "harangue", autrement dit son discours  
d'ouverture. Le soir même, à huit heures, il saisissant  
la plume et écrivait à son:

"Enfin, j'ay fait ma harangue, auj. Lundi. I. jour de  
Mars, en fort grande et belle compagnie, il y avoit plu-  
sieurs Conseillers de la Cour, des Messieurs de Harcourt





qui sont ici ambassadeurs des villes Hanseatiques pour  
renouveler leur traité avec le Roy... Presque toute la Facul-  
té y estoit, et eruditi quamplurimi, et invitati et non in-  
vitati. Elle a esté longue, elle a duré une heure et demie  
entière; mais elle n'a pas esté ennuyeuse, à cause que c'estoit  
un fil perpétuel et un tissu continuél de son histoire du Collège  
royal, depuis l'an 1529. par son premier Instituteur Fran-  
çois I., laquelle institution a esté entretenue par les autres  
Rois ses successeurs, jusques à présent, et gouvernée par  
les grands Annuaireurs de France, quos enumeravi et lau-  
davi. Après cela, j'ay parlé des autres Professeurs qui ont  
illustré ce Collège, tels qu'ont esté Danesius, Guenebus,  
Carpentarius, Duretus, le grand Simon Pierre, et alii  
infiniti, quibus subjungi videntur, qui hodie regium  
Collegium componunt; deinde gratias egi optimo et doc-  
tissimo viro Jo. Riolano, qui me tibi heredem delegit, et  
estoit là présent. Enfin j'ay parlé aux Escoliers en mé-  
decine, lesquels j'ay adverti de leur devoir, et ausquels j'ay  
fait connoître comment je leur expliquerois l'Anatomie,  
la Botanique et la Pharmacie. Et enfin, j'ay conclu par un  
fort agréable mot qu'on appelle Dixi, je dis fort agréable  
tant à tous ceux qui m'entendoient, que la longueur du  
temps avoit ennuyé, qu'à moy même qui estois las de  
parler. Au moins personne ne s'en alla qu'à la fin, j'y vis





quelques Mouvés blancs ; et mesmes, l'on m'a dit que l'uy g  
 avoit veu quatre enfans du bien heureux Père Ignace, qui  
cur convenesunt huc planè nescio ; saltè m invocati accesse-  
runt, quia uoy habebant vestem nuptialem, tout le monde  
 estoit venu dès deux heures, comme uny affiche portoit, afin  
 de se [rendre] bonne place. M<sup>r</sup> l'Evêque de Coutances m'avoit  
 dit qu'il y vouloit venir, q<sup>d</sup> [si'il y] viendroic, m'en avoit  
 assuré le jour d'au paravant... Nous Patt [en dismes] en  
 grande dévotion jnsqu'à 3. heures et demie ; et tost après  
 il nous envoya [son secre]taire me dire qu'il ne viendroic point,  
 qu'il nous prioit de l'excuser ; que M<sup>r</sup> [le] Mag. [avis] par-  
 tant avec le Roy pour aller à St Germain, lui avoit luité tant  
 de co [sion] que qu'il ne pouvoit y assister à son grand regret.  
 Aussitost nous commençames ; il y avoit déjà plusieurs  
 Auditeurs dignes d'avoir tant attendu, que la diversité  
 des recherches qui estoient dans ma harangue consolâ, et  
 tenu un peu. Voila ce qui s'est passé, comme aussi  
 l'affiche que je vous envoie, laquelle n'a esté envoyée  
 qu'à plusieurs de nostre Faculté et donnée à quelques amis ;  
 il n'y en eut nulle part attachée aux carrefours de Paris  
 qu'il n'y vint trop de monde ; et neantmoins, tout y estoit  
 plein ; les Professeurs du Roy y estoient, hormis M<sup>r</sup>  
 de Flavigny qui estoit aux ch [amps], et M<sup>r</sup> Gatten-  
 dit qui garde la chambre, mais qui est tout revenu





de son dernier [mal]... (A)

On peut croire sur parole Guy Patin lorsqu'il raconte avec une certaine ampleur et un certain orgueil, le succès qu'il a eu dans son enseignement public au Collège royal. Il était bien là à la place : sa façade, son éloquence naturelle, les traits vifs et aigus dont il savait animer ses discours, la passion qu'il mettait à défendre ce qu'il regardait comme des dogmes inattaquables, lui attirèrent un grand nombre d'auditeurs. De la seconde Leçon il pouvait en compter soixante-huit. « Comme j'ay vu que l'on m'écoutoit avec joye, j'ay fait durer une heure ~~et~~ <sup>de</sup> ma explication, et en suis sorti avec grand applaudissement. Devinez si je ne suis pas bien glorieux de vous voir ces petites jonidances miennes. » Le 6 mai 1657, l'honneur profusement voyait rangés autour de lui, par de

(A) Cette lettre a été copiée sur l'original, les passages entre crochets se réfèrent à des réchirements. Quant à l'affiche du Cours de Guy Patin, en voici le texte : Guido Patin, Doctor Medicus, et Professor regius, Artis Anatomice, Botanice, et Pharmaceuticæ, clarissimi viri D. Joann. Riolani Antecessoris sui, Enchiridium Anatomicum et Pathologicum explicabit, ac aliquot Animadversionibus illustrabit. Initium faciet die Lunæ, 8. Martii, hora tertia promeridiana, in Auditorio regio.





cent auditeurs. « Cela me donne de la satisfaction et du courage pour continuer. Excitat auditor studium, laudatque virtus crescit ». Dans l'été de l'année 1669, c'était plus de 1000 personnes qui se pressaient dans l'amphithéâtre du Collège de Cambrai, parmi lesquelles on pouvait voir le Prince héritier du Danemark, l'Ambassadeur de Danemark, et un grand nombre de nobles.

Les Cours de Patin n'étaient pas tant des Leçons que des Conférences, qui étaient fort du goût des auditeurs, lesquels pouvaient librement interroger le professeur, ou lui proposer des questions à résoudre. « Mes Écoliers aiment mieux des conférences que des leçons ; et moi aussi ; car quelque mes leçons ne me coûtent guère, mes Conférences me coûtent encore moins. sic patrocinatur otio meo, inò sequietur meae

Voici les Sujets qui furent successivement traités : De Arthritide ; De Syphilide ; De Variolis et de morbillis ; De singulis medicamentis purgantibus

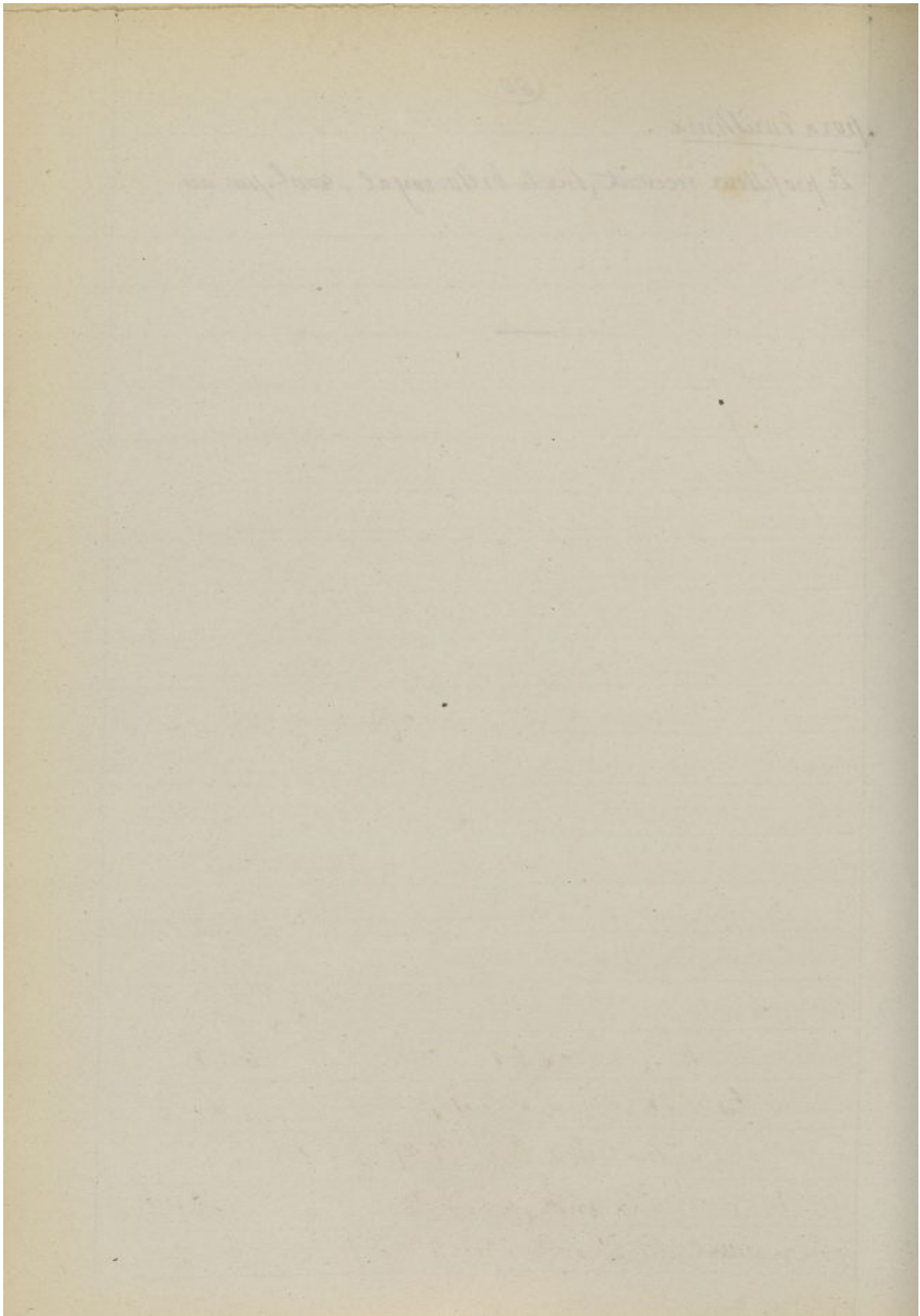
Il paraît que les Cours de Patin commençaient à Mars pour finir en Août, et qu'elles avaient lieu trois fois par semaine, les Lundi, Mercredi, et Vendredi. Il n'est pas que je sache, être publiés. Patin avait eu bien envie de livrer à la presse sa Leçon d'ouverture, mais il ne paraît pas avoir eu son projet à exécution : Dies mali sunt et difficilissima tem-





proa iuridima

Le professeur recevait, sur le bédou royal, 800 l. par an.



## Chap. VIII

### Cormeilles-en-Parisis

Si, après avoir pris le chemin de fer (ligne de l'Ouest), qui conduit à Argenteuil, et s'être arrêté à cette dernière station, on s'engage dans un chemin situé à gauche du village, on arrive, après une petite heure de marche, et à travers des vignes et des prairies, au pied d'un coteau assez escarpé, sur les flancs duquel se lève un gros village: C'est Cormeilles-en-Parisis; c'est là qu'était située la maison des champs de Guy Patin, celle dont il parle avec tout d'amour, et qui lui appartenait par son mariage avec Jeanne de Janson.

La première fois que je visitai Cormeilles, c'était en l'année 18... J'interrogeais chaque maison, chaque fenêtre; je cherchais une de ces vieilles maisons, sans murailles sans appuis, et converties de ce trap du temps, qui, rarement, trouve le vrai amateur. Je cherchais de préférence, pour but de mon examen, les constructions élevées sur le penchant de la montagne, au sommet de laquelle «la vue s'étend à cinquante lieues à la ronde, et d'où l'on aperçoit le clocher de Beauvais? Mais nulle part on ne disait qu'il y en





vestiges qui font soupçonner que Guy Patin a passé  
par là

C'était à douter que le Corneilles du célèbre médecin de  
Paris, fût bien le Corneilles que je cherchais du jésu, car il  
y a trois autres localités du même nom: Corneilles, dans le  
département de l'Eure; Corneilles-en-Vexin dans l'arron-  
dissement de Louviers; Corneilles-le-Cercq, non loin de Clermont  
en Beauvaisis

Alors, passant de côté les maîtres, je viscopai des gens, je me  
dit que malgré les ravages du temps, malgré nos révolutions et  
les transformations municipales, tout cependant persisterait  
venir à mon aide dans mes investigations, j'interrogeai suc-  
cessivement le Curé, le maire et le Notaire de Louviers.

A tout seigneur tout honneur; commençons par M<sup>le</sup> le Curé; l'au-  
tant que dans le bon vieux temps la paroisse était tout le village,  
en quelque sorte; que j'ai un acte ne se contractait sans l'inter-  
vention du Curé, et qu'on vendait, achetait, faisait, dansait,  
notariait, médicinait dans le Sanctuaire de Dieu.

M<sup>le</sup> le Curé mit bientôt devant mes yeux un vieux registre  
oblong, couvert de parchemin, et que je reconnus pour un registre  
paroissial du Vicin survenu à la commune de Corneilles;  
et au fol. 80, v<sup>o</sup>, je pus lire l'acte d'inhumation de l'un des en-  
fants de Guy Patin, de François (N<sup>o</sup>) qui succomba à une mort vio.  
Patin (N<sup>o</sup>)

(A) - Voy. cette pièce, plus haut, chap. IV, p. 40





Ce registre, il était facile de le ruiner, devant avoir ~~un~~ <sup>un</sup> frère  
 et frère sont il avait été séparé avec singulièrement, ou plutôt  
 aux quel il n'avait pas été réunis lors de la création des muni-  
 cipalités. Ces frères devaient se trouver à la Marie. Grâce à l'o-  
 bligeance de M. Godeclin greffier et substitueur primaire, je pus  
 interroger ces registres parcellaires, et j'y relevai cet autre acte:

Le deuxième jour de Juin mil six cent dix huit a été  
 célébrée dans l'église, en la Chapelle de la Vierge, M<sup>re</sup> Robert  
 Patin, Docteur en la Faculté de médecine de Paris, Directeur  
 à la paroisse de St Germain de Laxerross à Paris, en présence  
 de M<sup>re</sup> Guy Patin aussi docteur et professeur du Roy son père,  
 et de Pierre Patin son frère qui ont signé

Guy Patin

P. Patin

Judex, curie

Il était bien dans le Corneilles de moy héris.

Mais où était la maison, ou au moins l'emplacement de  
 la maison.

Sur l'indication du Notaire j'allai frapper à la porte d'une jolie  
 belle maison de campagne. Il n'y avait rien à craindre de cette  
 importunité: le Châtelain était un homme excellent et plein  
 d'humour, marié à une célèbre artiste des Opéra-Italien,  
 enlevée à ses nombreux admirateurs, et qui avait recueilli avec la  
 courtoisie d'un gentilhomme. Au premier abord il me fut bien

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

difficile de reconnaître la maison de campagne de Guy Patin,  
 dans cette construction toute moderne qui s'élève au pied de la  
 montagne, dans ces magnifiques parterres jonchés de fleurs,  
 dans cette pelouse verdoyante qui monte jusqu'au sommet, et  
 dans ces beaux arbres d'essences diverses et de fraîche importation.  
 Mais interrogé, l'aimable maître de ceans, nous dit avec  
 un accent italien : " C'est bien ici qu'étaient la maison et le  
 jardin de votre célèbre confrère le docteur Guy Patin, qui était  
 bien meilleur écrivain que bon médecin, car il saignait trop  
 les pauvres malades. Pour moi je n'en voudrais pas pour un  
 docteur... Les voûtes de ceans existent encore telles qu'elles étaient  
 au XVII<sup>e</sup> siècle ; seulement elles ne sont plus sur la maison  
 actuelle qui y a été élevée plus haut, sur le flanc même de la  
 colline. Au sommet, j'ai trouvé les restes d'un mur à vent  
 dont le docteur parle dans ses lettres ; une source d'eau miné-  
 rale, que j'ai fait analyser, et qui y a trouvée contenus de la  
 soude et du fer, coule encore au même endroit... Guy Patin en  
 parle dans ses lettres... En faisant réparer un vieux réservoir,  
 j'ai pu recueillir une table de pierre... bon, la voici... Examinez  
 avec soin, et vous lirez ces mots qui y sont gravés : INTUS  
 AQUA DULCES... D'ailleurs, les corridors sont admirable-  
 ment ici. En voici un, surtout, qui donne l'excellent bigarreau.  
 Qui sait ? Ce sont, peut-être les petits neveux de ceux que man-  
 geait Guy Patin, et dont il regalait ses confrères..."



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

Ami Surprenant, les quelques détails que Patin donne lui-même sur la maison de Cormeilles, vont bien bien à la localité où nous sommes en ce moment, et tout laquelle il recevait, en 1654, son pensionnaire Chaulier :

"Ma maison est à trois lieues de Paris, savoir à Cormeilles-en-Parisis, une petite lieue au delà d'Argenteuil, où il (Chaulier, le malade) peut respirer un air très pur, et où il y a une vue de plus de cinquante lieues à la ronde; le jardin et les allées y sont belles, qui vont jusques sur la montagne; nous y avons aussi force cerisiers, desquels il peut cueillir les cerises à mesure qu'elles mûrissent, et les faire passer par le feu. Il y a beaucoup d'autres fruits, mais la saison n'en est pas encore venue... Ma maison est tout joignant la montagne, sur laquelle nous avons un moulin à vent, du haut duquel on peut voir le grand clocher de notre ville de Beauvais, avec environ 500 petits poiriers, sans les pruniers, pêchers, abricotiers, mirisiers, figuiers, et 200 cerisiers chargés de bonne cerise bien mûre... Il y a ici fort peu de malades, l'hyver y dure encore; il y fit hier autant froid qu'il fait à présent il y a trois jours; et néanmoins, les arbres commencent à pousser; notre jardinier de Cormeilles étoit hier ce jour, qui me dit que tout nos arbres étoient chargés de boutons, et qu'ils avoient tout des fruits cette année; il dit qu'il y a environ 400 et quelques arbres, que j'y ai fait mettre depuis 3. ans, et qui commencent





à porter. Il y en a d'autres, plus vieux encore, en vin, 200,  
 sans ceux que j'y ai fait mettre depuis le mois de novembre,  
 et encore la valeur d'un cent, que l'on y mettra tous 6 ou 7  
 mois. Ainsi, nous en aurons de toute sorte et de tout âge;  
 des poires de bon chrestien, de bergamotte, d'amadotte, des  
 paires, des abricots, des prunes de plusieurs façons, des  
 figues, &c. Mais l'hiver trop long et trop rigoureux y a tué  
 tout de mes figuiers; si le reste y demeure et continue  
 d'amaïder, nous y aurons bien du fruit sans leur aide.  
 Notre terre y est assez bonne; mais les saisons sont chan-  
 gées, à cause que le ciel est trop méchant; cela pourroit  
 bien être. Quoiqu'il en soit, si tous ces poiriers portent  
 j'aurai bientôt huit ou neuf cents poires de bon chrestien  
 d'hiver, sans les autres sortes de bon fruit...?

Helas! Guy Patin ne fut pas toujours heureux dans  
 ce charmant cottage de Corneilles! on a vu que François  
 Patin, son second fils, ne dépassa pas la dix-neuvième  
 année, et qu'il fut tué en plein champ. On remarque que  
 nulle part, dans ses lettres, son père ne fait allusion à  
 cette catastrophe, et qu'il semble, au contraire, vouloir  
 la cacher à ses correspondants. On sait, et nous le vîmes  
 plus tard les événements que lui coûta la vie saine et  
 mais malheureuse, de Charles Patin, l'antiquaire, son oncle  
 Charles, chassé de Paris, et allant mourir à Paris. Enfin,





Robert Patin, docteur distingué de Paris, auteur du Paranymphus medicus anni 1618, fut enlevé à l'âge de 42 ans, par une phthisie pulmonaire. Ecoutez les lamentations du malheureux père :

« Mon fils aîné étoit allé à Lagny où il a quelque bien du côté de sa femme, à la fin du carême, pour y prendre du lait d'ânesse, ce qu'il a fait, et qui n'a guère servi, la saison y a été contraire jusqu'à présent, cela l'a obligé de revenir à Paris, où je le trouve bien malade, avec une fièvre lente et de mauvais crachats qui me font grand peur; nous n'avons encore<sup>eu</sup> depuis Pasques, de beau jour temps, que deux beaux jours. Interca angitur morbus, gliscitque morendo,  
dam vicis infirmantur. O me miserum in filiis meis!  
Si Deus vult, il aura pitié de vous. .... Je suis toujours en peine de l'issue de la maladie de mon fils aîné Robert Patin. Nos remèdes font merveille par tout, mais il n'en reçoit guère de soulagement. Mon Dieu! que de malheurs en la vie!  
.... Mon fils aîné vient de partir (ce mercredi 28 May) à six heures du matin, avec sa femme et sa mère, dans deux carottes, pour s'en aller en notre maison de Comailles, y prendre du lait d'ânesse tant qu'il voudra. L'air y est fort bon, et rien ne lui manquera; mais, néanmoins, j'ay bien peur du reste. Plût à Dieu que j'en fûtte mauvais prophète! Nos anciens n'ont point trouvé de meilleur remède que





celui-là. Je prie Dieu qu'il lui profite. Il est un barroté d'un  
 pernicieux mal, qui a trop fortement attaqué un pou-  
 mon par la foudre. Son obstination, et le grand hyver passé  
 qui a duré trop long temps, en ont encore augmenté le  
 danger, et retardé la guérison. Nos Docteurs qui l'ont ven-  
 à ma prière, ne peuvent espérer son salut que par cere-  
 mède. Galenus notat (lib. 5) tales vixit primo vere a-  
maudabat ad iustem Stabianum, unde postea sani ce-  
vertebantur Romam. Quod atinam sic vobis contingat.

Je le recommande aux bonnes grâces et aux prières de  
 madame Falconet.... Je vous ay écrit le 30 may le mau-  
 rait état où étoit cet aimable fils aîné; il est chez nous  
 à Coudré avec la femme de sa mère; il y prend du lait  
 de chèvre quatre fois le jour et dans un grand repos. L'air  
 y est fort bon, bien pur, frais et sec, au pied d'une belle  
 montagne. Mais le mal est grand et dangereux, puisqu'il  
 est dans les poumons, partie nécessaire à chaque moment de  
 notre vie. Je prie Dieu qu'il vous assiste de ses grâces et qu'il  
 veuille avoir pitié de vous. C'est un méchant métier que d'être  
 père.... Enfin, Monsieur, je suis résolu. Quae miserum! mon  
 fils aîné est mort le premier juin. Dieu veuille avoir son âme. Il  
 est mort en bon chrétien, avec grand regret de ses fautes, et cum  
manicâ in Christum fiducia. Je prie Dieu de bien veoir qu'il  
 vous conserve et tous ceux qui vous appartiennent. Il ne faut

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



peut peut-être aller si vite, on meurt au lit, et est mort à  
 Commailles, où il avait été même pour y avoir un air plus  
 pur qu'à Paris. Il y est entré auprès de la grand'mère ma-  
 ternelle et son frère François, dans la chapelle de Notre Dame,  
 près du docteur. Quiescat in pace. Je suis si fort abattu de cette  
 mort et si fort fatigué des voyages que cette maladie m'a fait  
 faire, que je ne suis capable de rien... Il faut que je pleure toute  
 ma vie au fils si savant, et que je puisse voir après cet ancien  
 qui ne pouvait plus pleurer: Non modo fletus eram..."

C'est ce père qui un affreux calomniateur a osé l'accuser  
 en présence de son fils avec le pastime. Un homme doit être attaché au  
 pilori de l'honneur: J.C. Arct. Denis a eu ce triste courage dans son petit  
 opuscule: De arboribus confectis, 1679, in-12 (A)

En revenant de Commailles, le carnet enrichi de notes, je relisais  
 les passages si mélancholiques qui précèdent. Je voyais, en quel-  
 que sorte, Guy Patin représenter, le 2 Juin 1670, le même homme  
 que je suivais, et rentrer dans l'armoire, le cœur brisé, en com-  
 pagnie d'une mère et d'une femme éplorée.



## Chap. VIII

### Mort de Guy Patin

Doté d'une robuste constitution, fidèle aux préceptes de sobriété que suivent les sages, Guy Patin a pu travailler sans infirmité sérieuse, la carrière. On ne cite que pour mémoire une chute sur le quai qu'il fit le 28 Décembre 1650, et qui le força à garder la chambre pendant quelques jours; un rhumatisme léger à l'épaule (1653) pour lequel il le fit saigner deux fois; une douleur de dents (1661), qui nécessita (?) deux saignées au bras; une hernie inguinale qui nécessita un bandage à demeure. Mort d'une femme de l'année 1662, une maladie sérieuse le surprit notre docteur: ce fut une affection bilieuse, qui ne dura pas moins de quarante jours; huit "bonnes saignées" — carissimi presidium, — ne furent pas de trop pour enrayer le mal chez ce vieillard de soixante-deux ans. Je n'ai "enrayer le mal", car pour la santé elle fut depuis cette époque fort ébranlée, et vicia. Après plusieurs attaques de rhumatisme, qui l'obligèrent plus d'une fois, à emprunter une main étrangère pour continuer sa correspondance, une pneumonie, contractée à la fin de





mois 1672, le conduisit au tombeau. Après sept jours de maladie, Patin rendit le dernier soupir, Place du Chevalier du Guet, le mercredi, 30 Mars 1672, à onze heures du soir. Il était âgé de 70 ans et sept mois. Son corps fut <sup>par</sup> après avoir porté dans l'église St Germain de l'Auxerrois, en présence de son fils Pierre, de son petit-fils, et d'une nombreuse assemblée. La Faculté y étoit représentée par son Doyen, Denis Puyson, et d'un grand nombre de Docteurs précédés des Médecins. Ces derniers portaient six torches autour desquelles étoient attachés les emblèmes de l'École, figurés à nouveau, pour la circonstance, par le peintre Jacques Bick (A)

Voici l'acte d'inhumation que nous avons relevé sur un registre de l'église St Germain de l'Auxerrois:

Cet jour (1<sup>er</sup> avril 1672) fut inhumé en l'église noble  
homme M<sup>r</sup> Guy Patin, conseiller médecin, lecteur et pro-  
fesseur du Roy au Collège Royal de France, et Docteur régent

(A). Voici, en effet, ce que l'on lit dans l'édition des Couplet du Doyen Nicolas Brayer (Reg. Comment. XV, p. 61)

Pro sex tædis in funere M. Guironis Patini, olim Facultatis Decani, suppedites... Novem decem libellas cum quatuor adibus... xx<sup>th</sup> 1672  
 Jacobo Butæ pictori, qui stemmata Facultatis pro funere Richi Guironis Patini, tædis affigenda depinxit... Decem libellas... &c.





(72)  
en la Faculté de médecine de Paris, Pris rue du Chevalier du guet  
Pierre Patin

Guy Patin

Je remarque, fust ce qu'un ecclé<sup>s</sup> que ces acte d'inhumation, n'est  
pas, contrairement à l'habitude, séqué du Corps. Ce dernier a-t-il  
voulu ainsi protester contre les doctrines de l'athéisme en fait de religion?  
On lira avec curiosité la "Lettre de faire part" qui fut en-  
voyée aux familiers de mort :

Vous estes priez d'assister au Convoi, Service et Enterre-  
ment de deffunt noble homme M<sup>r</sup> Guy Patin, Conseiller  
Medecin, Lecteur, et Professeur du Roy au Collège Royal de  
France, et Docteur Regent en la Faculté de Médecine à  
Paris, decédé en sa maison rue du Chevalier du Guet. Qui  
se fera Vendredi premier iour d'Avril 1672. à onze heures  
precises du matin, en l'Eglise Saint-Germain-Lauxerrois  
la paroisse, où il sera inhumé; Les Dames s'y trouveront  
si leur plaist.

Vix De profundis

L'exemplaire que nous avons là sous les yeux (A) est celui qui  
fut adressé à l'abbé de Harvillu, que Guy Patin avait compté au  
nombre de ~~ses~~ ses plus fidèles amis. Comme pour faire le bonheur des  
biographes futurs, l'excellent Abbé a écrit ceci au dos de la lettre

(A) Bibl de la Faculté de Méd. de Paris. Papiers Guy Patin

*[Faint, illegible handwriting on aged paper, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

de faire part :

Mense Martio, die Mercurii 30<sup>a</sup> ann. 1672. Hora x<sup>o</sup>. Serotina, pe-  
cubuit Guido Patinus, Peripneumonia corrupta, septimo morbo  
die mente sana ad eternum usque spiritum. Post die depositus  
in Ole Deo sacra sub Invocatione Sti Germani altissodiorensis,  
Etatis suae 77. Requiescat in pace.

Voyez ce que j'ay dit de luy au Catalogue de mes amis (A)

une chose narrative à dire, c'est que Guy Patin laissa en mour-  
 rant, la famille dans de grands malheurs. Le médecin qui avoit  
 au premier chef illustré la Faculté de médecine de Paris, qui s'est  
 rendu si célèbre par son enseignement au Collège Royal, laissa  
 une succession gravée de dettes; au point que l'École fut obligée  
 à servir à la veuve une pension annuelle de deux cents livres,  
 payable d'avance & par quart. Cette pension lui fut servie  
 jusqu'à la mort arrivée rue St Germain l'Auxerrois, le 7  
 Juillet 1677 (B). Guy Patin n'a pas eu, in catenis, la crudelité

(A) Il faut s'en bien ici de l'abbé de Marolles, lequel, en effet a pu-  
 blié le Dénombrement où se trouvent les noms de ceux qui ont donné  
de leurs livres... On le trouve à la suite des Mémoires du même auteur,  
 qui furent réunis en 3 vol. in-12, en l'année 1755 (voir le t. 51j)

(B) Extrait des Registres - Communariaux:

5 Nov. 1672. Dicantur de Denis Puyton: M. Nicolas Brayer postularit





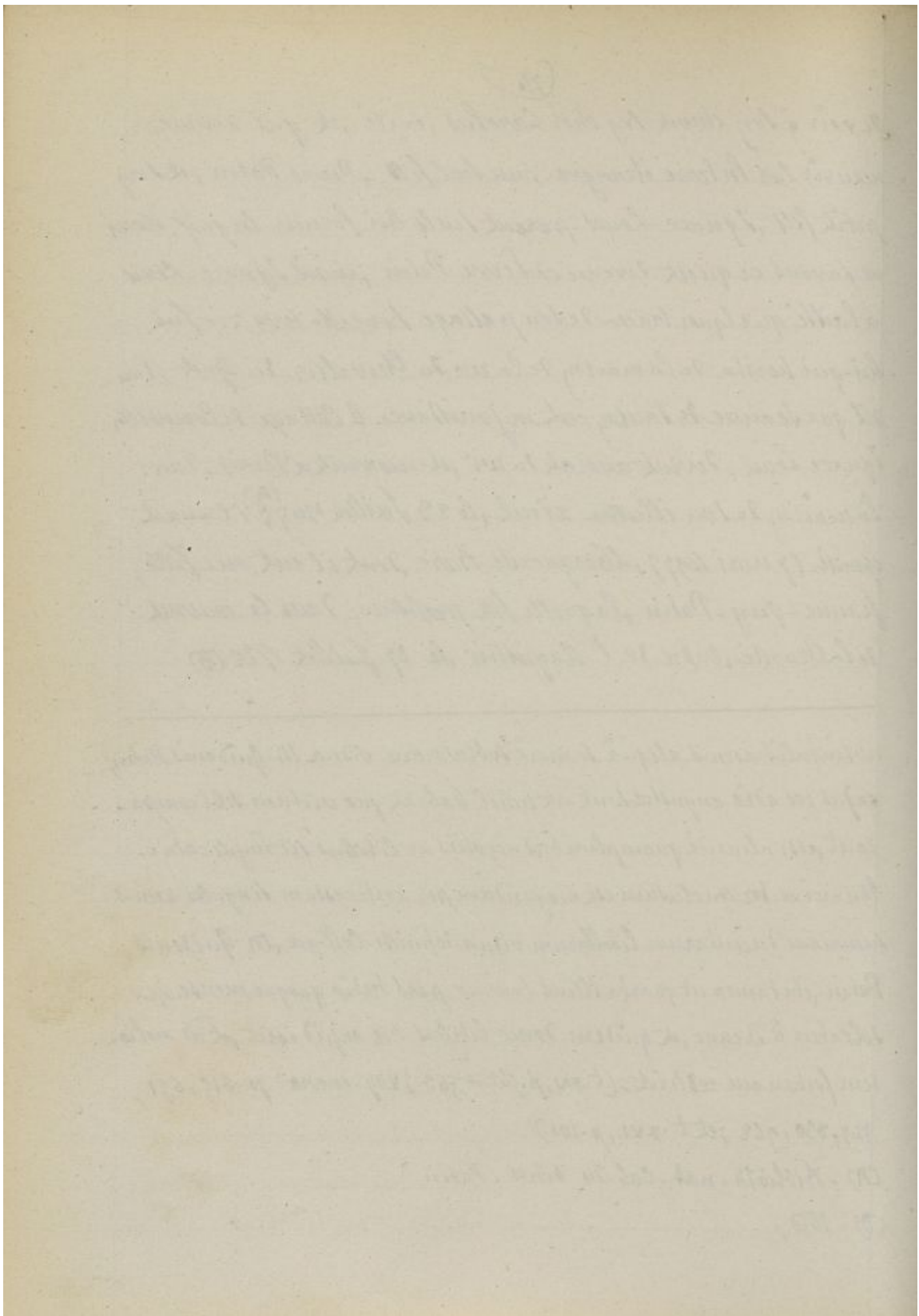
(76)

de voir à son chevet son cher Carolus, exilé, et qui devait mourir sur la terre étrangère; un seul fils, Pierre Patin, et son petit-fils, Ignace-Louis paraissent seuls lui former la grief. Or on ne trouve ce qui est devenu ce Pierre Patin; mais Ignace-Louis a l'air de quelques traces de son passage sur cette terre: ce fut lui qui hérita de la maison de la rue du Chevalier-du-Guê, et on voit que Jeanne de Sausoy eut en jouissance le Collège de Cornuilles. Ignace-Louis, devint avocat au roi, et mourut à Paris, dans la maison de son illustre aïeul, le 23 Juillet 1745<sup>(A)</sup>; il avait épousé (7 mai 1697), Marguerite Baré, dont il eut une fille, Jeanne-Guy-Patin, laquelle fit profession d'aut le couvent de la Charité, Ordre de St Augustin, le 27 Juillet 1720 (B)

ut singulis annis aliqua summa sublevaretur vidua M. Guiderius Patin, cujus res adeo angustae sunt ut nihil habeat quo vicium sibi compararet, etsi aliunde quampluribus negotiis ac litibus sit implicata... Unanimiter conclusum est erogandam per antecessum singulis annis summam ducentarum libellarum viduae defuncti Collegae M. Guiderius Patin, ita tamen ut quarta illius summa pars tertio quoque mense ipsi solvatur à Decano, et quidem donec litibus deo opus fuerit, et ad meliorem fortunam redierit. (t. xv, p. 562 et 563; voy. encore: p. 615, 691, 749, 830, 962; et t. xvi, p. 101)

(A) - Biblioth. nat. Cab. de l'Inu. Parisi

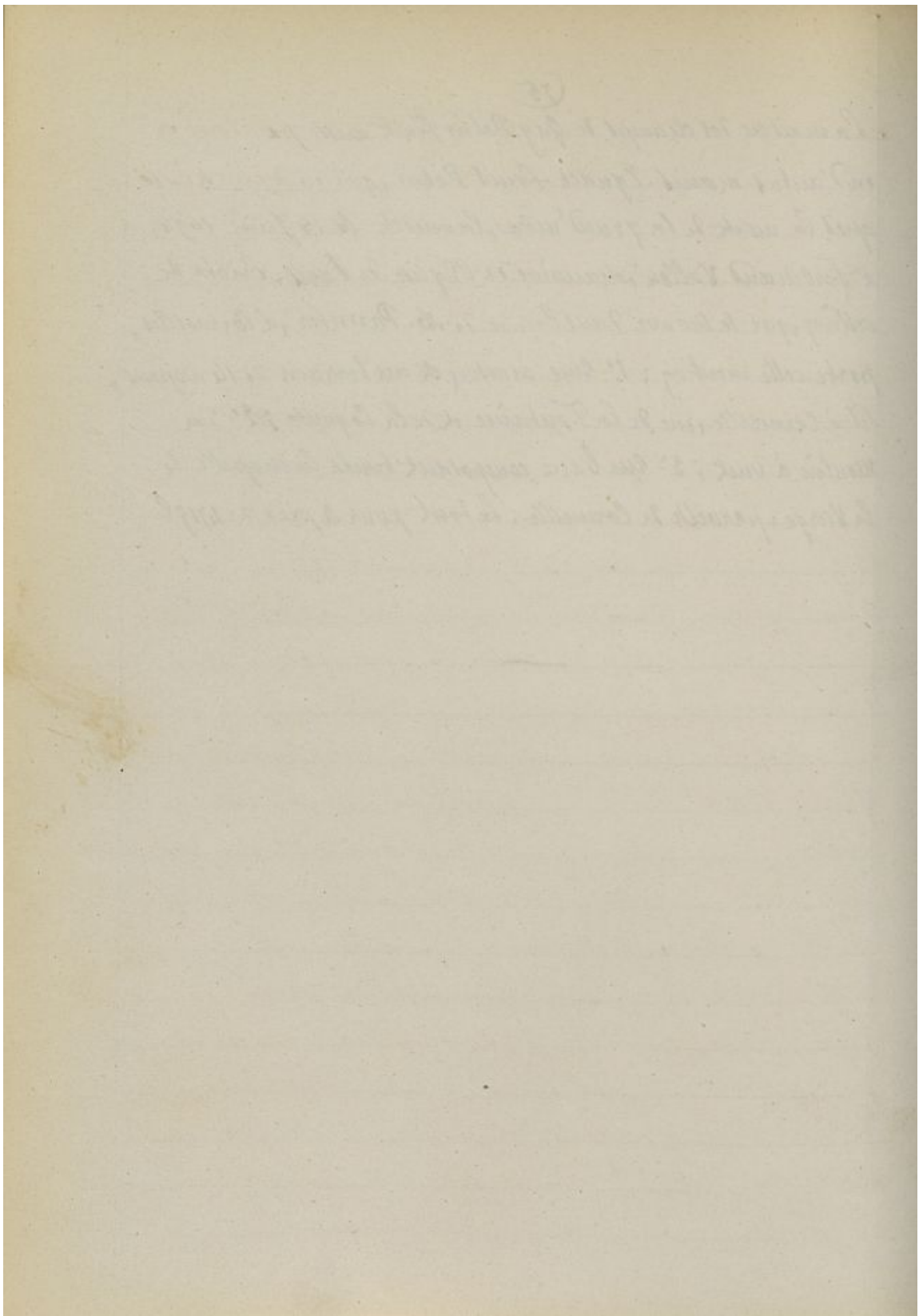
(B) - ibid.





(75)

La maison des chaufes de Guy Patin finit aussi par tomber  
en d'autres mains. Ignace Louis Patin, qui en avait hérité  
après la mort de la grand'mère, la vendit, le 19 Juin 1694,  
à Ferdinand Vallot, chanoine de l'Eglise de Paris. L'acte de  
cession, qui se trouve dans le tome de M. Pannier, à Cornouilles,  
porte cette mention : 1<sup>o</sup> Une maison et un terrain de 16 arpents,  
sit à Cornouille, rue de la Fontaine et de la Coquette ; 2<sup>o</sup> un  
meublé à vent ; 3<sup>o</sup> un banc composant toute la chapelle de  
la Vierge, paroisse de Cornouille. Le tout pour le prix de 1715<sup>l</sup>



## Chap. IX

Portrait ; - Caractère ; = Philosophie ; - Religion ; = Politique.

Guy Patin avait la taille haute, la démarche assurée, la constitution robuste, la voix forte, l'air hardi, le visage médiocrement plein, en ovale fortement rétréci par le bas, les yeux assez petits, enfoncés, mais d'une vivacité extraordinaire, et de saurants de point saurants à ligne anguleuse. Le nez était d'une longueur extra ordinem, arqué, mince, effilé, la lèvre plutôt petite que grande, aux lèvres bien dessinées, et neid de fins mord l'adent, le front haut, droit, sillonné, avant l'âge de rides exheréticid, les cheveux assez courts, frisés, en brouaille, récalcitrants à toute espèce de discipline du peigne.

On raconte qu'un soldat du guet voyant passer Guy Patin à cheval, s'écria : Voilà le Diable ! Si peu vraie que soit cette anecdote, elle a cependant un certain air de vérité plausible. Le soldat dut être, en effet, bien surpris de voir le noble médecin à califourchon sur sa monture, s'y tenant raide et ferme, son long nez au vent, au regard oblique et moqueur, narguant la mode, vêtue comme on l'était du temps de Henri IV, avec un pourpoint de couleur sombre, sans busc, des hauts de chausses fort simples, uny bouffantes, une cape sans ornements, ser-





soient tout rotel et ruband, et un casso à cette forme de  
à larges bords.

C'était un type que l'oy n'avait jamais vu, et dont le  
moule est tout doute pour toujours perdu.

Mais tout cette corce quelque peu abrupte il y avait en  
fait d'un monde tord.

Personne d'autant que lui n'a possédé l'esprit vif, hardi, plein  
d'entrain, de feu et d'action, la pénétration, la force morale,  
une clarté merveilleuse, un grand sens, une étendue  
prodigieuse d'analyse et de raisonnement. Praticien, philoso-  
phe, historien, peintre de caractères, spirituel, original d'une  
éloquence impétueuse, fougueuse, railleur à emporter le  
morceau, d'une franchise qui touchait à la rudesse, et même  
à une sorte de débâcle d'outrage, fustigateur impitoyable  
de républiques mal fondées, de vanités ambitieuses. Soldat  
militant, faisait glisser sous son aile les hommes et  
les choses de son temps, les magistrats, les nobles, le clergé, les  
doctes, Guy Patin a été, comme Molière, le grand justicier  
de son siècle, racontant avec une verve incom-  
parable les disputes des médecins de son temps, les prétentions  
orgueilleuses des chirurgiens, les sottises et menées de la Cour,  
les vicieuses Maximes, les faits de politique courante.

La vie de cet homme extraordinaire fut d'une prodigieuse  
activité, et comme fiévreuse. Epicurien dans la noble exécution de

Faint, illegible handwriting on aged paper, likely bleed-through from the reverse side of the page.



ce titre, il croyait avec le philosophe grec, qu'il faut user de ses facultés, mais ne jamais en abuser; ne jamais contraindre la nature, mais ne pas, non plus, sacrifier de longs jours à une vaine existence; que la sobriété et la modération rendent les plaisirs plus vifs et plus purs; que les excès tourmentent le présent et appauvrissent la vie; que vivre selon la nature, c'est être toujours riche; que vivre selon l'opinion c'est être toujours pauvre; qu'il est un moyen certain de devenir opulent, c'est de diminuer ses besoins; que la vraie sagesse consiste à vivre de peu pour satisfaire adéquatement ses besoins, et de posséder une âme calme au milieu des vicissitudes de la fortune.

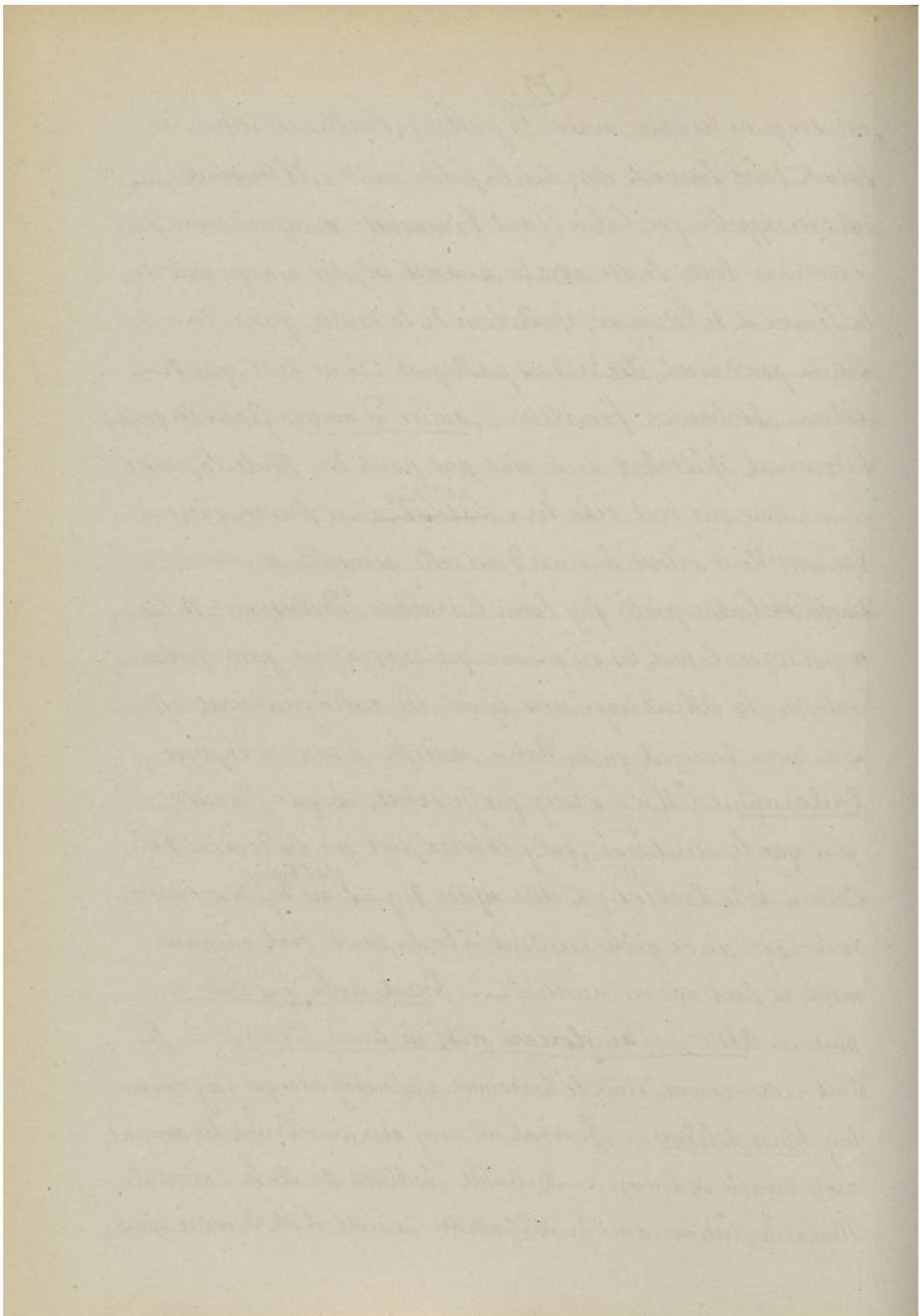
Mais Pascal avait les défauts fréquemment inhérents à ces qualités aussi brillantes que les talents, et très souvent des appréciations, et les jugements qu'il porte sur les hommes et sur les choses, un manque de mesure et de justesse. Il ne savait pas aimer ni haïr à propos, cet homme chez lequel brillait le génie de la critique, bien rarement assuré qu'il tenait en main les vrais principes de la philosophie de la religion et de la politique, il admettait difficilement chez les autres des principes qui n'étaient pas les siens. Il faut donc, en lisant les lettres, se tenir en garde, et ne pas accepter, sans examen des tableaux tant d'autant plus séduisants qu'ils sont peints de main de maître, et brochés avec une vigueur insaisissable. Assurément, il était de bonne foi, car il avait le



ment en horreur, mais la passion, l'enthousiasme fai-  
 saient faire souvent d'élégants la froide raillerie. Il convient, au  
 reste de rappeler que l'latin, dans l'immeuble correspondance qu'il  
 a soutenue toute sa vie avec les hommes les plus marquants de  
 la France et de l'étranger, était loin de se sentir qu'un jour ses  
 lettres pourraient être rendues publiques : ce ne sont que des  
 lettres absolument familières, amici ad amicos, dans lesquelles  
 l'écrivain épistolaire ne se gêne pas pour dire toute la pensée,  
 convaincu que tout cela sera <sup>jeté</sup> ~~oublié~~ <sup>à un</sup> feu consacré de  
 Vulcain. Nous allons butiner dans cette merveilleuse correspondance  
 France, et laisser parler Guy Patin lui-même, Philosophie, Religion  
 et politique. Ce sont les originaux que nous avons précédemment  
 consultés, les lettres imprimées ayant été outrageusement altérées,  
 et ne nous donnant qu'un Patin, modifié, adouci et expurgé.

Philosophie : "Il n'y a rien que je deteste et que j'haïsse  
 plus que le mensonge, que j'abhore plus que les Teniers de  
 Loudun et de Roussillon; et cette offense de <sup>(la librairie)</sup> ~~quel~~ me déplait encore  
 davantage, en ce qu'elle m'est venue à toute heure fort impuné-  
 ment et sans aucune acception... Excet aulà qui vult esse  
 puis ... Abiit mihi gloriari nisi in Cruce Domini -- Je  
 suis si content comme était le bonhomme Casaubon en ce que j'ay comme  
 luy libros et libros ... Juvenal et noy chrismi contre les anses,  
 avec Virgile et Lucien... M. Nardi, biblioth. de M. le Cardinal  
 Mazarin, intime ami de M. Gassendi, comme il est le mien, nous



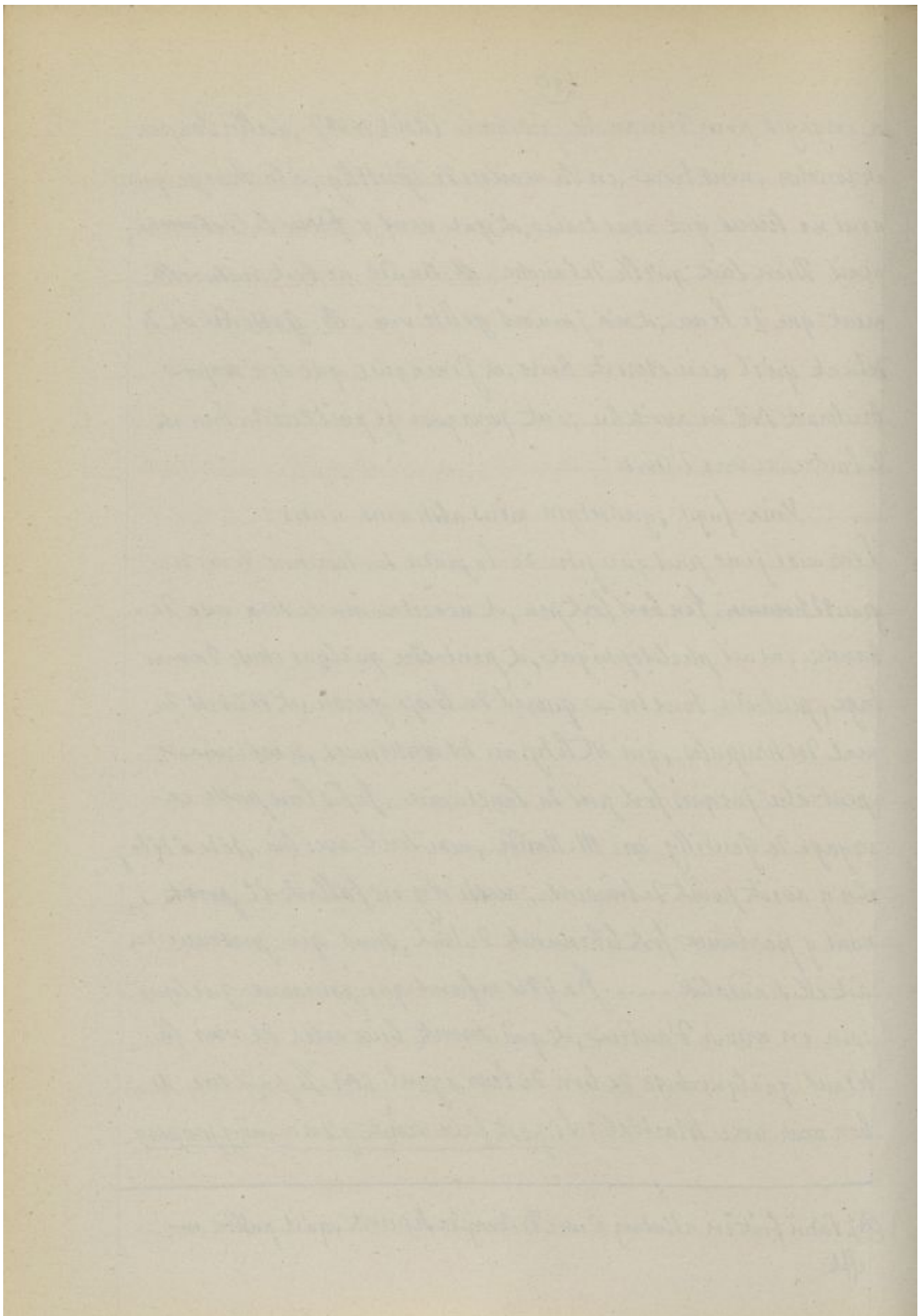


à engagé pour dimanche prochain (Août 1648), à aller souper  
 et coucher, nous trois, en la maison de Gentilly, à la charge que  
 nous ne serons que nous trois, et que nous y ferons la debauche,  
 mais Dieu sait quelle debauche. M. Maillé ne boit naturelle-  
 ment que de l'eau, et n'a jamais goûté vin. M. Gassendi est si  
 délicat qu'il n'en oseroit boire, et j'imagine que son corps  
 bruleroit s'il en avoit bu; c'est pourquoy je puis dire de l'un et  
 de l'autre ce vers d'Orville:

Vin fugit, gaudetque mens abstinentius undis

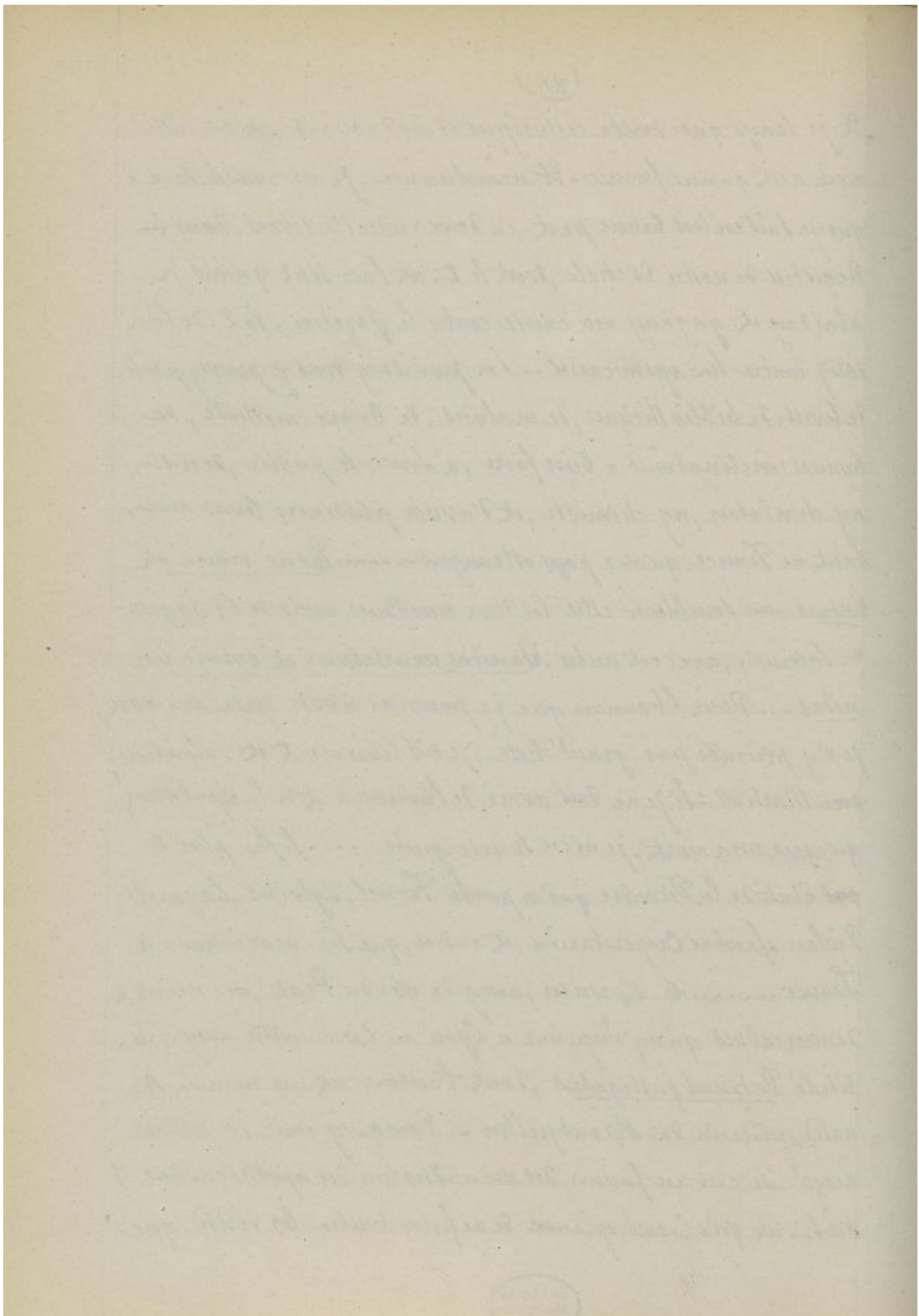
Pour moi je ne puis que jeter de la poudre sur l'écriture de ces deux  
 grands hommes. Je bois fort peu, et ne crains point de sera une de-  
 bauche, mais philosophique, et peut-être quelque chose d'avant-  
 tage, peut-être tout bon qu'on du long garon, et débarrassé de  
 mal des scrupules, qui est le tyran des consciences, nous irons  
 peut-être jusques fort près du sanctuaire. Je fis l'an passé ce  
 voyage de Gentilly avec M. Maillé, moi seul avec lui, tête à tête,  
 il n'y avoit point de témoins; aussi n'y en fallait-il point;  
 nous y parlâmes fort librement de tout, sans que personne en  
 ait été scandalisé..... J'ai des enfans qui pourroient quelque  
 jour en ouvrir d'autres, et qui seroient bien aises de voir là  
 dedans quelque chose de bon de leur ayuel (A). Je puis dire de  
 bon cœur avec Martial: Si post fata venith gloria, non propero.

(A). Satire fait ici allusion à une distique de Desmets, qui est publié en  
 effet





Et je sçays que toute cette réputation du monde après votre mort n'est qu'une fumée. Et néanmoins, je me console de ce que je suis en très bonne part, en deux endroits voisins, dans les Registres de nostre Etchole, sous le R. de l'an 1642 quand je plaiday et gagnay ma cause contre le Gazetteur, la 2. de l'an 1647 contre les apothicaires... Par provision vous y pouvez parler de livres, de bibliothèque, de malades, de bonne méthode, de bonnes inclinations à bien faire, à servir le public, de nostre ny chalcatan, ny chimiste, et d'avoir plusieurs bons amis tant en France qu'aux pays estrangers... Benè vivere et loctari me semblent estre les deux meilleurs mots de la Sagesse de Salomon, avec cet autre: Vanitas vanitatum et omnia vanitas... Pour l'honneur que je pourrai avoir après ma mort, je n'y prétends pas grand'chose, je vis librement et volontiers, avec Martial: Si je ne dois avoir de l'honneur et de la réputation qu'après ma mort, je m'en soucie guère... J'fais plus de cas d'estat de la Picardie qui a porté Ternel, Sylvius, Bagarot, Riolan, Jacobus Casperitarius, et autres, que six maréchaux de France... M. de Posner, amy de M. du Plat, me vient de donner avis qu'on y imprime à Lyon un livre contre un, intitulé Patinus fustigatus, dont l'auteur est un nommé Arnaud, médecin de Montpelier... Pourquoi écrit-il contre moy? Si c'est en faveur des chimistes ou des apothicaires; ou si c'est qu'il entreprenne de réfuter toutes les vérités que





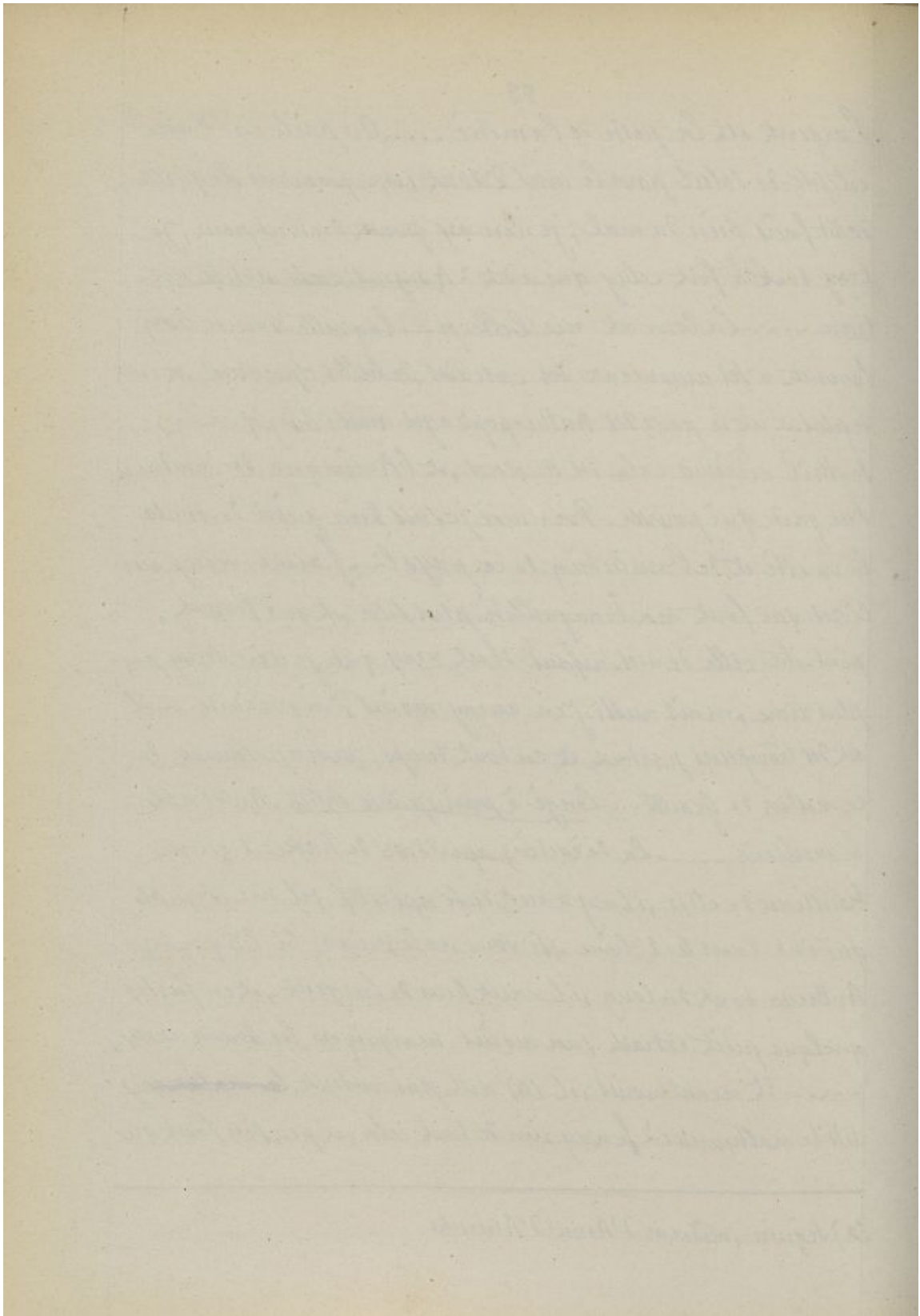
j'ay misel d'aut mes deux thèses, ou bien si c'est contre mes  
 intérêts et ma personne. Si il me dit des injures je les luy  
 baille et luy pardonne, si il me dit des vérités et des rai-  
 sons, de sorte que j'y puisse apprendre quelque chose, je  
 luy en scauray gré, si il me dit des sottises je la luy promets.  
 Pour la chimie il la disputera si il veut ~~en public~~, et  
 moi mes impugnera et réfutera si il veut ou si il peut  
 ma thèse, ce que je ne trouveray point estrange, Chacun  
 ayant la liberté de ses sentiments, pourveu que cela se  
 fasse légitimement, honnestement, et sans injures... Il n'est  
 rien de tel que de vivre en paix et en amitié, que les gen-  
 de bien d'icelluy être haine du monde, tandis que les marchands,  
 les financiers et les partisans donnent cette belle qualité  
 à l'argent, qu'ils adorent comme un Dieu. Pour moi, je  
 fais amitié avec qui je puis, et ne suis ennemi que du  
 vice et de la fourberie, sans pourtant y chercher d'autre  
 satisfaction intérieure que la satisfaction que j'ay en moy même  
 d'être de bonne intelligence avec les gens de bien. Pour ce qui  
 est des méchants je me retire tout ce que je puis de leur compa-  
 gnie, et je ne me mêle point avec eux; que si l'on arrive  
 quelquefois autrement, c'est par nécessité et non par inclina-  
 tion. Je puis me vanter que mes ennemis ont bon temps;  
 je ne parle à eux que pour les mépriser. Ils s'amèderont  
 d'être punis; je ne les hait qu'en tant qu'ils sont envieux...





L'argent et la peste de l'Amérique. On parle ici d'une  
 éclipse de soleil pour le mois d'Avant (1650) prochain, la quelle  
 doit faire bien du mal; je n'en ay point d'autout peur; je  
 croy tout à fait celuy qui a dit: Asignis cæli nolite me-  
 tuere. La Cour est une belle p... laquelle donne bien  
 souvent à tel amorceur des cascades, de belles espérances, et rien  
 de plus. C'est le pays des Anthropophages aussi bien que la  
 Scythie méridionale des Anciens, et l'Amérique des modernes.  
 Son garde qui pourra. Pour moi je suis bien guéri de toute  
 la vanité et de l'ambition de ce pays là. J'ai une maison avec  
 livres qui font ma tranquillité plus saine et qui seront,  
 peut-être celle de mes enfants. Il est vray que je n'en seray pas  
 plus riche, mais aussi j'en auray moins d'inquiétude. Il  
 est des trompeurs partout et en tout temps, prinçipalement de  
 ce métier de grand... Longé à prinçipibus Salus. Au diable  
 le meilleur. La decoction apéritive de Rabelais est un  
 bouteau de clefs, il n'y a rien de si apéritif; et me semble  
 que c'est dans le 2<sup>e</sup> livre. Si vous ne le trouvez là lisez ce digne  
 Auteur tout du long, il vaut bien de l'argent, et en faites  
 quelque petit extrait; au moins marquez en les bonnes choses.  
 Et neantmoins, il (A) n'est pas content, ~~le malheureux~~  
 Oh le malheureux! Je n'ay rien de tout cela, et puis s'en faut que

(A) Seguin, médecin d'Arme d'Autriche

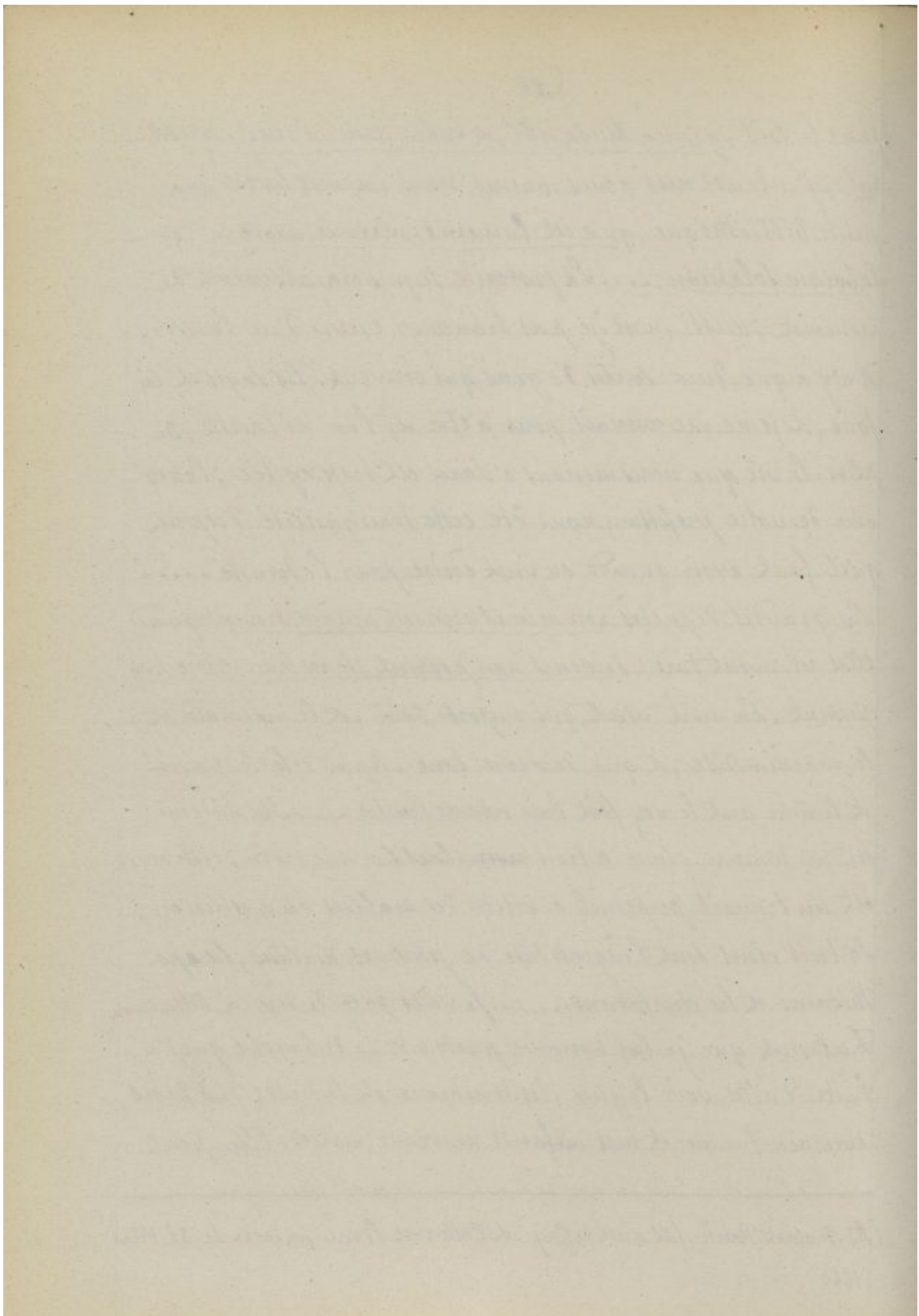




je ne le sois, gratia Musa tibi, & vobis, amici mei carissimi  
mi; j'entends mes amis comme vous, et mes livres, ma  
 petite bibliothèque, quae est lumen oculorum meorum et  
laborum solatium.... La justice se passera aisément de  
 mes écrits; d'autre, n'ai-je pas beaucoup envie d'en laisser.  
 Il n'y a que deux sortes de gens qui écrivent, les sages et les  
 fous, et je ne me connais pour n'être ni l'un ni l'autre, de  
 plus, la vie que nous menons à Paris est trop agitée; l'exer-  
 cice de votre profession nous ôte cette tranquillité d'esprit  
 qu'il faut avoir quand on veut écrire pour l'éternité....  
 Les grandes dignités non minus orantur quam ornantur quand  
 elles viennent tard: Juvenes non possunt, senes diu vivere non  
possunt. La mort vient qui emporte tout, et le marchand et  
 la marchandise, et qui découvre tout. Après cela le pauvre  
 et le riche ont le nez fait bien comme l'autre.... Un médecin  
 est un humeur cloisé à trois ~~croix~~ clois sur une croix; cette croix  
 est un travail perpétuel à visiter des malades ou à étudier;  
 les trois clois sont l'ingratitude de plusieurs malades, les apo-  
 thicaires et les charlatans.... Je vous prie de dire à Madame  
 Lafumet que je lui demande pardon de la ribanche que j'ai  
 faite d'aller voir Rigole, les tombeaux de Le Prestre & de Denis,  
 avec ma femme et mes enfants nouveaux mariés. Elle peut

(A). Robert Patin, fils aîné de Guy, & Catherine Barri, mariés le 31 Mai

1660





bien me pardonner, ce n'est point ma coutume; j'en ai fini  
 jamais autant, et peut-être que jamais je n'y retournerai.  
 J'en ai fait qu'une de débâche que d'aut mon étude, avec mes  
 livres; au moins n'en fais-je point tant comme je voudrais.  
 Ten M. Piètre, qui a été un homme incomparable, l'est en  
 toute qu'en science, dit qu'il faisait la débâche lorsqu'il  
 lit Cicéron et Sénèque, mais qu'il se réduisit aisément  
 à son devoir avec Galien et Fernel. . . . Le vulgaire croit  
 que ceux qui font grande fortune sont les plus heureux;  
 je ne le crois point, et n'ai jamais été de leur avis; il me  
 semble qu'il n'y a point de gens plus sots et plus malheureux,  
 j'ai vu la fortune toute certaine des deux cardinaux, laquelle  
 ne m'a jamais fait envie, mais bien pitié. Il me semble, au  
 contraire qu'il n'y a rien de plus malheureux que ces gens  
 là, ils font fortune aux dépens du public par mille four-  
 beries. Il vaut mieux être pauvre et content. Il est de la  
 fortune comme d'un soulier ou d'une robe, ni trop grand  
 ni trop petit, mais bien serré. . . . Il est gens de bien ont peu  
 de soucis, minus gaudent, minus dolent. . . . Sieur Charvot  
 a été un admirable esprit; il a tout sçu et tout connu;  
 il a vu jusqu'au fond du panier, et a sauté par dessus la  
 haye de son village. . . ."

Religion. Les Lettres de Paris, écrit Bayle témoignent que  
 le symbole de l'auteur n'était pas chargé de beaucoup d'articles.



192

... et de la part de la France, le roi Louis XIV a été obligé de se contenter de la reconnaissance de sa couronne par les protestants, sans leur faire rendre la liberté de conscience. Cette reconnaissance a été faite le 26 octobre 1685, par l'édit de Fontenay-Tréville, qui a été le dernier acte de la révocation de l'édit de Nantes.

... et de la part de la France, le roi Louis XIV a été obligé de se contenter de la reconnaissance de sa couronne par les protestants, sans leur faire rendre la liberté de conscience. Cette reconnaissance a été faite le 26 octobre 1685, par l'édit de Fontenay-Tréville, qui a été le dernier acte de la révocation de l'édit de Nantes.

Si Bayle avait lu ces Lettres, uny à aux les imprimées, on elles  
 sont défigurées, châtiées et expurgées, mais dans les originaux,  
 il eût encore allégié le poids de ce symbol

Patin croyait; il avait la foi simple, morale, raisonnable,  
 et son culte étoit dégagé de toute superstition; il admettait  
 tout ce qui se trouve dans le Nouveau Testament; mais la  
 superstition lui faisoit horreur, uny moins que la confession.

Credo in Deum crucifixum - De minimis uny curat Prætor,  
 et ploutante le célibat des prêtres, flagelle la papauté, la  
 "Papimanie", et les congrégations religieuses, la "Moinerie"  
 fronde sous la plume les accents d'une haine injusticable.  
 Les Moinies sont pour lui: hominum genus bonis omnibus  
inimicum animal rubrum, callidum, rapax, capax et  
vorax omnium beneficiorum. Il y a du Voltaire chez cet  
 homme à la manière si prodigieusement fournie. Il a été  
 surtout contre les Jésuites, contre les "Loyolites" qui déverse  
 toute la bile et toute la colere, son caractère fin, indé-  
 pendant, exempt de ruse, de superbe, de mensonge, sa haine  
 contre l'hyprocritie, le fanatisme, les superstitions, ne  
 pourroit que le porter à nourrir une haine profonde contre  
 la Société de Loyola, contre cet Agmen nigrum Loyoliticum,  
 qu'un y a accablé, uny sans raison, d'intrigues, de soupesse,  
 d'un esprit d'orgueil et de domination, de restrictions men-  
 tales, qui s'emparait de la conscience des eod, faisoit servir

*[Faint, illegible handwriting on aged paper]*



la religion au succès de ses efforts sur les esprits, et opprimerait tout ce qui lui ferait ombre. La puissance, l'aide des Jésuites comprurent Guy Patin, qui ne peut comprendre pourquoi l'Université les admettrait dans son sein, pourquoi le gouvernement ne les chasserait pas comme il l'avait fait plus d'une fois.

On pourrait, sous le rapport religieux, définir Patin en deux mots : Protestant rationnel.

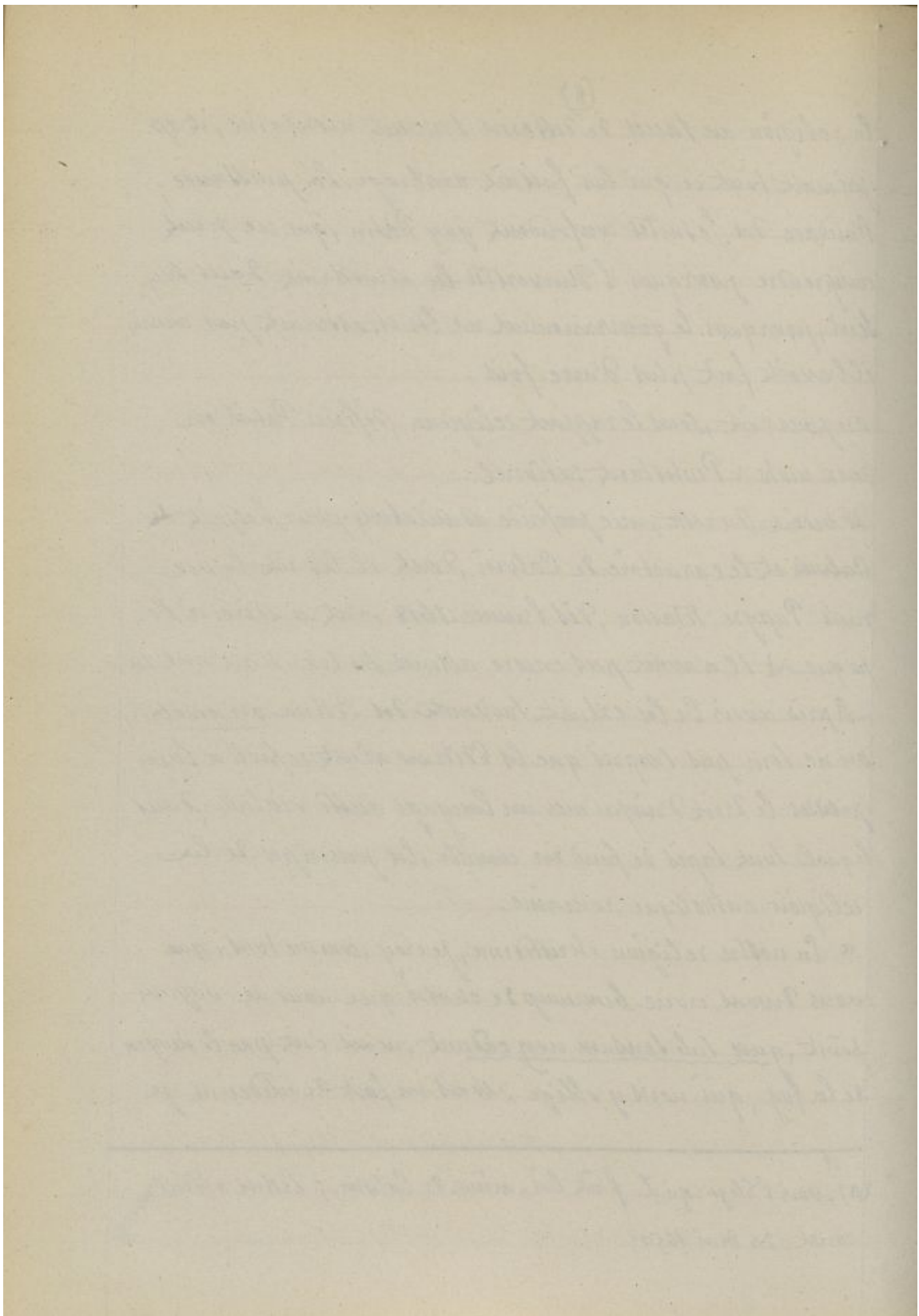
Il avait, d'ailleurs, une profonde admiration pour l'esprit de Calvin et le caractère de Calvin, dont il lisait la vie dans Papyre Masson, dès l'année 1618, c'est-à-dire à l'époque où il n'avait pas encore atteint ses dix-huit ans (A).

Après avoir lu les extraits suivants des lettres originales, on ne sera pas surpris que les Écrivains aient refusé à leurs presses le droit d'imprimer un langage aussi violent, dans lequel tout s'apès de fond en comble, les principes de la religion catholique romaine.

« En notre religion chrétienne, je croy, comme tout, que nous devons croire beaucoup de choses que nous ne voyons point, quod sub sensum non cadunt, mais c'est par le moyen de la foy, qui nous y oblige. Mais en fait de médecine je

---

(A) voir l'éloge qu'il fait lui-même de Calvin ; Lettres à Tralucenet, 24 mai 1650.



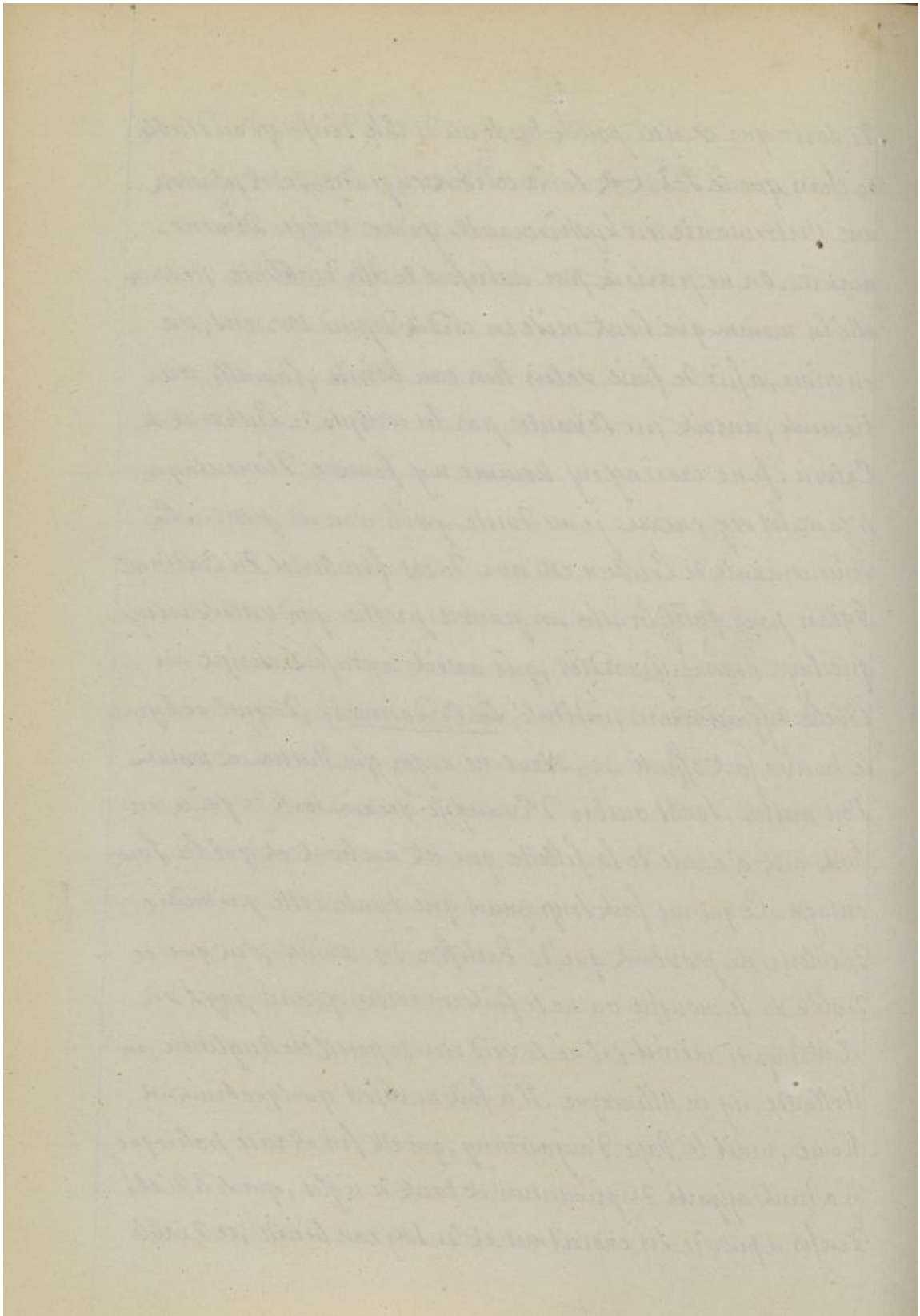


ne croy que ce que je voy, et ut ait Plautinus, Manus nos-  
 trae sunt oculatæ, credunt quod vident. . . . Le Pape a fait  
 treize Cardinaux; voila ce qui s'ute fait de plus remarquable  
 à Rome, in illâ negotiâ otiosorum matre. Joseph Scaliger  
 diroit de ces treize têtes rouges: Galerati Tredecim, unâ nocte  
vaticana, tanquam fungi nati. . . . Je croy tout ce qui est  
 dans le Nouveau Testament comme article de foi, mais je ne  
 donneray pas telle autorité à toute la légende des moines, Sabi-  
lous et commentibus narrationibus Loyolitarum, qui, dans  
 leurs Romans qu'ils vont envoyer des Indes, disent des choses  
 aussi impertinentes et aussi peu vraies que les Fables d'Esop, vous  
 sçavez que ces gens là ne travaillent qu'à satisfaire la foule. Il est  
 vray que si vous étiez tous bien sages, tous ces maîtres d'hari-  
 sient du Christianisme seroient en danger de mourir bientôt de  
 faim. . . . Le mélange est une chose horrible et indigne tout à fait  
 d'un honnête homme; mais c'est encore pis que tout cela quand  
 il est employé et mêlé dans les affaires de la religion. Christus  
ipse, qui veritas est, non indiget mendaciis. Je ne scaurois  
 goûter les puantes faussetés que les Moines débitent dans le  
 monde pour authentifier leur cabale, et m'estonne fort, inò seriò  
irascor, de ce qu'ils ont tant de crédit. . . . Nous sommes en  
 un siècle fort superstitieux et tout plein de sorfanterie. En  
 toutes les possessions catholiques il ny a que des femmes ou filles,  
 des bigotes ou des religieuses, ou des juremens, ou des moines après,





de sorte que ce n'est point l'aspe du Diable d'enfer qui a diable  
 de charité que le saint et l'aspe célibat engendre ; c'est plus tost  
 une mitomanie ou hystéromanie qu'une vraye démono-  
 manie. On ne parloit pas autrefois de cette diablerie ; ce sont  
 été les moines qui l'ont mise en crédit depuis 100. ans, ou  
 environ, afin de faire valoir leur eau bénite, laquelle, au-  
 trement, auroit pu se vanter par les escrits de Luther et de  
 Calvin. Je ne crois ay ny homme ny femme démoniaque  
 si je ne les voy ; mais je me doute qu'il n'en est guere. La  
 démonomanie de Loudun est une de ces fourberies du Cardinal  
 Eyras pour faire bruler un pauvre prestre qui valoit mieux  
 que luy, nommé Grandier, qui avoit autrefois escrit un  
 libelle diffamatoire, intitulé La Cordonnerie, duquel ce Eyras  
 se trouva fort offensé. . . . Vous ne voyez que Pethan et moi  
 s'en metter, sont ombre d'Evangile ; mais tout ce qu'ils en  
 font c'est à cause de la fillette qui est au bout et qui les fait  
 enrager. Ce qui me fait soupçonner que toute cette prétendue  
 diablerie ne provient que de l'artifice du moine, c'est que ce  
 diable ne se montre ou ne se fait connoître qu'aux pays où  
 il est trop de moines ; il ne se void rien de pareil en Angleterre, en  
 Hollande, ny en Allemagne. Il a fait autrefois quelque bruit à  
 Rome, mais le Pape d'aujourd'uy, qui est fin et rusé politique,  
 y a tant apporté de précautions et tant de règles, que si le Diable  
 d'enfer a peur de ses exorcismes et de son eau bénite, ce diable

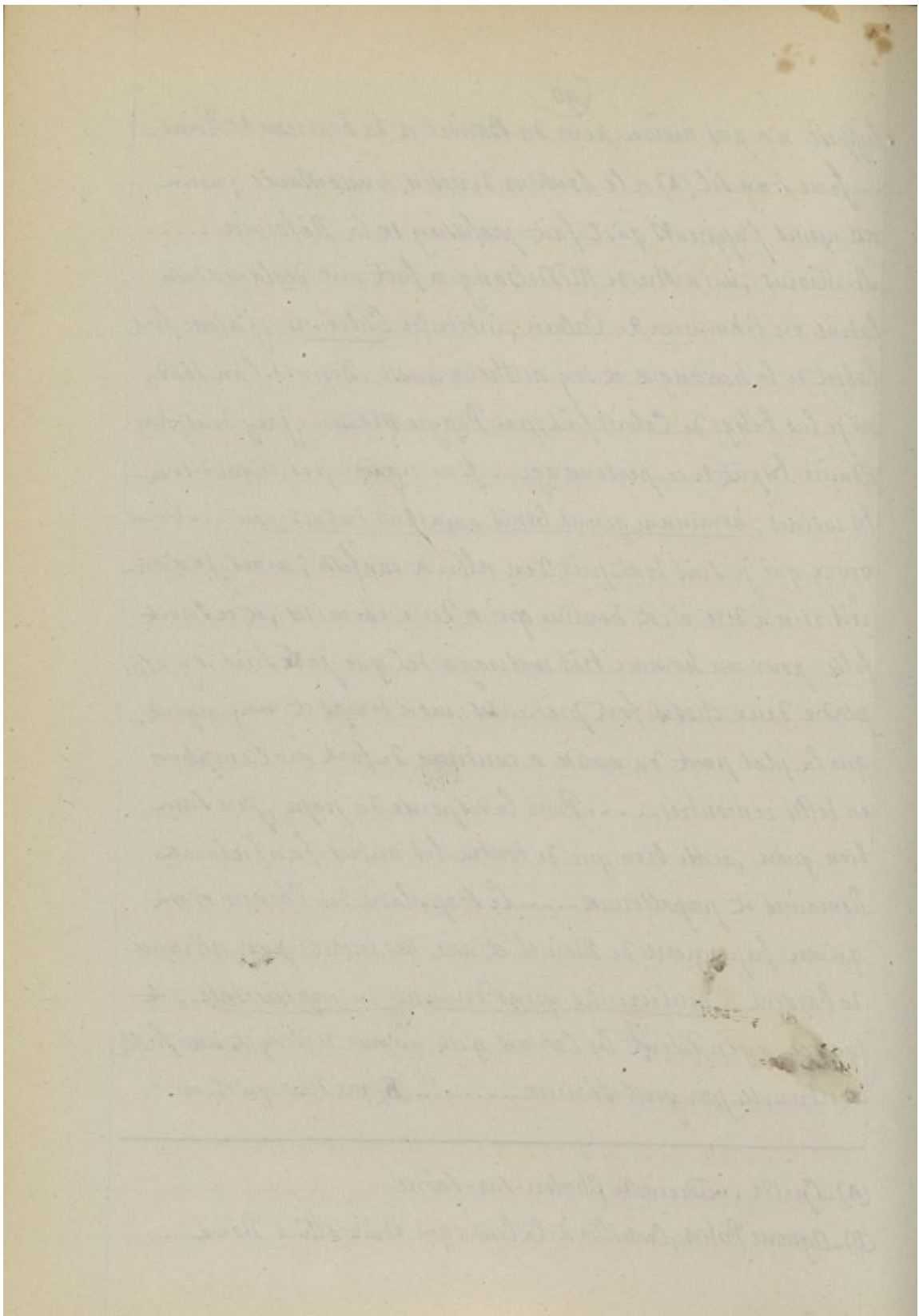




Suppose n'a pas un peu du Bariscl et du Bossuet de Rome...  
 ... Je ne sçay si (A) a le bonheur de votre amitié, mais  
 au moins j'apprends qu'il fait profession de la Réforme...  
 M. Morus, ministre de Médelsang a fait une déclamation  
 latine en l'honneur de Calvin, intitulée Calvinus; j'ai une fois  
 l'objet de la harangue et soy auteur aussi... Depuis l'an 1618,  
 où je lus leége de Calvin fait par Papyre Masson, j'ay toujours  
 admiré l'esprit de ce personnage... Je ne regarde pas ce que disent  
 les moines, hominum genus bonis omnibus inimicum... Vous  
 voyez que je suis tout prêt d'en aller à confesse; mais je n'au-  
 rois rien à dire à cet homme qui a deux chemises, et ce seroit  
 folie pour un homme très ménager tel que je suis, d'y aller  
 perdre deux choses fort précieuses, mon temps et mon argent,  
 que la plus part du monde a costume de fort mal employer  
 en telles rencontres... Pour la répende du pape, j'en sçay  
 bien qu'en, aussi bien que de toutes les autres fanfreluches  
 Romaines et papaliennes... Le scapulaire du Carmel n'est  
 qu'une friponnerie de Moines et une moinesse pour attraper  
 de l'argent à mulierculis quas ducunt in captivitate; et  
 tout ce qu'en vident les Carmes n'est qu'une vilté et une fable  
 controuvée par gens sérieux... M. (B) me dit qu'il ne

(A) - Guise, médecin de Chalon-sur-Saône

(B) - Oguerre Potier, Conseiller à la Cour, qui était allé à Rome





ni avait apporté ni chapellets ni indulgences, et qu'il croyoit  
 que je ne m'amuserois point à cela; je lui dis qu'il avoit fort  
 bien fait, que je ne me servois point de l'un, et que moy Juvé-  
 nal m'avoit de trompé de telles bagatelles; et là dessus de rire  
 bien fort, à quoi il se porte volontiers quand je l'entretiens  
 quelque quart d'heure. ----- Les Bulles sont verbe merce que  
 bulles; elles ne font point autant de mal qu'une colique bi-  
 lieuse, ou qu'une douleur néphrétique ----- M. de Sorbière, Di-  
 recteur du Collège d'Orange, a tourné la jacquette en se faisant  
 Papiste, j'entend catholique Romain (Absit injuria verbo),  
 à la sollicitation de l'Evêque de Vaison, des cardinaux Richi-  
 et Barberin... Il est veuf et bien adroit, mais je ne scay si avec  
 la nouvelle chemise il pourra réussir à faire fortune à Rome,  
in negotiis illa otiosorum matre, qui est un lieu plein d'al-  
 fôres et d'affaires; au moins suis-je bien assuré qu'il n'y devien-  
 dra jamais Pape, etant très homme de bien pour cela. ----- Il  
 y avoit ici deux hommes un peu colériques et fous, ils juroient  
 couvroit les voix, tanquam ad rem novam; les Prêtres et  
 les Moines, animaux friands de Deïvomanie, disoient  
 qu'ils avoient le diable au corps, et déjà commençoient à  
 les exorciser. M. le Chancelier, adverty du fait, a escarté  
 tout cela, et les a renvoyés <sup>en</sup> à leurs maisons. Ainsi, M.  
 le Chancelier a chassé le diable; c'est que soy évangile  
 vaut bien celle des moines, et la pauvreté est un miéxant





diable qui ne se chasse que malaisément, et contre lequel le  
 benite des mains n'a aucun pouvoir ---- Le courrier qui arriva  
 hier de Bolose, raconte un fait étrange qui est tout frais d'un  
 arrivé en leur ville, de deux Cordeliers, qui ont attrapé dans  
 leur Eglise une belle fille nubile, qu'ils ont emmenée dans  
 leur couvent, et qu'ils ont pas après bécé et enterrée dans leur  
 Eglise, en cachette. Maudite invention du célibat, que tu es  
 cause de desordres au monde! Sans ceux que tu fais ----  
 Je ne crois aux miracles que ceux qui sont dans le Nouveau  
 Testament, et c'est assez pour moi. Feu M. Naudé disoit que  
 pour n'être point trompé il ne falloit point ajouter foi  
 aux mystères, aux visions, aux miracles, ni aux révélations  
 de ces gens qui cachent la tête dans un capuchon. Ad popu-  
lum phalaras. Je n'ay point oui dire que le Pèni toutter  
 de Notre Dame ait de telles filles chez luy ---- Si j'avois vu  
 le grand bucc, le général des Sédaristes, le grand Muphti, et  
 le grand Can de Barbarie, se battre ensemble et se faire  
 tuer à coups fourés, j'attacherois à me voir de rien avoir  
 aucune pitié ---- Il me semble que je n'entends parler que  
 de vin, de leurs débauches, de leurs jurements et de leurs querelles,  
 un grand et nombreux Parlement n'est point capable de les appaiser;  
 il faudroit, afin d'avoir ici la paix, mettre toute cette vermine  
 monachale dans des barreaux, et les envoyer au Mozambique,  
 ou au royaume de Monopotapa, d'un luy n'entendrait guère





leur bruit, ou bien dans l'Amérique pour les employer à la  
conversion des sauvages, ou à travailler aux mines d'or et  
d'argent qu'ils aiment tant. . . . Je ne sçavois bien de vos  
deux Capucins, qui me firent l'honneur de me venir voir ceans de  
vostre part. Sunt philosophi circullati, Dieu les veuille bien con-  
soler; ces gens lui vivent dans l'intérieur du Pape et du Purgatoire, et  
ne sont autres dans les intérêts de la science et de la raison; c'est  
pourquoy ces chiens ne peuvent pas longtemps chasser ensemble,  
veu qu'il nous faut tenir différents chemins; &c.

Ô la belle invention,

Ô la rare fiction

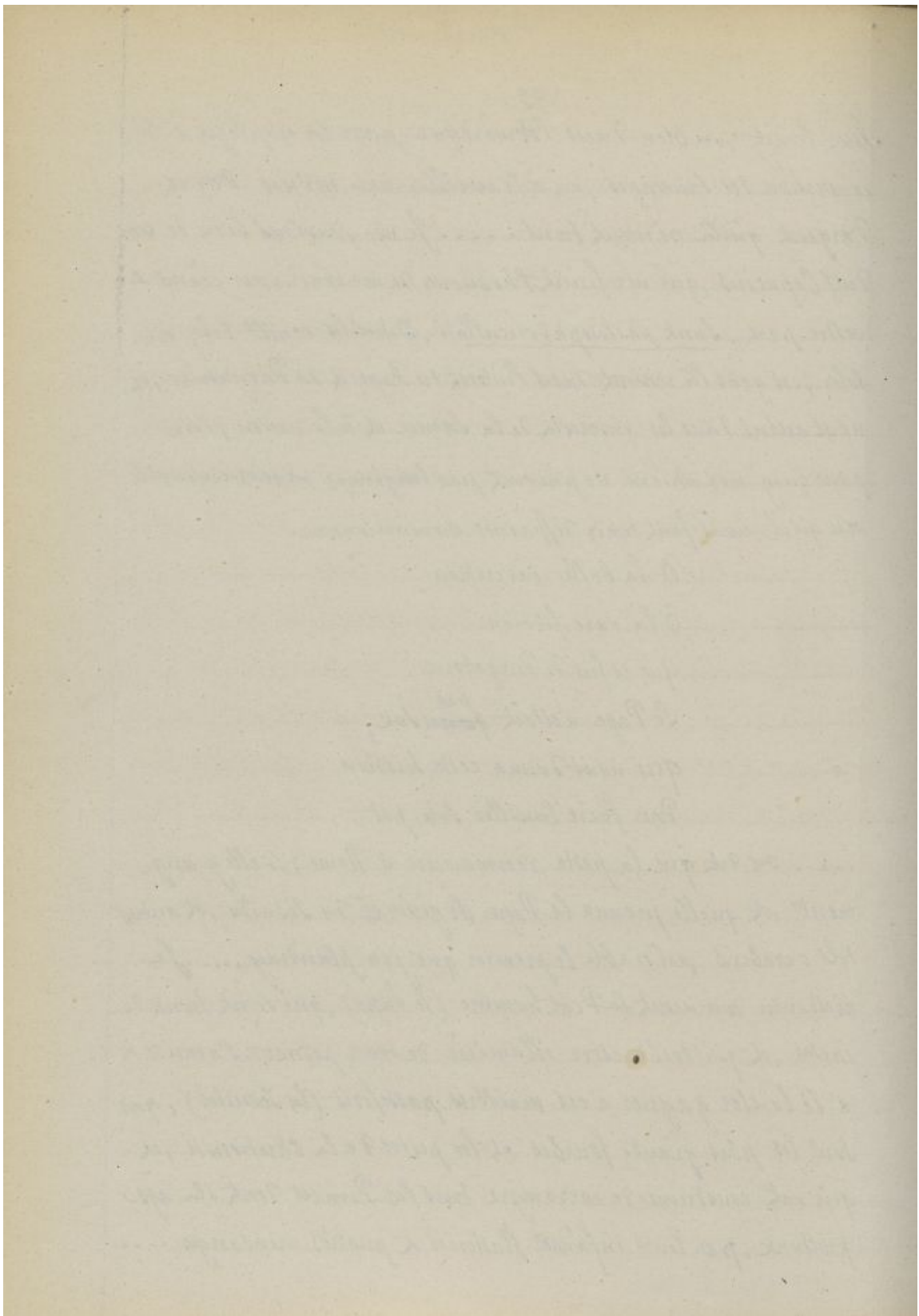
que ce feu de Purgatoire!

Le Pape n'eût <sup>pas</sup> dû s'en sol,

qui nous donna cette histoire

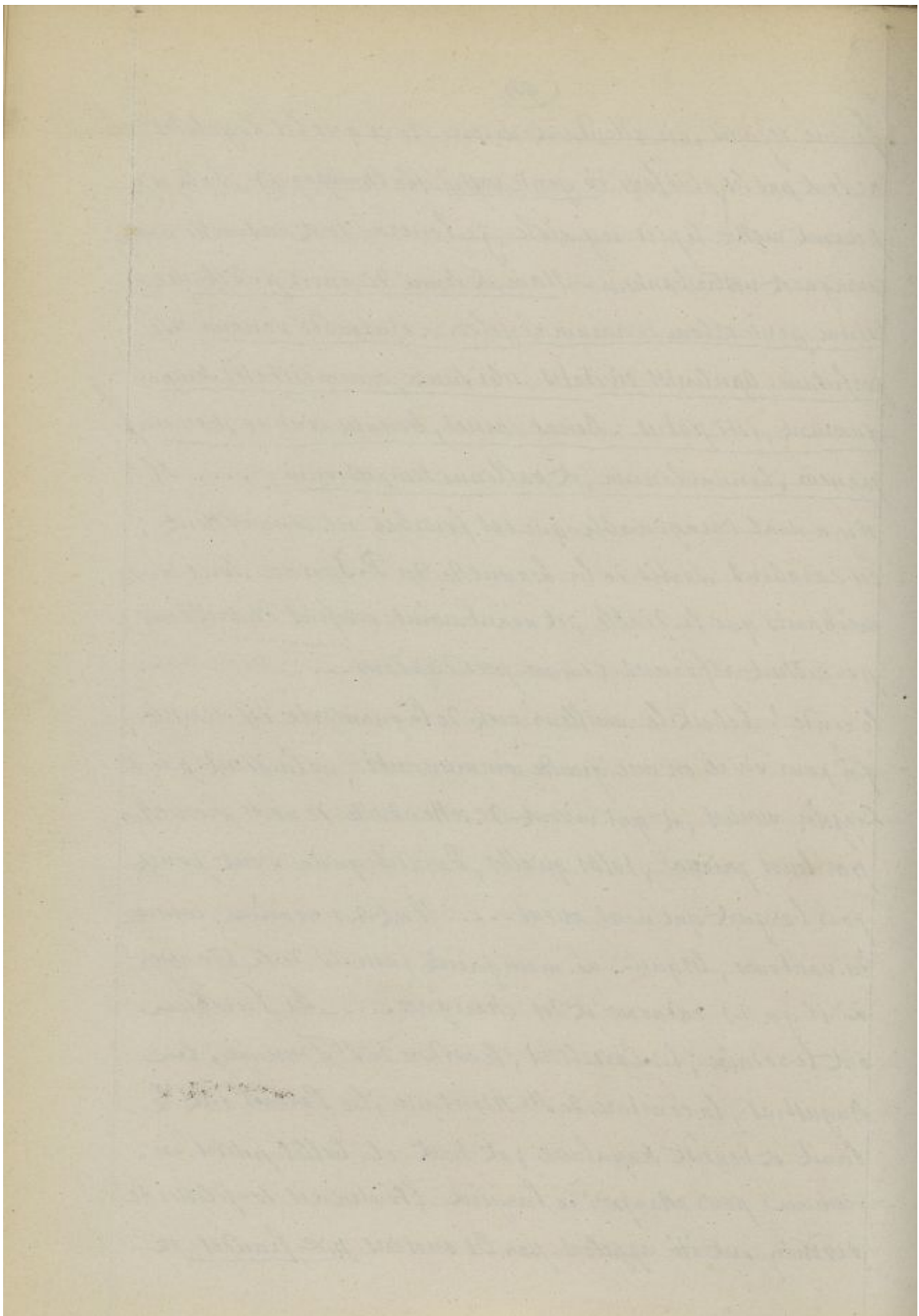
Pour faire bouillir son pot

. . . . ou que la peste recommence à Rome; si elle y aug-  
mente et quelle prenne le Pape, le général des Jésuites, et autres  
tels carabins, au diable le premier que j'en plaindray. . . . Je  
ne sçavois comment se portoit cet homme (le dape), qui sçait tant de  
choses, et qui doit être illuminé de tout point, s'amuse à  
à se laisser gagner à ces maîtres pasteurs (les Jésuites), qui  
sont les plus grands fourbes et les pestes de la Chrétienté, et  
qui ont coutume de corrompre tous les Princes tout s'en ap-  
prochent, par leurs infâmes flatteries et puants mensonges. . . .



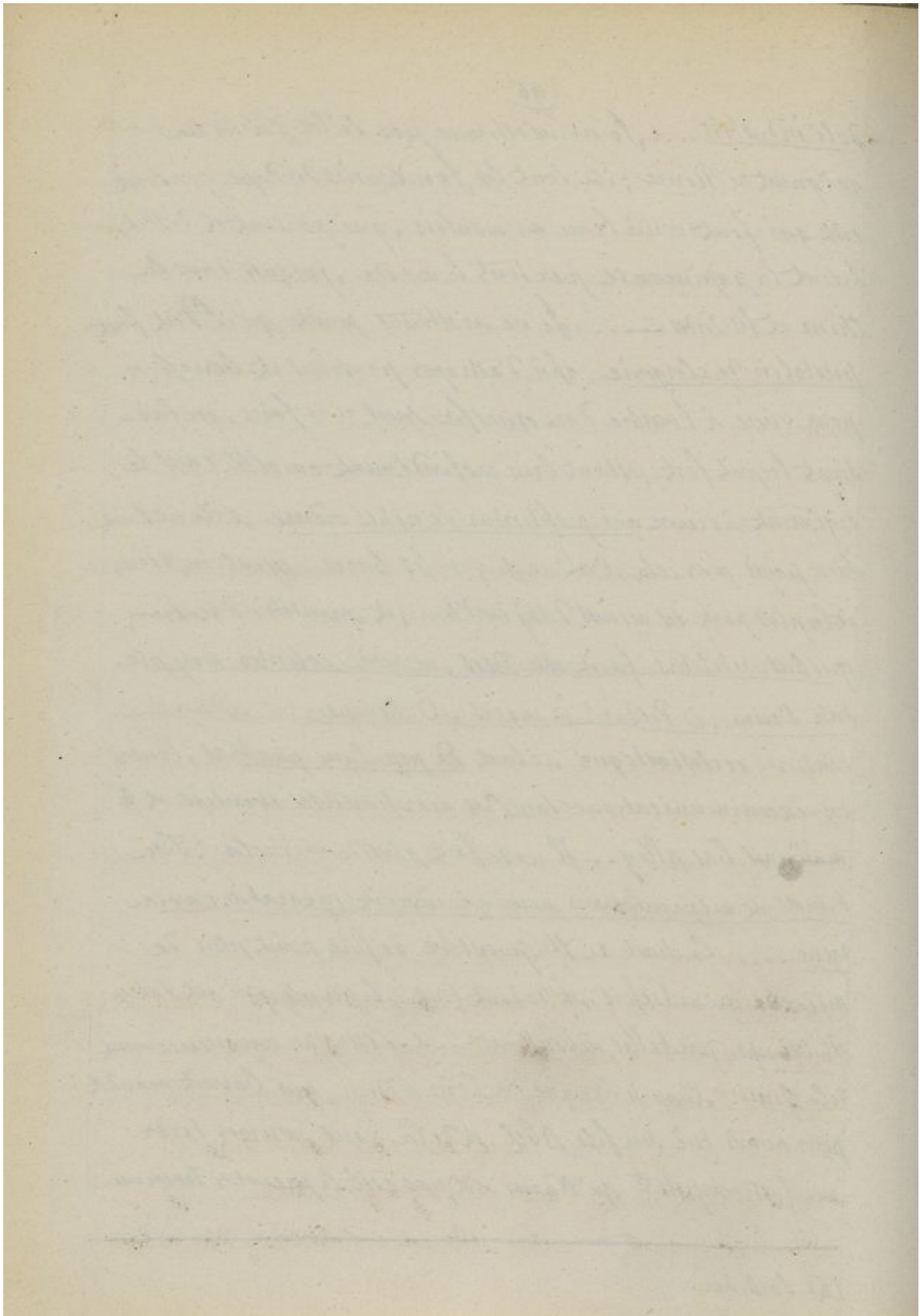
Je me réjouis, en attendant mieux, de ce que les Logolites  
 ne sont pas les plus forts ni gente vessie (la Champagne); s'ils n'y  
 peuvent mettre le pied ny aïde, je loueray tout ensemble vostre  
 courage et vostre bonheur. Nam deus dicitur: p. ut et me  
totum penè orbem terrarum Logoliteo ejusmodi veneno esse  
perforatum. Opulentes civitatis, ubi sunt, commoditates semper  
quærunt, isti paties: Bonas carnes, bonum vinum, bonum  
panem, bonum linum, et pallium temperivum. .... Il  
 n'y a mal imaginable que ces fourbes ne commettent; et  
 ces carabins, sortis de la braguette du P. Ignace, sont aussi  
 méchants que le diable; et néanmoins ces fins Phariséens  
 paraissent réformés comme pets Papistes. .... Dieu vous  
 le rende! tel est le meilleur sort de la quenoterie des moines,  
 qui pour vivre en une grande communauté, ne laissent pas de  
 s'appeler moines, et qui vivent de cette adresse de nous promettre  
 par leurs prières, telles qu'elles, Paradis qu'ils n'ont point  
 pour l'argent que nous avons. .... Il est des moines comme  
 des vautours, lesquels ne manquent jamais de se tenir avec  
 où il y a des cadavres et des charognes. .... Les Jacobins  
 ont le rosaire; les Cordeliers, le cordon de St François; les  
 Augustins, la ceinture de Ste Monique; les Carmes ont le  
 Sankt et benoist scapulaire; et tout cela belles petites in-  
 scriptions pour attrapper de l'argent; toutes ces supplettes de  
 dévotion ont été appelées par les anciens pis fraudet et





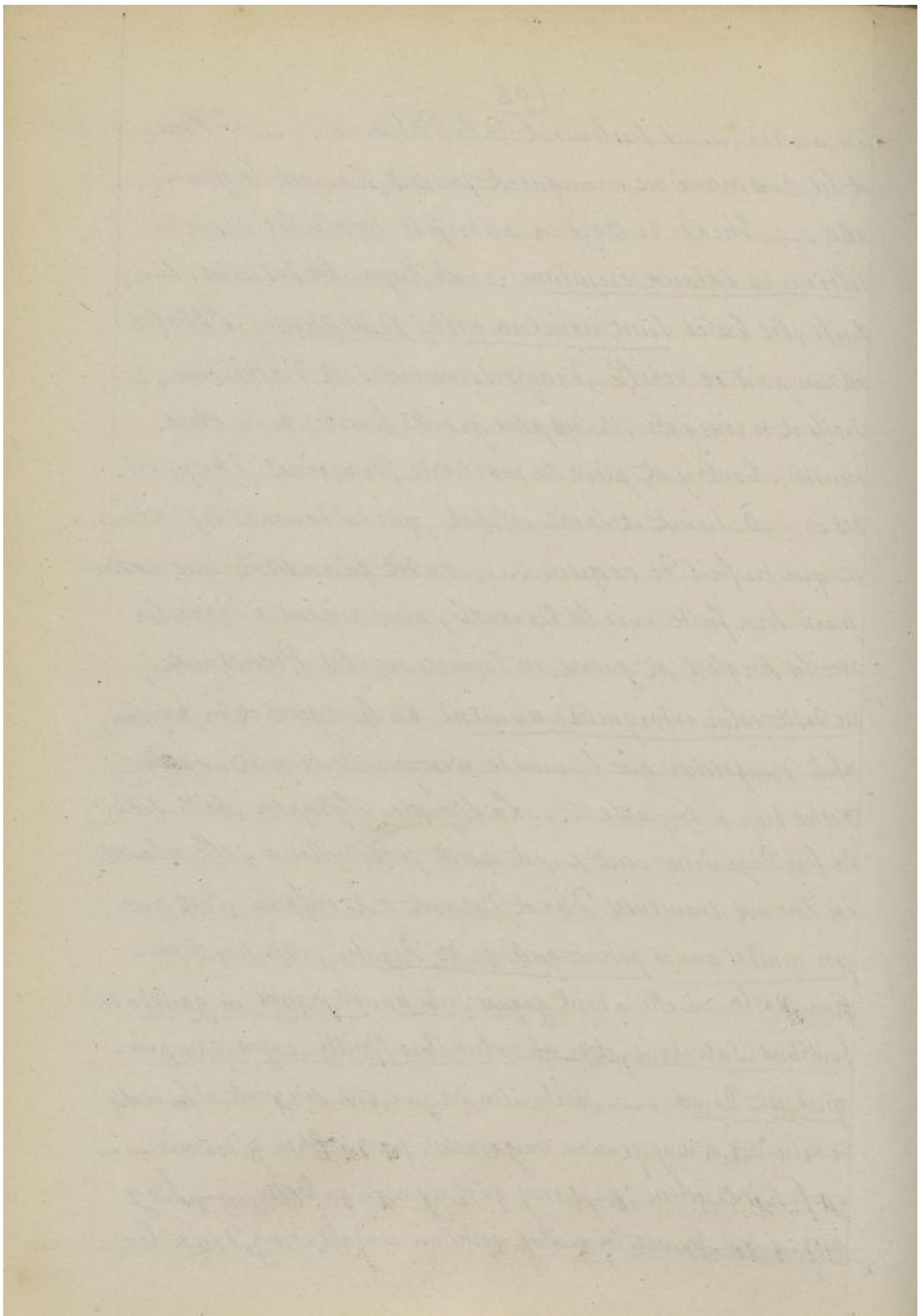
doli industrii . . . . Je ne m'estime pas si les J. S. m'en  
 gagnent à Rome ; ils sont les Janissaires du Pape ; ce sont  
 eux qui font venir l'eau au moulin, qui portent le distillé,  
 s'usent la papimante par tout le monde, jusques dans la  
 Chine et les Indes . . . . Je ne m'estime point qu'il s'en fait  
 prestolier de clergie, après l'attraper plusieurs de bénéfices  
 pour vivre à l'ombre d'un crucifix sans rien faire, en fai-  
 sant l'esprit fort, étant bien profondément enollé dans le  
 régime de ceux qui profitent de nihil ordere, s'ils ne sont  
 bien payés pour cela. C'est aussi que les bords croient en Dieu,  
 de la plus part des années jusqu'aujourd'hui, et quantité d'autres,  
quibus utilitas facit esse Deos, mercede contentes usque pre-  
tate Deum. Ô Pueri! Ô mores! Ô tempora! . . . . Pour les  
 censures ecclésiastiques, ce sont des populum phalaras, toutes  
 ces excommunicatures sont des marchandises essentielles et le  
 mauvais bas alloy . . . . Il ne se fait plus de miracles : For-  
tunae et miraculorum nomina miserit ignoratio causa-  
rum . . . . La chaste et le genevieve ne fait point plus de  
 miracles qu'autrefois, et de tout temps le peuple qui est sot a  
 été trompé par telles inventions . . . . Lisez au commencement  
 de la Genèse. Chap. 4. ce que dit Cain à Dieu, qui l'avait maudit  
 pour avoir tué son fils Abel, et de là vous pourrez tirer  
 une forte conjecture qu'Adam n'a pas été le premier homme.

(A). Sorbère





du monde, mais seulement de la Papauté. . . . Le Pape  
 et les Cardinaux ne manquent jamais, il en est toujours  
 adés. . . . Théod. de Beze a autrefois appelé les Jésuites  
ultimum satanae crepitum . . . Le Pape, les Jésuites, les  
 Juifs, les Turcs sunt nomina nisi diabolica. L'Église  
 est un nid de vermine, d'empoisonnements et d'athéisme, de  
 Juifs et de renégats, et des plus grands fureurs de la Chris-  
 tianité. Tout y est plein de mainmise, de mensonge, d'hypocrisie.  
 tel. . . . Ô saint et sacré célibat, que tu damages de peuples,  
 et que tu fais de coquins. . . . On dit qu'au plutôt que notre  
 paix sera faite avec les Espagnols, nous aurons à débattre  
 avec les Anglois, et guerre en France avec les Protestants,  
ne desit color extorquetur iumentis en Bourgeois et en paysan,  
 afin d'empêcher que le monde n'en grandisse trop et ne creve  
 d'être trop à son aise. . . . La Signora Olympia, belle veuve  
 du feu Pape Innocent X, est morte près de Rome; elle a laissé  
 des sommes immenses d'or et d'argent à ses enfants. C'est que  
per multos annos potuit gaudere de Papatu, avec son beau-  
 frère. Voilà où elle a tant gagné: ubi hausit aquam in gaudio de  
fontibus Salvatoris, et de ubi valueribus Christi, eius caro pui-  
gnit est Roma. . . . Voilà bien des gens qui se vont à la messe  
 de minuit, et voyez je m'en voy cracher pour l'acheter de dormir. . . .  
 . . . Je suis Chrétien, et je croy qu'il n'y a qu'un Dieu. . . . J'ay  
 auj. à 11 heures du matin, esté en consultation avec deux





Feuilleter, pour un jeune moine, qui a esté si fou de quitter  
 son Père et sa Mère, qui ont va bien, et l'aller founer la tête  
 avec la tête dans un capuchon . . . . On dit que le Pape fait un  
 livre de plaintes et de doléances, dans lequel il se charge sa  
 conscience, et s'accuse vert la postérité de ce qu'en son Pontificat  
 il n'a pas pu venir à bout de faire faire la paix entre les deux  
 couronnes; mais quoy qu'on en dise, je tiens pour bien certain  
 que ceux de Rome, le Pape, toute la Papimanie, et tous les  
 archevêques de cette tyrannie italienne, ne sont pas  
 maris en leur âme que nos affaires soient entre les mains  
 d'un Cardinal, qui fait ici leurs affaires. Je croy que le Pape  
 ne se soucie guère de la paix générale pourveu qu'il arrive  
 force argent, à Rome, de ses Annates. Le Jupiter Capitolin  
 est le premier Partisan de la Christianité, et ut horre vivetur  
Romae, le Pape ressemble mieux à Numa Pompilius qu'à  
 Moïse. La vie de l'homme est assez courte sans se  
 couper la gorge par ridicule; tôt ou tard nous devons mourir.  
 . . . . Nous sommes dans le siècle des Cartusiers: Stulta  
superstitio vincitur omnibus . . . Aug., sur les dix heures  
 du matin, j'ay vu passer sur le pont Notre Dame, une certaine  
 procession de Mathurins, avec des trompettes et des gabeliers;  
 ce sont des esclaves qui ont esté rachetés des Turcs par l'armoine  
 des Chrétiens; mais cette cérémonie m'a semblé une pure  
 cérémonie ridicule; et de fait il n'y a plus guère à dire entre



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

Moinerie & Momerie. Il y avoit des moines barbus, des jeunes, des vieux, des Orientaux, des méridionaux, des petits garçons habillés en Anges, qui avoient des ailes, & que le peuple qui n'est qu'un sot considéroit comme de petits animaux venus du Paradis, & plusieurs autres bêtises de la sorte. Vamen fuit otiosum spectaculum plebeo cœlo instantis de monachorum delirantium. Certes, il faut avouer que notre siècle est bien fou, & que les moines font bien leur profit de la sottise du peuple. ...."

Politique; La Fronde; La Cour; Richelieu; Mazarin; Guy Patin n'est pas moins absolu, moins intraitable en politique qu'en matière de foi. Par son caractère, par son origine, tout fait sonnant encore au souvenir du désastre que la Ligue avait fait subir à sa famille, il devait se ranger au milieu de cette phalange plébéienne & bourgeoise qui s'élevait sur tout son abus, & qui grossissait à vue d'œil, en attendant que soit le com de biens-État, elle prit la première place dans la société. Sa haine contre la tyrannie, d'où qu'elle vienne, et sinistre, la pousse pour les misères du peuple sans bornes. Le parti de la Fronde, ce parti d'indépendance, d'examen & d'association, cet éveil de la dignité & du caractère, le trouve parmi les plus chauds défenseurs. "Le frondeur, écrit-il, sont le plus honnête gens que nous ayons aujourd'hui, & jura de certain reliquiae auri





seculi. Je prie Dieu qu'il donne de la force et de la constance  
à ce parti, qui est le vray ennemy de la tyrannie<sup>(A)</sup>. Nulli, contre  
la Cour, la Reigente ~~et~~ Magarin, et la noblesse aidée du Parlement  
et de l'avocat Ormer balon, il n'hésite pas et marche aux côtés  
du Parlement, des maîtres des requêtes, des jeunes Amisillon, de Broussel,  
de Potier de Blainvilliers, du vaillant Laul de Gondy, du Duc  
d'Elbeuf, du Prince de Conti, du Cardinal de Retz, des Ducs  
de Chevreuse, Montmorency, Montpensier, de Turcotte, des  
duchesses de Longueville et de Montpensier. Patri avait dit de  
Richelieu, "autant que Néron et la peste même"; il avait dit  
telle en lui la tyrannie, les exécutions sanglantes de Mar-  
chaux de Marillac et de Montmorency, de Cinq-Mars et de  
Chou, les cruautés exercées envers les protestants, la folie,  
le luxe, l'envieusement de la royauté, la haine contre  
Magarin débordée, passionnée, sanguinaire, vengeresse, et il  
ne cache pas les amurs d'Anne d'Autriche et de son premier  
ministre. "Il ne m'est pas permis de dire davantage", écrit-il  
à son ami Spou le 15 Février 1649, après avoir eu le même le

(A) le drapeau de fioudeur qu'il deploya hardiment, attira à Paris une  
grande calamité: la maison de Cornuilles, cette maison qu'il aimait  
tant et fut ravastée par les soldats de la Cour: "Ma femme qui en faisait  
ses délices, voudrait que le Card. Magarin n'eut jamais passé Casal, et  
que la belle maison de Cornuilles n'eût été pillée"

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



Cardinal. ou se demande ce qu'il aurait pu dire de plus fort que ce qu'on va lire :

"Maraud étranger, Batelier, Comédien, indigne Larron, Fagrin Italien, qui n'est bon qu'à être chassé et être pendu... ou dit que quand il sera à Venise, où il a de l'argent et de bonnes ripes qu'il y a envoyées, le Pape le maltraitera et le décardinalisera, et même peut-être qu'induite il le fera attacher; et ceux qui commettent ce scandal croyen Siciliot, disent que cela bien considéré, lui fera prendre la résolution de s'en aller plutôt en Bourgogne, et que de là il se fera esvanir pour y être autre mauvais bûche... S'il ne va icy ou là, au moins prode soit-il à tous les Diablos: Meridius malum pedem attulit, faculi sui in amundum et nebulo pessimus... il ne m'est pas permis d'en dire davantage... Il n'y a que le Magyaris que la Reine ne veut point laisser aller, tant elle l'aime, fortamment et d'un amour qui surpasse la conjugale; et c'est le Diablot; et in hoc vertatur Deorum iniquitas, Principes nostros intelligo, Gastonem et Condreum, qui steterunt à partibus malignantium, qui ont soutenu et défendu ce poltron du vatican, ce Larron, ce Batelier, ce Comédien, et fagrin, cet imposteur Italien, contre leurs honneurs, leur patrie... Le Magyaris est le malheur de la Reine et son Démon, et le nôtre par conséquent; je ne l'aime pas plus que le Diablot, et le tiend pour ce qu'il est, meridius nebulo



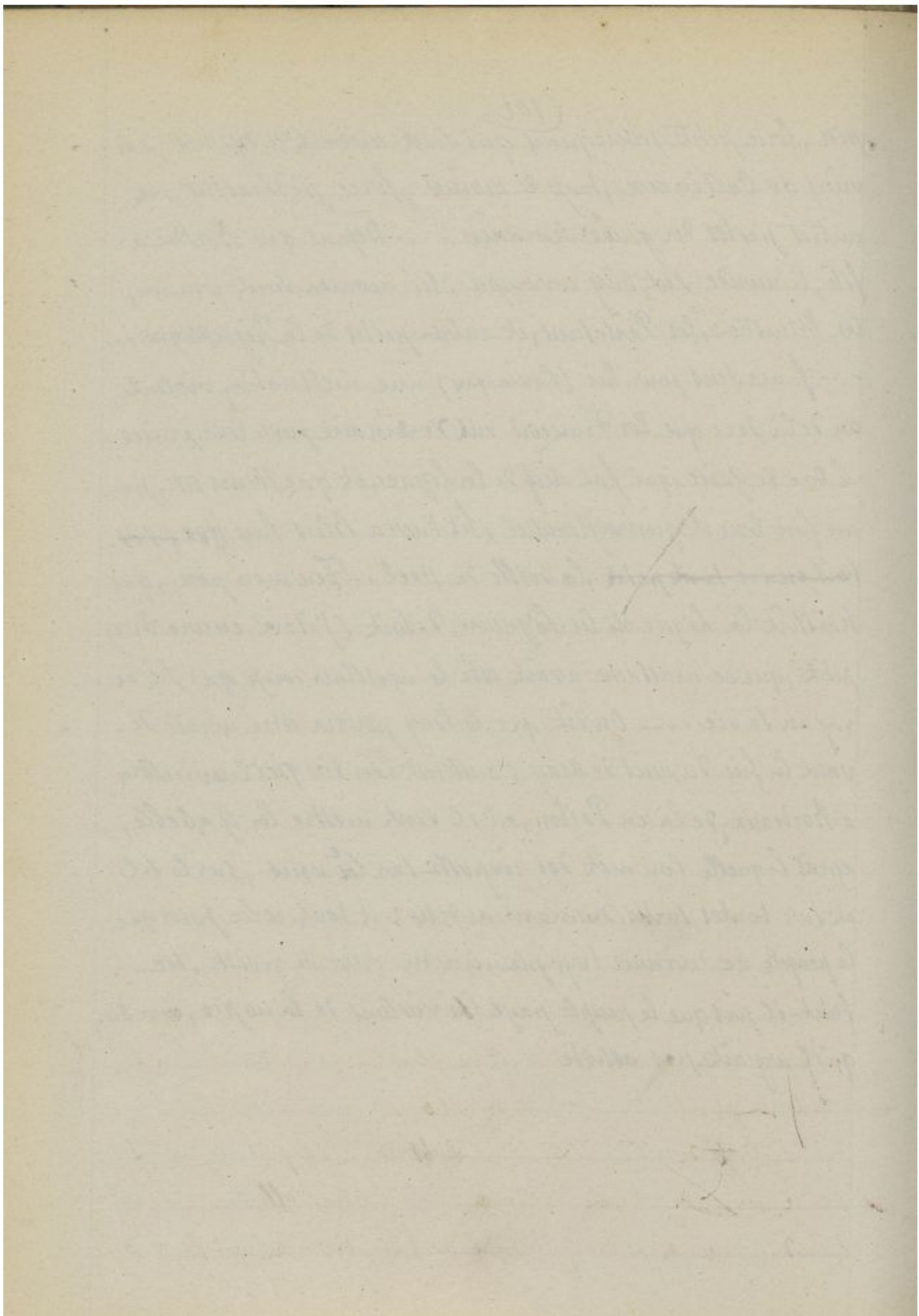


un pur faquin, un pestalon à rouge bonnet, et un bobeteur à  
 longue robe. Je serais bien marri d'être Cardinal Mazarin,  
 fungus vaticanus. Je voudrais que le dernier de ces Mazarins  
 fut au fond de la mer. L'infamie de notre nation me fait honte;  
 entreprit la Sicile à tant tué de français tout en un jour, et  
 aujourd'hui toute la France ne scauroit le défaire d'un faquin  
 de Ministre d'Etat, Sicilien, qui eût eu le mestier d'être il  
 de meubler comme je m'entends à faire des sabots. C'est un  
 reproche éternel de notre histoire, et une grande infamie pour  
 la Nation, d'avoir plutôt souffert que tout le royaume de  
 son Fils fut en tel désordre qu'il est aujourd'hui, que de chas-  
 ser ce fripon d'Italie, ou plutôt de luy faire son procès au  
 Parlement. Hé, que je donnerois volontiers trois pistoles  
 pour le voir passer sur le pont Notre Dame, avec un docteur  
 de Sorbonne et le bureau de Paris, dans un tombereau. . . .  
 Ce n'est que le tyran superbeur amoureux, qui n'estalou de  
 Cour, que l'on a sord pour vray de son d'Amant, mais qui  
 n'est qu'une hache de grand larron de nos finances. . . .  
 La France n'a pas d'animaux veneneux, mais on recoupe  
 nous avons des Italiens favoris de nos rois pour Ministres  
 d'Etat, nous avons des Princes engagés, trop de monies de  
 deup froids, la cherté du pain, et force anti moine. Ne voila pas  
 assez de maux domestiques sans avoir encore des serpents et  
 des scorpions. . . . Mais les Italiens ont le Pape, la signora olympi-

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



(102)  
pica, force petits principaut qui sont autant de tyrant, en-  
viroi ou Cardinaux, trop de moines, force pèderastres, et  
autres pestes de genre humain. . . . Depuis que North a  
filé, le monde s'est bien corrompu; les moines sont vices,  
les Ministres, les Partisans, et autres pestes de la République . . .  
r -- Je me sent pour lui (Louis XIV) une inclination violente,  
au delà de ce que les Français ont d'ordinaire pour leur prince,  
Le Duc de Guise, qui fut chef de la Ligue, et que Henri III, pas  
un fort bon et sûr conseil, fit tuer à Blois l'an 1588 (17<sup>es</sup>).  
C'est encore tout petit, la veille de Noël. . . . Fen mon père, qui  
haïssait la Ligue et les Ligueurs, disoit (j'étois encore bien  
petit, que ce massacre avoit été le meilleur coup que fit ce  
roy en sa vie. . . . On dit que le Roy pourra être marié de-  
vant la fin du mois de May; aussitôt l'on dit qu'il reviendra  
à Bordeaux, de là en Poitou, où il veut mettre la Gabelle,  
après laquelle l'on met des impôts sur les vins, sur le sel  
et sur toutes sortes de marchandises; et tout ce la pour que  
le peuple ne devienne trop plain, et ne creve de faim. Ne  
faut-il pas que le peuple paye les vivants de la noce, comme bien  
qu'il n'ay ait pas assisté



## Chap X

### Doctrines médicales

Le dix-septième siècle, — celui de Guy Patin — est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'humanité : c'est celui de Harvey avec la circulation, de Aselli avec les vaisseaux chylifères, de Pecquet avec le réservoir du chyle, de Newton avec la gravitation universelle, de Leeuwenhoek armé du microscope, de Malpighi, de Ruysch avec leurs admirables injections, de Glisson, Steenou, Sydenham, Morelli, &c. On est dans une véritable époque de transition; le passé semble s'écrire de toutes parts; une ère nouvelle est à son aurore; la méthode expérimentale gagne chaque jour du terrain; l'observation de la nature semble se substituer au principe de l'autorité; la méthode logique, dialectique, la voix du maître ne satisfont plus les esprits; on est résolu à soumettre l'ambiguïté aux règles de l'expérience ou veut voir, et ne plus seulement croire; on veut remplacer le credo par le ratio.

La Faculté de médecine de Paris s'obstina à ne pas vouloir suivre le mouvement, et tandis que jusqu'alors elle avait eu le soin de ne point rendre publiques les dissentiments qui l'agitaient



Recherches médicales

Le premier objet de ces recherches a été de déterminer l'état de la circulation sanguine dans les différents organes du corps humain, et de constater l'influence de la température sur ces phénomènes. On a observé que la circulation est plus active dans les parties du corps qui sont exposées à une température élevée, et qu'elle est plus lente dans celles qui sont exposées à une température basse. On a également observé que la circulation est plus active dans les parties du corps qui sont exposées à une température élevée, et qu'elle est plus lente dans celles qui sont exposées à une température basse.

(1704)

Dans son sein, elle se dévoila au grand jour pour s'élever  
au flot qui grollait à chaque instant.; elle fit connaître  
son programme doctrinal, et protesta énergiquement contre  
les innovations qui viciaient pas les siennes.

Ce fut l'âme des grogues la plus curieuse et la plus cri-  
tique de l'école: ce fut celle de sa vie extérieure, si l'on peut  
dire ainsi, de ses luttes ardentes et passionnées avec un siècle  
innovateur, qui voulait rompre définitivement avec la scho-  
lastique, déclarer que Aristote, Hippocrate et Galien ne  
devaient pas être sur parole, et faire succéder à un culte  
idolâtrique le règne du contrôle et de l'observation, "où en  
seront nous, écrit avec tant de justice, Florens, si nos pères  
eussent cru la Faculté! Nous n'aurions ni l'antimoine,  
ni l'opium, ni le quinquina, c. Nous n'aurions ni la cir-  
culation du sang, ni les vaisseaux lymphatiques, ni le réservoir  
du chyle, c. Nous n'aurions ni la chimie, ni la physiologie,  
ces deux sciences qui nous ont donné la médecine moderne"

Ces faits aussi déviables ont fait sortir la Faculté de son  
mutisme nitride, et l'ont obligé à divulguer ses tendances.  
Je veux parler de la grande affaire de l'antimoine, de la cir-  
culation du sang, de l'application de la chimie au spagyric  
au traitement des maladies

Le point n'est cependant lorsqu'on songe qu'au nom de ces trois  
choses là, des nuées de papiers ont été versés pour ou contre,





que des guerres se sont allumées, longues, terribles, implacables; que le Parlement s'en est mêlé; qu'il y a eu des procès sans fin, interminables dans ce beau temps de la chicanerie; et que en dehors même de son sphère médicale, les gens du monde qui n'avaient rien à voir là dedans, se sont prononcés, les uns pour, les autres contre le vin émétique, le quinquina, la saignée, et les divers pharmaco-cathartiques.

Guy Patin s'est fait, au premier rang, le champion de la Faculté dans cette opposition avec idéal de progrès; homme de lutte, de discussion, il a mis au service de sa chère Ecole, et de ses principes, tout son talent, son érudition, une verve inépuisable, et son génie de critique; son nom, plus que celui de tout autre docteur de Paris, se trouve, en quelque sorte, à cette lutte; il est, toujours et partout, le porte-drapeau, de l'hippocratisme et du galénisme; il représente le parti orthodoxe, comme on disait alors, de la Compagnie de la rue de la Bûcherie; j'aurais la Faculté ne s'est adressée à lui en vain, lorsqu'il s'agissait de défendre ses prérogatives et ses doctrines; il devançait ses adversaires, excitait volontiers la tempête, et ralliait à lui les timides ou les indifférents.

On regrette, en vérité, qu'un homme si admirablement doué par la nature, et qui, dans d'autres questions, a montré une si grande indépendance et toutes les qualités de l'esprit d'examen, ait été assez passionné, ou assez timide, pour ne pas entendre la voix de





le progrès qui venait de tous côtés.  
 Saigner à outrance (A), l'emploi de quatre ou cinq purgatifs  
 tout tiers du règne végétal (Lacte, Seigle, Rubarbe, Sirop de fleur  
 de pêches); la ripudiation absolue de l'opium, de tous les narcotiques  
 et de tous les agents du règne minéral; une horreur insurmontable  
 pour l'Antimoine et le vin émétique, pour la chimie minérale, qui  
 n'est que "la fraude mondaine du mestier", et pour la médecine des  
 Arabes, tenu pour axiome que les remèdes simples, faciles à  
 préparer, sont les seuls utiles; n'accorder aux Apothicaires, qui  
 tiendraient à devenir honnêtes, "qu'un bustet d'or ou d'ivoire  
 pour y tenir cinq ou six boettes"; rendre, au moyen de la Médecine  
charitable de Guyot, la médecine usuelle, domestique, popu-  
 laire, "afin de sauver la peine aux Apothicaires"; finir par douceur,

(A). Trouvais, avec les flots de sang qu'il a fait couler, n'est rien en com-  
 paraison de ce que faisaient, au temps de Patin, la plupart des médecins  
 attachés à l'école de Sorde. Ils venaient l'exemple sur eux-mêmes.  
 A l'âge de 42 ans, Jacques Merlet est atteint d'une fièvre continue; il se  
 fait saigner 32 fois. Merlet <sup>autre</sup> fortur seigneur, subit en six semaines de  
 temps, 34 saignées pour une pneumonie et une fièvre continue; 32 fois  
 on tire du sang à D'Esmeray dans le cours d'une hydropisie. Robert Patin,  
 fils aîné de Guy, est atteint, en 1649, d'une fièvre continue; on le  
 saigne vingt fois tant aux bras qu'aux pieds. Le petit garçon de Guy  
 Patin, âgé de huit mois, est pris de la coqueluche; son père le fait



*[Faint, illegible handwriting on aged paper, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

tempérées, rafraîchies, purger, ne pas croire aux qualités occultes  
 en médecine, mais surtout de l'hygiène, vivre sobriement, Labor,  
 cibis, <sup>probris</sup> Vinis, Venis, omnia medicina... bel ut, en quelques  
 mots, le programme doctrinal, telle est la pratique que Patin a  
 suivie, presque toujours à son détriment, en dépit des colères de  
 Apothicaires de Paris, des haines de ses rivaux contre lui, et des  
 procédés qu'ils lui ont intentés, et dont nous parlerons plus tard.

Maintenant encore quelques pages dans ses lettres et laissez-le parler:  
 « Tous les Arabes je vous en diray mon sentiment. Pour la Doc-  
 trine, tout ce qu'ils ont de bon ils l'ont pris des Grecs; pour  
 leurs remèdes, ils ont vécu en un temps qu'il y en avait de  
 meilleurs que du temps d'Hippocrate; mais ils en ont bien a-  
 busé, et ont introduit cette misérable pharmacie Arabe, et  
 cette sorfanterie de remèdes chauds, inutiles et superflus, qui  
 sont encore en crédit aujourd'hui par toute la terre, et de la quan-  
 tité de quels les malades sont vilainement trompés. A quoy bon  
 toutes ces compétitions, tous ces artifices subtils et mielleux, contre  
 Patin de quel le plus savant homme de l'Europe se voit déclaré  
 et élevé depuis tantost cent ans, comme une tyrannie ind supportable?  
 Cela n'est bon qu'à eschauffer un malade et à faire faire des parties

---

Saigner deux fois en l'année 1661. On ouvrait aussi la jugulaire  
 dans les affections du cerveau; Patin avne avoué ordonné cette  
 opération quatre fois en l'année 1666.





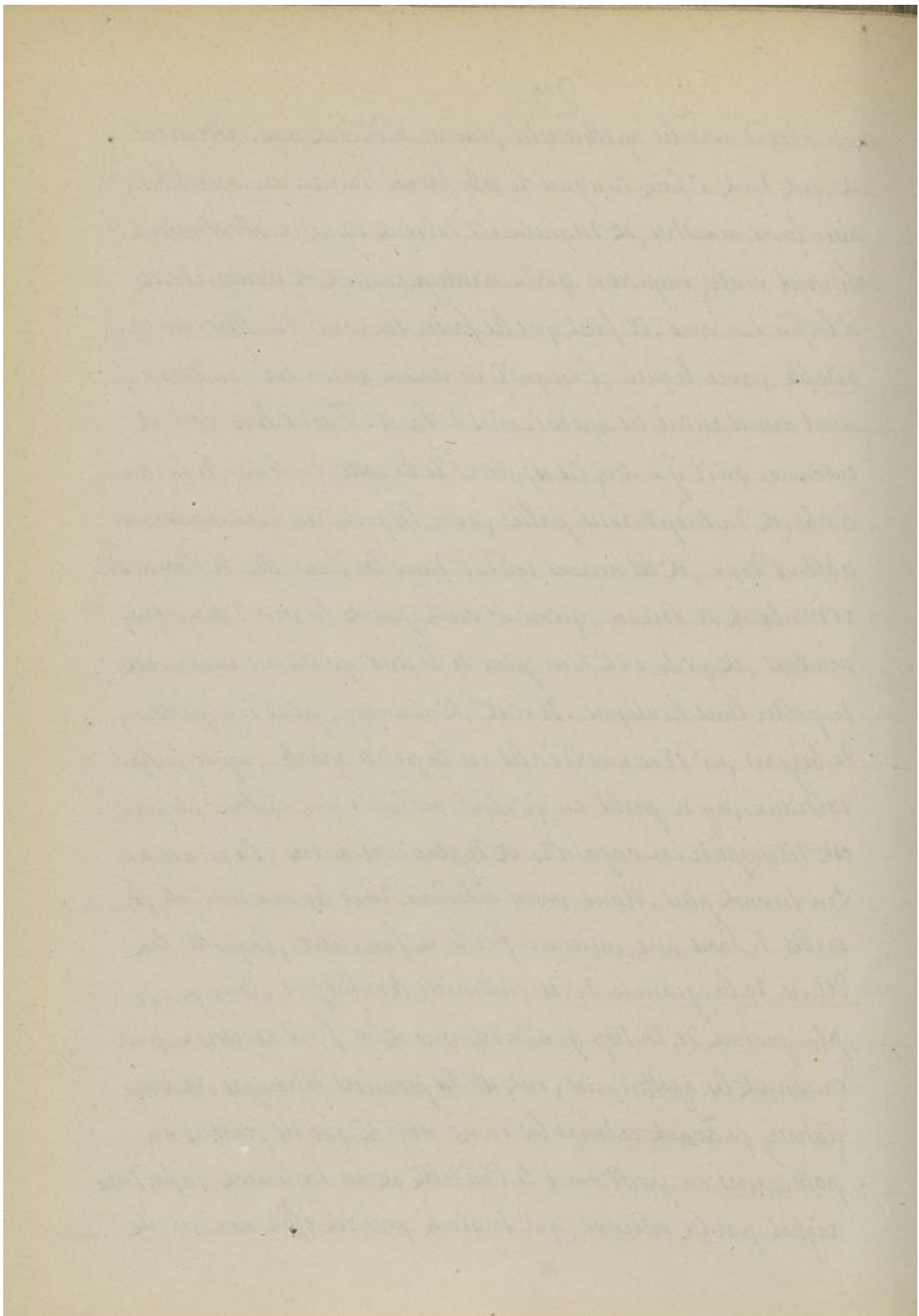
à l'Apothi<sup>quaire</sup> pour luy composer la gorge. Nous guériss-  
 sont le m<sup>eu</sup> plus de malades avec une bonne laucette et une livre  
 de siue, que ne pourroient faire les Arabes avec leurs sirs et leurs  
 opiatz. Pauca, benigna, sed probata et selecta, ea mihi sunt re-  
media. Pour moy, je suis de l'avis de Mod. Meib. Les Pietres, qui  
 ne veulent, ad bene medendum, quam pauca, sed selecta et probata  
remedia. M<sup>oy</sup> qui ay appris par diverses experiences sur moy et sur  
 autrui, que l'infusion de trois gros de siue en un verre d'eau, purge  
 autz bien, voire plus surement, qu'un tas de compositions Arabesques,  
 toute sorte d'humours peccants, j'eus la Pharmacie la plus populaire  
 qu'il y ait, et donnant tous les jours chez mes malades espori-  
ta de faute parabilis remedia, afin de sauver la p<sup>ie</sup>me aux Apo-  
 thiquaires, qui ne trouvent et cela qu'ere bon; mais je ne me sou-  
 cie ny d'eux ny de ce qu'ils disent de moy, n'eu trouvant bien,  
 en ne foulant pas ma conscience, ny engageant mon honneur ny  
 la bourse de mes malades; joint que le peuple est tellement lassé  
 de leur tyrannie barbare et de leur sophistication bezardesque, qu'il  
 est toujours bien aise, à quelque prix que ce soit, de se lib<sup>er</sup>er de  
 leurs incantations. Dans la plus part des grandes maladies, il n'y a plus  
 d'Apothiquaire; c'est un homme ou fille de chambre qui fait et  
 donne les lavemens et les medecines, que nous redoublons la plus  
 part en jus de prunelles laxatif, en bouillon de siue, avec un  
 jus de citron ou d'orange, ou de verjus, ou ptisane laxative  
 de casse et de siue, suivant l'appetit du malade. Vous avez fait

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

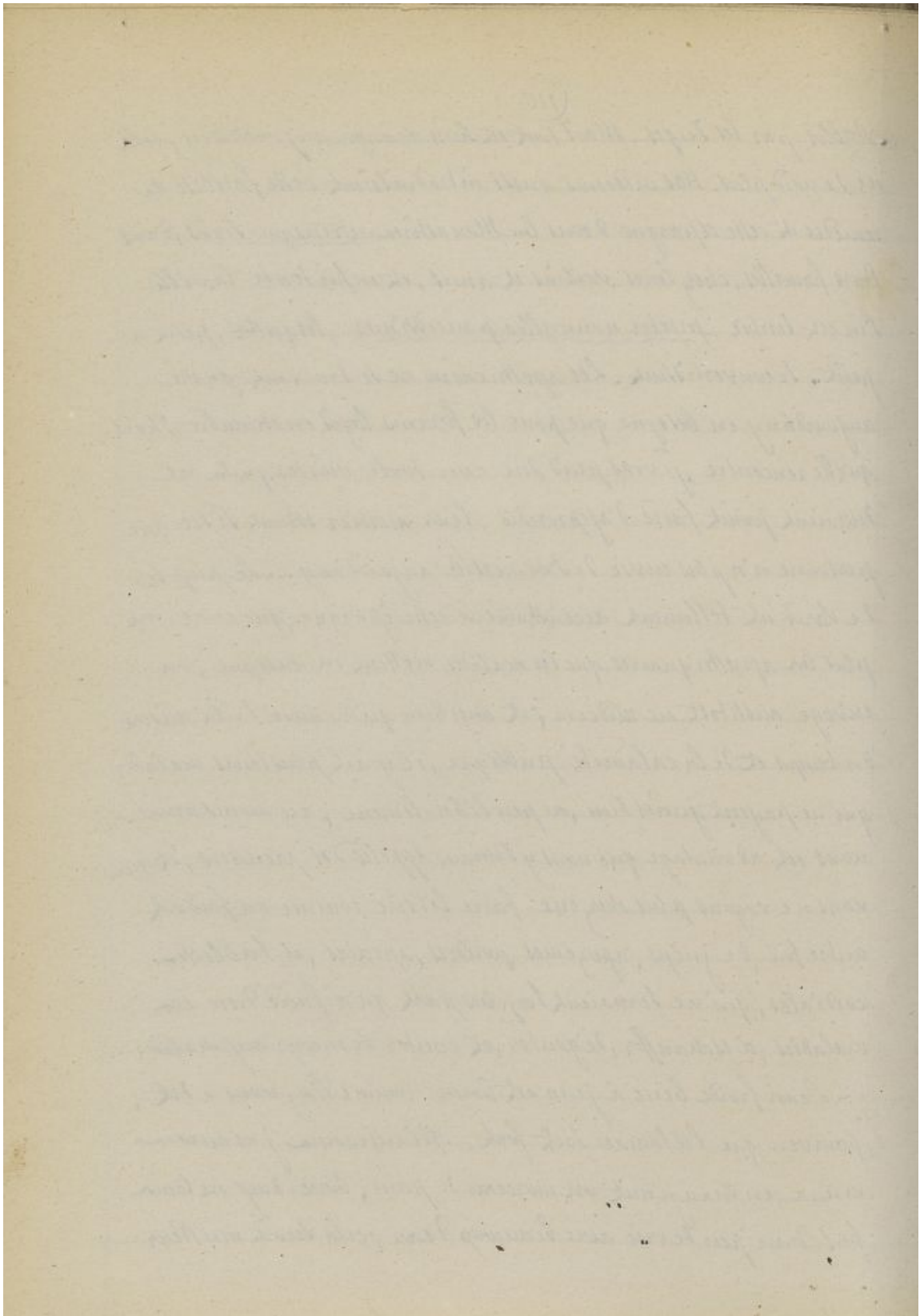


un accord avec les apothicaires ; ils ne méritent pas cette grâce, et tout tout à fait indignes de cette faveur d'être en composition avec leurs maîtres, et de quels ils doivent dépendre absolument. Si vous voulez empêcher qu'ils n'entreprennent et n'empirent à la fin sur vous, il faut que les forces convenis du Médecin charitable, avec lequel, lorsqu'il ne valait qu'un sot ou deux, nous avons ruiné les apothicaires de Paris. Traitez leur voix et entendez qu'il y a chez les apothicaires de la colle, du sucre, de la storace, et du trop de rose pallas, avec lesquels vendent nous autres patrons d'eux, et les avons rendus dans les familles de Paris et de vicarats de si odieux, qu'on ne veut point les servir et au lieu de leur rendre, et qu'ils ont bien plus de la voir qu'ils ne voudraient, de garder leurs boutiques. Il n'est, Dieu merci, plus icy que luy de bezard, ni d'eaux cardinales en la petite vérole, ny de juleps cordiaux, ny de perles en quelque maladie que ce soit ; le peuple est si trompé de ces bagatelles et de plusieurs autres ; les riches ne s'en souviennent plus. Nous avons introduit dans les maisons de familles de Paris une médecine facile et familière, laquelle les délivre de la tyrannie de ces cuisiniers Arabesques. Ceux qui se plaignoient de son trop grande despesce et des frains excessifs que causoient les apothicaires, ont été les premiers trompés. Et vous noterez qu'avant ce temps là on ne voyoit que des parties d'apothicaires en procès dans le Châtelet et au Parlement, après être réglés par les médecins, qui seroient pour cet effet nommés de



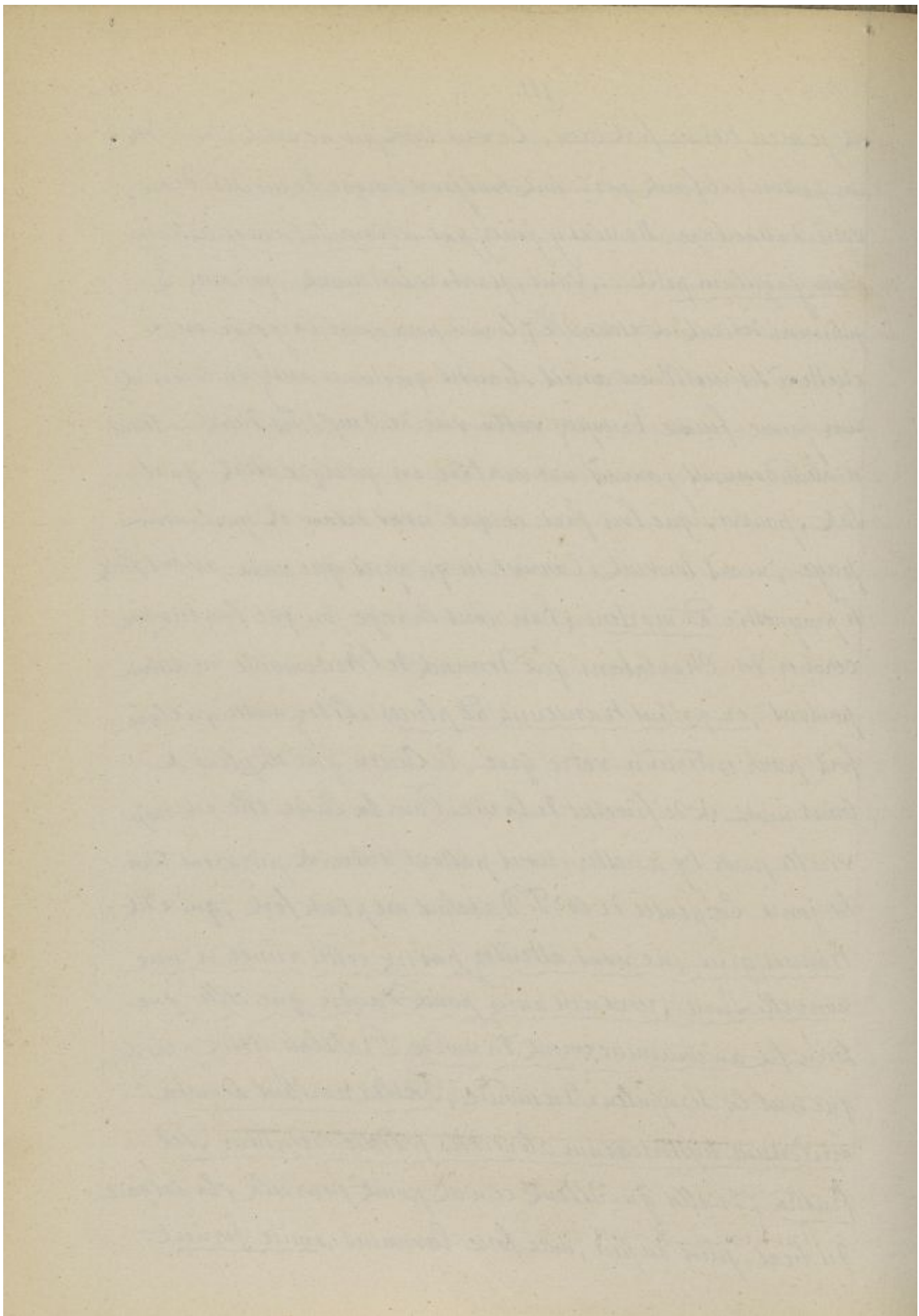


establis par les Juges. Mais tout est bien change aujourd'hui, cela ne se voit plus. Nos médecins ont si introduit cette facilité de remèdes de cette épargne & dans les Monastères utriusque sexes, & dans leurs familles, chez leurs voisins & amis, et enfin toute la ville s'en est sentie, propter nonnullas pauciores, lesquels, petit à petit, se convertissent. Les apothicaires ne se trouvent guère aujourd'hui en besogne que pour les forains logés en chambre; hors quelle rencontre, j'en vois peut être avec toute vérité qu'on ne devroit point faire d'apprentis, leur mestier estant si sec que personne n'a plus curie de s'en mettre aujourd'hui... Le peuple d'Orléans est tellement accoustumé à cette épargne, que ce ne sont plus les apothicaires que les malades mettent en besogne; on envoie aussitost au médecin; et combien qu'à cause de la misere du temps & de la calamité publique, il y ait plusieurs malades qui ne payent guères bien, ou peu libéralement, au moins avons nous est adavantage que nous y sommes appelés des premiers, & que nous ne voyons plus chez eux faire l'ivraie comme on feroit autre fois de juleps, apozèmes, poudres, opiates, et tablettes cordiales, qui ne servoient la plus part qu'à faire durer les maladies, à eschauffer, & gouter, et coûter beaucoup aux malades...  
 ... Le vin froid beuve à jeun est bonne, comme luy vous a dit, pourveu que l'estomac soit fort... Maintenant j'ai encore mieux, en mangeant un morceau de pain, beuve d'un ou trois fois d'un peu de vin avec beaucoup d'eau; cela seroit meilleur





et je m'en trouve fort bien. Le vin tout pur ne vaut rien, c'est  
 un poison; il faut qu'il soit tout jours trempé de moitié d'eau,  
 voire davantage. Ne vous y jüiez pas, etiam sui amarissimi  
cloni jugulum petit... Vous, particulièrement, qui avez le  
 pöümon délicat et eschauffé; le vin pur coupe la gorge en ca-  
 chette à ses meilleurs amis. Baudet que vous avez du loisir de  
 une jeune femme trempez votre vin de deux tiers d'eau... Nous  
 n'abandonnons jamais un malade en quelque état qu'il  
 soit, pourveu que bon face ce que nous disons et qu'il nous  
 paye; mais souvent il arrive ici qu'après que nous avons fait  
 le prognostic ad mortem, l'un nous change, ou que luy en voye  
 chercher des Charlatans qui trument de l'Antimoine en aucun  
 poison, et qu'ils trarascunt ad plures. Lisez aussi quelque-  
 fois pour entretenir votre grec, le Lucien qui est plein de  
 bons mots et de fineses de la vie. Pour la Lune elle est trop  
 vieille pour s'y arrêter, nous partons d'entre de purgans tous  
 les jours. La pensée de M<sup>r</sup>. Nabelais me plaît fort, qui a dit:  
Homines gent, ne vous attendez point cette année à une  
nouvelle Lune, vous n'en auez point d'autre que celle que  
Dieu fit au commencement du monde Nabelais est tout plus sage  
 que tous les serapuleux du monde, Tachda naribus adusta  
mulierum hystericarum ab idiotis prodelle creduntur. Sed  
frustra; si elle qu'elles ont ce n'est point pour cela; la saignée  
 et beat, puis du pied, avec force lavemens, omne ferunt



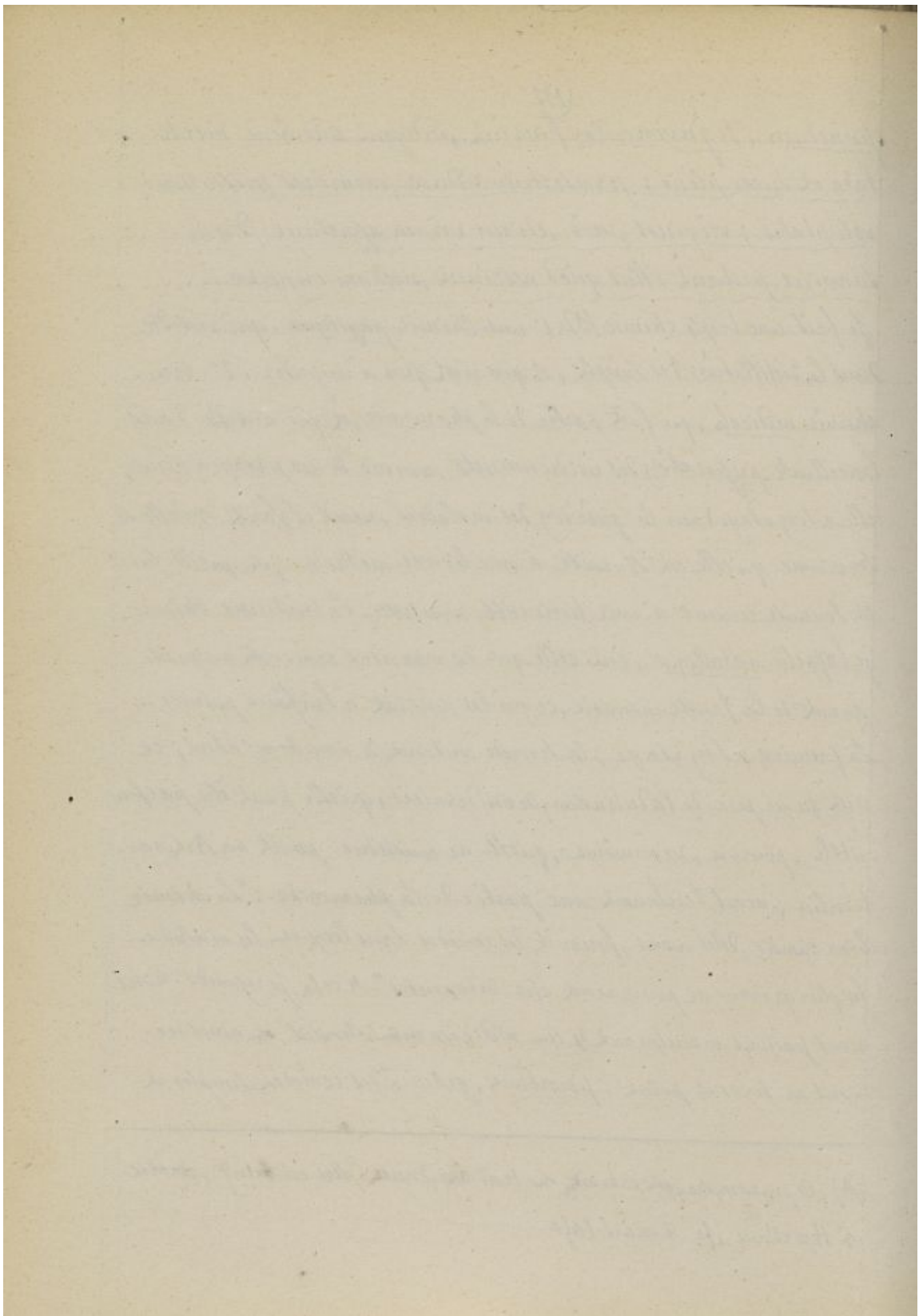


punctum ; si juvenula fuerint, indigent viri bene men-  
sato et succo pleno ; profectus viduae, memores pristinae  
voluptatis ; virgines vero, etiam virum appetunt ; deum  
suaviter putant illud quod uesciunt, necdum expertae . . . .

Je fais une triple chimie (A) : 1<sup>o</sup> une Chimie physique, qui agit dans  
dans la distillation des simples, et qui n'est pas à mépriser ; 2<sup>o</sup> une  
chimie médicale, qui fait partie de la pharmacie, et qui agit dans  
l'excellente préparation des médicaments, comme de nos jours accens,  
elle a son usage dans la guérison des maladies, mais il faut qu'elle se  
soit soumise à une bonne méthode, et qu'elle lui  
et soumise comme à une honorable maîtresse. La troisième chimie,  
je l'appelle métallique ; c'est celle que des ranciers exercent en prati-  
quant de la fausse monnaie, ce qui les conduit à lui faire place . . .  
La première a son usage ; la seconde contient de nombreux abus ; ce  
sont qu'au prix de la destruction de ces derniers, qu'elle peut être presen-  
table, pourvu, néanmoins, qu'elle ne constitue point un Art pas-  
sicalier, mais seulement une partie de la pharmacie : "La chimie  
bien choisie, dit-on, pourrit les vices et sans lesquels les maladies  
les plus graves ne pourraient être vaincues". A cela je réponds : nous  
nous jetons maintenant de ces médicaments choisis, et nous ne  
nous en servons point ; pour tout, grâce à des remèdes simples et

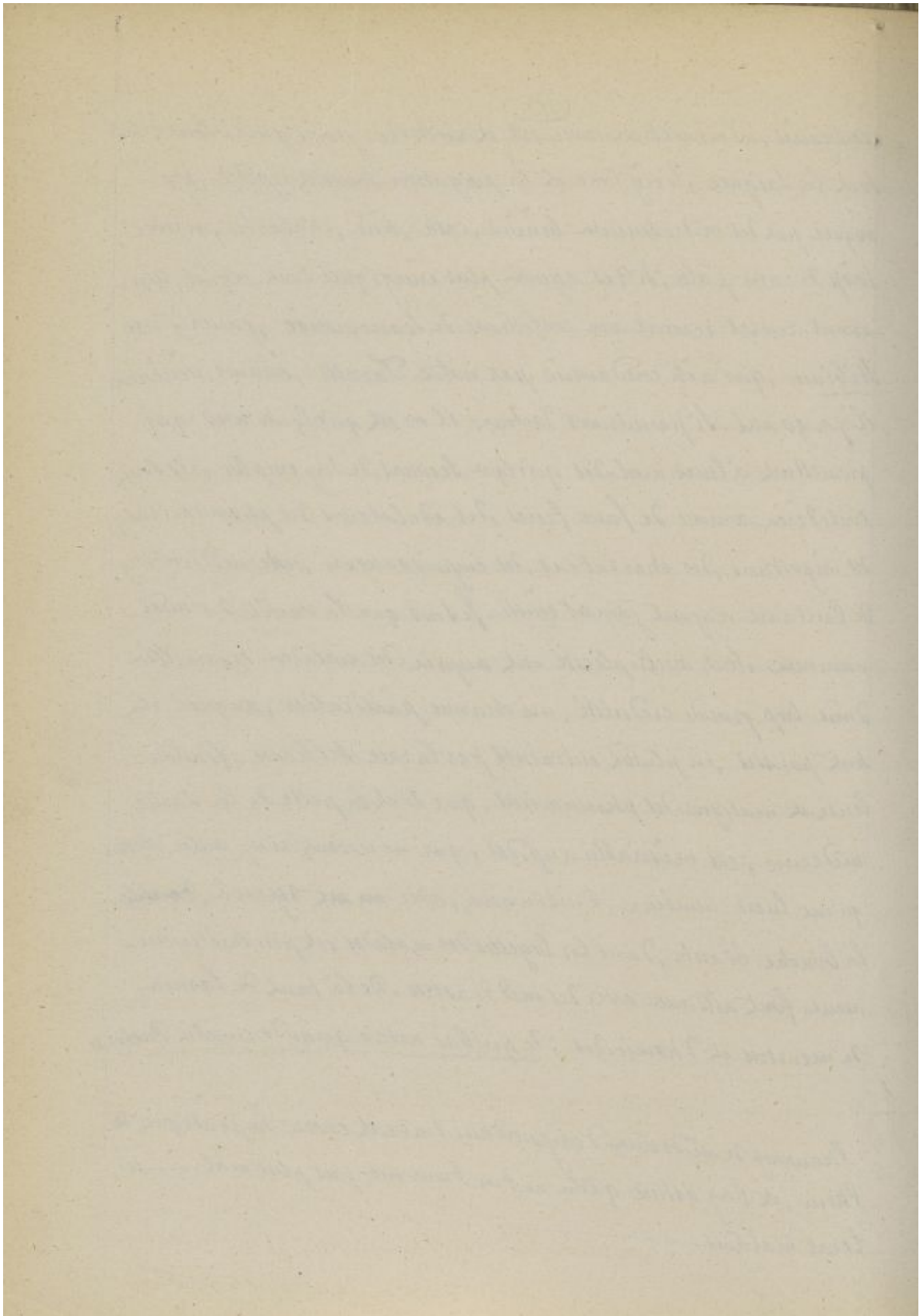
(A). Ce paragraphe est extrait de tradit. d'une Lettre en latin, adressée  
à Herstein, le 4 mars 1650





vulgaires, administrées avec art & méthode, nous guérissent : tels  
sont la saignée, le régime et la purgation souvent répétée, pro-  
voquée par des médicaments bénins, casté, séné, rhubarbe, manne,  
sirop de roses pâles ; de des agents plus énergiques sont requis, nous  
avant recours aux confections de Scammonee, jamais au  
*Stibium*, qui a été condamnée par notre Tacubé, comme viciéuse,  
il y a go aut. Si parmi nos docteurs il en est quelques uns qui  
promettent à leurs malades quelque secours de soy eux, ils sont  
contredits comme de faux frères, des adulateurs des pharmaciens,  
des imposteurs, des charlatans, des empoisonneurs, cette médecine  
de Centaure n'ayant jamais réussi. Je sais que la vanité des médi-  
cament, leur multiplicité ont aujour d' malades travaillé  
d'une trop grande crédulité, un charme particulier, auquel ils  
sont portés, en plutôt entraînés par la race scélérate, fraudu-  
leuse et maligne des pharmaciens, qui sont la peste de la saine  
médecine ; ces misérables cupidés, qui ne voient rien autre chose  
qu'une lucre honteux, d'insinuant, avec un art dépravé, dans  
la bouche béante, dans les pochettes des malades est peu chrétiennement  
fait alliance avec des médicaments. De là tant de larcins,  
de meurtres et d'homicides ; de quibus nescio quando curabit Proctor,

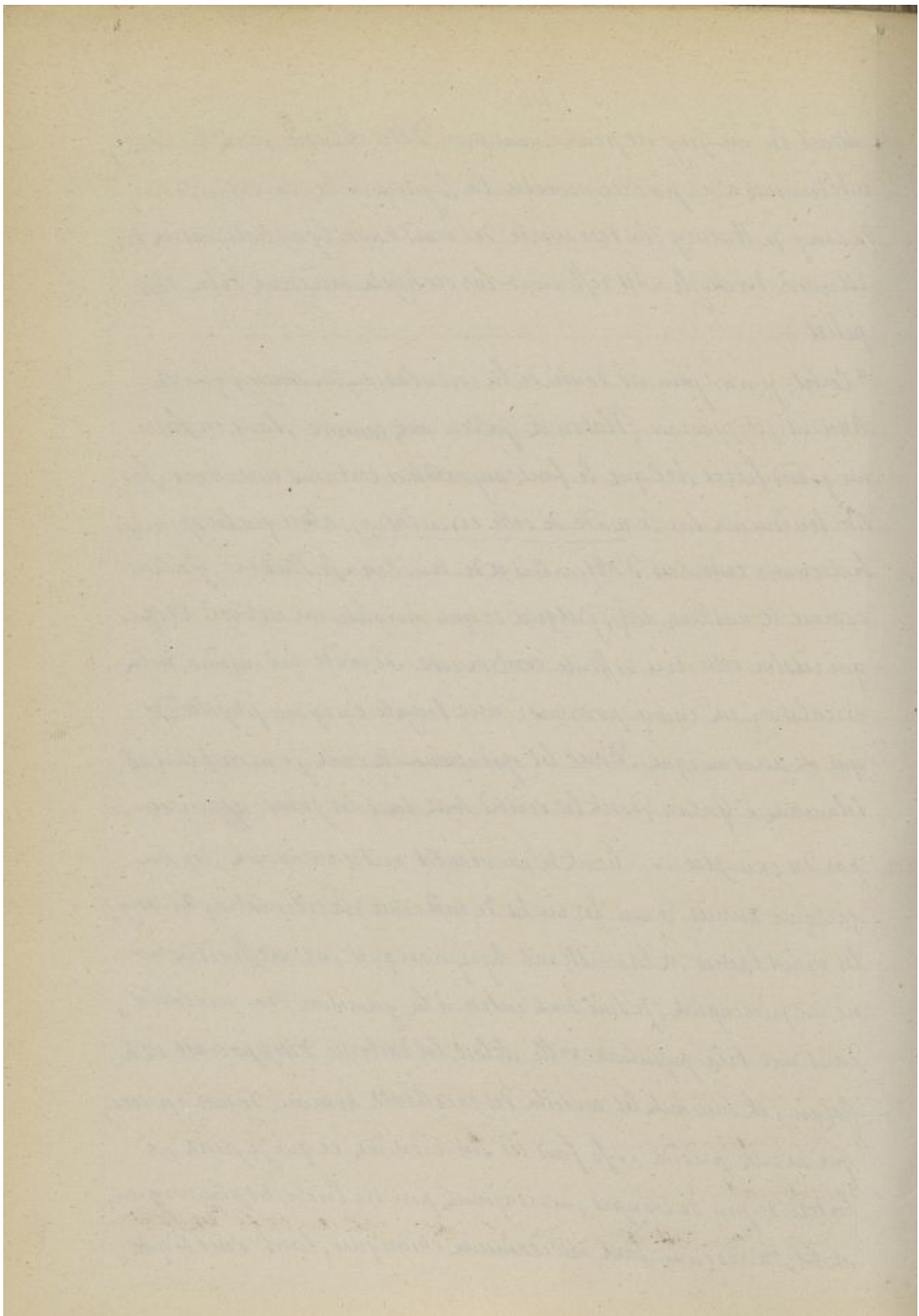
Beaucoup de médecins d'aujourd'hui suivent encore la pratique de  
Patrie, et l'on assure qu'ils ne s'en trouvent pas plus mal... ni  
leurs malades.





Mais là où Guy ne peut manquer d'être blâmé, c'est d'ant d'ingé-  
 nument à ne pas reconnaître la légitimité de la circulation  
 du sang de Harvey, la découverte des vaisseaux lymphatiques et du  
 réservoir du chyle. Ses réflexions sur ces sujets méritent d'être rap-  
 pelées :

« Certes, je n'ai jamais douté de la circulation du sang, que les  
 Anciens, Hippocrate, Platon et Galien ont connue, sans en faire  
 un grand fracas, tel que le font aujourd'hui certains novateurs. J'ai  
 été seulement sur le mode de cette circulation, alors que les opinions  
 sont encore entourées d'obscurité et de ténèbres. Je suivrai Galien  
 comme le meilleur chef, jusqu'à ce que surgisse un nouvel Élipe  
 qui résolve cette très difficile controverse. Le mode lui-même de la  
 circulation est encore pour moi une simple énigme physiologi-  
 que et anatomique. Dans les opinions de l'art je me tiens ab-  
 solument à Galien, dont les vérités sont tous les jours appuyées  
 par des exemples... Avant de nouveautés mises en avant, depuis  
 quelques années dans les écoles de médecine, la circulation du sang,  
 les veines lactées, et les vaisseaux lymphatiques, ne m'effrayent ni  
 ne me préoccupent, je suis tout entier à la guérison des maladies,  
 dans une très populaire ville, selon la doctrine d'Hippocrate et de  
 Galien, et suivant les avis des excellents hommes de nos ancêtres,  
 qui m'ont précédé... Je fais ici sincèrement ce que je peux à  
 la tête de peu de livres, occupant peu de lieux et pharmaciens,  
 et des chirurgiens, sans médicaments chimiques, sans émétique,





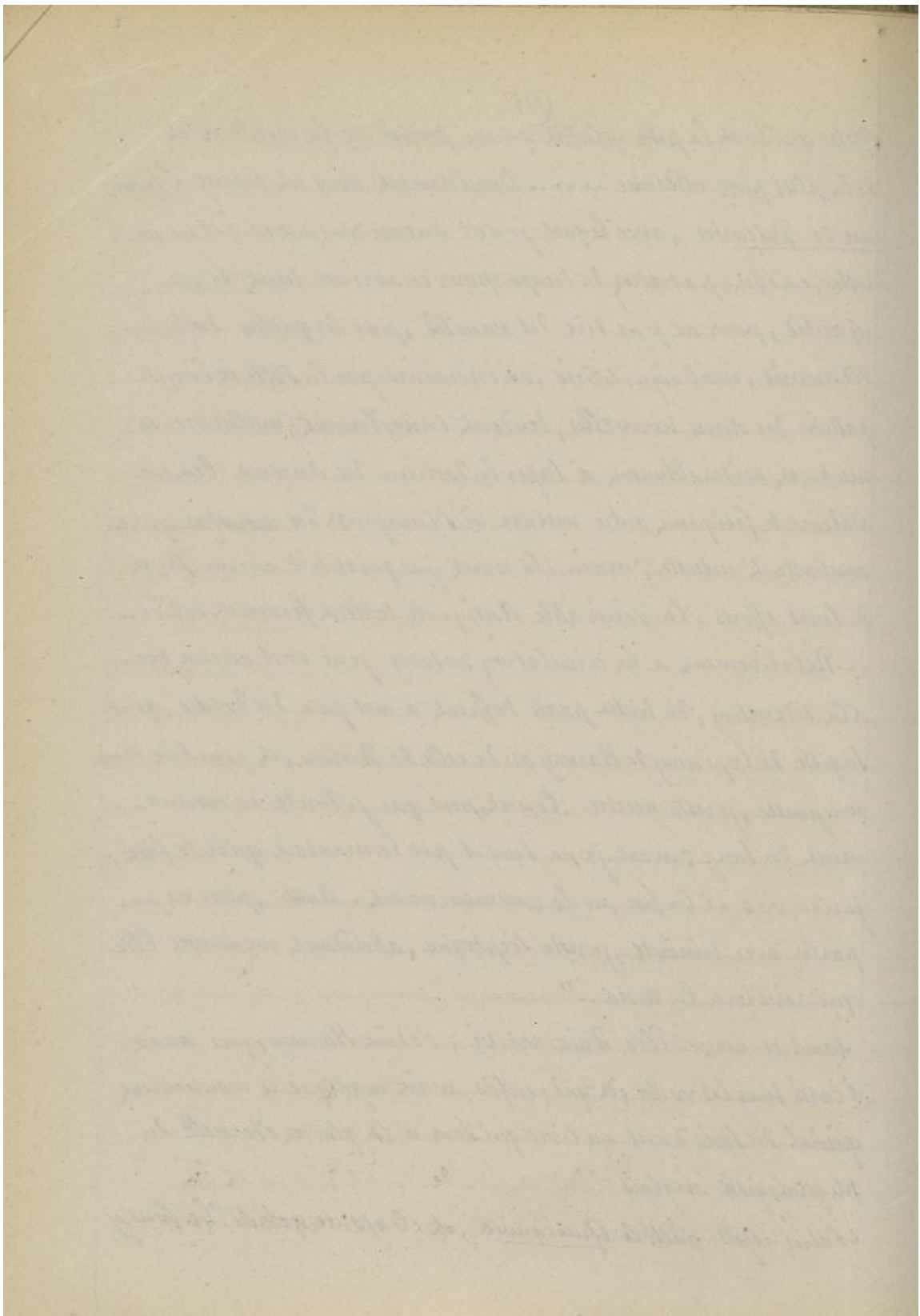
choles qui font la peste plutôt qu'une partie de la meilleure et de la plus pure médecine..... Dernièrement nous est arrivé L'homme de Descartes, avec lequel j'eus aucun commerce; il ne me vint, en effet, pas assez de temps pour examiner tout de son content, pour ne pas dire de vanité, pas les grandes des hommes, des esprits, mal équilibrés, entraînés par la sottise et inepte patron des choses nouvelles, tendent inutilement, malheureusement, et misérablement à saper la doctrine des Anciens. Ces novateurs se fatiguent outre mesure à s'imaginer des monstres qu'ils combattent inutilement; mais ils n'ont jusqu'à présent aucun fruit de leurs efforts, la vénérable Antiquité se tient ferme et solide....

...Relativement à la circulation du sang, je ne vois aucun terme à la discussion; de toutes parts s'efforcent à mes yeux des Doutes, que la sagacité de l'opinion de Harvey ou de celle de Riolan; et pour dire toute ma pensée, je reste neutre. Ce n'est pas que je doute du mouvement du sang; mais je ne sais ni pas la manière qu'il se fait; je n'en vois ni la fin, ni le commencement. Aussi, pour ne pas parler avec témérité, je reste sceptique, attendant un nouvel Elie qui révélera la chose.."

Mais ce nouvel Elie était arrivé; c'était Harvey, qui avait écarté tous les voiles, et qui, enfin, avait expliqué le mouvement général du sang dans un livre qui sera à la gloire éternelle du Physiologiste anglais.

Dubin rejette aussi le Quinquina, et il ajoute que si "les fous y





ont couru" c'en a été que parce que les Diables le voudraient plus  
cher (une prise : les livres). Et plaisante, comme il l'avait le  
faite, la Gransusting du long. "Relativement à toutes les  
sottises et les inepties que l'on débite aux vours sondaux : la  
Gransusting du long, sachez que cette méthode n'a jamais réussi  
et ne réussira jamais ; tout cela est ridicule ; l'usage de fortifier  
par son usagen, les malades, et d'accroître leurs forces, n'est qu'un  
vieux rictus d'innovateurs, des rictifs, s'attachant aux bagatelles,  
et de tout mentant en vain sur le charbonnet prétente de la  
nouveauité, ut faciatis rem, si uny rem, quocumque modo rem"

Rappelons aussi quelques préceptes relatifs à la pratique.  
"Si j'avais été mordus d'un animal venimeux, je ne <sup>méfierais</sup> ~~préférer~~  
point usage de la thériaque, ny d'aucun cordiaque, interne  
ni externe, et de boutique ; je me ferois profondément scarifier  
la playe, et y appliqueroit des attractifs puissants"

On ne peut être plus sage

Les idées relatives à la rage, sont, par contre, redoublées ;  
elles ne sont, du reste, que l'expression de l'horrible pratique  
qui consistoit tout simplement à étouffer les malheureux  
hydrophobes :

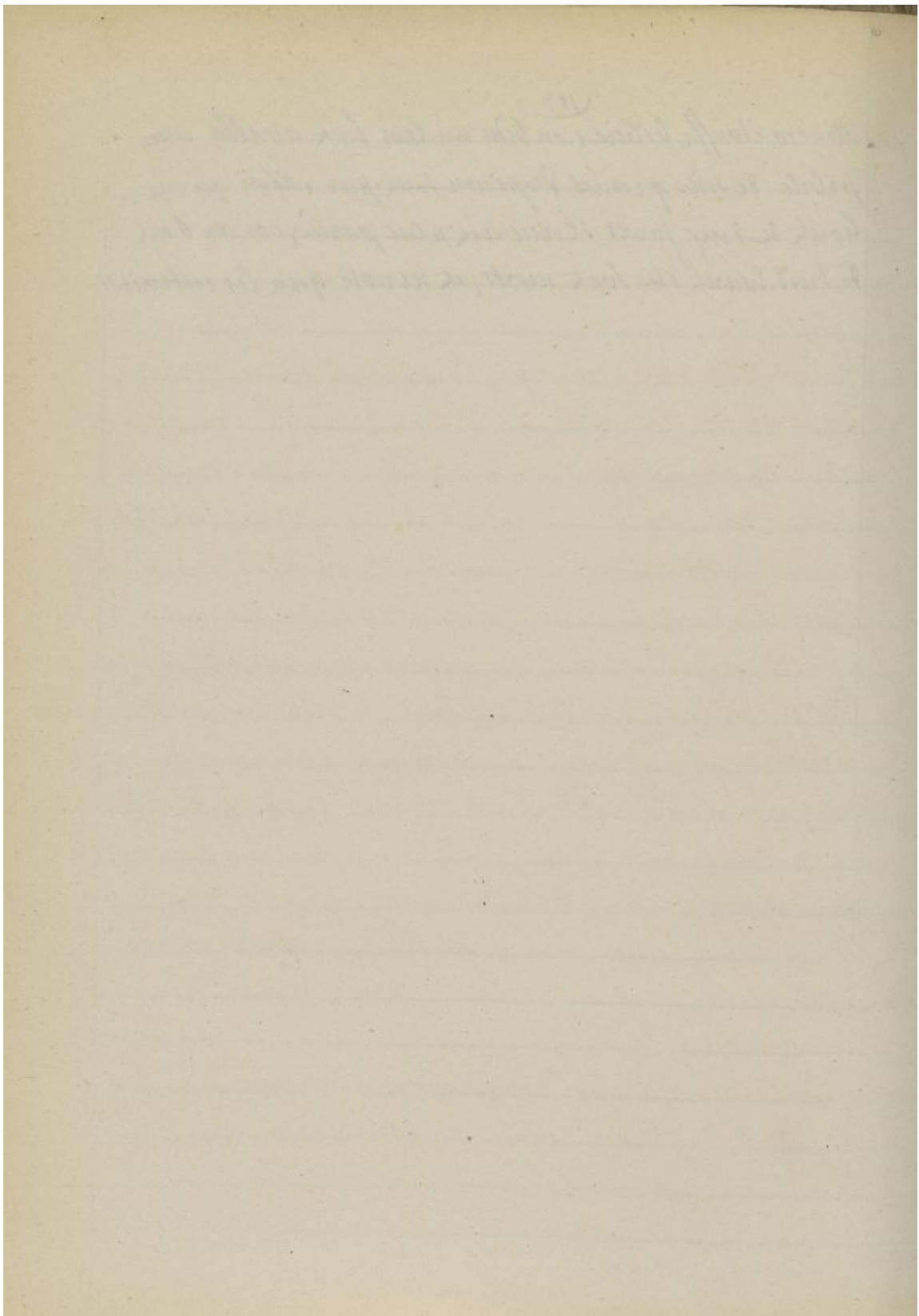
ce On envoye au bain de mer ceux qui sont mordus d'un  
chien repeuté enragé ; mais quand ils le font tout à fait,  
il n'est plus temps, il n'y a plus de remède ; il faut les  
étouffer alors dans leur lit à force de couvertures, comme

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



(117)

Macro étouffa Sibire; on leur au leur fait avaler une  
pilule de six grains d'opium tout pur, afin qu'au  
cours de deux jours il en soit plus parti; car au bout  
de trois heures ils sont morts, et ne reste qu'à les enterrer.



Chap. XI  
Réputation médicale; - Les amis.

Malgré les doctrines exagérées qu'il professait en fait de médecine, et peut-être même à cause de ces doctrines, Guy Patin a joui d'une grande réputation comme praticien. Il se laisse aller volontiers à parler de ses succès à ses correspondants. Accablé surtout dans la riche bourgeoisie et dans le haut commerce, il se plaint avec amertume que le grand nombre de malades qu'il a à soigner et qui l'obsèdent, et les consultations dans lesquelles il est appelé, l'empêchent de se livrer, comme il le voudrait, à l'étude, et de mettre en ordre les nombreux notes qu'il a colligées. On devine dans ces lamentations, le serviteur, le chercheur, le bibliophile, le curieux, qui les devoirs de la profession persécutent, et qui ne peut, pourtant, leur échapper. Que de temps perdus pour aller soigner un malade auprès de Pithois ou d'un autre (Marillac, fils du garde des sceaux) atteint de la goutte à neuf lieues de Paris; un brâs saine, conseiller au grand Conseil, fort malade de pneumonie, et gisant sur son lit à quatre lieues de la capitale? C'est en vain qu'on "brûle" comme le Prophète Elie dans un carotte à six chevaux", il ne se console pas de ces heures passées loin de ses livres, loin de sa Bibliothèque.



Chap. XI  
Négociation avec les Jésuites

Après le refus de l'assemblée générale de l'Université de Paris, le 28 mai 1764, le roi Louis XV, par un édit du 26 mai 1764, déclara que les Jésuites n'étaient plus tolérés en France. Cependant, le roi ne voulait pas les faire partir immédiatement, car ils étaient nombreux et avaient beaucoup de biens. Il leur donna six mois pour se préparer à partir. Mais, pendant ce temps, ils continuèrent à exercer leur enseignement et leur ministère. Le roi leur fit offrir de leur donner des pensions et des terres, mais ils refusèrent. Le roi leur fit offrir de leur donner des pensions et des terres, mais ils refusèrent. Le roi leur fit offrir de leur donner des pensions et des terres, mais ils refusèrent.

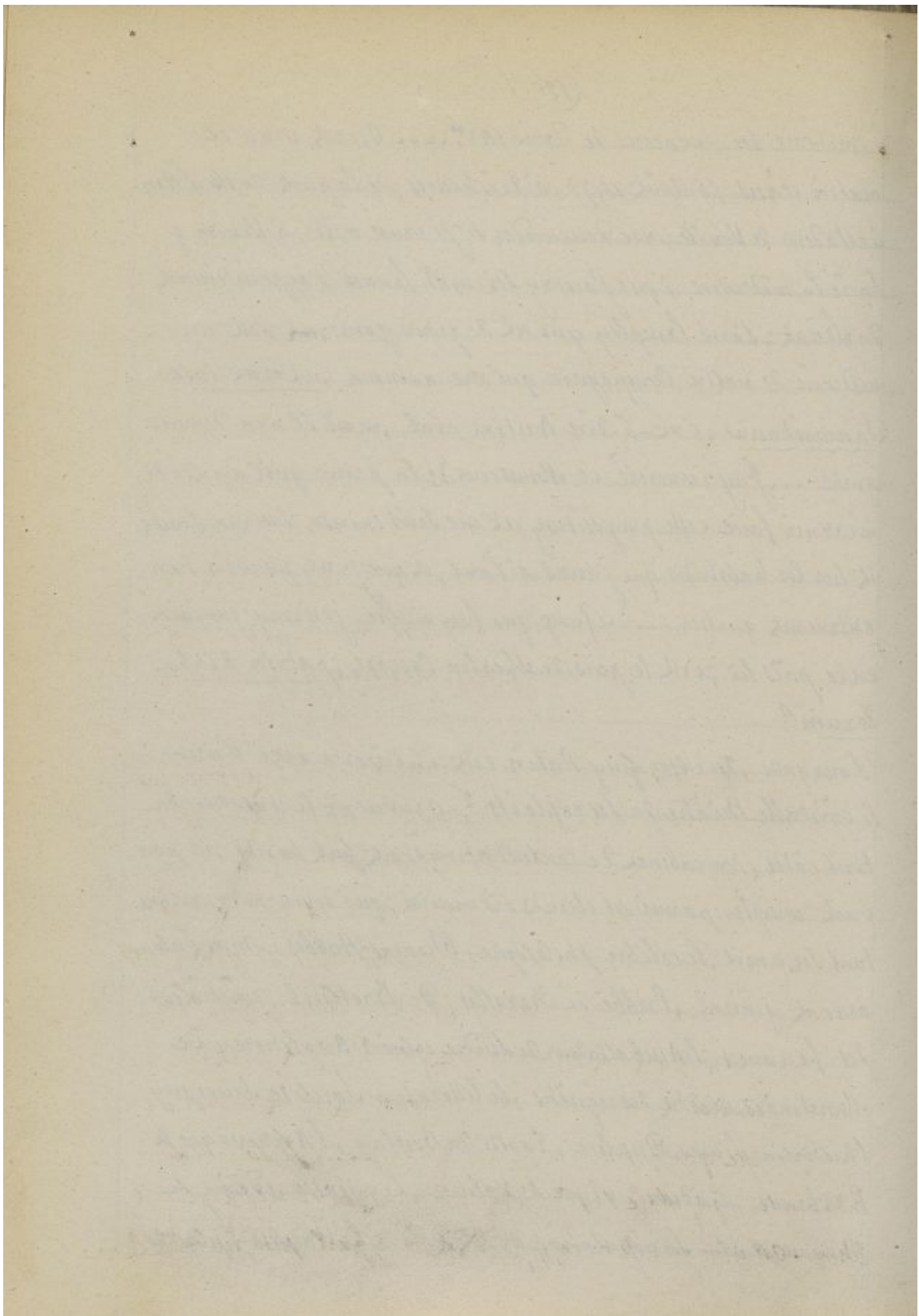
Car Patin n'envait jamais aimé les voyages, & malgré toutes les sollicitations dont il avait été l'objet, malgré le souhait qu'il eût eu d'aller causer & converser avec ses chers amis, Nélin de Brayes, de Falcoinet & de Spou de Lyon, jamais il ne put se décider à quitter, même momentanément, la maison de la Place du Chevalier-Du-Guât, des Cottes de la rue de la Bâcherie, & la chère maison des champs. Guy Patin était parvenu jusqu'à la mesle de sa vie, pour ainsi dire; il y était retenu par tout ce qui constitue la vie d'une grande ville, par la clientèle, par les amitiés solides qu'il s'y était créées, par la curiosité qui le portait à s'en aller partout, à chercher partout des nouvelles, des nouvelles, et même un peu des cancanes. Auprès de tout cela, il en vint que le Nonce du Pape de l'Ambassadeur de Venise, attirés par sa renommée, lui offrirent une position fort avantageuse dans la Péninsule. On lui dit ~~ce~~ de demander (Août 1657) de la part de M<sup>r</sup> le Nonce du Pape, si je voulais aller à Boulogne la grille pour y être le cathédral in primo loco, avec deux mille écus de gage, & que je pourrais gagner encore autant en pratique; j'en ay bien humblement remercié de l'honneur qu'il me faisait, & ay répondu que j'en avois ny assez d'ambition ny assez d'avarice pour tant d'honneur & pour quitter Paris; que j'avois, il y a cinq ans, refusé d'aller en Suède à de très bonnes conditions & bien meilleures que celles qu'on me proposoit pour Boulogne, & que j'avois fort vain de n'aller nulle part, désirant fort d'être enterré dans le





cimetière de Innocent de Paris (A)\*. . . . On est venu ce  
 matin ceans (6 Août 1677), à dix heures, de la part de M. l'Am-  
 bassadeur de Venise, me demander si je veux aller à Venise y  
 faire la médecine, que j'auray six mille francs d'appoyement  
 du Sénat, sans l'employ qui est de grand gain, et est un  
 médecin de nostre Compagnie qui me nomma, ut erat ipse  
Samaritanus, c'est-à-dire Antimonial, mais il n'en donne  
 guère. . . . J'ay remercié ce Monsieur de la peine qu'il a prise de  
 me venir faire cette proposition, et me suis excusé sur ma santé  
 et sur les habitudes que j'avois à Paris, et que je ne pouvois hon-  
 nêtement quitter. . . . Quoy que l'on m'offre, je n'iray jamais  
 en ce pais là; c'est le pais de Merlin Coccaie, patria diabo-  
lorum"

Leur qui, d'urte, Guy Patin eût-il divorcé avec Paris,  
 le véritable théâtre de ses exploits? On venoit le consulter de  
 toutes côtes, son cabinet de consultation étoit fort hanté; il pou-  
 voit compter parmi ses clients ordinaires, qui venoient presque  
 tous ses amis, le célèbre philosophe Thomas Hobbes, Omor Balon,  
 avocat général, l'abbé de Charolles, de Breteuil, contrôleur  
 des finances, l'Ambassadeur de Suède, celui d'Angleterre, de  
 Montmor, maître des requêtes, le littérateur Sorel de Souvigny,  
 l'historien Simon Duplessis, Egault de Boulay, l'Archevêque de  
 Narbonne, Godéau, évêque de Valence, Linguet, évêque de  
 Macon, &c. Sa réputation avoit volé à l'étranger; plus de

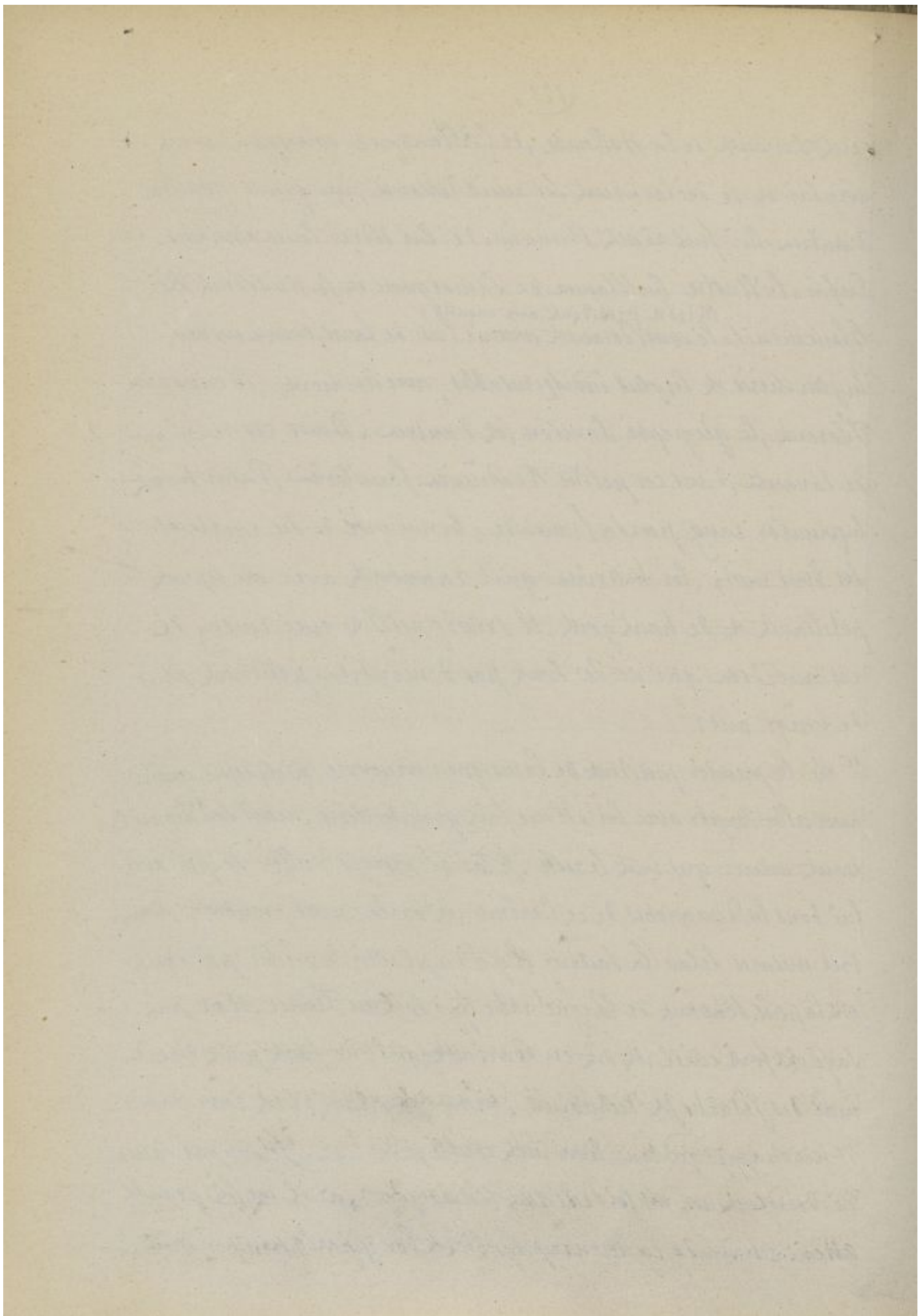




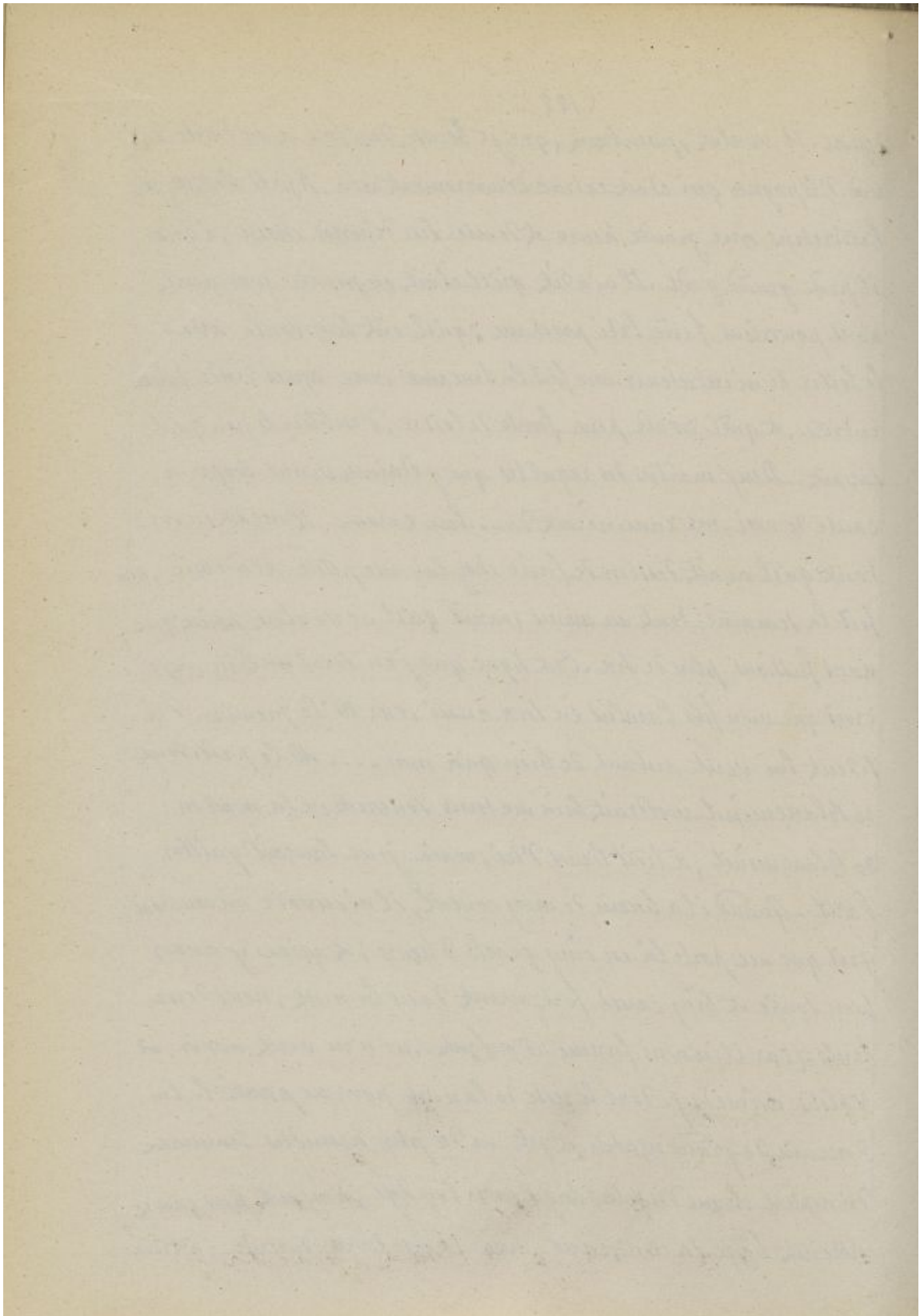
seul servante de la Hollande, de l'Allemagne correspondaient  
avec lui et se déclaraient ses amis secrets; un grand nombre  
d'autres lui faisaient l'honneur de lui redire leurs ouvrages.  
Enfin, l'illustre Guillaume de La Moignon et le vicidant de  
Blancmenc <sup>mieux prouvé aux impies,</sup> le comte d'Arant comme l'un de leurs commensaux  
les plus chers et les plus indispensables, avec Berment, le comte  
Florent, le géographe Sandou, et d'autres. Dans ces réunions  
de savants, dans ces petites Académies familières, Patin tenait  
le premier rang par la franchise, la naïveté de ses réparties,  
ses bons mots, les histoires qu'il racontait avec un esprit  
pétillant et de haut goût. Il s'enorgueillit avec raison de  
cet amitié qui ne se brisa point d'incertien pendant plus  
de vingt ans:

« M. le premier président de La Moignon meurt vie quelque peu qu'on  
pouvait aller dîner avec lui. Il me fait grande chère, mais son <sup>soin</sup> accueil  
vaut mieux que tout le reste. Je lui ai promis d'aller dîner avec  
lui tous les dimanches de ce Carême, et après nous prendrons l'au-  
tres matins selon la saison. Il y a du plaisir avec lui parce qu'il  
est le plus savant de la langue qui soit en France. Il est fort  
sage et fort civil, et dit en souriant qu'il ne faut point dire du  
mal des Juives et des maîtres; mais pourtant il est ravi quand  
il échappe quelque bon mot contre eux. Je souperai samedi  
dernier chez M. le vicidant (La Moignon), où il me fit grande  
chère. On mange vite en ce pays là, et l'on y parle peu pendant le





départ. Il voulut, pour tant, que je beusse deux fois à la santé de  
 vin d'Espagne qui était extraordinairement bon. Après dîner je  
 entretenais une grande heure de temps sur diverses choses, à quoi  
 il prit grand goût. Il m'a dit qu'il était en peine comment  
 nous pourrions faire l'été prochain; qu'il eût bien voulu avoir  
 le loisir de m'entretenir une fois la semaine, une après dînée toute  
 entière, et qu'il avait peur, faute de loisir, d'oublier le peu qu'il  
 savait. Deux maîtres du requêtes qui y étaient venus dîner à  
 cause de moi, me ramenèrent dans leur carrosse. Il me dit en sor-  
 tant qu'il avait dessein de faire chez lui une petite académie, une  
 fois la semaine tout au moins, mais qu'il ne voulait point que  
 nous fussions plus de six. C'est signe que j'en serai un bon, et je  
 crois que mon fils Carolus en sera aussi, car M<sup>le</sup> le premier ne  
 s'en veut lui veut autant de bien qu'à moi. . . . M<sup>le</sup> le président  
 de Blancmeuil voudrait bien me tenir souvent en la maison  
 de Blancmeuil, à trois lieues d'ici; mais je ne saurais quitter  
 Paris. Quand il a besoin de moi, il m'envoie un courrier  
 qui me porte là en cinq quarts d'heure; et après y avoir  
 bien soupe et bien caillé fort avant dans la nuit, nous deux  
 seuls (car il n'a ni femme ni enfants, ni rien veut avoir, ni  
 valets même), je dors le reste de la nuit pour en partir le len-  
 demain de grand matin. C'est un des plus harmones hommes  
 du monde et un des plus sages pour son âge, n'ayant pas encore  
 atteint l'âge de trente ans, avec 20,000 livres de rente, à trois

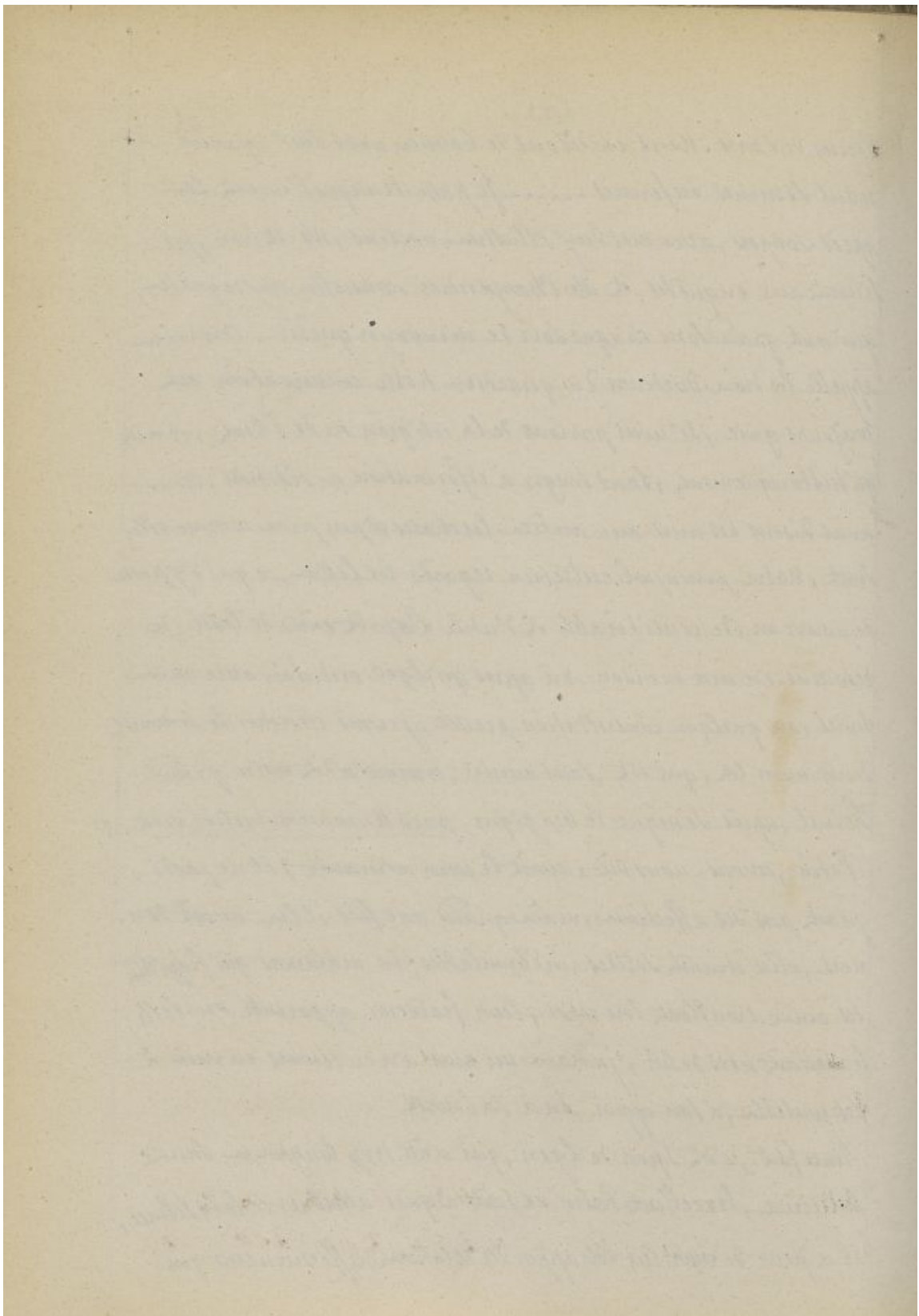




123 -

Breves de lair. Nous en disons de bonnes nous deux quand  
nous sommes enfermés. . . . . Je passe tranquillement les  
après dîner, avec mes deux illustres voisins, M. Mison, pré-  
sident aux enquêtes, et M. Charpentier, conseiller aux enquêtes,  
qui ont grand soin chaque soir de me voyer quérir. On nous  
appelle les trois docteurs du quartier. Notre conversation est  
toujours gaie; si nous parlons de la religion ou de l'État, ce n'est  
qu'historiquement, sans songer à réformation ou sédition. Nous  
nous disons les uns aux autres les choses à peu près comme elles  
sont. Notre principal entretien regarde les lettres, ce qui s'y passe  
de nouveau, de curieux et d'utile. L'après dîner, de l'abbé, je  
retourne en ma maison, où après quelque entretien avec mon  
livre, ou quelque consultation pressée, j'avais cherché le sermon  
dans un lot, qui est, sans mentir, comme a dit notre grand  
Teruel, après Sénèque le tragique, pari humanae melior vite...  
Patin, avous-nous dit, avait le cœur aimant; il ne prodi-  
guait pas des affectations, mais quand une fois il en avait don-  
nées, elles étoient solides, inébranlables; les malheurs qui frappent  
ses amis troublent son repos; leur froideur, apparente sur celle  
le mettait hors de lui; jamais un autre n'a eu recours en vain à  
des conseils, à son appui, ou à sa bourse.

Une fois, c'est Lyon de Lyon, qui a été trop longtemps sans  
lui écrire, l'excellent Patin ne s'ait à quoi attribuer ce long silence,  
il a peur de voir lui échapper des relations affectueuses qui

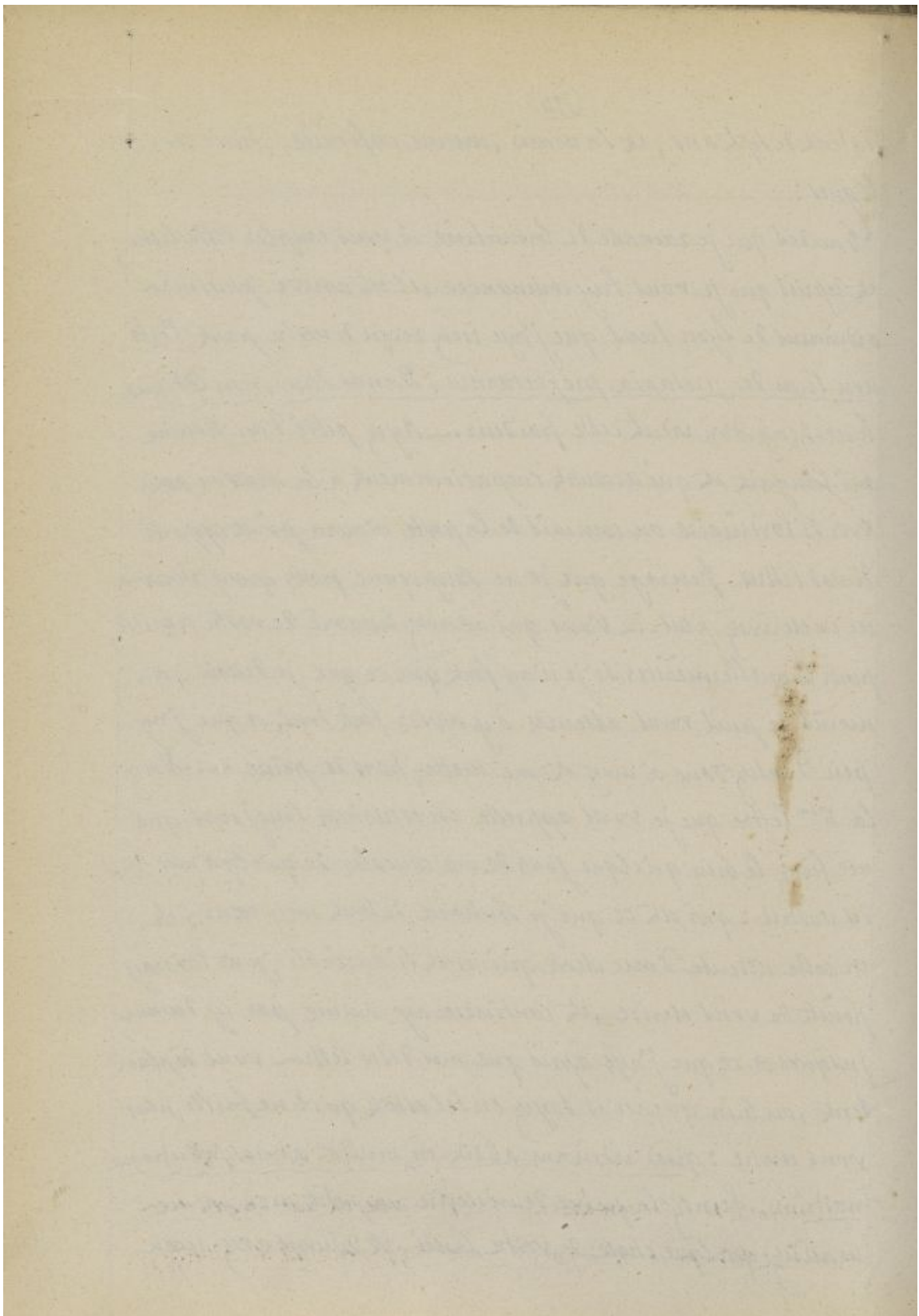




Patent de sept ans, et la main, comme enflée, trace ces  
lignes :

Je vous prie que je ramasse de la manière où vous enpli cette lettre,  
et depuis que je vous l'ay communcée, il est arrivé plusieurs  
ordinaires de Lyon tous que j'ay icy receu de votre part. Ceste  
unum de prosapia prophetarum ; Danus sum, non celsus  
Je ne scay d'où vient cette froideur... Ayez pitié d'un homme  
qui languit et qui accourt impatientement à la main du port  
soit si l'ordinaire ou commun de la poste n'aura point apporté  
de vos lettres. Je crains que je ne soupçonne pour quoy vous  
ne m'écrivez plus... Vous qui m'avez honoré de votre amitié,  
pour laquelle mériter si je n'ay fait que ce que je devois, au  
moins je puis vous attendre d'y avoir fait tout ce que j'ay  
peu. Pensez donc à moy et me mettez hors de peine... Voici  
la 8<sup>me</sup> lettre que je vous apprends en esperant tousjours que  
me ferez le bien quelque jour de me consoler de quelque une  
des vôtres : qui est ce que je souhaite de tout uny cœur ; et  
en cette attente d'une chose qui me soit si agréable, je ne l'ay  
point de vous écrire, et continueray comme par cy devant,  
jusques à ce que j'aye appris que mes dites lettres vous déplai-  
sent, ou bien que vous soyez en tel estot qu'il ne faille plus  
vous écrire : quod utinam abdit in multos annos ab utroque  
nostrum. Sentez la peine de m'écire un petit mot, et me  
mandez quelque chose de votre santé, et si vous avez receu

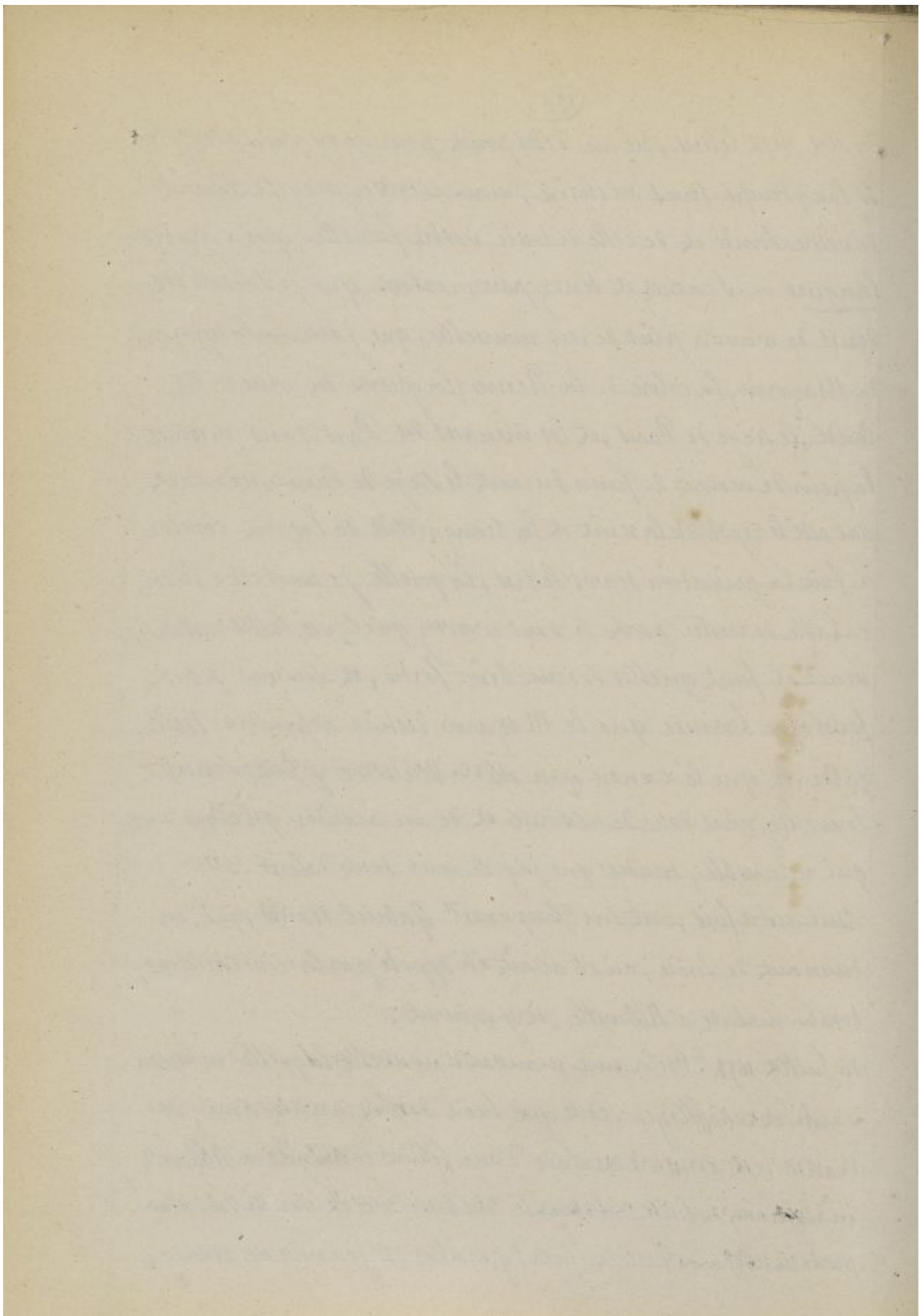




Toutes mes lettres ; ne me dites point pour quoy vous ayez esté si long temps sans m'écrire ; mais écrivez moy seulement de vostre santé et de celle de toute votre famille, qui a amore languee . . . Sçachez et tenez pour certain que je suis en tel deuil de n'avoir plus de vos nouvelles, que j'aurais la tyrannie du Mazarin, la colere de la Reine, la guerre du prince de Condé, le siège de Paris, et les menaces des Partisans, mesmes la peur de mourir de faim durant le siège de Paris, ne m'ont pas esté le repos de la nuit et la tranquillité de l'esprit comme a fait la privation de vos lettres, la quelle je crois estre incurable de vostre part si vous n'avez quelques fortes raisons ; mais il faut qu'elles soient bien fortes, et mesmes plus fortes que l'armée que le Marquis de Vaudemont a presté de belle garde, et que le canon que M<sup>r</sup> de Vendôme y fait mener. Souvenez vous vous de m'écrire et de me mander quelque chose qui me console, toutes que j'ay le cœur tout desolé . . ."

Une autre fois, c'est sur "Guy aris" Gabriel Naudé, qui, en revenant de Suède, où il avait été appelé par la reine Christine, tomba malade à Abbville, et y mourut :

16 Juillet 1653. "Voilà une mauvaise nouvelle laquelle us'espero-  
vante et m'afflige : c'est que mon bon et ancien ami, M<sup>r</sup>  
Naudé, est demeuré malade d'une fièvre continue à Abbville,  
en revenant de Suède. On s'esperoit bien qu'il y en auroit  
partirait hier en carrosse pour s'y en aller ; si j'en eusse été adverty,

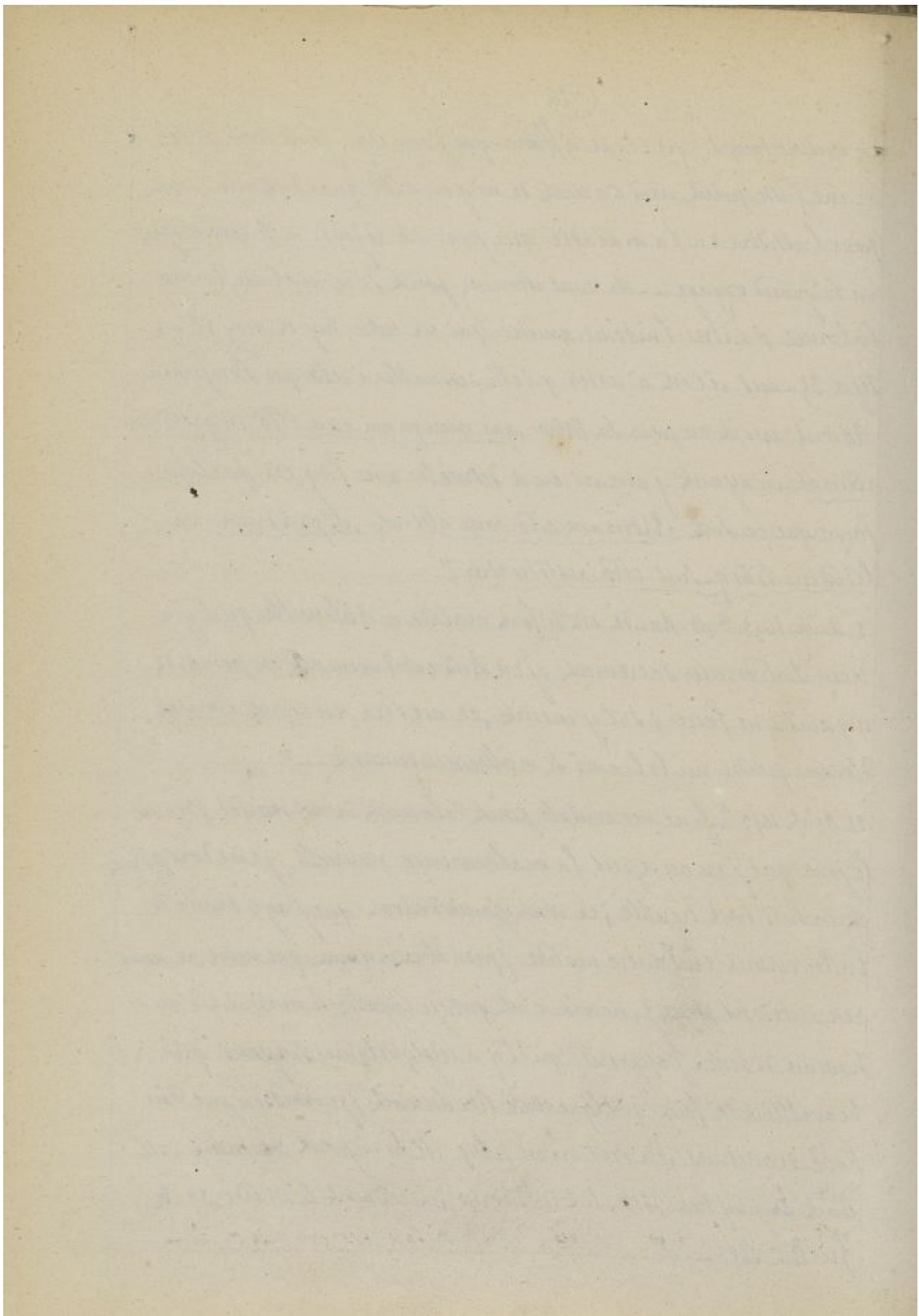




en même temps, quelque affaire que j'aye icy, je ne scay si je  
ne me felle point mis en état de m'y en aller quant et eux, tant  
pour l'attitude en la maladie que pour me rejoindre de le soir après  
un si grand voyage... Me vout estonner point si ce mal me donne  
l'alarme; outre l'ancienne amitié qui est entre luy et moy il y a  
deja 35 ans, il est à voster quelle ressemblance à celle que Pompeius  
Atticus avoit eu pour sa Mère, qui nunquam cum illa in gratiam  
redierat, niy aut jamas en à redierat avec luy en quelque  
façon que ce soit. Utinam citò convalescat, et pròtino va-  
letudini sibiq. suis citò restituatur?"

Le 20<sup>e</sup> août 1653<sup>e</sup> M<sup>re</sup> Naudé est si fort malade à Abbeville qu'il y a  
reçu son dernier sacrement; j'en suis extrêmement en peine, et  
n'y puis que faire; s'il y meurt, ce me sera un regret éternel,  
d'avoir perdu un tel ami si malheureusement &c..."

Le 22<sup>e</sup> août 1653<sup>e</sup> Je ne me croyle point de la mort de M<sup>re</sup> Naudé; depuis  
le jour que j'en ay appris la malheureuse nouvelle, je ne vous point  
et en suis tout trouble; ce n'est point doulour que j'aye envie de  
passer certains en l'autre monde (peut être mesme que nous ne vous  
rencontreront point), mais c'est que je regrette le malheur d'un si  
homme de bien. J'apprends qu'il y a icy quelques savants qui  
travaillent à faire quelque chose sur la mort j'envois en prie vos  
facie de mesmes, en vers ou en prose, il n'importe comment... Il  
estait né nay l'an 1600, le 2. de Février, et est mort le Mardi, 29. de  
Jusillet 1653...."



## Chap. XII

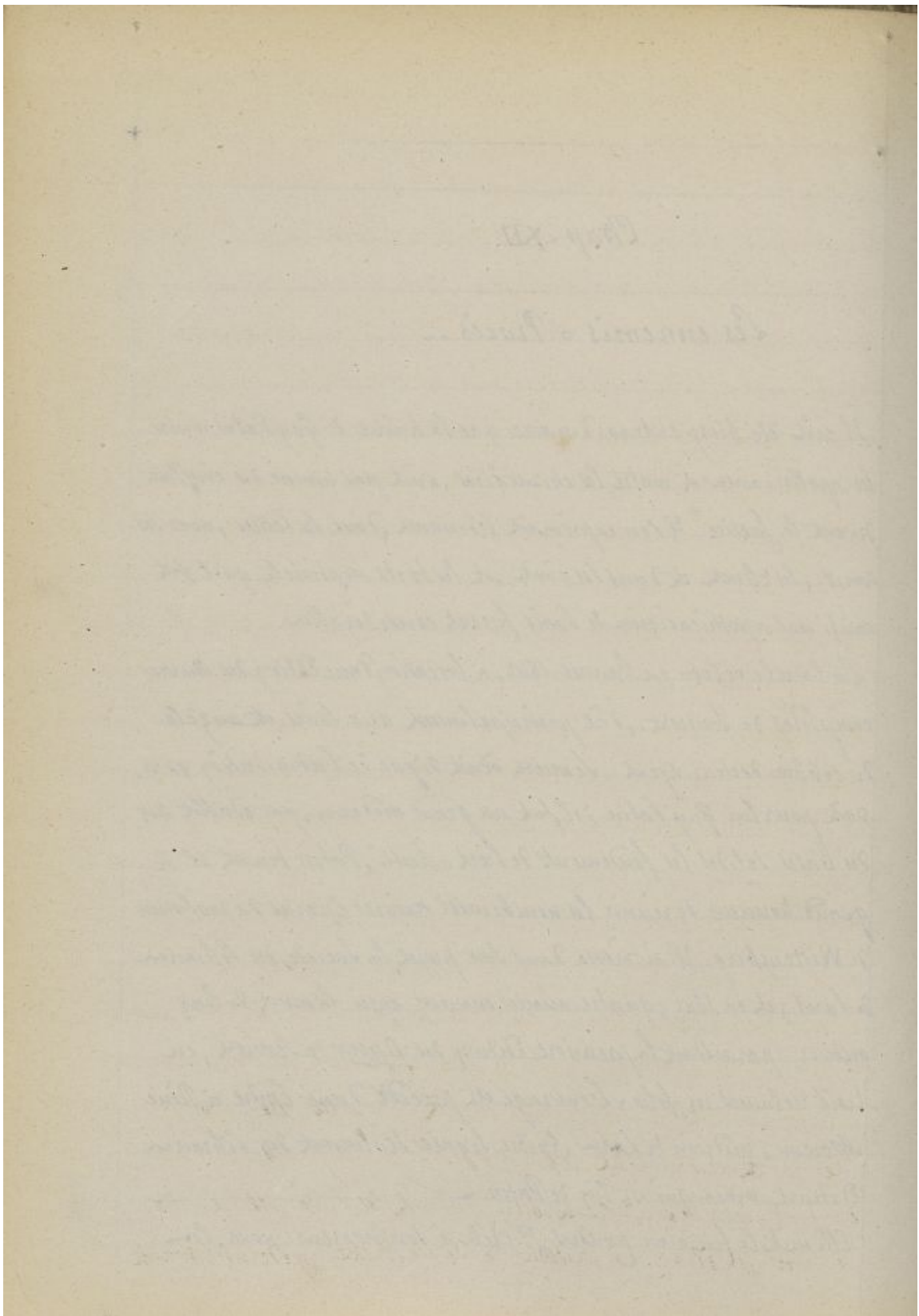
### Les ennemis = Procès...

Il eût été bien extraordinaire que la haine de Guy Patin contre les apothicaires et contre les chirurgiens, n'eût pas amené des conflits devant la justice. Il s'en exprimait librement dans ses lettres, avec ses amis, ses clients et dans les cercles, et les torts matériels qu'il fit ainsi aux apothicaires de Paris furent considérables.

La bombe éclata en l'année 1642, à l'occasion d'une édition des œuvres complètes de Lemercier, d'île principalement aux soins et au zèle du célèbre docteur Legend. Lemercier était digne de l'admiration qu'on avait pour lui. Guy Patin, il fut un grand médecin, qui établit sur du bon et solide les fondements de Paris. Aussi, Patin tenait-il à grand honneur de réunir les nombreuses œuvres éparpillées du professeur de Wittemberg. Il intéressa dans son projet la Société des Libraires de Paris, et en 1641, quatre années environ après la mort de leur auteur, paraissait la première édition des *Opera de Lemercier*, en trois volumes in-folio. L'ouvrage est précédé d'une Epître à René Moreau, médecin de Paris. Epître signée seulement du Libraire Dithard, mais qui est bien de Patin.

Elle mit le feu aux poudres. Fidèle à son horreur pour les





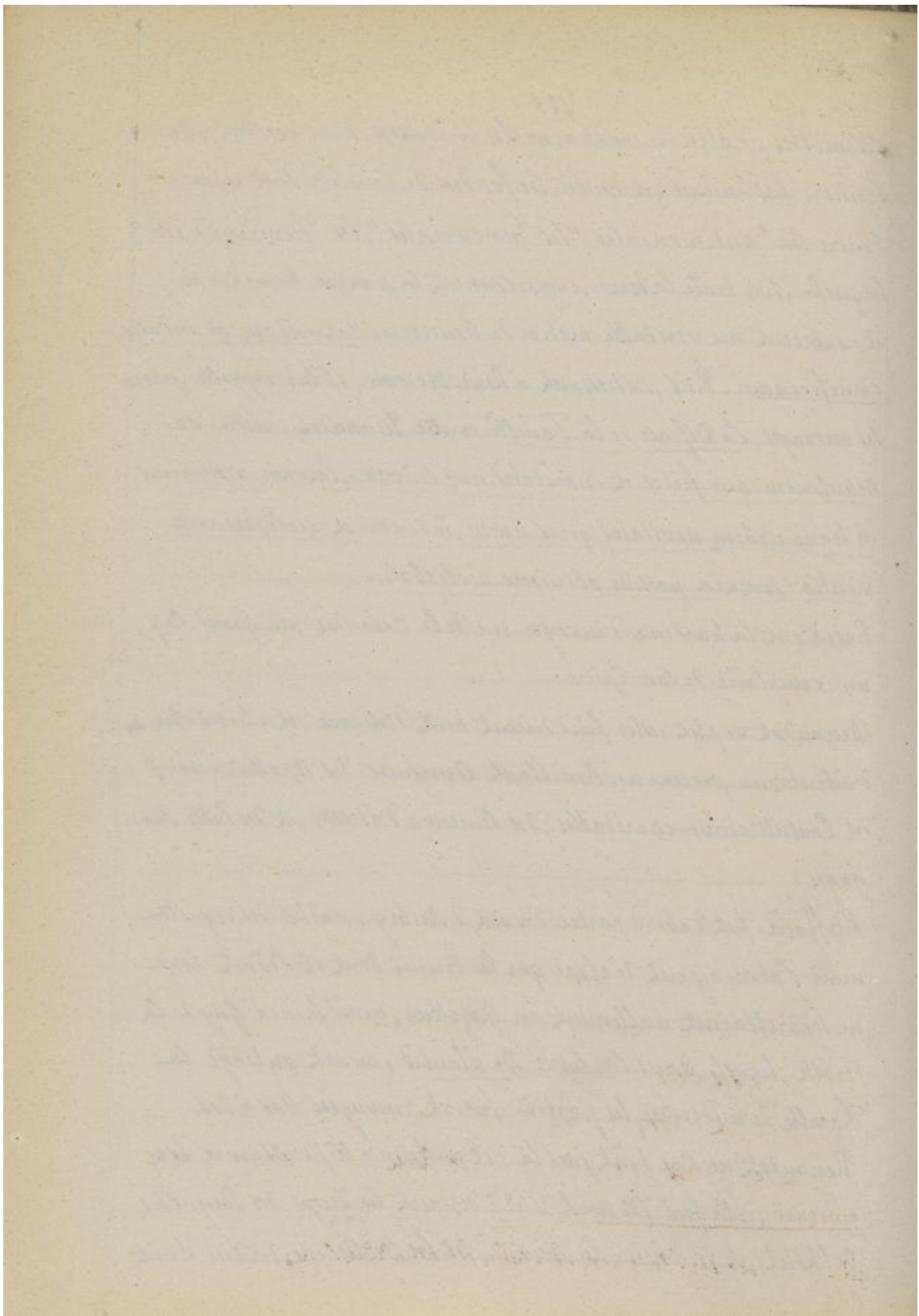
Chimistes, Patin y condamne les tendances. Tout ce sens, de-  
 sennert lui-même, et toutes les foudres de la colère sont vus  
 contre les "antimoniâles", les "mercuriales", les "ferri-ventrals",  
 lesquels, sur toute la terre, empoisonnent la pauvre humanité,  
 et exercent un véritable métier de bourreau. Horrendum quâdam  
carnificinam. Puis, s'adressant à René Moreau, il lui rappelle, parmi  
 ses ouvrages, La Défense de la Faculté contre Renoudot, contre ce  
Nebuloneum qui fictos et Charitatis uoy sincere, Larvam protendit,  
in hanc urbem ueritates quas nescio, inducere et maleferi abe-  
mentis somnia patim obtrudere moliebatur.

Patin eut la hardiesse d'envoyer une de la calandre, au Grand Cq,  
 un exemplaire de son Epître.

Renoudot ne put rester froid devant tant d'audace, et il est allé de  
 droit tenter un procès au Conseil aux adversaires des Apothicaires,  
 des Consultations charitables, des Bureaux d'adresses, et des Prêts sur  
 gages.

L'affaire fut d'abord portée devant d'Aubry, maître des requêtes;  
 mais Patin ayant déclaré que les termes dont il s'était servi  
 ne s'adressaient nullement au Gazetteur, mais bien à Guy de La  
 Brosse, lequel, dans son livre De Plantis, avait outragé la  
 Faculté de médecine, les parties furent renvoyées des audiences.

Renoudot ne s'en tint pas là; il continua à poursuivre s'oy  
 emment, cette fois (le août 1642) devant les Juges des Requêtes  
 de l'hôtel, et il amena la veuve de De La Brosse (ce dernier étant





mort) à faire cause commune avec lui.

Patin se défendit lui-même, et émerveilla les Juges par son éloquence, son érudition, les traits d'esprit dont il émailla son discours, et la Cour ne put le mettre que "hors de cause et de procès", lorsqu'il eut lancé à son adversaire ces paroles en présence de St. Jérôme: Diæ potius natum secare faculentem; frumentum qui strumunt est. L'impitoyable vainqueur pour suivit de ses sarcasmes le Gazetteur jusqu'au dehors de la prétoire:

— Monsieur Renouart, lui dit-il en l'abordant, vous pouvez vous contoler, car vous avez gagné en perdant.

— Comment donc, répondit-il?

— C'est que vous étiez camus lorsque vous êtes entré ici, et que vous en êtes sorti avec un pied de nez (A)

Procès avec les Apothicaires de Paris. C'était le Jeudi, 16 Mars 1667. Jean de Montigny devait soutenir une thèse cardinale sur l'hygiène, sous la présidence de Guy Patin. Voilà pour ce dernier une belle occasion de proclamer de nouveau, hic et ubique terrarum, ses idées bien arrêtées touchant la prédominance de l'hygiène, et l'abstention de la polypharmacie. Et ne la manqua pas, et de la plus fine plume, il écrivit cinq paragraphes

(A) voir Registre Comment. t. xiiij, fol. 141, v<sup>o</sup> et suiv.

280

Le 10 Mars 1844

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 27 Février dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Guy Patin



pour justifier un oui énergique à cette question: La sobriété est-elle la mère la plus sûre, la plus certaine d'une vie longue et agréable? (A)

Si l'auteur s'était contenté, pour appuyer sa thèse, d'arguments puisés dans l'atmosphère claire et saine de la science, tout eût été pour le mieux. Mais sa haine contre les apothicaires y coule à pleins bords, et à peu près toutes les drogues pharmaceutiques y sont condamnées au feu. L'antimoine est diabolicum inter remedia monstrum; le vin émetique, Venenato stibio infectum; le bezoard, un Idolum fatuorum; la thériaque, Compositio luxurie; la mithridate, herbarum deforme chaos; la confectio hyacinthe et l'Alkermis, Diamargaritum quidquidque pigmenta, et ainsi de toutes les autres putidae quidquidque des Arabes, qui ne servent pas plus à la guérison des maladies, que la chaux, la cendre, et qui ne sont que de simples méchancetés créées par d'ignares nebulones, introduites dans le sanctuaire de la sainte médecine par des oiseaux de proie...

On juge de la colère, de la fureur des apothicaires, auxquels l'atim avait joué plus d'un tour au détriment en débarrassant de leurs officines une foule de gens superstitieux, faibles et crédules, lorsqu'ils apprirent que cette thèse de la Sobriété devait être défendue dans les écoles les plus savantes, quelle avait été

---

(A) Est un longae ac jucundae vitae certa certaque parvus Sobrietatis?





inspiration, et que bon nombre d'amateurs en avaient pris  
connaissance. Ils résolurent de conjurer, à n'importe quel prix,  
le danger qui les menaçait, et après avoir inutilement prié  
le Doyen, d'auis deux vœux successives, d'empêcher que la thèse  
ne fut disputée, ils eurent l'audace d'en référer à la justice.

Le jeudi 11 Mars 1647, la fameuse thèse de la Libiété était  
solennellement disputée dans les Ecoles de la rue de la Bi-  
cherie. Le lendemain matin, Guy Patin, cité par les Apo-  
thicaires au parquait des gens de loi, se présentait lui-même  
devant les juges, et improuvait par sa défense au Des cour,  
qui eut servi la le Tribunal et les nombreux auditeurs,  
par l'originalité, l'esprit, et l'érudition. Ce discours, nous ne  
posons pas en entier, mais nous en avons l'analyse qu'en  
a laissée le Doyen Pierre Pureau, et qui a été consignée  
dans les Registres de l'Ecole<sup>(A)</sup>. Nous croyons devoir en donner  
la traduction littérale:

"Il fait donc son entrée dans le Prétoire... Après que l'avo-  
cat des pharmaciens eut exposé d'une manière froide et peu  
ingénieuse la plainte de ses clients, Patin, avec cette faconde  
ingénieuse qui lui est familière, commença sa défense en  
appelant les paroles qu'on témoignage de Bacite, Cremenlius  
Cordius prononcées devant le Sénat lorsqu'il fut accusé d'un

(A) . t. xij, fol. 313, N° et suiv.





crime imaginaire : Verba mea, P.C., arguuntur adeo factu-  
rum innocens sum ... C'est par suite d'une haine involontaire et  
 intéressée que les pharmaciens lui ont intenté ce procès ; car ne  
 pouvant trouver ni dans sa vie ni dans ses moeurs rien de repri-  
 hensible, ils ont cherché motif à accablery dans certains  
 mots de la thèse, qu'ils ne comprennent pas, ou qu'ils ne savent  
 pas le latin, et dans le peu d'approbatory donnée à certaines  
 remèdes. Toute la cause de leur haine vient de ce qu'il fait une  
 médecine facile, aisée, et qu'il a peu recours aux médicaments.  
 Ses paroles sont bien mieux les siennes que celles des hommes  
 les plus sages de l'antiquité, de Sénèque, de Plin, d'Apu-  
 la, laquelle condamnent les abus fréquens des drogues exotiques  
 et de parfumeurs, ainsi que ces boîtes d'or et, en nombre  
 infini, en embougeres, au moyen desquelles les apothicaires  
 font un gain d'une populace stupide et pour trop crédule,  
 faisant ainsi la fraude, et trompant honteusement. Il n'a  
 voulu nuire à personne ; si les pharmaciens veulent se  
 reconnaître, il faut dire avec St Jérôme : Despectus facten-  
tem natum secare ; timet qui tremolus est. May avoir  
 vainc, uny unius iurige, est leur plainte touchant les  
 remèdes désapprouvés. L'opinion qu'il a eue est ancienne  
 et vraie ; fut-elle fautive qu'on ne pourrait, en vérité, s'en  
 faire une arme contre lui, car elle n'a été proposée comme  
 un problème et discutée publiquement, et sans que personne





ne réclamait. Il ne faut qu'elle vaille jusque à cette heure  
 les ph. armaciens, lorsque lui-même, dans la thèse An  
homo à nativitate aurobus? propose il y a trois ou quatre  
 ans, et s'imprime jusqu'à huit fois, il était encore beau-  
 coup plus affirmatif. D'ailleurs, les vertus de tels médica-  
 ments ont été plus d'une fois mises sur le tapis avant lui,  
 dans des thèses publiques. Si l'a appelé la pierre de Bézoard  
Stolum fatuorum, c'est qu'il n'y a que les fous, si l'on  
 seulement par l'opinion, qui lui attribuent de ces noms et de  
 grandes vertus. Si l'a baptisé la thésiaque du nom de Com-  
positio luxuriae, c'est qu'elle regorge par trop de simples, et  
 un peu plus, comme l'ont interprété quatre des ph. armaciens,  
 l'ont été grande leur ignorance de la langue latine, par-  
 ce qu'elle portait aux plaisirs de Venus. Il en est de même  
 de la Mithridate et d'autres espèces de prétendus antidotes.  
 Pour lui, l'émétique est un Diablicum medicamentum,  
 parce qu'il n'est pas fait pour guérir le corps, mais pour  
 juguler les hommes; témoin l'autorité de la tête de ce Mercur-  
 rialus, et surtout le Solennel Décret de la Faculté, porté  
 l'an 1566, sous son comparable Simon Piètre, Décret qui a  
 déclaré que l'émétique n'est pas un médicament ταραχον,  
 mais un médicament ταραχον. Il a vu tout de malades  
 tués par l'émétique qu'il croyait commettre un homicide  
 que de l'employer. N'est-ce pas étonnant que les pharmaciens



*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.]*

ne puissent souffrir que nous voyions ce qui nous arrive  
 de voir tous les jours, de qu'ils prétendent nous instruire  
 à nos propres sens, nous mettant alors d'être dans le cas  
 d'être dignes de la leçon? Si l'a appelle Arabum quidquid  
putat de ignavis nebulonibus confecta, tous ces mirifi-  
 ques antidotes cardiâques, d'éciguis dans la thèse, c'est par-  
 ce que les Arabes constituaient tout à fait la nature tri-  
 butaire de l'abbaye des pharmaciens, tous prêts, si la leçon  
 pu, à faire descendre les astres dans les officines, afin que les  
 pharmaciens fissent quelque chose de leur baraque. Sur la qua-  
 lification de Nebulos, il a voulu entendre Avicenne, le prince  
 juchant des pharmaciens, Avicenne, auquel on a, sans raison,  
 non sans raison, refait le titre de Médecin, et qui n'a été doté  
 de ce titre que par un terrible malheur et infortuné. Si  
 Avicenne a été médecin, il a été un fourbe indigne, - indig-  
 nus nugator, - comme l'appelle bien comparable Scaliger  
 dans ses Lettres. Il a été, de plus, bien moins un médecin qu'un  
 imposteur, pour ne pas dire un tortionnaire et un bourreau,  
 car n'a-t-il pas prétendu qu'il ne fallait saigner les malades  
 atteints d'affections aiguës, qu'après l'apparition de la  
 coction? Cette erreur est non seulement pernicieuse, mais  
 horrible, ainsi que l'a démontré par la force de la raison  
 et des arguments, le prince et roi des médecins, l'abbé qui  
 a brillé d'un éclat in comparable dans l'école de médecine





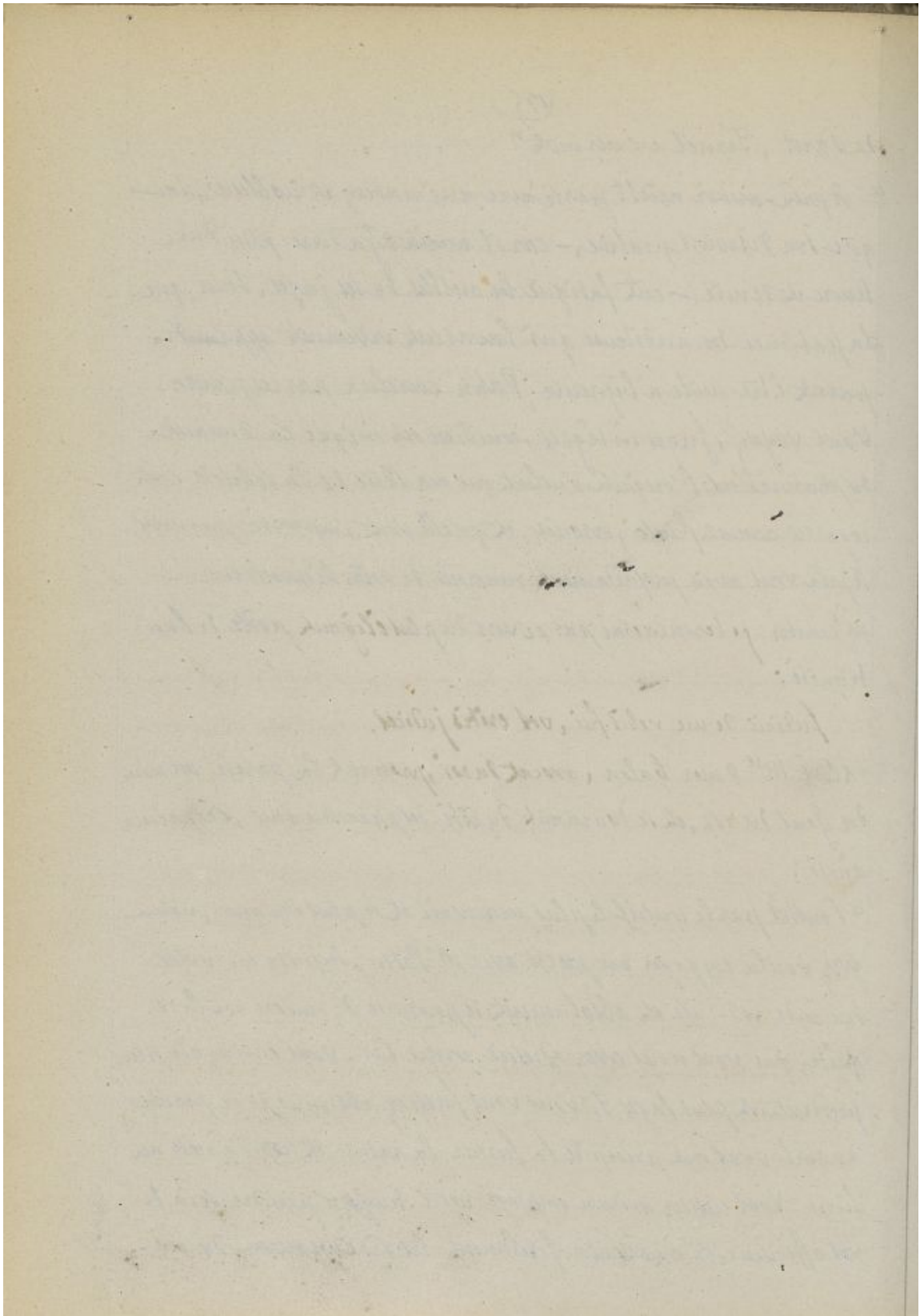
de l'arrêt, Ternel en un mot

Après avoir ainsi parlé avec animation et noblesse, sans que son discours prolixe, - car il avait déjà duré plus d'une heure et demie, - eût fatigué les oreilles de ses juges, tous que la patience des auditeurs qui pouvaient vivement applaudir, parut être mise à l'épreuve, Patin conclua par ces paroles: Vous voyez, Juges intègres, combien est injuste la demande des pharmaciens. Le vinaigre sulfuré que ma tête de la sobriété soit regardé comme faux, erroné, et qu'elle soit improuvée par vous. Après vous avoir profondément remercié de votre bienveillance à mon égard, je terminerai par ce vers du plus élégant poète de l'univers:

Judicium de me vobis fuit, vos eritis iudices.

M. de M<sup>re</sup> de M<sup>re</sup> Balon, avocat du roi, prenant la parole au nom du Roi, et se tournant du côté des pharmaciens, s'exprima ainsi:

Vous êtes par le conseil le plus mauvais et le plus injuste, vous avez voulu engager un procès avec M<sup>re</sup> Patin. Injuste est votre demande, odieuse et absolument dépourvue de raison est la requête que vous nous avez adressée contre lui. Vous eussiez été plus sages si vous vous fussiez abstenus de ce procès, auquel vous avez précipité la fureur, la haine, et le trop d'appréhension. Vous eussiez mieux employé votre temps à prendre soin de vos officines, et à exécuter fidèlement les ordonnances du mé-





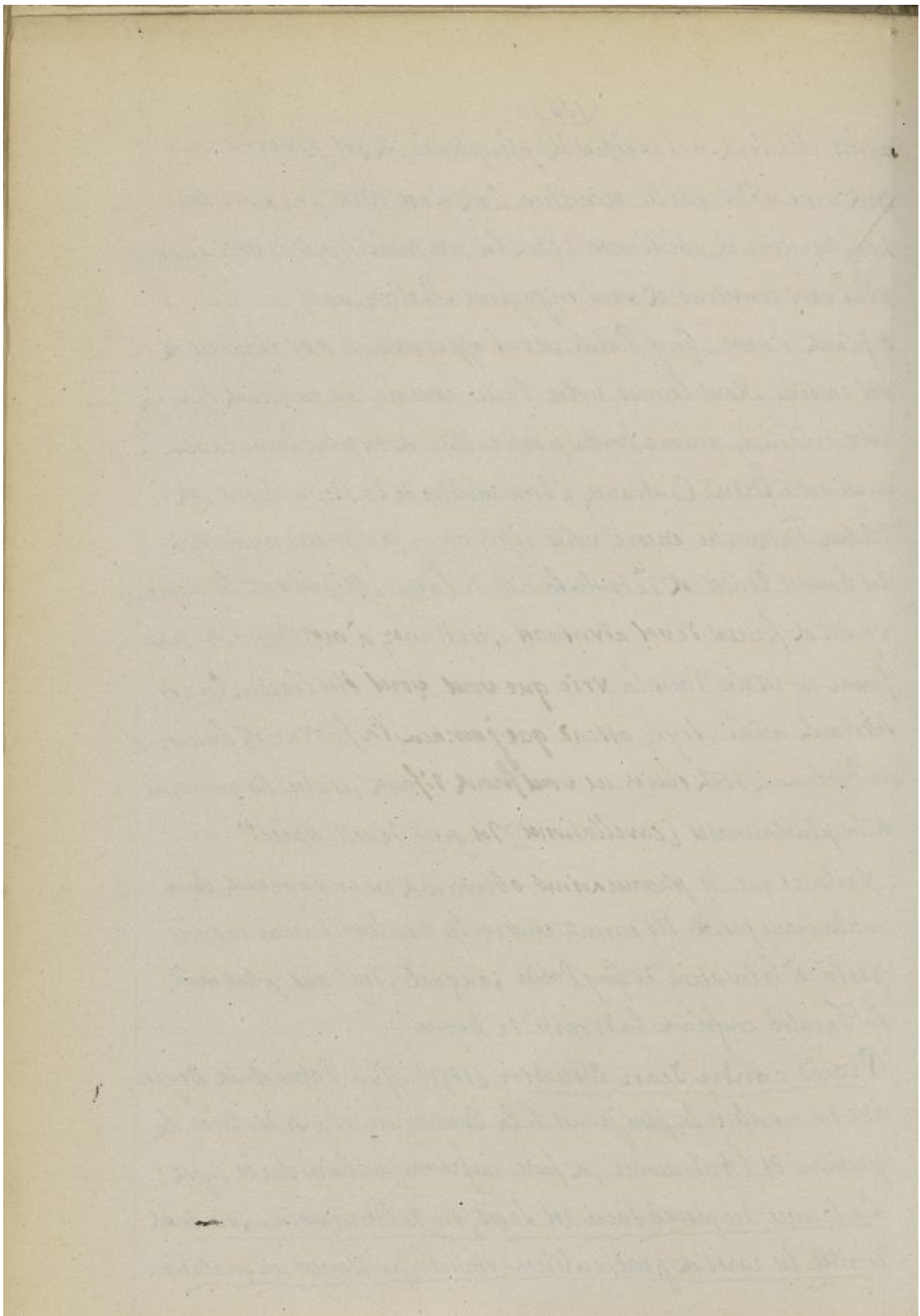
écrits, ils sont vos maîtres et précepteurs, et tel gouverneur  
 veut vous être que les ministres. C'est à ces bêtes qui vous levez  
 leurs honneurs et obéissance; c'est loi un principal service auquel  
 vous vous consacrez et vous engagez. Retirez-vous

Quant à vous, Guy Patin, vous approuvez vos réponses et  
 vos raisons. Nous louons votre thèse comme un excellent ouvrage,  
 votre érudition comme une bête particulière de tel grand honneur  
 pour votre Ordre. Continuez à bien servir de la République, et  
 tâchez d'accroître encore votre réputation, au grand avantage  
 des bonnes études et de toute la ville de Paris. Méritant les succès  
 vains et fâcheux de vos adversaires, continuez à marcher d'un pas  
 ferme et résolu dans la voie que vous vous êtes tracée. En pro-  
 duisant ainsi, soyez assuré que jamais la fureur et l'auborité  
 du Parlement tout entier ne vous feront rifant, contre les querelles  
 et les plaisanteries (cavalleries) de gens de cette espèce."

Voilà ce que les pharmaciens obtinrent en engageant leurs  
 malheureux procès. Ils eurent encore la douleur d'avoir copie  
 parlée à l'élevation de Guy Patin, auquel, deux ans plus tard,  
 la Faculté conféra la dignité de Doyen

Procès contre Jean Elserbrer (1651) - Guy Patin était Doyen,  
 un des membres les plus jeunes de la Compagnie et se déclara le  
 partisan de l'Antimoine, et fit imprimer un livre sur ce sujet:  
La science des plombs sacrés des sages, ou de l'Antimoine, où sont  
écrites ses rares et particulièrement vertus, puissances et qualitez.





(Paris, 1651, in-4°, de 56 pages). Cet ouvrage, d'une rare insignifiance, porte un frontispice allégorique : Un hibou perchoit sur un cep de vigne, et entouré de branches allumées. Au dessous on lit :

Le hibou fuit la clarté vivifique,  
Et quoi qu'il ait lu nettes de flambeaux,  
Il ne peut voir les secrets les plus beaux  
De l'Antimoine et du Vin Emétique.

Le hibou, ou la nuit, est la Faculté de médecine de Paris, laquelle, malgré ses lunettes, malgré la lumière qui l'éclaircit, ne veut pas voir les succès du vin emétique. Symbolisé ici par le cep de vigne.

Le jeune imprudent qui se heurtait ainsi contre son Alma Mater, farouche ennemie de l'Antimoine, se nommait Jean Charlier ; il était le fils de René Charlier, célèbre par l'édifice considérable qu'il a donné de son nom, d'Hippocrate et de Galien, et qui le ruina.

A peine le livre de la Science du plomb sacré des sages eut-il vu le jour, que la Faculté, forte d'un Arrêt du 22 Mai 1651, qui lui donnait le droit de censure et de prohibition pour tout ouvrage de médecine non approuvé par elle, intima à Jean Charlier l'ordre d'arrêter la publication (11 Août 1651). Ce dernier n'en tint aucun compte, et son ouvrage parut rayé du Tableau Catalogue des ouvrages de Paris, il en appela en Justice la Faculté

127

Le 10 Mars 1687

Monsieur le Comte de Noailles

Paris

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir rien écrit depuis quelque temps. Je suis si occupé de mes affaires que je n'ai pas eu le loisir de vous en dire un mot. Mais je suis sûr que vous m'en pardonnerez.

Je suis, Monsieur le Comte, avec toute l'estime et toute l'affection que je vous dois, votre très humble et très fidèle serviteur,

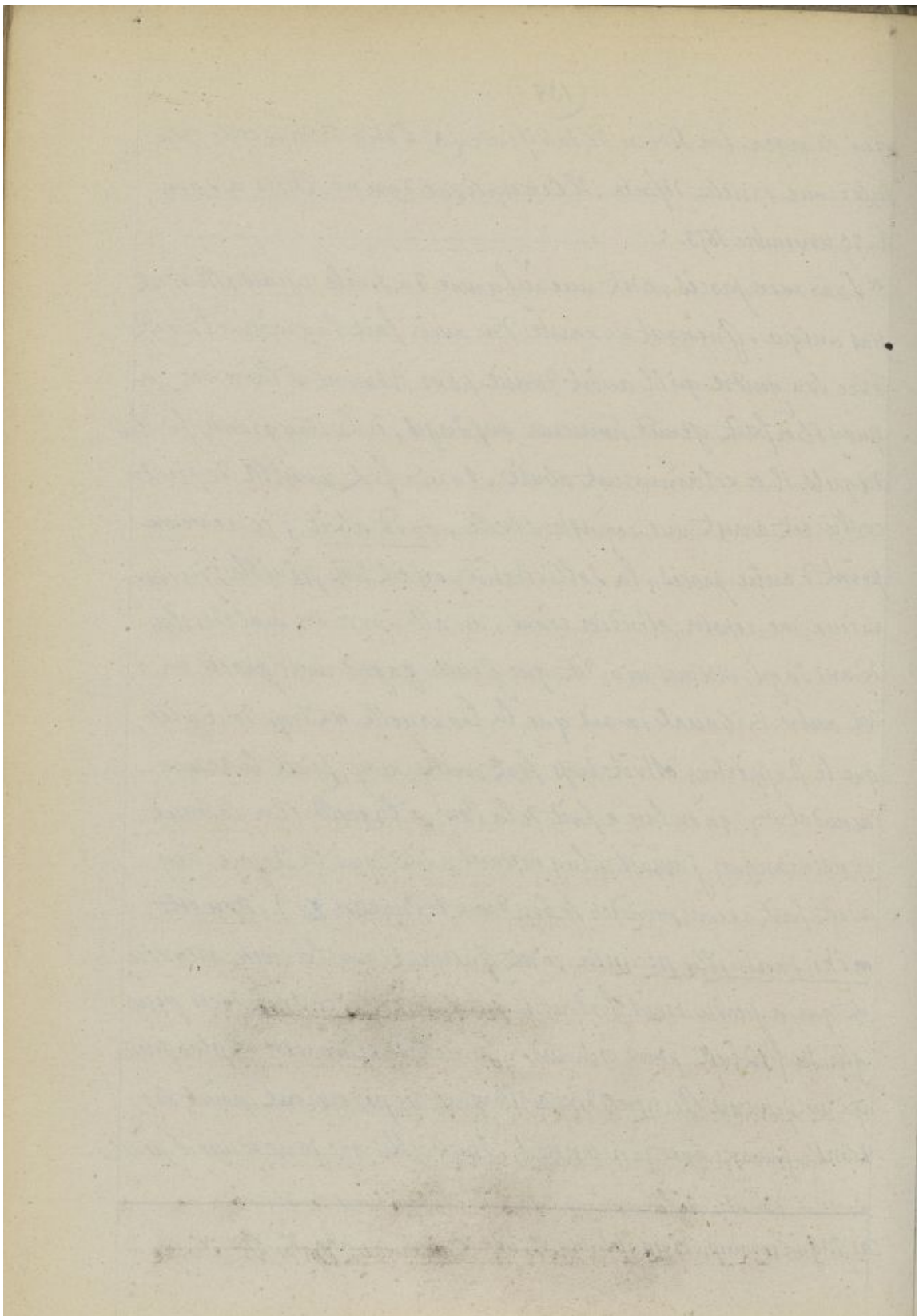
Guy Patin



qui chargea son Doyen de la difense (A) d'adni d'wait cette folie  
 subie une cruelle refrite. Il s'en explique dans une lettre a luy,  
 Du 26 novembre 1653. :

« Pour mon procès, c'est une infamie d'a siècle, mais elle n'est  
 pas unique. Guénaut de sainte den avoir fait luy mesmes l'arrest  
 avec son grandre qui il avoit donné pour Advocat à l'heritier, en  
 quoy il a fait grand honneur au Juge, de la très grande facilité  
 de quels il a visiblement abusé. Tu m'a fort conseillé de prendre  
 contre cet arrest une requête civile, quod ablit; je ne veux  
 point d'autre procès, la sollicitation en est très possible; j'aimé  
 mieux me reposer, estudier ceant, ou aller voir des malades, tu  
 de mes Juges mesmes m'a dit que j'eusse gagné mon procès en  
 un autre tribunal, mais que la Cournelle est très de réglée,  
 que le Rapporteur avoit très fort contre moy, feroit la recom-  
 mandation qu'on luy a fait de la Cour, a laquelle il a le bruit  
 de ne manquer jamais; luy mesmes a dit que la Reyne luy  
 avoit fait recommander le bon droit de Charlier & J. Non est  
michi tanti illa pecunia; c'est Guénaut qui l'a bruite avancie,  
 et qui a perdu tout fort autant que moy; ce sont de ces gens  
 qui se brûlent pour eschauder les autres. Charlier est plus queux  
 qu'un pauvre Peintre; dix mille deus ne pourroient point les  
 rebles, pour ce que j'en connois, sans celles que je ne connois point.

(A) Reg. - Comment. t. xii, fol. 459, v°, 460, v°, 478, v°, 479, n°, 510, v°





(139)  
de Gressus m'a fait voir qu'il y a eu en cet affaire cinq Rap-  
porteurs nommés, que la corruption du Sicile a fait changer  
l'un après l'autre, pour en voir un qui fit ce qui vou-  
droit Guénaut, que la Reine même en a parti, laquelle n'a  
jamais seen l'affaire que ce que Guénaut luy a fait dire par  
Bergame des Charlatans qui sont à la Cour. Quatre Juges ne  
vinrent point ce jour là au Palais, à quibus sperabam plu-  
rimum; l'un fut malade, l'autre alla aux champs, l'autre  
faisoit donner la question à un criminel, l'autre y vint trop  
tard; il y en eut quatre pour moy et six contre: l'un des quels  
se monstra fort passionné pour l'autre comme contre moy. Par là  
vous voyez bien que tous les faux ne sont pas enfermés dans les  
petites maisons. Je parle au nom de la Faculté de cent et douze  
hommes, contre l'autre comme pour le public, à ce Monsieur  
les Juges ne considéraient nul des deux, des quels je suis quitte.  
Sed stultus est labor tot ineptiarum, et Deo vos garde de  
prociis de dicamus, et d'affaires d'autrui. Alienis rebus neglectis,  
propriis curamus et venimus à quelque chose de meilleurs...  
Selon son habitude Guy Patin se défendit lui-même, dans cette  
affaire, se défendit lui-même, ou plutôt la Faculté, mais il  
était naturellement le Délégué, en sa qualité de Doyen. La Bi-  
bliothèque de la Faculté de médecine de Paris possède le brouillon  
de cette réponse, de la main du Sténographe. Nous le donnons comme  
absolument inédit; c'est un curieux document pour l'histoire



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

médicale du xvij<sup>e</sup> siècle :

Discours de Guy Patin contre Jean Chartier.

Abbeïens,

La Faculté de médecine de Paris, pour laquelle je parle comme  
Doyen, ne manque pas de raisons très valides et très bonnes  
contre son adversaire, M<sup>re</sup> Jean Chartier.

Luy et son Advocat ont changé l'objet de la cause, et ont dit  
beaucoup de choses qui ne servent icy de rien, et qui ne touchent point  
au sujet dont il y a controverse entre la Faculté de médecine  
et Jean Chartier.

Il est parlé de l'Anti-moine comme d'un très excellent médi-  
cament, parce que le prétendu libelle dont il est question  
traite de l'anti-moine. Mais, Abbeïens, ce n'est point ce  
qui nous meïne. Que l'anti-moine soit bon ou mauvais, il  
n'importe point le présent; ce n'est point icy que cette  
question se peut décider, ni le lieu de débattre cette contro-  
verse. Je vous deïray donc, Abbeïens, ce qui est, Abbeïens,  
seront m'accorder, tout soit peu de temps pour parler,

C'est que de tout temps, Abbeïens, par les lois de nostre  
Ecole, il est défendu à qui que ce soit de nos Collèges,  
de rien injurier, ni mettre au jour, qui n'ait l'approbation  
ou au moins le consentement de toute l'Ecole. Le premier  
décret de nostre Faculté sur ce point, pour empêcher les abus  
qui pourroient en provenir, fut l'an 1565, comme je trouve





CIII

Dans nos Commentaires, un autre fut vu en 1525, sous M. le  
Président Lizot, qui fut confirmée par plusieurs censures,  
jusques en l'an 1582.

Mais notre Faculté n'a pas seulement le droit de se faire justice,  
en se faisant droit à elle-même, elle a jugé des autres, et de ceux  
du dehors aussi, par une ordonnance de M. de la Cour-Pucroicy  
des exceptions qui ne se peuvent révoquer.

L'an 1607, les Médecins et Apothicaires de Blois se plain-  
quirent d'un certain médecin nommé Reneaume, qui se servoit  
de divers remèdes nouveaux, extraordinaires, chymiques, pur-  
gatifs, et narcotiques. Le procès en fut poursuivi vivement  
jusques au Parlement de Paris, qui ordonna que la Faculté de  
médecine de l'art seroit assemblée, et qu'elle donneroit son  
avis sur la bonté ou sur la malice des drogues de Reneaume.  
Notre Faculté, obéissant à cet auguste Sénat, après une  
mure délibération, prononça sur les drogues de Reneaume,  
les condamner comme suspects, dangereuses, mauvais. Et  
aussi tout Reneaume, qui étoit un Médecin étranger, c'est à dire  
désert de notre Faculté, et qui obéy toute sa vie.

L'an 1615, les Médecins et Apothicaires de Blois se plain-  
quirent d'un certain pharmacien, qui se servoit de remèdes  
chymiques, suspects et dangereux, ex quorum usu quare  
plurimum male fuerat. Le jugement en fut renvoyé à  
notre Faculté, laquelle, par un décret particulier, commit

*[Faint, illegible handwriting on aged paper]*



Par un men de toutes les drogues de cet homme, que l'on avoit  
fait apporter de Provençe, à la. Des plus excellens Docteurs  
qui furent jamais, sçavoir a. M. Nic. Piètre, Jean Diolun,  
André Du Chemin, Gaspar Brayer, avec le Doyen de ce temps  
là, qui estoit M. Quirin le Vignou. Ces grands personnages,  
quorum manibus bene precor, inspecterent les drogues de  
cet homme, et les jugerent nuisibles au corps humain, et  
venéneuses. Arrêt de la Cour s'ensuivit, ainsi que le  
rapport de nostre Faculté; et fut, le dit pharmacien, condamné  
aux despens du procès, et à l'amende, et les poisons jetés dans  
la rivière.

Mais pour quoy m'arreste-je aux exemples estrangers? Au  
voici un domestique, que tous nos Anciens ont veu, et qui  
seul est capable de juger la querelle qui est aujourd'hui entre  
J. Charlier et nostre Faculté.

Petrus Palmarius, l'an 1609, fit un livre dans lequel il  
promettoit de guérir la ladrerie avec un certain or po-  
ssible de la préparation; nostre Faculté, ne pouvant souffrir  
cet abus, vendit le livre comme dangereux, et chassa  
Palmier de l'Escole, le privant de tout ses droits et privo-  
gatives pour deux ans, donec ad meliorem mentem reser-  
toretur; et après deux ans, estant devenu plus sage, qu'il  
pouvoit être réintégré en demandant pardon à la  
Faculté. Ce dicit de nostre Escole, signifie à l'aulmier,



*[Faint, illegible handwriting on aged paper, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

luy reprut fort. <sup>(143)</sup> On appela à la Cour, prétendant luy  
 faire cesser. Mais il en arriva autrement qu'il ne pensoit :  
Bonus ille vir, qui potuisset esse nobilis, nisi factus fuisset  
criniflor, à ce que devoit de luy M. Jean Duret, alléguoit à  
 M. de la Cour que les Médecins de Paris, ses maîtres, l'ayant  
 condamné, et s'estant déclaré ses parties, ne pourraient plus  
 estre ses Juges; et que pour luy bien saineement juger de son  
 potable il falloit faire venir d'autres médecins de bien loing  
 juger ce différend entre luy et eux. Au contraire, l'Avocat  
 de nostre Faculté soutenoit qu'il devoit estre renvoyé à  
 nos Escholes, et que nos Docteurs estoient ses vrais et na-  
 turels Juges. Enfin, après ces contestations, suivant les  
 conclusions de M. l'Avocat général Servet, arrest s'en sui-  
 vit, par lequel il fut déboute de sa demande, prétendant  
 et voulant étudier le jagement de l'Escole, et fut condamné  
 de se soumettre aux loix et à la jurisdiction de la Faculté  
 de médecine de Paris. Ce qu'il fit; et en attendant que le jour  
 auquel il avoit esté condamné fut escoulé, en trouva plusieurs à  
 des fourneaux chymiques, une vapeur universelle de veneneuse  
 qui se leva du creuset, luy dormant dans la tete, il en eut la  
 roide morte. Voilà donc l'exemple et la catastrophe de l'au-  
 voir, qui fut renvoyé par Arrest, à nostre Faculté, de la  
 jurisdiction de laquelle il se ~~voul~~ vouloit soustraire, et en suit  
 le malheur qui luy arriva. Je prie Dieu, parce que je sçay

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



Christien, qu'il ditourne du chef de nostre très cher adversaire Jean Chartier, tel malencontre: Hactenus errantem sequitur et Palmarium; utriam et sequatur penitentem, et meliori sorte et feliciis evanet.

Depuis ce temps là, Monsieur, je ne trouve en nos registres que l'exemple d'un homme qui ayant fait des plaintes au d'art tenuet pour un droit fait contre luy a été renvoyé à nostre tribunal, et s'est contraint d'y acquiescer. Les livres de médecine ont toujours esté de nostre ressort et subjects à nostre examen; nul de ~~nos collèges~~ nostre Collège n'a jamais rien fait réprimer, ni s'en ou d'autrui, qui ne se soit soumis à la discipline de l'Escole, qui n'en ait eu la licence, le consentement, et l'approbation. C'est ainsi que les œuvres de Mr. Riolan ont esté mises en lumière; les Commentaires en lumière; les Commentaires de Mr. Moreau sur l'Escole de Salerno; les Commentaires de Mr. Barthelemy sur Hippocrate; les œuvres de Guill. de Baillon en 5 tomes; les œuvres de Serapion, et autres; d'entre lesquelles j'en eussé point oublié, si ce n'est le docteur, ce qui a fait Mr. René Chartier, père de nostre Adversaire, dans l'édiction qu'il a fait faire des œuvres grecques de l'ancien Hippocrate et de Galien; il en a demandé la permission et l'approbation de nostre Faculté, il y a plus de 24. ans, combien que Hippocrate et Galien n'ayent aucun besoin de nostre approbation. Voilà un fait singulier qui doit mettre en confusion vostre Adversaire, son fils, lequel, tout au moins, devrait imiter un si

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]*



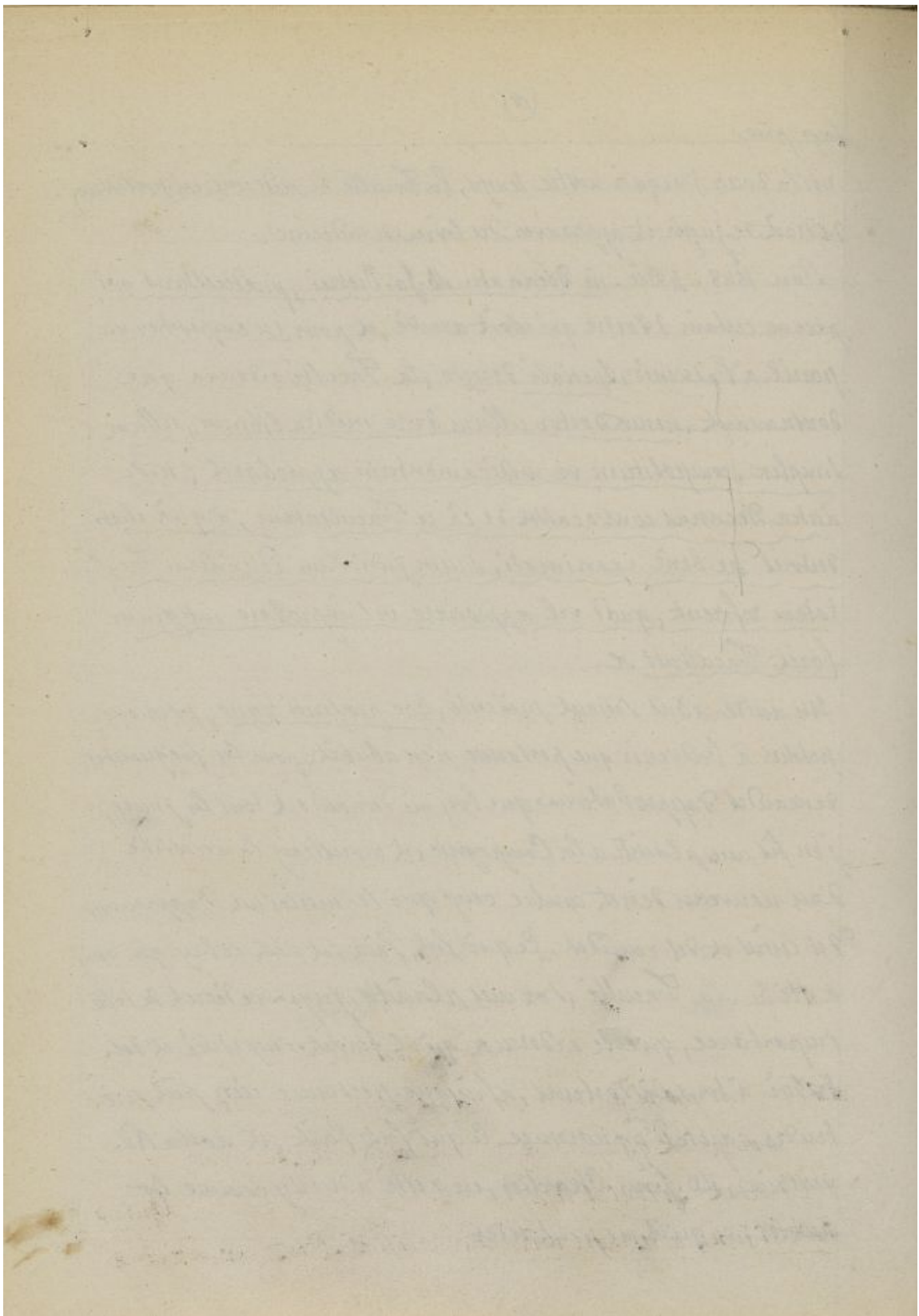
lage père

Voilà donc jusqu'à votre temps, la Faculté de médecine en possession  
du droit de juger et approuver des livres de médecine

L'an 1648. le Dec. 113 Decanatu M. Jo. Pietri, predecessoris mei,  
pensant au certain d'ordre qui estoit arrivé, et pour en empêcher un  
pareil à l'advenir. Speciali decreto, la Faculté ordonna que  
dorénavant, nemo Doctor ullum de re medica librum, ullum  
simplem, compositum ve medicamentum approbare, nisi  
ante Decanum convocatum de eâ re Facultatem, à quâ electi  
doctores se benè examinati, suum judicium ad eandem Facul-  
tatem referent, quod vel approbare vel improbare integrum  
foret Facultati.

Un autre abus subsistait présente, hoc presenti anno, pour em-  
pêcher à l'advenir que personne n'en abusât, pour les fréquentes  
demandes d'approbation que l'on me demandoit tout les jours,  
j'en fis une plainte à la Compagnie et montrant la nécessité  
d'un nouveau décret contre ceux qui se mettoient d'approuver  
des livres et des remèdes. Ce qui fut fait, et c'est ce lay qui vous  
a esté lu. La Faculté, sur une plainte, jugea ce décret de telle  
importance, quelle ordonna qu'il feroit imprimé et dis-  
tribué à tous les docteurs, afin que personne n'en pût pré-  
tendre cause d'ignorance. Ce qui fut fait, et notte Ad-  
vertorie, M. Jean Charlier, en a esté adverty comme les  
autres; ce qu'il ne peut nier.





1116  
Brot moit après ce récit, signifié et envoyé à tous nos docteurs,  
ayant appris que S. Chartier faisoit imprimer son ouvrage, j'en  
fit une plainte à la Faculté, laquelle m'ordonna de luy faire sçavoir  
qu'il eût à prendre approbation de notre Faculté; autrement, qu'il  
seroit delassé. Sans s'acquiescer de son devoir, il met son libelle  
en lumiere, et comme en une autre assemblée je veus une plainte  
de luy, il me fait signifier qu'il appelle au Parlement de tout ce que  
vous pourriez faire contre son livre

Et voilà, Messieurs, pour quoy je suis icy pour la Faculté de  
Médecine, laquelle vous prie de considérer que vous avez juste  
raison de vous plaindre du procédé de Jean Chartier, qui vous tira  
au Parlement sans qu'il y ait de votre faute

Je vous diray icy, Messieurs, avec vostre permission, Jam libere  
quam verè, à Jean Chartier: Hujus causæ cognitio non tam ad  
Senatum quam ad Collegium Medicorum pertinet. Le grand et divin  
Platon, conduit d'un point de Mathématiques, si ce voulut rien  
prononcer, mais le renvoyer à Euclide, qui estoit le plus grand  
Mathématicien de son temps, combien que Vaisseau Platon fut  
très sçavant et renommé en toute la Philosophie. C'est un pré-  
cepte de Quintilien: Soli artifices possunt judicare de artibus.  
S'il y a un procès entre deux voisins pour une maison, la Cour  
n'en juge point qu'après le rapport des experts. Le Saint Evêque  
de Clermont, Sironius Apollinaris, a dit en ses Epistres: Qui non  
intelligunt artes non mirantur artifices. C'est une maxime

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



(163)  
d'Aristote, prince des Philologues: Unicuique in arte sua perito  
credendum est. Abrotanum agro non audeat utique iudicet  
pare; quod Medicorum est prorsus tantum Medici, tradant fabu-  
lia fabri. C'est vous aux Docteurs de vostre Faculté d'examiner  
ce livre, qui comme vray et naturel Juge, sçauront bien  
distinguer inter lepram et lepram, et verum se falso discernere,  
etiam in arduis questionibus, quatenus in arte sua periti-  
simi. C'est un jeune Phœton qui veut tout seul gouverner  
le chariot de son Père, et qui veut tout perdre; c'est un jeune  
homme qui veut tout parer en son: Tertius equid arripit, neque  
audit currus habenas; nec ad meliorem mentem revertetur,  
s'il ne se verra contraindre par l'autorité et la majesté de vos  
Arrêts. Il vint et tâche de se soustraire à vostre Jure d'ichon, comme  
s'il se sentoit coupable. Dicam cum elegantissimo Arbitro:  
Ecce, quam male est extra legem viventibus, quidquid me-  
merant semper expectant. Au lieu d'attendre ~~le~~ son  
jugement de vous qui Sommes des Juges, il veut faire un procès  
comme si vous estions coupables de quelque crime. Il n'est point  
icy question de la matière de son livre, ny si l'Antimoine est un  
poison ou un bon remède, mais seulement que son livre doit  
examiner par les Députés qui ont été nommés de l'École. Dans  
l'affaire même qu'il a désiré la censure de son livre, il dit qu'il  
traite de l'Antimoine, qui est une fort bonne drogue, ce dit-il,  
quati vero; tout comme si d'une bonne drogue on ne pouvoit

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



pas faire un mauvais livre; tout de livres jusq'icy ont été  
 condamnés, qui traitoient de telle bonne et sublimé matière.  
 Les Sociniens, qui sont d'infâmes hérétiques, ont écrit de la  
 divinité de N. S. Jésus-Christ, Sauveur du monde, et neant-  
 moins leurs livres ont été condamnés plusieurs et condamnés  
 comme très abominables. Michel Servet, Espagnol, a écrit et  
 écrit un livre de la Trinité, qui est un des plus grands mys-  
 tères de notre religion, et neantmoins le livre fut condamné,  
 et l'auteur pendu et brûlé pour l'expiation de son crime. Mais  
 les hérétiques ont fait les livres De Deo, De Eucharistia, De  
religione, De rebus sacris, qui sont les meilleures choses du  
 monde, et neantmoins leurs livres ont été condamnés comme  
 très mauvais et très pernicieux... Sed quid frustra hereticorum  
libros in exemplum assumo? La Sorbonne censure tous les  
 jours des livres qui ont été faits par des Docteurs Catholi-  
 ques, tant des séculiers que des réguliers. La Somme Théologi-  
 que du P. Garatte, et la Somme du P. Baury, Jésuites, ont  
 aussi été censurés. Meliorum fortunam nos est expertus doc-  
tor virginalis Sanchez, qui scripsit grandem librum de  
Matrimonio ut Sacramentum est. Les livres des Jésuites an-  
 glais n'ont été mieux traités, du Sacrament de Confirmation;  
 et neantmoins ces Sacraments sont choses très bonnes de very  
 certaines. Peut-on donc chose certaine que d'une fort bonne chose  
 on peut faire un méchant livre; et en conséquence de cen





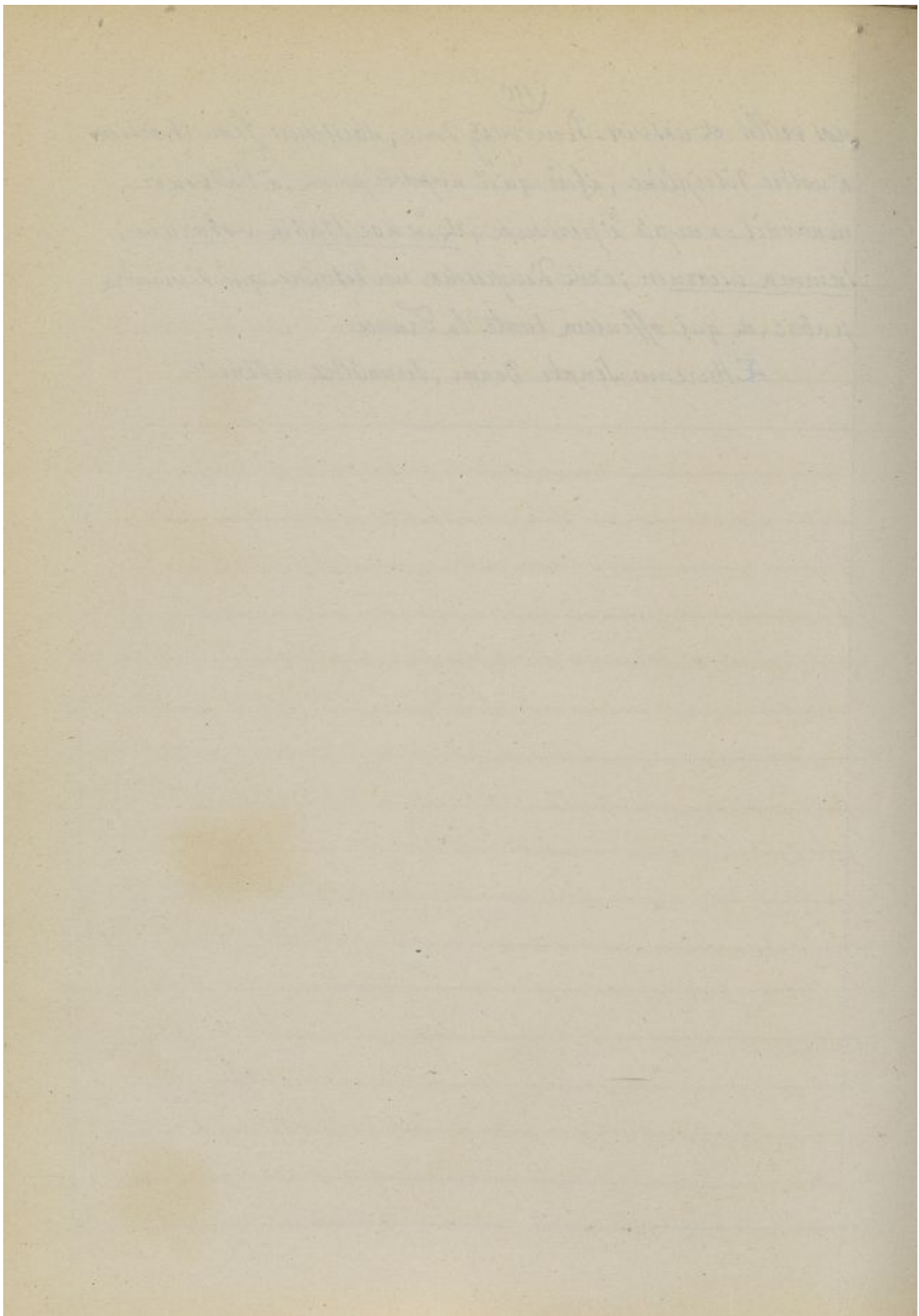
contenu dont je viens de parler, je prétends que c'est à la  
 Faculté de médecine à examiner son titre, et au tribunal de la  
 quelle il doit être renvoyé, ne integrimus ordo corruptus.  
 C'est, Messieurs, ce que vous demande votre Faculté par une  
 bouche. Vous savez fort bien, Messieurs, combien exactement  
 nous gardons nos statuts, et combien religieusement nous de-  
 meurons dans notre discipline, de laquelle si Chartier pouvoit se  
 soustraire par sa chicane, l'injure en seroit publique. Charitas uny  
quærit quæ sua sunt. Ce que nous demandons n'est point votre  
 intérêt; c'est celui du public et le bien commun de toute la répu-  
 blique, que les Collèges ont retenu secundum metum, dans les lois  
 de leur Collège, afin que personne n'en abuse. On ne dit point point  
 une Église, ny aucune question en nos Écoles, qui n'ayt spé-  
 cialement été approuvée par le Docteur. Si Chartier n'est, par  
 votre arrêt, réduit à son devoir, adieu vos statuts et du coin  
 de votre Faculté, adieu votre discipline, veu que par un contre-  
 coup de une présumption conséquence, personne ne voudra plus  
 faire son devoir ny s'acquiescer de sa charge, sous espérance d'im-  
 punité. C'est la prière que je vous fais, tanquam ἐπιμελη-  
 τὴς τῶν Μουσίων, comme ce procureur des Muses haute-  
 ment loüé entre les Grecs, dont fait mention Athénice au de  
Dipnosophila, de la part de au nom de toute cette Faculté, qui  
 est la mère nourrice et tutrice de cette grande ville, pour la  
 conservation de laquelle vous employons nos études, nos travaux,





nos veilles et nos vies. Ne voyez donc, Monsieur Jean Charles,  
à votre discipline, afin qu'il ne porte point, à l'avenir,  
un mauvais exemple à personne, et in hoc stabit voborum  
Summa meorum; c'est à empêcher un désordre qui deviendra  
public, et qui offensera toute la France.

Ætheream Senate Deam, servabit urbem."



Chap. XIII

Guy Patin chez lui ; - Sa Bibliothèque, son amour pour  
les livres ; - Ses pensionnaires ; - Sa correspondance, ses lettres.

Bien souvent dans ma jeunesse, j'ai parcouru le quartier de  
Sainte-Opportune, ainsi de rues étroites et fangeuses, qui ont  
disparu pour laisser la place au théâtre du Châtelet et de magni-  
fiques constructions. Là étaient, pour ne nommer que les prin-  
cipales, les rues St Germain-l'Auxerrois, des Lavandières, Haran-  
gère, de la Gabelterie, du Plat d'Orain, des Deux Boules, des  
Poirées, des Mauvais paroles, du Chevalier du-Guet, la Place  
du Chevalier du-Guet, &c ; là étaient encore, la Chapelle aux  
Arfèvres, ou de St Eloi, le Grenier à sel. Guy Patin ne m'occupait  
guère en ce temps là ; autrement, j'eusse cherché ardemment  
le logis, ou plutôt les logis qu'il a occupés dans ce quartier.  
En effet, c'est lui-même qui nous l'apprend :

Jusqu'à l'année 1634, il logea rue des Lavandières - St-Oppor-  
tune, vers le bout qui correspondait à l'église St-Opportune,  
ce j'ay de présent tout le logis, savoir le premier étage, une  
salle de une grande étude tout joignant à votre service.  
Un peintre (Quesnel) tient tout le reste que j'en ay pu occuper"





Le 10 octobre 1636, Patin, marié depuis trois ans, père de trois garçons, se trouve très à l'étroit ; il s'imagine, et va s'installer dans une maison située à l'autre bout de la rue des Lavandières, du côté de la Seine, près de la Chapelle aux Herbes, en face d'un commerçant ayant pour enseigne : A l'Étoile.

Enfin, le 12 janvier 1651, grâce à un héritage important, qui lui arrive par suite de la mort de sa belle-mère et de son beau-père, il peut favoriser le bonheur de loger deux fois, dans une propriété à lui, ayant acheté (2 Décembre 1650), et pour le prix de 9000 écus d'or (A), une maison située place du Chevalier de Guise, et ayant appartenu à une famille Marchais. La chance voulut qu'il eut pour voisins immédiats, Jacques Miron, président aux Enquêtes, et Louis Charpentier, frère de Livet, et uterlin au docteur. Une étroite intimité réunît ces trois hommes si bien faits pour s'entendre, et qu'on appelait dans le quartier les trois Docteurs. On passait les après-dîners ensemble ; on causait lettres, nouvelles, faits importants ou utiles, et si l'un parlait de la religion ou de la politique, "ce n'étoit qu'historiquement, sans songer à réformation ou à sédition". Livet, Patin regagnant son logis ; il s'entretenait avec ses livres, ou se rendait à quelque conseil public pressé, et si le couchait ; cherchant dans le sommeil, partem humana meliorem vitam.

Nous pouvons pénétrer dans la salle d'étude de l'illustre Docteur-régent, "grande et forte closerie", et dans laquelle était

*[Faint, illegible handwriting throughout the page, likely bleed-through from the reverse side. The text is mostly obscured by several large, irregular brown stains.]*



(153)

morte, au mois d'août 1650, Madame de Lubert. J'ay fait  
mettre sur le manteau de la cheminée, un beau tableau d'un  
crucifix qu'un peintre que j'avois fait tailler me donna  
l'an 1627. Aux deux côtés du bon Dieu vus y sommes tous  
deux en portrait, le maître et la maîtresse; au dessous du  
crucifix, sont les deux portraits de son oncle père et de son  
mère; aux deux coins sont les deux portraits d'Erasmus  
et de J. Scaliger... Outre les ornements qui sont à ma che-  
minée, il y a au milieu de ma bibliothèque, une grande  
poutre qui passe par le milieu de la largeur, de bout en bout,  
sur laquelle il y a deux tableaux d'hommes illustres d'un côté,  
et autant de l'autre, y ayant assez de lumière par la croisée;  
si bien que je suis, Dieu merci, en belle et bonne compagnie,  
avec belle clarté... Les vingt-quatre portraits accrochés  
à la paroi centrale de la salle d'étude, en y comprenant  
d'autres appendus sur la muraille, ceux de Gabriel Naudé,  
Gassendi, Fernel, Nicolas Ellain, François du Port, Pierre  
Séguin, Michel Maréchal, Nicolas Prière, Jaumais, Hein-  
sius, Durolon, André de Chemin Laurent, Grolius, Murel,  
Buchanan, Juste Lipse, De Thou, Crassot, Passerat, Campanel,  
Tira Taoli Sarpi, Casaubon, le Chancelier de L'hospital, Charoy,  
Montaigne, Rabelais, Vorstius, Jacques Sclerus, De Sales  
évêque de Genève, Ch. Borromeo archevêque de Milan, ~~Portland~~,  
Prévêque de Belley, Spon.





Interrogeons aussi <sup>(18<sup>th</sup>)</sup> ~~Saunders~~ <sup>Barbier</sup>, qui avait été reçu chez Guy  
ami, comme ce dernier l'avait le faire :  
«... Can, Monsieur, qu'est-ce que vous n'avez point lu  
et tout vous n'avez point recueilli les meilleurs endroits ?  
Sur quoy est-ce que vous n'avez point audité et mis sur le  
papier vos belles pensées ? Que vous n'a-t-il échappé depuis  
quarante ans de ce que la même tradition enseigne de l'histoire  
des Doctes et des Sciences ? Votre Cabinet n'a-t-il pas toujours  
été un Bureau ouvert à certaines heures, aux savans qui  
vous visitent, et aux Lettres qui arrivent de toutes parts ?  
Quel compte ne vous n'a-t-on pas rendu de ce qui se passe  
dans la République Littéraire et n'avez-vous point tenu un  
fidèle registre de tout ce dont on vous a fait rapport ? Que  
je me représente avec plaisir votre vénérable armoire  
remplie de cette longue table ouverte de livres aux deux bouts,  
et posée au milieu de cette grande chambre, qui, toute  
pleine qu'elle est, ne contient pas toute votre Bibliothèque ?  
Que je voie volontiers ces illustres tables que vous avez rangées  
là où vous ne pouvez pas mettre de livres, et que vous  
avez appelés à leur aide de la sincérité de vos investigations,  
par ce que vous vous informez soigneusement de tout ce qui  
les regarde : On vient de Danemarck, d'Italie, de Pologne,  
d'Angleterre et d'Allemagne vous rendre raison de leurs études  
et de leurs moindres circonstances de leur vie, que vous êtes



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is mirrored and difficult to decipher.]*

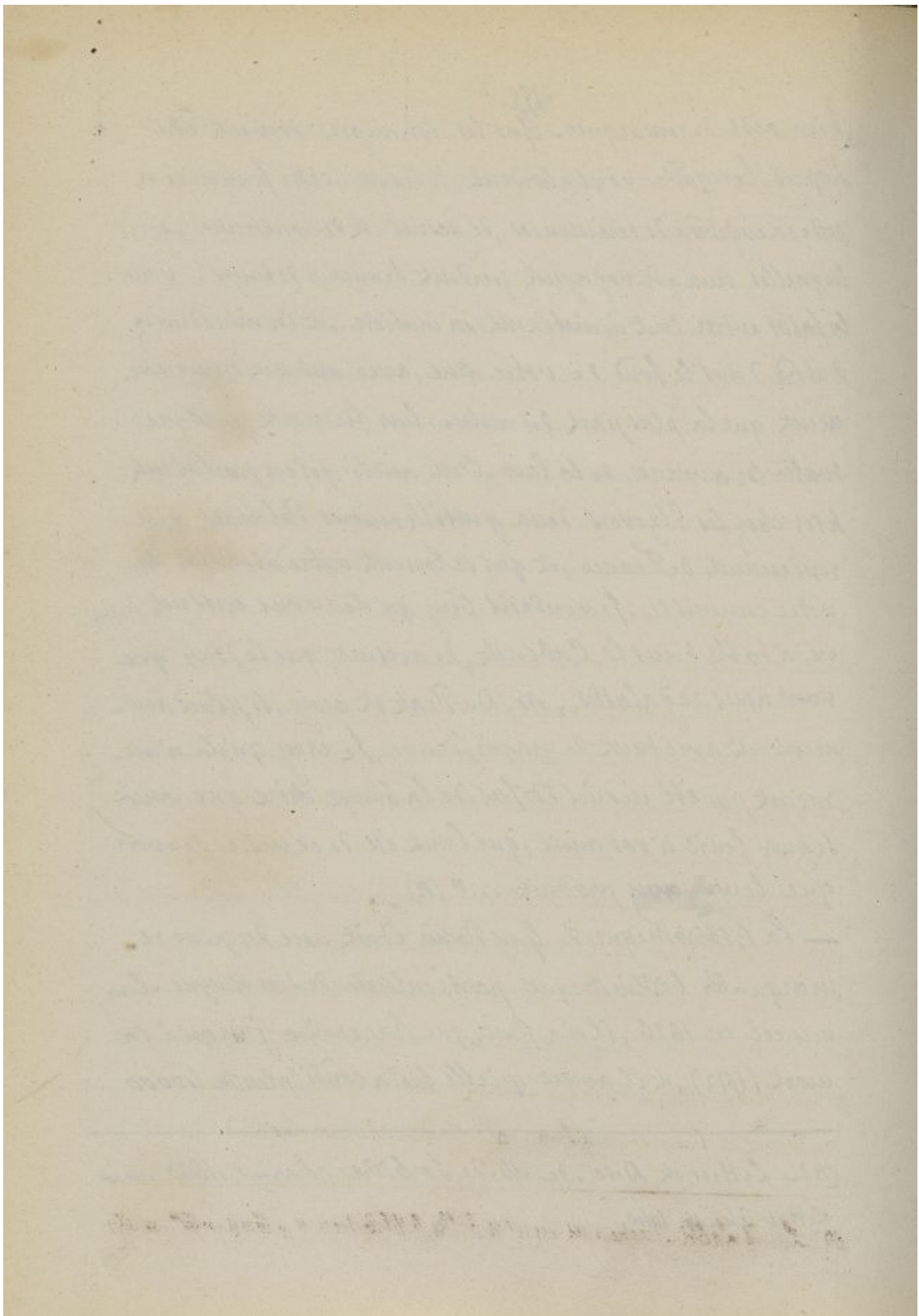
14

138

bien aise de remarquer. Que les Etrangers doivent être surpris lorsqu'ils vous abordent, de trouver cette franchise et cette exemption de cérémonies, de jures, et de coutumes, après lesquelles ceux qui voyagent perdent beaucoup de temps! vous les faites entrer tout incontinent en matière, et les introduisez d'abord dans le fond de votre âme, avec autant d'empressement que la plus part des autres leur serment presque vaine Or avouez de la leur. C'est ainsi qu'en parlant un hier chez les Elzevirs deux gentilshommes Polonois qui venoient de France, et qui se brouillaient extrêmement de votre courtoisie. Je voudrois bien qu'ils vous eussent trouvé à table dans le Cabinet, de mesme que le jour que vous vous régalez, M. Du Prat et moy si plustamment et avec tant de magnificence. Je croy qu'ils n'auroient pas été unind edifiés de la bonne chère que vous se voyez servir à vos amis, qui l'ont été de ce vaste savoir que leurs yeux produite... (A)

— La Bibliothèque de Guy Patin étoit une des plus remarquables bibliothèques particulières de son époque. Commencée en 1626, il n'a fait que l'accroître jusqu'à sa mort (1672), et il avoue qu'elle lui a coûté plus de 40000

(A) — Lettre de Dute. de M. de Sorbière; d'arin, 1660. in Lettre 64, p. 140



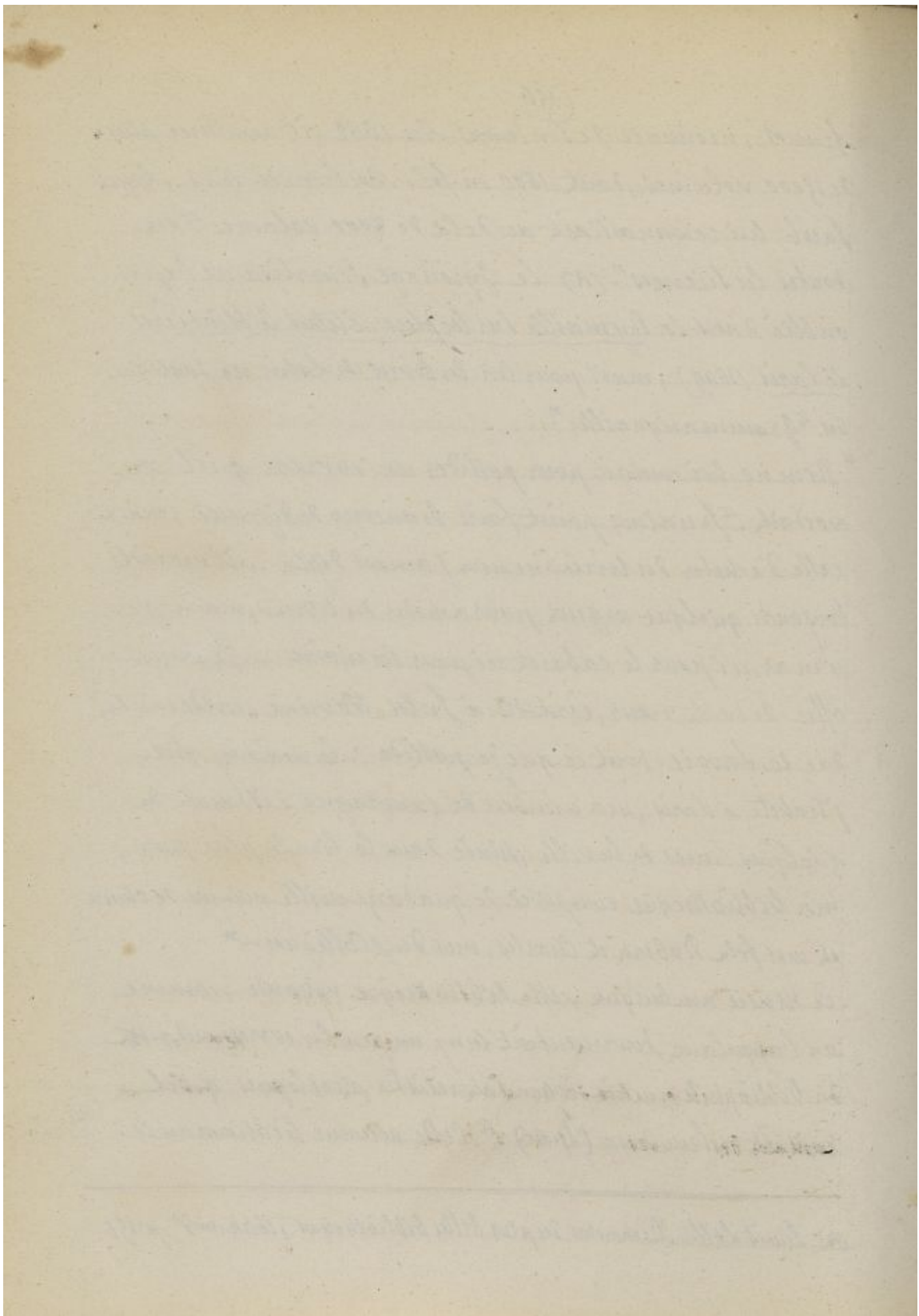


françois, inconnue de son temps. En 1662, il a amoncelé plus de 15000 volumes, dont 1600 in-fol. Des l'année 1644, Louis Jacob lui recommandait au delà de 8000 volumes "en toutes les sciences". (A) Le Gyronage simpliste ne l'a pas oublié dans sa Pyramille sur les plus célèbres Bibliothécaires de Paris (1689), mais pour lui les livres de l'latin ne sont que du "grammatiquailler".

Rien ne lui coûtait pour posséder un ouvrage qu'il convoitait. "Je n'aime point faire beaucoup de dépense, mais celle d'acheter des livres ne m'a jamais déplu... Il me restoit toujours quelque argent pour acheter des livres, mais je n'en ai ni pour le cabaret ni pour les vinées... Je vous offre de tout cœur, écrit-il à Jules Corvini, médecin de rue de Savoie, tout ce que je possède : la maison que j'habite à Paris, ma maison de campagne d'istante de quelques lieues de la ville située dans le lieu le plus pur ; ma bibliothèque composée de quatorze mille volumes, se choix, et mes fils Robert et Charles, mes deux Collègues."

Ce Musée ambulante, cette bibliothèque vivante, comme on l'appelait, tourmentait bien un peu le correspondant du bibliophile, mais comment résister à ces lignes qu'il écrivait à son deux (Spon) : "Cette mienne bibliomanie."

(A) - Louis Labbé. Recherches des plus belles bibliothèques, 1644. in-8°, p. 151





(187)

vous fait souffrir de la peine; mais peut-être que je serai plus sage et plus supportable l'année qui vient. Sans vous soulager de telles peines que je vous donne, souvenez-vous du proverbe latin: Amici vitia noverit, non oderit."

Et l'année suivante c'était toujours la même chose.

Dans une lettre que lui écrivait le 22 Janvier 1697, Pierre Louvet, son compatriote, et historien qui a laissé des ouvrages estimés, nous lit ce passage typique: "J'ai fait ma philosophie avec M<sup>r</sup> Breidan, où j'ai eu l'honneur de vous voir souffrir lorsque son frère Nicolas était malade. Je n'ay pas eu l'honneur de vous parler jamais; mais je vous ay vu plusieurs fois en cour à l'antean, sur votre cheval, arrêté à la rue S<sup>t</sup> Jacques, autour de quelque libraire. C'est où le bien où il vous falloit voir; et c'est de quoy je ne me souviens pas si vous aviez une si belle bibliothèque..." (A)

Plus tard nous voyons comment cette situation pour le livre fut la cause directe d'une des plus grandes douleurs qu'un poète puisse ressentir.

C'était assez habituel à cette époque, que les médecins de Paris ayant acquis une certaine réputation, recrutaient chez eux, en qualité de médecins, et moyennant salaire, tout les des jeunes gens dont les familles habitaient la

---

(A). Biblioth. de la Fac. de méd. de Paris, Papiers Patin



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is mirrored and cannot be transcribed.]*

(158)  
provenance des étrangers, et qui se destinèrent à la carrière  
honorifique. Latin ne put résister aux prières qui lui  
furent faites en ce sens; on crut, de son côté, à la louange,  
jamais pour lui il ne put être question d'honorarium; il  
ne songea qu'à une chose: être agréable et utile à ses amis.  
Le fils de J. D. Horstius, celui de Godofroy Breuning, et  
surtout le jeune Noel Falconer, virent successivement vivre  
de la vie commune avec le célèbre médecin de Paris, et  
l'habitué, tout son égite, au travail et à la pratique de  
l'honorabilité. « Je serai à M. votre fils ce que je pourrai à  
cause de vous et de lui; et afin que vous n'ayez point  
de querelle ennable, commandez lui bien son devoir; il me  
sera très-recommandé, n'en doutez point, c'est assez qu'il  
porte votre nom. Je n'ai jamais voulu prendre personne  
en jureur; je ne sais ce que c'est; je ne vous demanderai  
rien; dites-moi seulement si vous voulez qu'il fasse son  
cours en philosophie ordinaire, qui suffira à un étudiant... »  
Il fait très-bien froid mais nous avons du bois pour nous  
chauffer, joint qu'il fait chaud dans mon étude, et nous  
étudions tous les soirs tête-à-tête, jusques à l'heure du  
souper, et après nous couchés auprès du feu, de quelque ma-  
nière agréable, physique, historique ou politique. Notre Lan-  
lus nous conte toujours quelque chose de curieux; il aime  
l'antiquité, et nous entretient gaiement de bien que nous

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



allant souvent nous coucher une heure plus tard que  
noel n'avoit retolu..." (A)

"Que Martin Shookind m'envoie son fils aîné quand il  
voudra, je le recevrai affectuellement, je le garderai, je le  
retiendrais & aus moy étude, et le quis'rais comme le fils  
d'un très cher ami... Il pourra apprendre à parler fran-  
cois, il verra notre grande ville, le Palais Royal, le  
Parlement, l'École des Médecins, notre École royale de  
Combrai; il assistera à nos Mises, aux dissections; il  
pourra visiter un grand nombre de Palais aux environs  
de Paris, Fontainebleau, St Germain, Meudon, Versailles,  
St Denis, &c. Il pourra venir m'entendre à mes leçons de  
Combrai... je le nourrirai à ma propre table, sans  
aucune punition, tout j'admire l'héritage de son père, et  
tant j'espère l'amitié qu'il m'a toujours montrée..." (B)

Noel Falconet resta environ quatre ans (1658-1662) auprès  
de Guy Patin, qu'il quitta pour aller prendre son grade à  
Montpellier. Ce n'était pas là l'intention d'un maître, qui  
avait toujours compté doter la Faculté de médecine de Paris  
d'un nouveau docteur, sachant ce les motifs. Le jeune homme,  
du reste, ne paraît pas avoir toujours répondu aux espérances

(A) Lettre à Falconet, 29 oct. 1658; 4 nov. 1658

(B) Lettre à Wtembogard, 12 sept. 1662; Lettre à Horstius, 26 nov. 1665





de luy Médecine. Patin en parle librement a son : "Le jeune Fab-  
 conet est en un d'angereux poste, car il aime la debauche, la  
 quelle est fort frequente a Bourges; Dieu luy face la grace  
 de s'amender et d'y profiter, car il n'aime gueres l'estude et est  
 un grand hypocrite. Utinam nunquam pœnitent Patrem, vi-  
rum optimum, cō misisse Filium. Sous moy je suis ravi  
 de cette discharge : Nimia laborat protervia (?) et stolidā  
procacitate il est de ces jeunes gens Horace : Cereus in vitium  
flecti, monitoribus asper. - Utinam Deus illi immittat  
melioem mentem. Il a assez d'esprit, mais il aime mieux  
 le jeu que l'estude, et a besoin d'argent que pour jouer, quā  
utinam careat, afin qu'il ne joue point..." (A)

Le jugement siire de Guy Patin ne fut point rectifié  
 dans la suite; Noel Fiacrech parcourent honorablement sa  
 carrière; il fut membre du Collège des médecins de Lyon, mé-  
 decin par quartier du roi, et mourut à Paris le 16 mai 1734,  
 laissant quelques ouvrages écrits suivant les doctrines  
 hippocratiques.

— C'est dans ce quartier si opportune dans son Cabinet  
 de travail, entouré d'une véritable merveille de l'œuvre, et  
 c'est en quelque sorte, par le regard de l'homme illustre  
 dont le portrait étoit appendu au plafond, que Guy

---

(A) - Lettre à son, 17 nov. 1662.





Patin ecrivit d'un nombre de Lettres, dont un grand nombre  
 ont échappé à la destruction. Ce liseur infatigable, ce  
 fureteur des curiosités, cet amateur passionné de la littérature  
 et de la science, cet épistolier inégalable, a passé presque  
 toutes ses heures à écrire à plus de cent correspondants tant  
 de la France que de l'étranger. Une pratique fort étendue,  
 les devoirs du professorat, la participation qu'il a eue  
 à l'édition d'un grand nombre d'ouvrages, les livres qu'il  
 a composés (A), rien n'a pu le détourner d'entretenir avec  
 ses nombreux amis, une correspondance soutenue, inces-  
 sante, journalière, pendant plus de quarante ans. Toutes  
 ses Lettres, vues dans les originaux, constituent un  
 véritable journal écrit au jour le jour, de curiosité et de  
littérature, et on le surprit plus d'une fois malade, la  
 main paralysée par le rhumatisme, dictes à ses fils,  
 apposer une signature tremblotante, pour ne pas sul-  
 pendre une correspondance qu'il savait faire la joie de  
 ses heureux amis. Le service postal était loin d'être orga-  
 nisé comme il l'est aujourd'hui; aussi, Patin n'expé-  
 diait ses Lettres, par cette voie, qu'une fois par  
 semaine, le vendredi le plus souvent, et il avait le soin  
 de les sceller avec son caducée repris autour de ses armes. Ce  
 caducée, nous en avons pu voir l'impression, et l'avons fait

Il est certain que l'homme est un être sensible, et que sa nature est de sentir. Mais il est également certain que l'homme est un être raisonnable, et que sa nature est de raisonner. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la raison, et non par les passions. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la loi, et non par son intérêt particulier. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la justice, et non par l'injustice. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la vérité, et non par le mensonge. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par le bien, et non par le mal. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la vertu, et non par le vice. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la sagesse, et non par la folie. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la modération, et non par l'excès. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la tempérance, et non par la débauche. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la chasteté, et non par la luxure. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la sobriété, et non par l'ivresse. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la douceur, et non par la violence. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la patience, et non par l'impatience. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la charité, et non par l'envie. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la pitié, et non par la cruauté. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la bonté, et non par la méchanceté. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la douceur, et non par la dureté. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la simplicité, et non par la complexité. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la pureté, et non par l'impureté. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la sainteté, et non par l'impiété. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la gloire, et non par la honte. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par l'honneur, et non par le déshonneur. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la dignité, et non par l'humiliation. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la grandeur, et non par la petitesse. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la noblesse, et non par la bassesse. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la gloire, et non par la honte. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par l'honneur, et non par le déshonneur. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la dignité, et non par l'humiliation. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la grandeur, et non par la petitesse. C'est pourquoi il est nécessaire que l'homme se gouverne par la noblesse, et non par la bassesse.



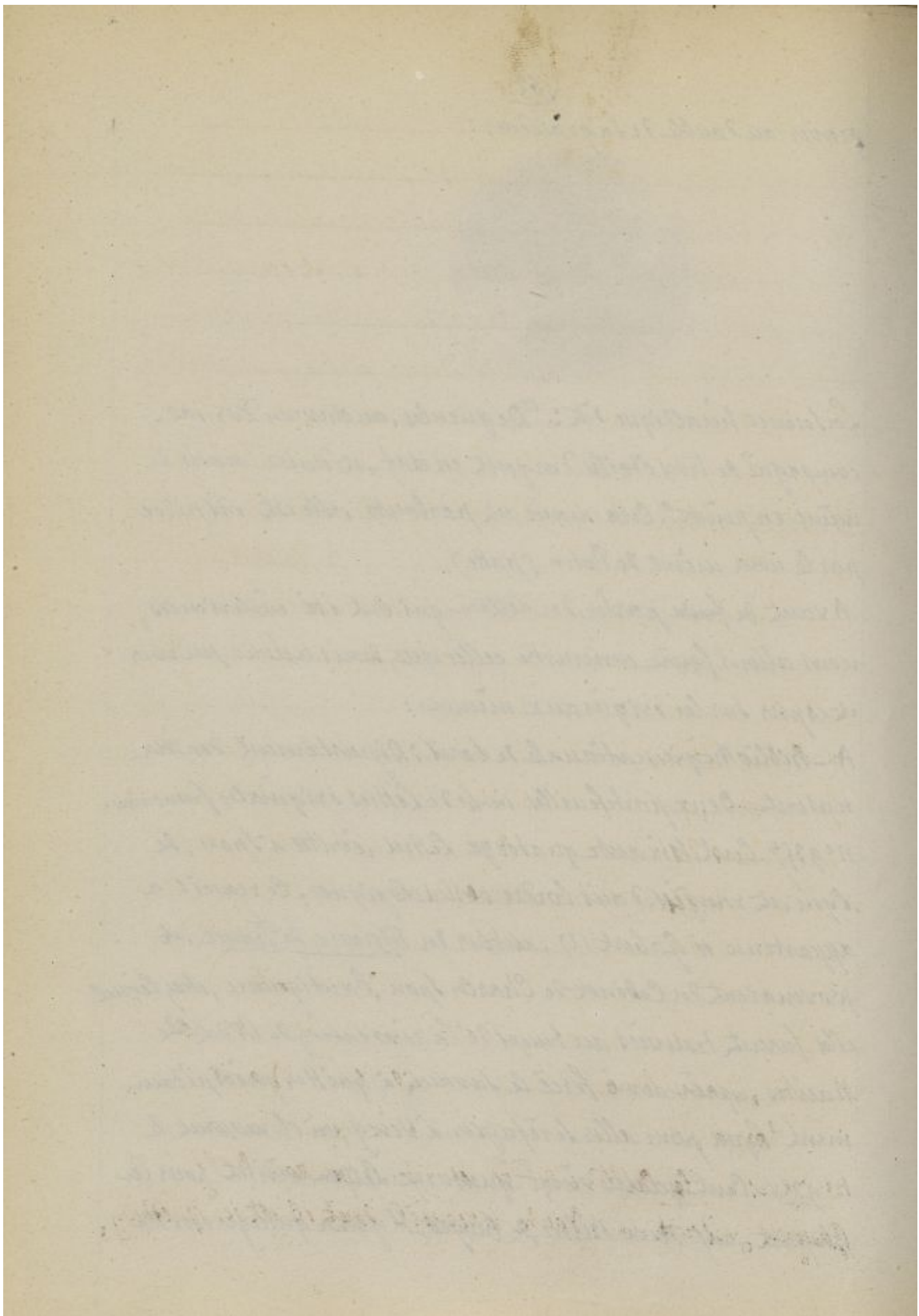
graver au double de la grandeur :



La science héraldique dit : "De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent en chef, et d'une main levée en pointe". Cette main est parlante, elle est mise pièce par le nom même de Patin (patte).

Avant de faire parler des lettres qui ont été imprimées, nous allons faire connaître celles que nous avons pu voir et copier sur les originaux mêmes :

Ar. - Bibliothèque nationale de Paris ; Département des manuscrits. Deux portefeuilles in-f<sup>o</sup> de lettres originales françaises. N<sup>o</sup> 9357. Cent soixante quatorze lettres, écrites à Lyon, de Lyon, et rangées dans l'ordre chronologique. Ce recueil a appartenu à Gobert (1), auteur du Mercurius de France, et provenait du Cabinet de Charles Spon, antiquaire, chez lequel elles furent trouvées au temps de la réinvasion de Louis de Navarre, après avoir forcé le savant à quitter précipitamment Lyon pour aller se réfugier à Vevey, où il mourut le 11<sup>e</sup> 9358. Cent quatre vingt quatorze lettres écrites pour la plupart, aux deux Melin, de Broges, il y en a quinze écrites





à Lyon, une à Charpentier médecin de la Faculté de Paris,  
elles vont du 20 avril 1630 au 30 mai 1644. Le recueil  
qui a appartenu d'abord à Antoine Briasson, libraire,  
puit, en 1695, à Claude Brochette, avocat et échevin de  
Lyon, est curieux d'un portrait de Guy Patin peint et  
gravé par Masson en 1670, et d'une autre gravure  
d'après Nat. Jouvenet, représentant Charles Patin  
avec sa femme Marguerite Hommey, et ses deux filles

B. - Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

de Fouchier, an ( ), le chirurgien  
Peysson fait ait don à la Faculté d'un recueil bien  
précieux provenant de la succession de Guy Patin. Ce  
recueil comprend :

1° Lettres latines, au nombre de 460, toutes de la main de  
Guy Patin, qui les a recopiées lui-même avant de les en-  
voyer à leurs destinataires. A part quelques unes qui ont  
été imprimées à l'étranger, elles sont toutes inédites  
et commencent au 28 mars 1652 pour finir au 4 avril  
1669. C'est une correspondance suivie avec soixante deux  
des plus fameux médecins du siècle, avec Thomas Bar-  
tholin, Diemerbroeck, Harstius, Lotichius, Volcanus,  
Van Horne, Van der Linden, etc. Dans les Mémoires hist.  
littéraires sur le Collège de France (t. II, p. 180) l'abbé  
Gouget, sachant sans doute le recueil dont il est ici question,





2<sup>de</sup> connaît un grand nombre de Lettres de Guy Patin, toutes latines, depuis le 7 Juin 1639 jusqu'au 4 Avril 1662. Il s'en est vu de là qu'il manqueroit à la Collection Formée pour Peryssus, un grand nombre de Lettres écrites dans l'espace compris entre le 7 Juin 1639, et le 28 Mars 1652.

2<sup>e</sup> Lettres écrites à Patin. Elles sont originales, et au nombre de cinquante quatre. Elles sont signées de ces noms: Falconnet, Spon, De Salins jeune, Nassyne, Paul Ferry, Laumotte, Plumpius, Alcide Musnier, Meissonnier, Meynard de Fauxlon, Guillemin, Guioz de Geracubé, Francort Linank, Bourdelot, Evrard Vorst, Challamel, le duc de Belin, Le Clerc, Boullanger, Pierre Louis, Franckheneau, de Hubly (ou de Nully).

3<sup>e</sup> Dix-neuf Consultations en Latin, rédigées par Guy Patin pour plusieurs maladies; quelque unes portées aussi concurremment, et signées, de Piètre, de Riolan, de Courtois, &c. &c.

4<sup>e</sup> Des courtes (français) que Guy Patin a prononcées contre Jean Chartier. nous l'avons Formée in extenso. (voyez plus haut. p. )

5<sup>e</sup> Deux cachets (en Latin) de Guy Patin, l'un sur le Londanium, l'autre sur la Manne, tels qu'il les a écrits à des Ecoles du Collège de France.

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is mirrored and cannot be transcribed.]*



6<sup>e</sup> Consultation de médecine, écrite en latin par Zacharie  
Bonnellier, sur la dysenterie; elle est adressée à Cornu, avoué,  
beau-père de Bonnellier. La date est de Janvier 1593

7<sup>e</sup> Copie d'un traité que Guy Patin a passé le dimanche 26 Nov.  
1633, avec Rigaud, marchand libraire à Lyon, pour l'im-  
pression d'un manuscrit de médecine, intitulé: *Gaspard Hoff-  
manni tractatus de calido et spiritibus. De humoribus, et de  
partibus similaribus solidis*

8<sup>e</sup> Manuscrit latin, intitulé: *Francisci Ulmi, Sictaviensis  
doctoris medici, De Piene libellus*...

9<sup>e</sup> Lettre de faire part pour les funérailles de Patin  
tout ce recueil, lequel, certainement, n'est qu'une portion  
de la collection primitive, est précédé d'une Lettre de Patin à  
son fils, servant en quelque sorte, de Préface. L'importance  
de cette pièce inédite, son haut caractère de curiosité n'échap-  
peront à personne. La voici:

Lettre de Mons<sup>rs</sup> Patin, écrite à son fils, servant de Pré-  
face à tout ce Recueil.

mon fils... Je parle à vous comme si c'estoit icy mon tes-  
tament. Tous ces cahiers que vous voyez sont un ramas-  
sant aucun ordre, de choses fort différentes, que j'ay appri-  
ses et ouy dire aux uns et aux autres; mais la plus grande  
part vient de la conversation que j'ay eüe durant quel-  
ques années, cum viro clariss. et doctissimo Nicolo

*[Faint, illegible handwriting on aged paper]*



Bouillon, dans le Cratoire de Paris. Il y a quantité de  
 bons mots qu'il faut bien savoir. Il peut y avoir  
 quelque mesconce ou fausseté; mais il y en a peu; la  
 plus part des citations y sont vraies; car j'y ay pris plaisir  
 en les vérifiant. Il y a quelques points bien libres  
 et bien délicats touchant la Religion et le Gouvernement  
 des Princes, qu'il vaudroit mieux bien savoir et les avoir  
 dans l'esprit, que les rédiger par escrit, cela estant meilleur  
 à dire qu'à être divulgué. Je les ay néanmoins escrits  
 tant pour moy que pour vous. Faites en vostre profit,  
 mais ne les montrez jamais à personne, non plus que  
 des vestimens par escrits. Ayez les pour vous, estudiez les,  
 lisez les, mais ne dites jamais que vous avez cela en des  
 cahiers escrits de ma main; car enfin, vous vous trou-  
 veriez embarrassé, et peut être de les prêter à quelqu'un;  
 ce que vous ne devez jamais faire, pas même à votre  
 frère, si vous ne le jugez fort capable de tout secret. Ne  
 autrement, si vous pensez que cela luy serve, ne luy en rien  
 pas. Si vous y découvrez quelque faute, amandez la  
 sagement. Tout ce que j'ay cy dit des Jésuites, croyez le  
 comme très vray, mais ne le dites jamais que très à propos,  
 de peur de vous charger à crédit en vain, et même à votre  
 grand regret, de la haine de ces gens là, qui ne valent  
 rien, et qui même ne pardonneront pas à Jésus Christ





ils le tenoient pour avoir de l'argent. <sup>(167)</sup> Alteri Sudei,  
Mezentis, homines perditissimi, sint tibi tanquam Uthnici  
et Publicani. J'ay pressé quelques uns de mes cahiers à froid le  
 met amis. L'un après l'autre, mais je m'en suis toujours re-  
 penty. C'est pourquoy ne les, je veut le dit encore un coup, ne  
 les prestes j'amaill ny ne les fasses voir à personne. Gardez les  
 pour vous; Habeas tibi et Musci. Lisez les et les bruslez plus-  
 tost que de les prestes j'amaill à personne. Adait avant que de  
 les brusler, apprenez les. Il y a là dedans quelque chose de bon,  
 qui n'a quelque foit servy entièrement, et qui vous servira  
 bien aussi, si vous en sçavez faire vostre profit. Tout ce  
 qui est là dedans n'est pas toujours vray adait; ex alio  
rum sententia interdum locutus sum. Sunt mala, sunt  
quaedam medicoria, sunt bona multa. Est Ogishus  
Homericus. Sçavez à en faire sagement vostre profit,  
 croyez moy. Et tibi bene tibi eris.

On sait qu'un autre groupe fort important de lettres  
 patristiques est celui que l'illustre critique adressa à  
 Falconet de Lyon, et qui sont au nombre de . . . Mais ne  
 s'avoués-ai en sont les originaux, si tant est qu'ils en  
 sont encore.

Enfin, telle est la prodigieuse activité de ce génie é-  
 pistolaire, qu'on trouve encore de lui un assez grand nombre





de lettres, tant en français qu'en latin, qui ont  
 mis en plusieurs ouvrages imprimés. Nous citerons  
 entre autres, le Recueil de traits, où il y a treize lettres  
 de Patin adressées à Vitenbergard entre les années 1651  
 et 1669, tant en latin qu'en français (A)

— Quant aux lettres imprimées, les éditions se sont  
 succédées avec une rapidité qui semble le goût que pre-  
 nait le public à la lecture de ces pages étonnantes de  
 verve et d'entrain. On peut les diviser en cinq groupes  
 distincts :

A. Lettres choisies de feu Monsieur Guy Patin, Docteur  
 en médecine de la Faculté de Paris, et professeur au  
 Collège Royal. Dans lesquelles sont contenues plusieurs  
 particularités historiques sur la vie et la mort des savants  
 de ce siècle, sur leurs écrits, et sur plusieurs choses cu-  
 rieuses, depuis l'an 1655 jusqu'en 1672. Francfort, chez  
 J. L. Du-Four, 1683, in-12, 522 p.

C'est la première édition des fameuses lettres. Il y en a  
 102 écrites à Falconet, 82 à Charles Spon, et 5 à G. D.  
 M. (Grat, docteur en médecine). Cette première édition de  
 Francfort, imprimée onze ans après la mort de Patin, eut  
 un tel succès qu'elle fut vite reproduite, sans presque aucun  
 changement ni additions.

*[Faint, illegible handwriting on aged paper, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



Deuxième édition. Paris, chez Jean Petit, 1685, in-12, de 433 p.  
Parishie d'un portrait. Les exemplaires se différencient quant à l'orne-  
mentation du titre: les uns ont un simple fleuron, les autres  
une sphère. Il est à croire qu'il y a fait deux tirages en même  
temps.

Troisième édition. Paris, chez Jean Petit, 1688, in-12, de 432 p.  
Même portrait, mais évidemment gravé de nouveau.

Quatrième édition. Rotterdam, chez Reiner Leers, 1689, in-12  
de 432 p. Il y a une lettre en plus, adressée à G. D. M. (Grad),  
le 7 février 1672.

B - Lettres choisies de feu M<sup>r</sup> Guy Patin (traduite comme Gen  
A.). Augmentées de plus de 300 lettres dans cette dernière  
édition; et divisées en trois volumes. Cologne, chez Pierre Du  
Laurent, 1691, 3 vol. in-12.

Il y a en tout 545 lettres; la première est du 20 janvier 1645;  
la dernière du 22 janvier 1672. Celles qui ne se trouvent pas dans  
l'édition de Tenaacfort (A), sont marquées d'un #.

Deuxième édition. Cologne, chez Pierre Du Laurent, 1692, 3  
vol. in-12. Même nombre de lettres, mais la pagination diffère.

Troisième édition. Paris, chez Jean Petit, 1692, 2 vol. in-12.  
547 lettres au lieu de 545.

Quatrième édition. La Haye, chez Van Bulderen, 1707, 3 vol.  
in-12.

Cinquième édition. La Haye, chez Van Bulderen, 1715, 3 vol.



179

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan and the age of the document. It appears to be a list or a series of entries, possibly related to a collection or inventory.

in-12°. Il y a eu erreur quant à la teneur ; on a mis sur chaque volume, tomé premier, cette faute a été réparée par un petit cartouche sur presque tous les exemplaires.

C. Nouveau Recueil de Lettres choisies de feu M<sup>r</sup> Guy Patin ...  
 existait à M<sup>r</sup> Bélin, Père et Fils, Docteur médecin à Broges ...  
 depuis l'an 1630 jusqu'à 1664. Rotterdam, chez Reinier Leers,  
 1695, 2 vol. in-12 (originairement reliés ensemble) ; t. IV, t. V. «  
 indépendants des tomes premiers».

Ce recueil est, en effet, «très indépendant» du recueil précédent B  
 et constitue la première apparition des Lettres de Patin aux de  
 Bélin de Broges, Lettres qui sont originaires de la Bibliothèque  
 nationale de Paris.

Deuxième édition. Rotterdam, chez Reinier Leers, 1725, 2 vol. in-12,  
 désigné par tomé quatrième et tomé cinquième. C'est que, en  
 même temps que le libraire Reinier Leers réimprimait ces  
 Lettres aux Bélin, il réimprimait par ailleurs les trois volumes  
 B. De telle sorte que cette édition C.I. doit avoir, pour être  
 complète, cinq volumes.

D. - Lettres choisies de feu M<sup>r</sup> Guy Patin, tirées du Cabinet de  
M<sup>r</sup> Charles Spon, contenant l'histoire du temps et des particularités  
sur la vie et les savants de ce siècle. La Haye, chez Pierre Gosse,  
1716, 2 vol. in-12.

En tout, 165 lettres. La première est du 24 novembre 1642 ; la  
 dernière, du 24 décembre 1658. Elle fut éditée pour la première

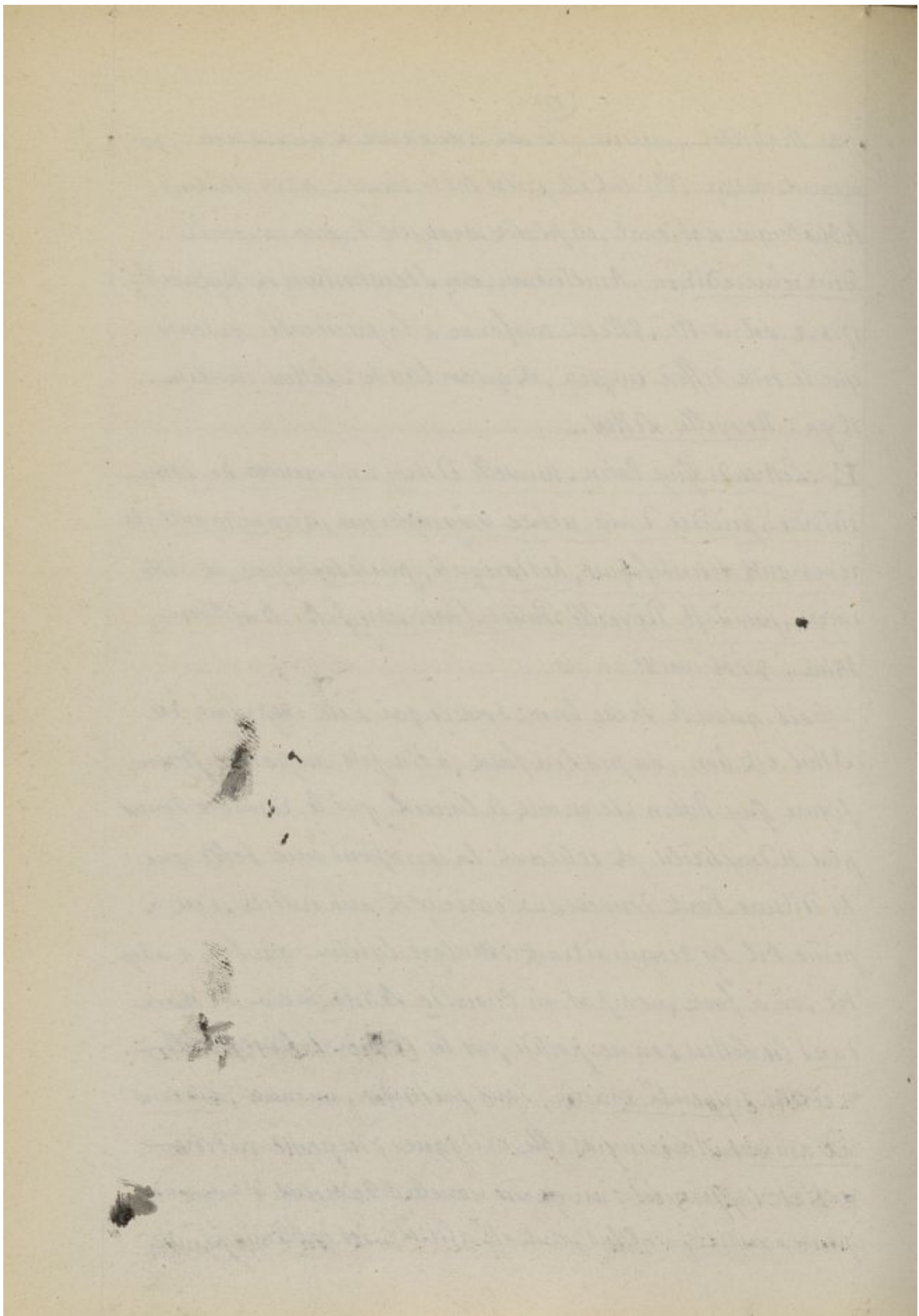




par Mahudel, médecin, juriste antiquaire & numismate, qui mourut en 1767. Elles ont été prêtés sur le recueil 9354 de la Bibliothèque nationale, ou plutôt arrangés d'après ce recueil Deuxième édition. Amsterdam, chez Steenbrouwer & Wytwerf; 1718, 2 vol. in-12. Elle est conforme à la précédente, excepté que le titre diffère un peu, et qu'au lieu de : Lettres choisies, il y a : Nouvelles Lettres..

E. Lettres de Guy Patin. Nouvelle Edition augmentée de Lettres inédites, précédée d'une notice biographique, accompagnée de remarques scientifiques, historiques, philosophiques, et littéraires, par J.-H. Niveille-Ponche. Paris, chez J.-B. Baillière, 1846, 2 vol. in-4°

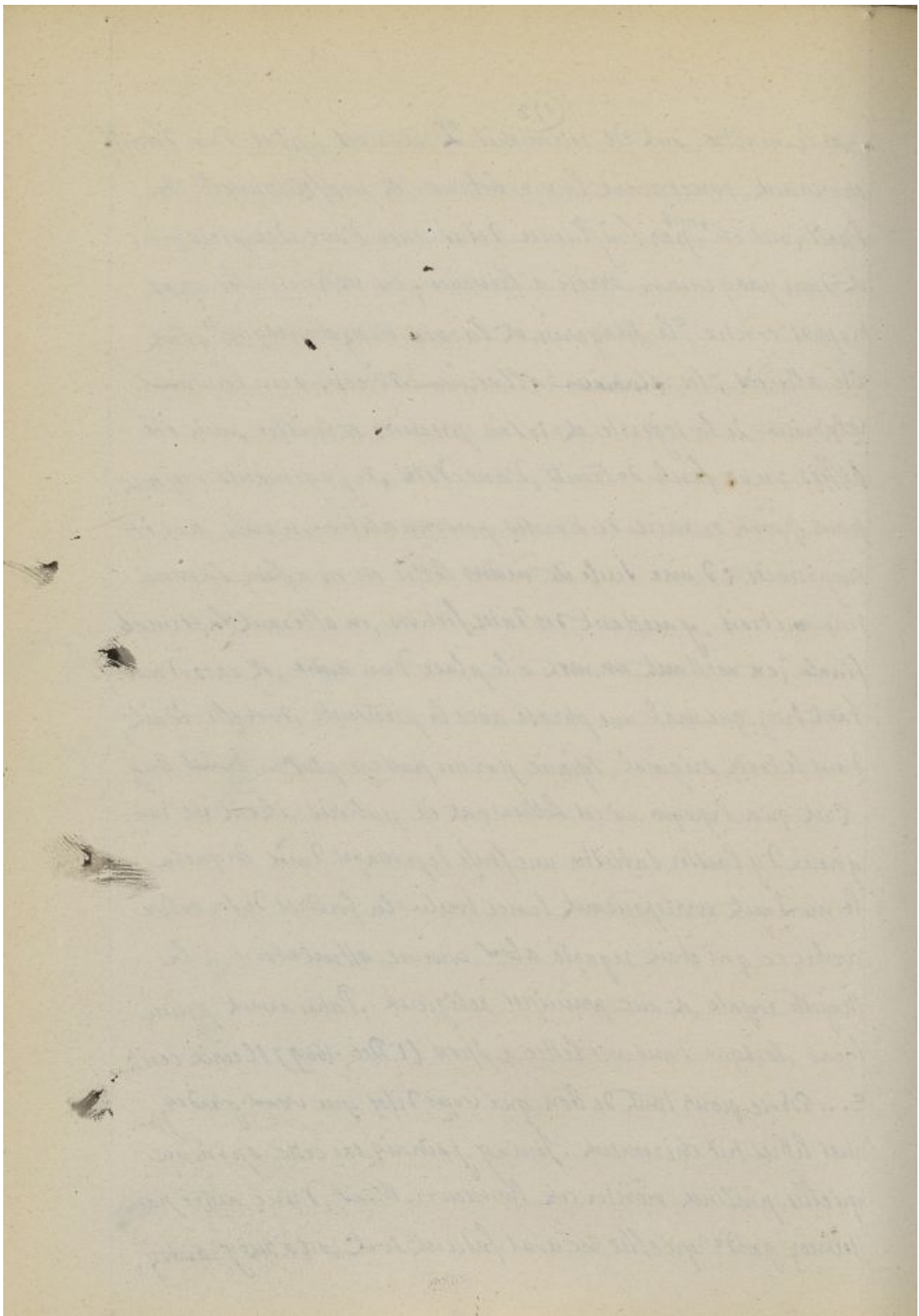
Moins qu'on le sache bien : tout ce qui a été imprimé des Lettres est bon, ou peu s'en faut, à être jeté au panier. Je me figure Guy Patin, secourant le lincaul qui le remuore depuis plus de deux siècles, et relisant sa correspondance telle que les éditeurs l'ont donnée aux curieux et aux érudits, c'est à peine s'il s'y reconnaît. Malgré les lettres qu'on a ajoutés, on a fait, non pas un Choix de Lettres, mais un choix dans les Lettres; on ne possède pas les Lettres telles que les a écrites, suspensâ manu, sans préface, aucune, amicus ad amicos, l'incomparable critique; des pages entières ont été supprimées; un grand nombre de noms d'hommes, pour avoir été mal lus, ont été altérés; des tables persista





par le maître ont été retranchés L'adoucissement d'un détail  
cherchant concernant la vie retirée et professionnelle de  
David, ont été <sup>omis</sup> par l'influence néfastre d'une idée préconçue  
d'un programme arrêté à l'avance, les véhémences apot-  
ropées contre "Le Magazin et la race Magazarienne", ont  
été altérées; les relations alléguées directes aux tendons  
relatées de la regente et de son premier ministre, ont été  
biffées; une foule de traits, d'anecdotes, de jugements, ayant  
pour point de mire de honnêtes personnages, n'ont pas été  
supprimés; d'une seule et même lettre on en a fait plusieurs  
sans en trois, y mettant des dates fictives, en altérant la formule  
finale, en mettant un mot à la place d'un autre, et raccordant  
tant bien que mal une phrase avec la précédente, dont elle était,  
dans le texte original, séparée par un passage plus ou moins long.  
C'est qu'à l'époque où ces lettres ont été publiées, il eût été dan-  
gereux d'y laisser subsister une foule de passages d'antiquaire  
le monde avec correspondance lance boules la fredras de son colere  
contre ce qui était regardé alors comme attentatoire à la  
Majesté royale, et aux principes religieux. Patin avait prévu  
le cas, lorsque dans une lettre à Spon (1<sup>er</sup> Dec. 1669) il écrivit ceci:  
"... Est-ce pour tout de bon que vous dites que vous gardez  
mes lettres très chèrement. Je n'ay jamais eu cette opinion  
qu'elles pussent mériter cet honneur. Mais, d'une autre part,  
prenez garde qu'elles ne vous fassent tort, ou à moy aussy,





pour la liberté avec laquelle je vous parle et c'est qu'il que font  
de nos affaires publiques ; si ceux n'aiment point d'un coup  
en faire le sacrifice à Villonin que Cobulle, in pari casu, a  
de bonne grâce nommé Gardipetem Deum "

Aussi, qu'est-il arrivé, par suite de cette liberté avec laquelle  
Patin écrivait à ses amis ? C'est que les éditeurs n'ont pas hésité  
à dresser, en 1694, à peu près intacts (sans l'orthographe)  
les lettres écrites aux deux Bélin, lettres moins familières,  
moins osées, moins compromettantes que d'autres itales que  
pour les lettres écrites à Lyon, dans lesquelles le correspondant  
pouvait aller la plume libre, sans entraves, emportant le mor-  
ceau à chaque coup, l'éditeur (mahudel) a sacrifié l'exacti-  
tude à la sécurité

Nous ne pouvons rien dire des lettres à Talonnet, car les ori-  
ginaux ne sont pas sous nos yeux ; mais il est probable qu'elles  
ont subi les mêmes aléas que celles adressées à Lyon.

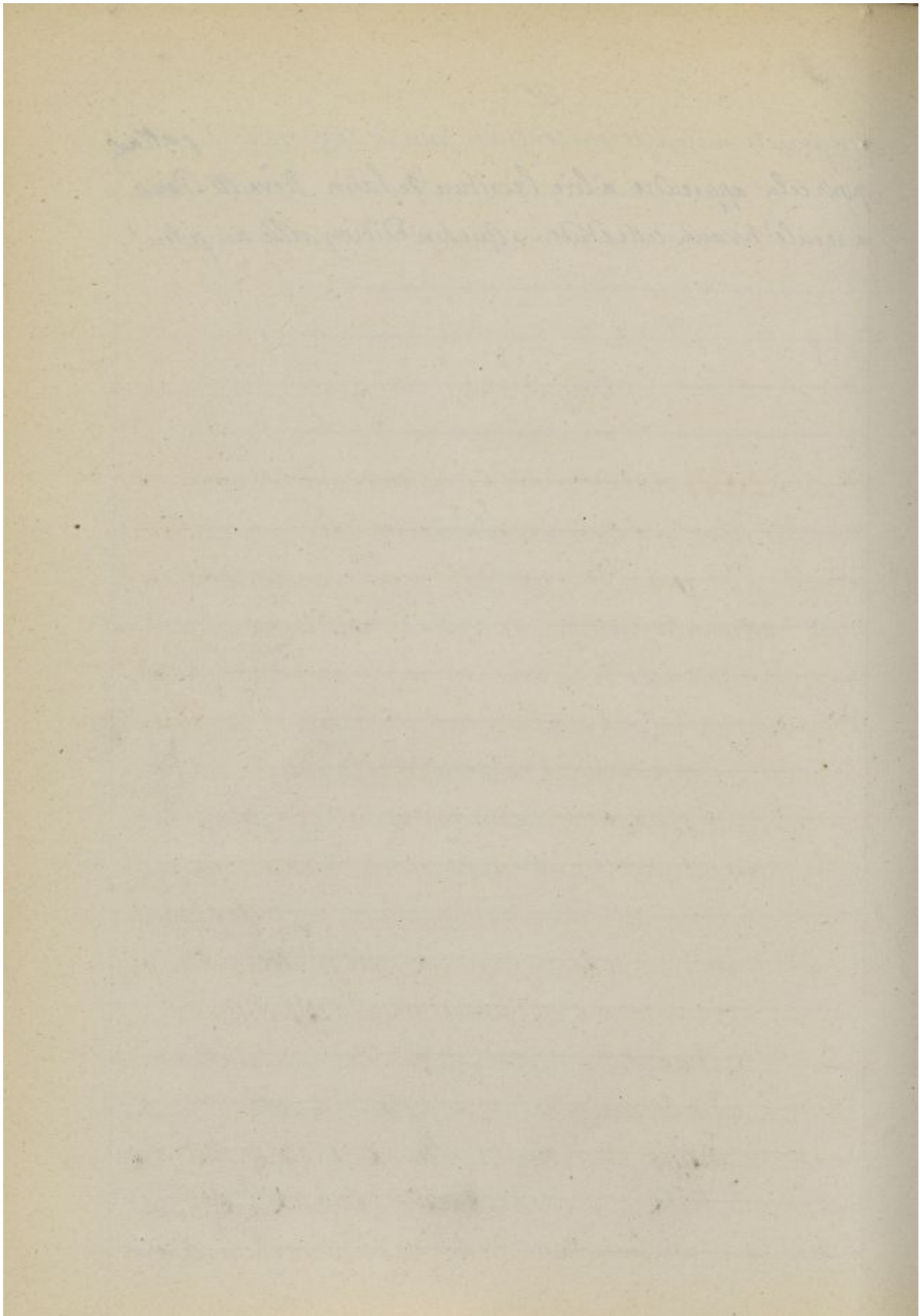
Que devient alors l'édition Niveville-Paris, donnée en 1816,  
et qui n'a été faite que sur les imprimés ! Il y a longtemps  
qu'elle a été jugée avec la sévérité qu'elle mérite. On ne peut  
pas donner à ce déplorable éditeur l'avoir osé renouveler les  
erreurs, les négligences du passé, et d'avoir feuilleté noncha-  
lamment, inspiré par le seul sentiment de la curiosité, les  
deux recueils de lettres originales conservés dans notre grande  
bibliothèque de Paris, sans se donner la peine de les copier,

*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



(174)

ou pour le moins, de les contrôler avec les imprimés. Il fallait  
pour cela apprendre à lire l'écriture de latin. Néveill-Paris  
a reculé devant cette étude... Que son Editing aille au pilon!



## Chap. XIV

### Carolus.

Pauvre Patin ! Il était arrivé à l'âge de 65 ans ; il avait alors deux fils, tous deux docteurs en médecine. Le premier, Robert, n'avait pas donné à son père tout ce que ce dernier avait en droit d'attendre de lui. Guy s'en plaignait amèrement.

« Je vous remercie de la bonne opinion que vous avez de mon fils ; il ferait bien s'il voulait, mais il n'aime guère l'étude à l'étudier, il est volage, il aime à courir : castode remoto, gaudet equis icereas in vitium flecto, ubi licium tardus promissor, prodigat acri. Mais j'espère qu'il s'améliorera, et qu'il m'écrira  tandem pro venturis ad locum fugam. Je souhaite qu'il devienne sage de bonne heure, et qu'il puisse mériter quel que jour votre faveur et vos bonnes grâces » (22 Jul. 1671)

Ambroise, Robert Patin qui, en qualité de fils aîné, avait été élevé dès le berceau à Orléans, parvint brillamment tout ses grades scolaires, depuis la maîtrise des arts (7 Jul. 1646), jusqu'au doctorat (19 Dec. 1650). Sa thèse : Le bruit public, la faveur des grands font-ils la réputation du médecin ? avait été

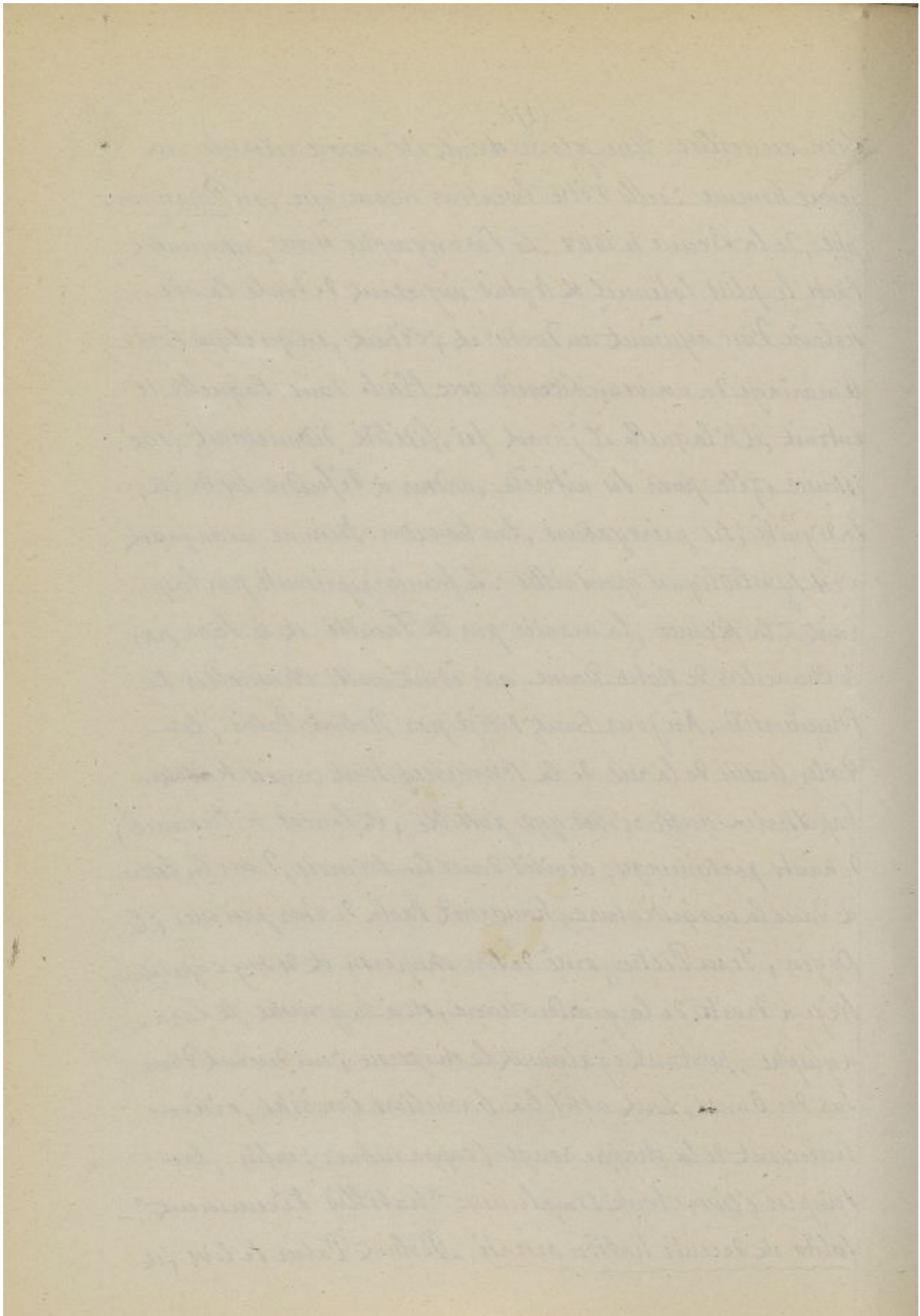


Chap. XII

Épilogue

Il est à regret que l'auteur n'ait pu donner plus de détails sur les événements qui ont précédé la révolution de 1789. Les sources auxquelles il a pu recourir sont trop rares et trop incertaines pour qu'il ait pu en faire un tableau complet et exact. Cependant, il a pu en donner une idée générale, et il a pu en faire ressortir les causes et les conséquences. Il a pu en faire ressortir les principes et les maximes, et il a pu en faire ressortir les résultats et les effets. Il a pu en faire ressortir les leçons et les enseignements, et il a pu en faire ressortir les vérités et les principes qui doivent servir de base à la constitution d'un peuple libre et indépendant.

bien accueillie. Une gloire devait être encore réservée au  
 jeune homme : celle d'être l'orateur incanté, ou Parangym-  
phe, de la Licence de 1664. Le Parangymphe était, assurément,  
 l'acte le plus solennel et le plus imposant de toute la vie  
 scolaire d'un aspirant au doctorat ; c'était, en quelque sorte,  
 le mariage du nouveau licencié avec l'École dans laquelle il  
 entrait, et à laquelle il jurait foi, fidélité, dévouement, obé-  
 issance zèle pour ses intérêts, ardeur à défendre ses droits,  
 la dignité, les prérogatives, son honneur. On en ne manquait  
 à cet symbolique épousailles : le fiancé, représenté par l'aspi-  
 rant à la licence, la mariée par la Faculté, et le Sage par  
 le Chancelier de Notre-Dame, qui était aussi Chancelier de  
 l'Université. Au jour tant désiré par Robert Patin, les  
 Ecoles battes de la rue de la Bucheries sont ornées de tapis-  
 series aussi riches que possible, et louées à l'avance ;  
 de hauts personnages, choisis dans les sciences, dans les lettres,  
 et dans la magistrature, honorent l'acte de leur présence ; le  
 Doyen, Jean Picot, orné de son chaperon et de ses caparotons,  
 siège à droite de la grande chaire, et à la gauche, le Para-  
 nymphe, portant également le chaperon ; au devant d'eux,  
 sur des bancs, sont assis les bacheliers émerites, ornés  
 seulement de la chappe rouge (cappa rubra) ; enfin, les  
 simples élèves sont simplement "habillés décemment", -  
solito et decenti habitu ornati, Robert Patin se lève, et

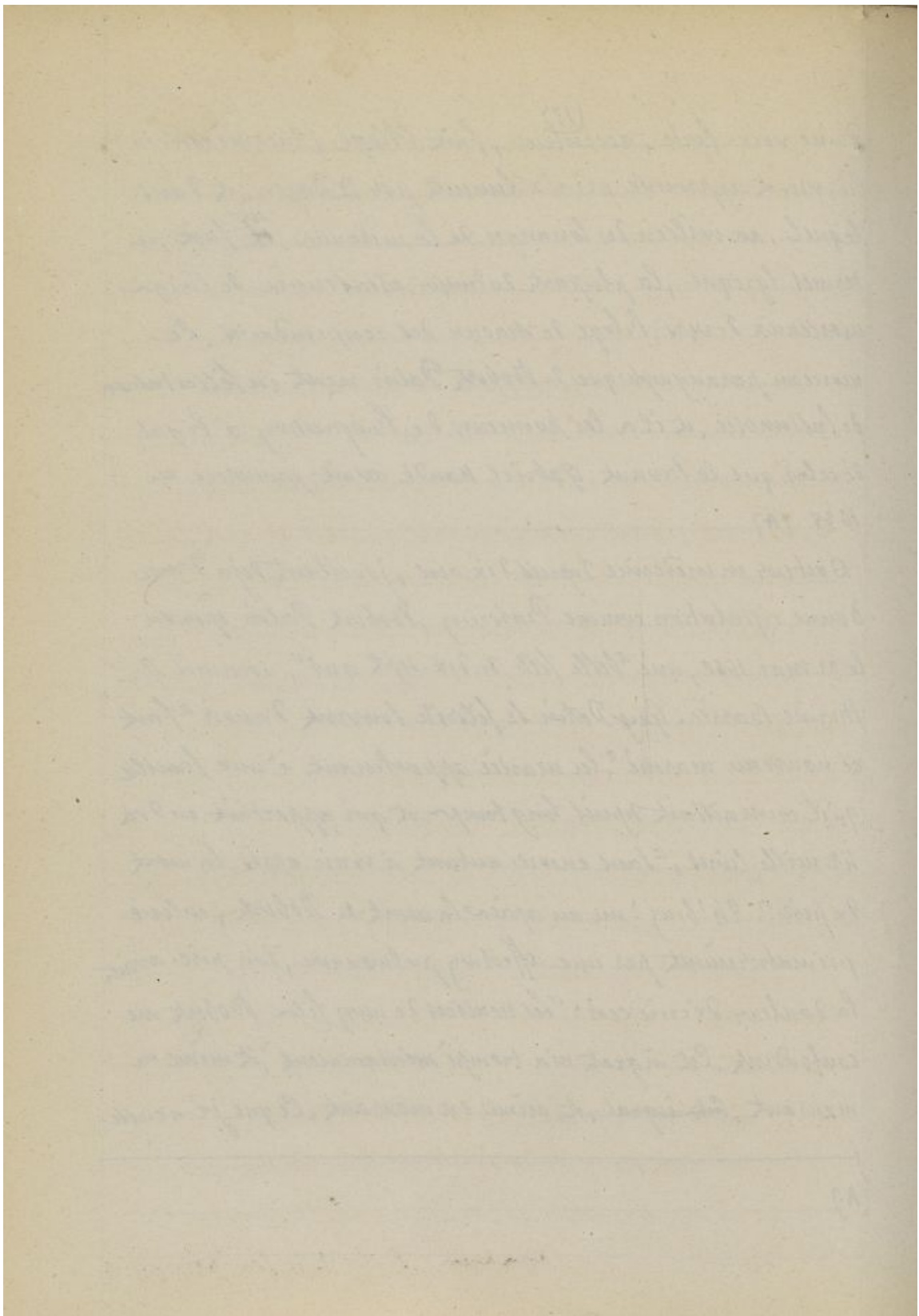




(177)  
D'une voix forte, accentuée, fait l'éloge (Eucomiasticon),  
lit, VII, et approuvé préalablement par le Doyen, et dans  
lequel, au milieu des louanges de la médecine, <sup>45</sup> fait, en  
termes lyrique, la plupart du temps accompagnée de long  
morceaux de vers, l'éloge de chacun des récipiendaires. Le  
morceau paranympique de Robert Patin recout les félicitations  
de l'assemblée, et il a les honneurs de l'université à l'égal  
de celui que le sorcier Gabriel Naudé avait prononcé en  
1629. (A)

Docteur en médecine depuis 21 ans, jouissant déjà d'une  
bonne réputation comme Praticien, Robert Patin épousa,  
le 31 mai 1660, une "belle fille de 17 ans", nommée Ca-  
therine Barrie. Guy Patin se félicite souvent d'avoir "fait  
ce nouveau mariage", la mariée appartenant à une famille  
qu'il crut avoir quitté depuis long temps, et qui apportait en dot  
12 mille livres, "sans encre autant à venir après la mort  
du père". Eh! bien! un an après la mort de Robert, enlevé  
prématurément par une affection pulmonaire, son père avait  
la douleur d'écrire ceci: "Les malices de mon fils Robert me  
confondent. Cet ingrat m'a trompé méchamment, et même en  
mourant, ~~Cet ingrat~~ même en mourant. Ce que je n'entre-

(A)





je n'aurais pu perdre un fils aimé, à qui je me fiais entièrement. Sa veuve eut ses avantages, et fit tout ce qu'elle put pour ruiner notre famille à son profit. Il avait, n'en doutons pas, des motifs sérieux pour jeter sur la tombe de son fils à peine formée, cette grave accusation, car il suffit de lire et de méditer sur l'homme et le célèbre critique pour se souvenir que les qualités de son cœur étaient en harmonie avec celles de son esprit; il était bon, affectueux, dévoué à ses amis, et, je le répète, il n'eût fallu que après la mort de son fils aimé il ait découvert des faits abominables, pour qu'il ait ainsi parlé d'un enfant qu'il avait chéri, qu'il avait entouré de soins paternels, et dont la foi lui avait attiré les sanglots.

Au reste, la lumière s'est faite sur ce point. N'est-ce certain qu'il a été frappé déjà à mort, poussé par les investigations de sa femme, et de la famille de cette dernière, Robert Patin surprit à son père une signature par laquelle il était avantage de toute la bibliothèque et d'une bonne partie des biens paternels (Hazon). De là après la mort de Guy Patin, un procès dans lequel furent engagés et cette bibliothèque et les précieux manuscrits qui périrent dans l'incendie.

— A l'époque où Guy Patin exhalait ainsi dans le sein d'un ami ses peines et ses douleurs, son second fils, son cher Charles, était en exil depuis quatre années. On le préférait bien, le Benjamin de la famille ~~et enfant~~, surtout de son père attiré



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

irréfutablement vers lui, par l'amour de cet emploi pour le tra-  
 vail intellectuel, pour la passion à étudier, et l'espoir de pénurie  
 qu'il mettait à poursuivre l'inconnu. On le dit, Charles Patin fut  
 un prodige de science; il n'avait pas six ans qu'il parlait, "comme  
 naturellement", latin avec les gens lettrés; à onze ans il entra  
 au Collège de Presles, et eut le bonheur d'avoir pour précepteur le  
 savant Albert, professeur de rhétorique; à 16 ans et demi il  
 était déclaré maître d'arts, en présence du nonce apostolique, de  
 vingt-quatre évêques, des grands de la Cour, du Parlement, et de  
 la ville, après une soutenance de cinq heures dans les deux langues.  
 Entraîné par la perspective d'un héritage que faisait luire à  
 ses yeux un de ses oncles (Claude Bourdon), jurisconsulte, il se  
 décida tout d'abord pour l'étude du droit, et au bout de quelques  
 années il était reçu docteur. Mais il était dit que l'enlèvement récla-  
 merait tôt ou tard le jeune homme; son père lui pouvait, du  
 reste, fortement: "Que tu sois avocat, lui disait-il, que tu  
 sois juge, jamais tu ne parviendras aux emplois élevés de la  
 magistrature, lesquels sont réservés aux grands et aux opulents.  
 Tu ne dois pas supporter d'être plus longtemps l'esclave de quel-  
 qu'un, de son opinion, de son ignorance, ou de son apathie. Si, au  
 contraire, après avoir abandonné les querelles du barreau, tu em-  
 brasses la médecine, pénétrant les miracles de la nature qui ont été  
 appelés son occultisme, tu pourras rendre des services, à toi,  
 aux tiens et à ta patrie, et peut-être dictes des lois, non seulement

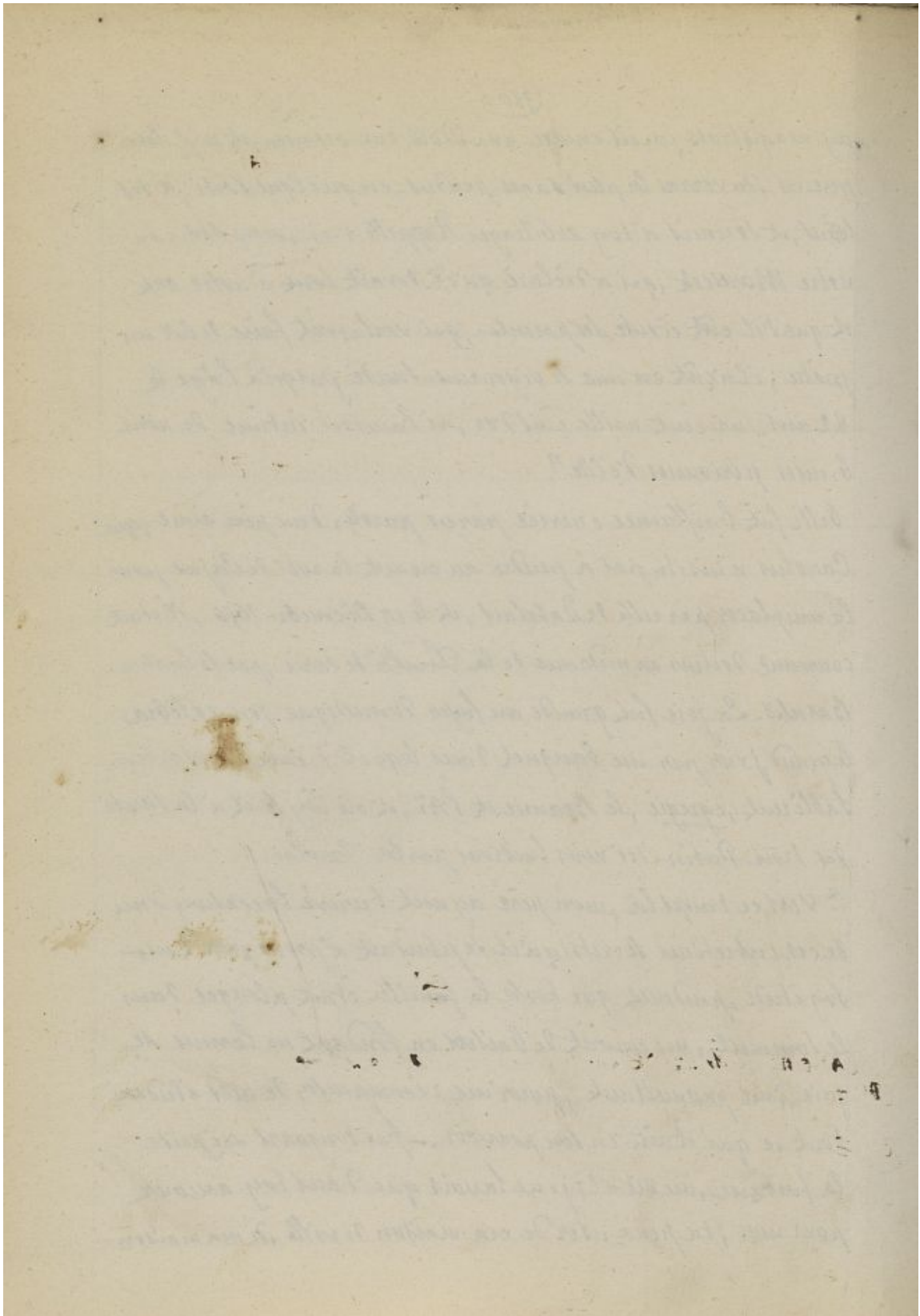
*[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*



aux magistrats, en ait encore aux Rois eux-mêmes, et aux Empereurs; tu verras les plus d'ages perdus, en quelque sorte, à tes côtés, et soumis à ton arbitrage. Rappelle-toi, mes Frères, notre Marsac, qui a déclaré qu'il devait tout à notre art, et que s'il eût eût des parents, qui voudraient faire de lui un prêtre, il n'eût eu une si vigoureuse santé jusqu'à l'âge de 82 ans, ni cent mille écus d'or, ni l'amitié intime de nombreuses personnes d'élite."

Belle fut l'influence exercée par ces paroles d'un père aimé, que Carolus n'hésita pas à perdre au croquet la robe de Cujas pour la remplacer par celle de Rabelais, et le 19 Décembre 1696, s'étant couronné Docteur en médecine de la Faculté de Paris, par le bonhomme Basalid. La joie fut grande au foyer domestique; on célébra le grand jour par un banquet dans lequel trente deux personnes s'abirent, egregie, le Beau-ne de l'Air, et où l'on but à la santé des trois Patin. Ici nous laissons parler Carolus:

"Vers ce temps là, mon père ayant trouvé l'occurrence d'un de ces embectiens secrets qu'il se plaitant à provoquer dans son étude, pendant que toute la famille était plongée dans le sommeil, me couvrit de baisers en fondant en larmes de joie; me promettant, pour me récompenser de mes études, tout ce qui était en son pouvoir. — J'ai toujours eu prisa la fortune, me dit-il; je ne t'avois que tout ton amour pour moi; tu peux user de ma maison de ville, de ma maison





des champs, et de very argent comme biens. — Il voulut alors que j'habitasse une maison séparée de la sienne<sup>(A)</sup>; il la décora d'un mobilier très convenable; il y ajouta une bibliothèque de livres choisis, se référant particulièrement à la médecine et à la fine littérature, des tablettes de tout genre, des instruments de chirurgie, un cabinet rempli de médicaments indigènes et exotiques, des cartes géographiques et chronologiques, des portraits d'hommes illustres, des médailles...<sup>(B)</sup>

Nous ne dirons pas ici les nombreux publications de Charles Patin; il est, surtout, une branche des connaissances humaines dans laquelle il fut illustré; on veut parler de ses travaux en numismatique qui ont fait époque dans la science.

Le jeune docteur était aimé et estimé de tous; l'acclémité était venue le trouver; il s'était même attiré la bienveillance de Louis xx, qui avait accepté la dédicace de l'un de ses ouvrages; depuis trois ans il était marié à une femme charmante, fille d'un médecin de Paris, et qui devait être pour lui une providence dans les jours de malheur<sup>(C)</sup>, lorsqu'une catastrophe

(A) - cette maison était rue St-Antoine, parodie de l'ant.

(B) - Ch Patin; Lyceum Patavinum

(C) - [B]. Voici l'acte de mariage de Marceline Hommets avec Charles Patin.

Paroisse St-Méry. Le dimanche, vingt-quatrième jour de juin mil six cent soixante et trois, furent fiancés noble homme Charles Patin



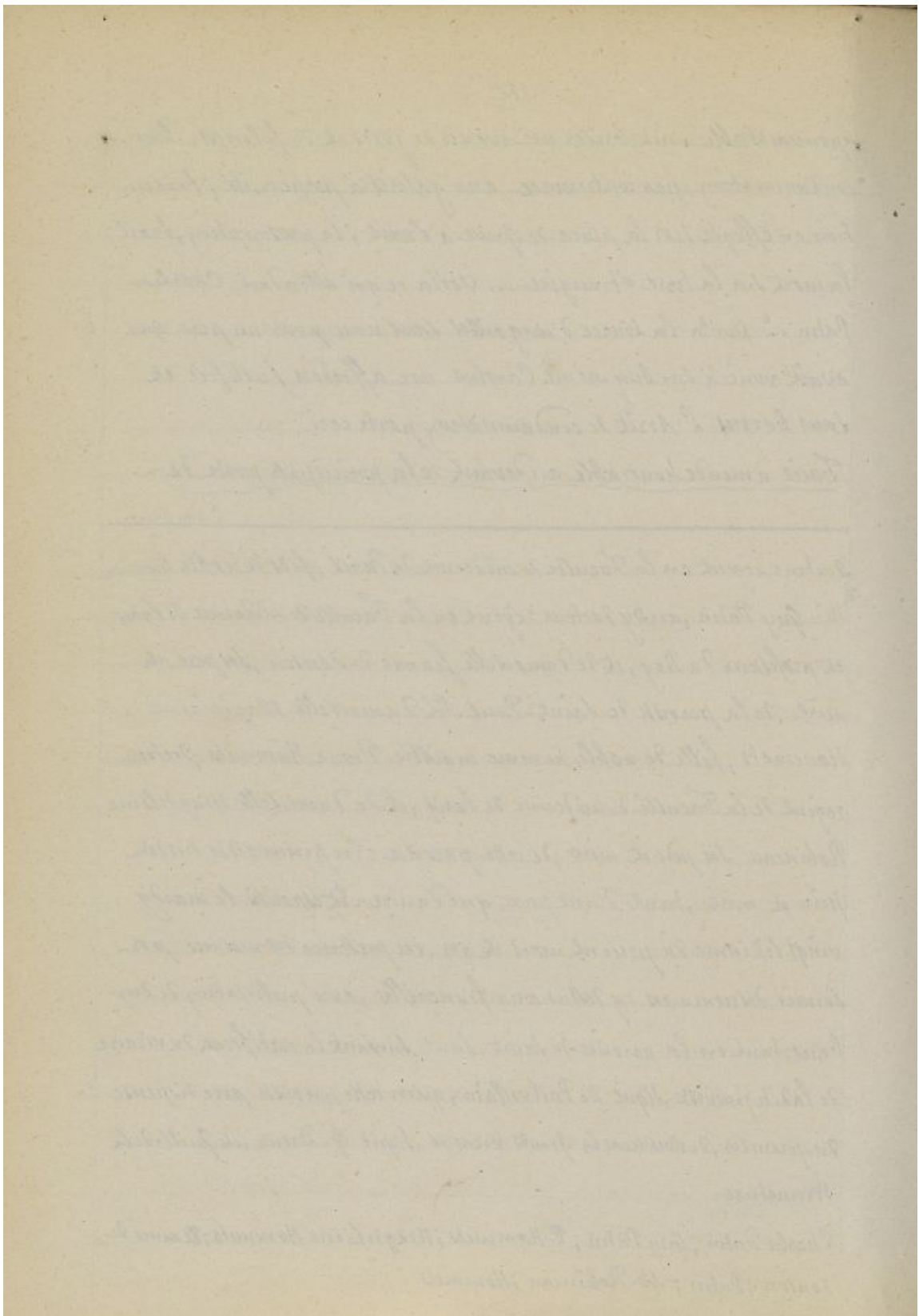
*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

épouvantable vint briser un avenir de joies et de félicités. Une  
condamnation; par contumace, aux galères à perpétuité; l'exécu-  
tion en effigie sur la place de Grève à l'aris; la prescription, l'exil;  
la mort sur la terre étrangère... Voilà ce qui attendait Charles  
Patin... Voilà la source d'angoisses sans nom pour un père qui  
avait vu à son bûch. aimé Charles une affection justifiée et  
sans bornes. L'Arrêt de condamnation porte ceci:

Faire amende honorable au devant de la principale porte de

docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, fils de noble homme  
M<sup>re</sup> Guy Patin, aussi docteur régent en la Faculté de médecine de Paris,  
et professeur du Roy, et de damoiselle Jeanne de Janson, son père de  
mère, de la paroisse de saint-Paul. Et damoiselle Magdelaine  
Hommelet, fille de noble homme maître Pierre Hommelet, docteur  
régent de la Faculté de médecine de Paris, et de damoiselle Magdelaine  
Robincau, son père et mère, de cette paroisse. En présence des susdits  
père et mère, tant d'une part que d'autre. Et épousé le mardi  
vingt sixième du présent mois de an, en présence des mesmes per-  
sonnes de nommes cy dessus aux fiancailles, avec publication de deux  
bans, fait en la paroisse de saint-Paul, suivant le certificat du vicaire  
de ladite paroisse, signé de Pailvillain, qu'en cette paroisse avec dispense  
du premier, de plusieurs autres vicaires, signé G. Dreux, et Guill. de la  
Houssière.

Charles Patin; Guy Patin; P. Hommelet; Magdelaine Hommelet; Jeanne de  
Janson; Patin; M<sup>re</sup> Robincau; Hommelet





L'Église de Paris, et aux galères à perpétuité, si pris et appri-  
hendé pourroit être; sinon en effigie, et un tableau attaché à  
une potence, qui sera plantée sur la place de Grève, avec con-  
fiscation de tous ses biens.

Et cette sentence eut son exécution le 15 Mars 1668.

Quel crime a donc commis Charles Patin pour encourir une telle  
peine? A-t-il forcé à l'honneur? A-t-il, s'abaissant jusqu'au  
niveau d'un voleur, volé quelque somme importante? A-t-il  
été concussionnaire, banqueroutier? Non de tout cela: le for  
de Guy Patin a été condamné au carcan pour avoir été accusé  
par les Libraires, d'avoir écrit quelques satyres d'invectives  
contre la Cour, et d'avoir introduit en France des livres prohibés:  
Le Beauclerc d'Etat par F. F. de Lisola; la Défense de Fouquet et  
l'entreprise de Gigeri; l'Anatomie de la Melle, livre de Linguet et  
Pierre Daronvillain; l'Histoire du Palais Royal, libelle anonyme,  
plus digne de puerilité que de la colère. Il ne faut pas chercher ailleurs  
leurs la cause de l'horrible malheur qui frappa Charles Patin.  
Son père s'exprime ainsi à cette occasion: "C'est le monde le  
plaisant, personne ne l'accuse, et, hors de quelques fripons de  
libraires, il est aimé de tout le monde... Sous adoucira notre plage,  
on dit: 1° que c'est par inadvertance que son procès lay a été fait  
comme à un homme absent qui n'a pu se défendre; 2°, que ça été  
par une Commission souveraine et particulière, sans droit  
d'appel, ce qui est entrain d'injustice, et marque d'autant plus le





dessein qu'on avoit de le perdre; & que la plus part des juges  
 ont recu des lettres de cachets et de recommandation sur ce qu'on  
 avoit besoin d'un exemple. Mais à quoy peut servir cet exemple?  
 Est-ce que tandis que les Hollandois & autres impriment des livres  
 d'histoire et principalement de la nôtre, dont les auteurs sont à  
 Paris, on pourra ôter aux particuliers l'envie et la curiosité de  
 lire ces nouveautés; & on alligue que c'est un homme de  
 grand crédit qui étoit notre parti secret, qui pouvoit à la  
 reine, & qui briguoit contre nous, pareillement à trouver parmi  
 les livres quelques volumes du Tractum de Moribus Traquet  
 et de l'histoire de l'entreprise de Gigeri. que ne parissent-ils  
 donc les auteurs de ces livres? que rien empêche-t-ils pas  
 d'imprimer en Hollande, ou que l'on n'imprime en France  
 tous ces livres & d'autres pareils qui ont été vendus d'abord  
 par les libraires au Palais de la rue Saint-Jacques. C'est  
 faire venir l'eau à la bouche de voir ces livres que l'on veut  
 supprimer et cacher avec tout de rigueur... Où est ce grand  
 crime? qu'on fait cet homme pour être si injustement puni?  
 On a nommé trois livres, savoir: un plein d'impieété, c'est  
 un livre haquenot appelé l'Anatomie de la Melle, par l'un  
 Du Moulin, ni ministre de Charantoy, comme si l'un qu'il étoit  
 était en France. C'est un livre de six sous; sans est plein  
 de ces livres, et il y a guère de bibliothèques où l'on n'en  
 trouve, et même chez les particuliers. Il y a liberté de conscience



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

en France, et les libraires en vendent tous les jours. Et même permis à un homme de changer de religion et de se faire huguenot s'il veut. Et il ne sera pas permis à un homme d'avoir un livre de cette sorte ? (car il n'en avait qu'un seul exemplaire. Le second étoit un livre, à ce qu'ils disent, contre le service du roi ; c'est le Bouclier d'Etat, qui fut vendu dans le Palais publiquement, et auquel on imprimera ici deux réponses. Le troisième est l'Histoire galante des Femmes de la Cour, qui sont de petits libelles plus dignes de mépris que de colère. Je pense que certains livres ne sont qu'un prétexte, et qu'il y a quelque partie secrète qui en veut à un fils et qui est la cause de notre malheur. Et en attendant, Seigneur Dieu, donnez-moi patience. Il faut être en ce monde enclavé <sup>ou</sup> et martelé. Je ne me suis jamais donné grand souci, mais en voici bien tout d'un coup à un âge de 67 ans. Il faut l'apporter patiemment ce à quoi on ne peut apporter aucun remède. Rufin, Dieu l'a voulu...!"

Que va faire la Faculté de médecine devant une telle catastrophe frappant un de ses membres ? Va-t-elle rayer du tableau des docteurs le malheureux Patin, le chasser honteusement d'une Ecole qu'il avait déjà illustrée par ses écrits, et pour laquelle son père avait déployé toutes les ressources de son talent, de son génie et de son dévouement ?...

Non... Les docteurs, sans tenir compte du terrible jugement d'un tribunal non indépendant, conservent leur infortuné confrère sur le rôle des médecins de la Faculté de Paris, et le 3 novembre 1668, huit mois après la condamnation, le grand Bedeau, en proclamant à haute voix, dans les Ecoles, les noms des docteurs régents, n'oubliait pas Charles Patin et le déclarait, comme auparavant, *doctor regens in saluberrimâ Facultate medicinæ parisiensis*. Par conséquent, tous les droits, tous les privilèges et tous les honoraires lui étaient conservés, et le médecin, frappé de mort civile par la condamnation aux galères perpétuelles, continuait à vivre dans les salles de la rue de la Bûcherie.

Quel plus touchant témoignage pourrait-on invoquer de l'innocence de Charles Patin que ce respect et cette affection qui lui sont continués par une compagnie si susceptible au regard de l'honneur et de la probité de tous ses membres !...





Mais le lieutenant général de la police, de La Reynie, veillait, et il signifiâ à la Faculté cet ordre jusqu'ici inédit et que nous fournissent les Registres-commentaires de l'Ecole de Paris.

*Sentence du lieutenant général de police de La Reynie, signifiée à la Faculté.*

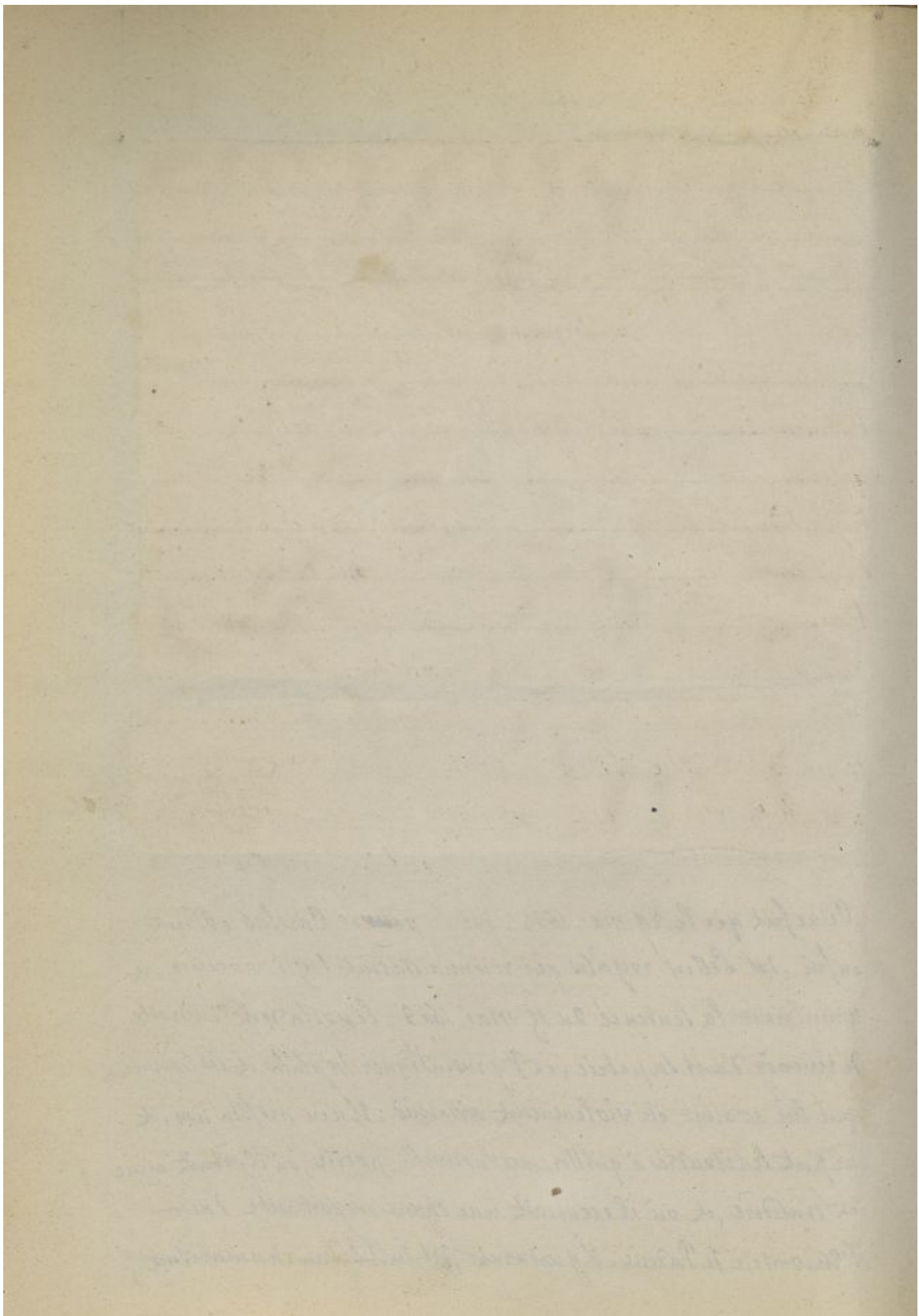
« Sur ce qui nous a esté représenté par le procureur général du roy, qu'encore que  
 « Charles Patin, docteur en médecine de la Faculté de Paris, par sentence de nous rendue  
 « par délibération du Coaseil et jugement dernier, ayt esté condamné le 28 février dernier,  
 « pour les cas mentionnés en son procès, à faire amende honorable au devant de la princi-  
 « pale porte de l'Eglise de Paris, et aux galeres à perpétuité, si pris et appréhendé pouvoit  
 « estre; si non par effigie et un tableau attaché à une potence qui seroit plantée en la place  
 « de Grève, avec confiscation de tous ses biens; laquelle sentence avoit esté prononcée et de  
 « suite exécutée le quinziesme jour de mars en suivant. Néanmoins, il auroit appris que, par  
 « surprise ou autrement, on avoit compris ledit Charles Patin dans le catalogue de tous les  
 « docteurs de ladite Faculté, qui se lit au premier et à l'ouverture des Escholles de méde-  
 « cine tous les ans, quoy que cette condamnation rendue contre luy soit ure mort civile,  
 « qu'il est privé de tous les honneurs et émoluemens dont jouissent les autres docteurs de  
 « ladite Faculté, comme il s'estoit tousjours pratiqué dans toutes les autres compagnies en  
 « semblables rencontres, où les noms de ceux qui estoient attins et convaincus, et contre les-  
 « quels il y auroit de semblables condamnations, estoient ostés du tableau et catalogue des  
 « noms de leurs confrères, et privés de tous honneurs et droicts appartenant à leur charge,  
 « afin de conserver l'honneur aux autres. Pourquoy requéroit qu'il y fût pourvu. Nous, fai-  
 « sant droit sur ce réquisitoire dudit procureur du roy, avons ordonné que le nom dudit  
 « Charles Patin sera rayé et osté du catalogue des docteurs de ladite Faculté de médecine,  
 « sans qu'il y puisse estre compris à l'advenir. Et sera la présente ordonnance signifiée au  
 « Doyen de ladite Faculté, et exécutée, nonobstant oppositions et appellations quelconques,  
 « et sans préjudice d'icelles. »  
 « DE LA REYNIE. »

« Signifié à noble homme, maistre Jean Garbe, doyen de ladite Faculté de médecine, par-  
 « lant à sa personne, en son domicile, le 9<sup>me</sup> jour de février 1669, par moy, sergent à verge  
 « au Chastelet de Paris. »  
 « CAILL. »

Il est intéressant de savoir avec quel sentiment la Faculté reçut cet ordre. Le voici exprimé par le Doyen sur son registre :

« Malgré les bons sentiments dont il étoit animé à l'égard de maître Charles Patin, et quoi-  
 « que jusqu'à ce jour il l'ait maintenu sur le catalogue, et l'ait fait jouir de tous les fruits et  
 « émoluemens de la Faculté, le Doyen, d'après le conseil des docteurs, et obéissant au juge-  
 « ment et à la sentence de M. de La Reynie, et forcé d'agir ainsi (*sed non nisi invitatus*), a,  
 « le 10 février 1669, fait imprimer un autre catalogue, d'où il a rayé le nom de M. Charles  
 « Patin, lequel restera privé des fruits et émoluemens de la Faculté. »

*Ce ne fut que le 29 mai 1683, que le parrain Carolus obtint, enfin, des Lettres royales qui reconnurent son innocence, et annullèrent la sentence du 15 mai 1669. Le vicaire en droit se revênit d'une robe blanche, et s'y revêdit les places et les livres qui lui avoient été violemment arrachés. Il ne profita pas, et ne put se résoudre à quitter une nouvelle patrie, ni se faire inscrire à l'Université de Padoue. Il y mourut, des suites d'un rhumatisme,*



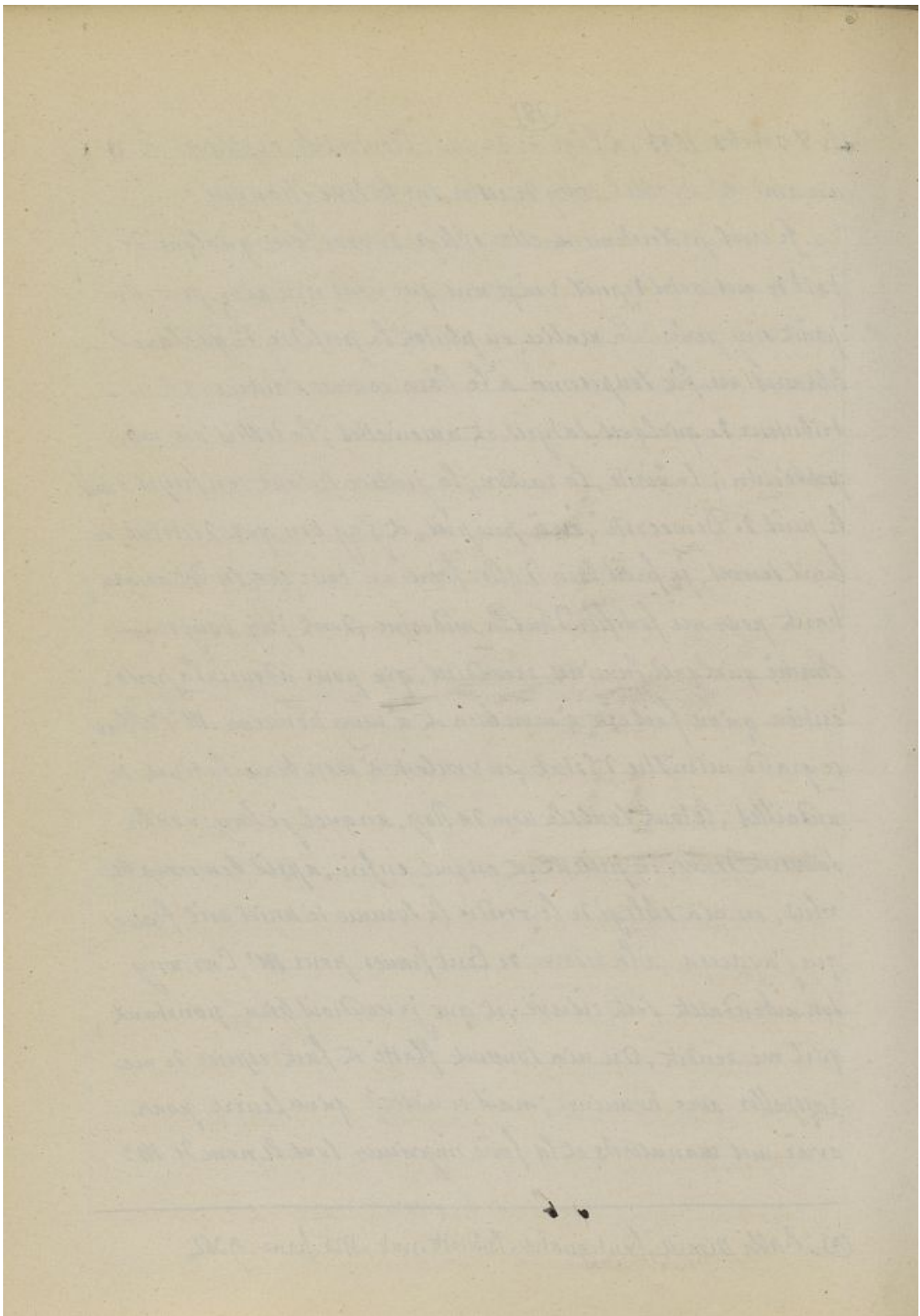


187

Le 8 octobre 1693, à l'âge de 60 ans, l'écrit se explique à  
un ami (A) sa résolution de rester sur la terre étrangère:  
... Je craindrois d'être obligé de vous faire quelque dé-  
tail de mes actes depuis vingt ans que vous n'en avez peut-être  
point eu parler. La malice ou plutôt la perfidie de quelques  
libraires me fit soupçonner à la Cour comme fauteur et le dis-  
tributeur de quelques satyres et amourettes; la rancune ou une  
persecution; la vérité, la raison, la justice se sont enfreintes dans  
le puits de Démocrate, ou à peu près, et j'ay cru que distribuer de  
leurs secrets, je ferois bien d'aller faire un tour chez les étrangers.  
Mais pour me fortifier dans la médecine, et puis j'ay toujours  
cherché quelques lumières recueillies, que pour adoucir la persé-  
cution qu'on fait être à mon bien et à mon honneur. M<sup>r</sup> Colbert,  
ce grand ministre d'Etat, en voulut à mon beau cabinet de  
médailles, le tout sous le nom du Roy, auquel je l'ay voulu  
donner et donner en présent, et auquel ensuite, après beaucoup de  
refus, on m'a obligé de le rendre la somme de huit mil francs  
que j'ay reçeu, à la redonne de ces francs pour M<sup>r</sup> Carcaing  
son intendant s'est redonné, et que je voudrois bien, pourtant,  
qu'il me rende. On m'a souvent flatté de faire espérer de me  
rappeller avec honneur; mais ce n'estoit qu'un leurre pour  
avoir mes manuscrits et les faire imprimer sous le nom de M<sup>r</sup>

(A). L'Abbi Micaise, l'antiquaire. Biblioth. nat. Ms. franc. 9367





Carcaay. Dès que je l'eus reconnu, j'en fis imprimer à Stras-  
 bourg la meilleure partie sous le nom d. Imperatorum Rom.  
numismata. Depuis ce temps là j'ay été en différentes villes  
 d'Allemagne, j'ay été à Vienne deux fois. L'Empereur m'y  
 ayant appelé la seconde... Dans ce même temps, le Roy fit  
 éclater sa justice & sa bonté en déclarant solennellement  
 et dans les formes, que C. P. estoit absolument innocent des  
 cas qu'on luy avoit imputés. Me voilà donc à couvert de  
 l'honneur, mais la meilleure partie de moy bien y a péri. Au  
 bout de deux autres années, la 3<sup>me</sup> République s'est déclarée  
 encore plus satisfaitte de mes services, et m'a donné encore un  
 charge plus haute, qui est la première de pratique... Vous serez  
 d'une aspiationnerment le reste de vos cours en Italie, me disiez-vous ?  
 Non, Monsieur, le cœur qui se plie si ardemment vers la  
 patrie, se chauffe tout les jours pour m'y faire retourner; mais  
 si m'y faut un employ digne de moy et de mon ambition. que  
 Sait-en si Sa Majesté, qui est tout à fait informée de moy  
 innocence, ne m'appellera pas à son service; ce seroit ma  
 plus grande passion; hors de là je ne scay que devenir. Je  
 suis icy dans la douceur de famille, avec ma femme, mes deux  
 filles que j'élève dans la littérature, dont je desire l'une au  
 mariage, quoy qu'en ce pays je ne sois encore retenu à aucun  
 état, et l'autre au Sibillak, sans engagement de sacrement  
 au y de moynerie... »

alibor

151  
L'abbé de la Rivière, par son zèle et son courage, a été  
le premier à se lever contre les abus de la cour, et à  
défendre les droits de l'église et du peuple. Il a été  
persécuté pour sa fidélité à la vérité, et pour sa  
courageuse opposition à la tyrannie. Son exemple a  
servi de modèle à beaucoup d'autres, et a été  
le commencement d'une réforme qui a duré  
plusieurs siècles. Son courage et sa fidélité ont  
été récompensés par le ciel, et il est maintenant  
dans le ciel, où il jouit de la gloire et de  
l'honneur. Son exemple est toujours devant nous,  
et nous devons nous en inspirer.



(180)

Auzelle, si Charles Patin le montrera si peu enprouvé à profiter  
complètement de la grâce qu'il avait obtenue, il faut au peu  
en accuser la Faculté, qui mit à la réintégration une déplorable  
condition, à savoir: ...

« Qu'il se purgera auparavant du soupçon d'avoir écrit  
« le volume des Lettres écrites par son père à plusieurs personnages, et dans lesquelles sont  
« malmenés la religion, les grands, des collègues et autres. »

L'accusation était encore cette fois mensongère, car Charles Patin n'a été pour rien dans  
l'impression de ces fameuses Lettres. Il le déclare hautement lui-même dans cette lettre qu'il  
écrivait à ses confrères de Paris, le 2 août 1683 :

« Charles Patin, chevalier, seigneur de Marci, docteur médecin de Paris et professeur extra-  
« ordinaire de médecine pratique au Collège de Padoue, aux très-illustres et très-sages les  
« doyens et docteurs de la très-salutaire Faculté de médecine de Paris; salut et toutes sortes  
« de prospérités. »

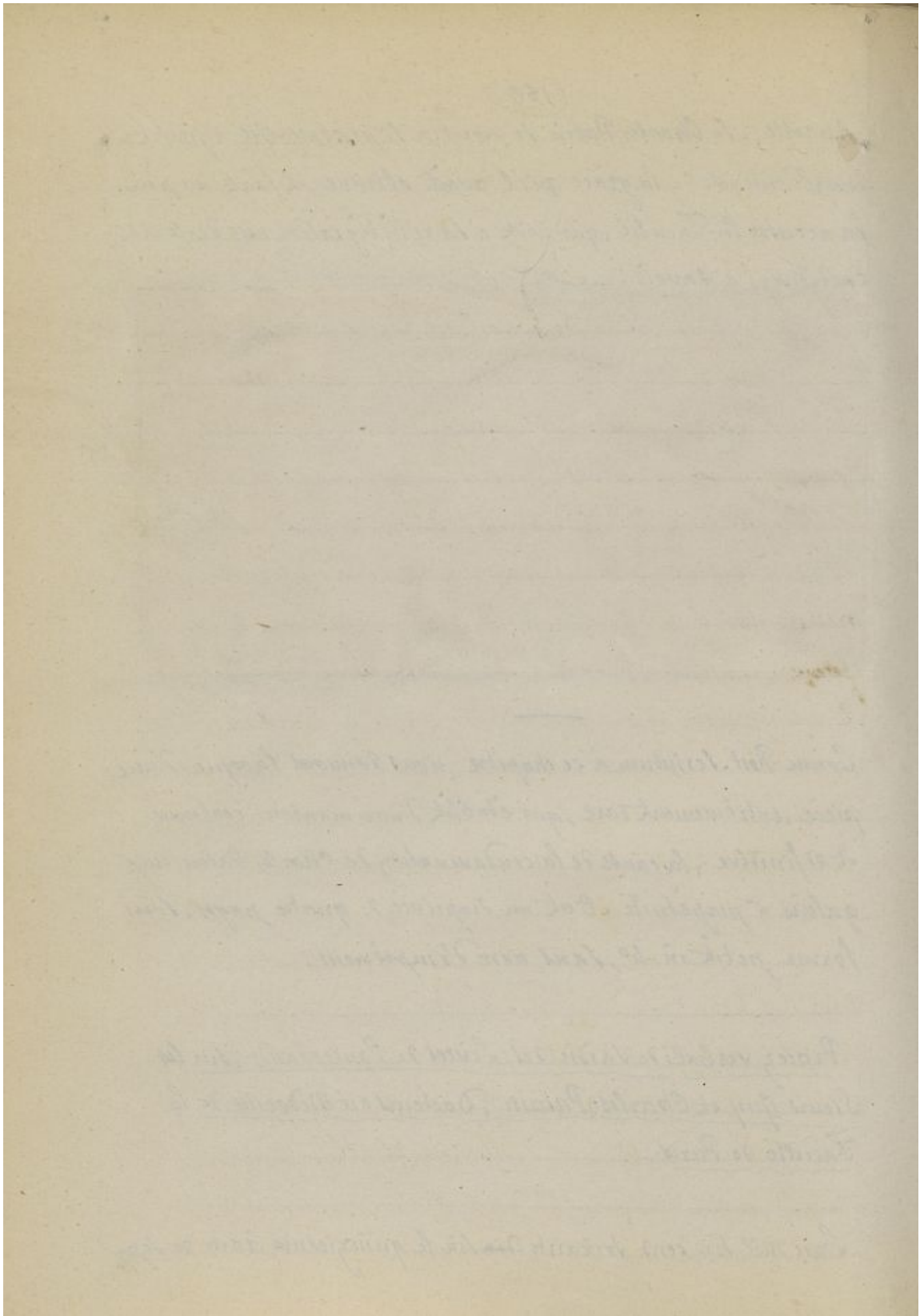
« Très-illustres et très-sages, je me réfugie de nouveau, suppliant, sous l'égide de votre  
« justice, vous demandant ma place honorable au milieu de vous... J'entends de nouvelles  
« calomnies s'appesantir sur moi, et je ne-vois pas la fin de mes misères, si vous ne me tendez  
« une main secourable. L'on m'objecte les Lettres de mon père Guy Patin, et que sous le nom  
« d'autrui je serais ainsi, soit l'auteur, soit le divulgateur d'injures; que, par conséquent, je  
« ne mérite pas les bonnes grâces de la très-salutaire Faculté. Je ne puis me persuader que  
« cela ne soit pas une perfidie du démon, car la subtilité et la malice des hommes ne peuvent  
« aller aussi loin.

« Je jure que je ne suis ni l'auteur ni le divulgateur de ces injures; je déclare, de plus,  
« n'avoir jamais possédé ledit livre, et que ce n'est qu'à force de soins et de recherches que je  
« l'ai eu dans mes mains deux heures seulement. Je sais n'avoir eu de l'héritage paternel ni  
« lettres ni livres... »

Comme Post. scriptum à ce chapitre, nous venons l'acquies d'une  
pièce, extrêmement rare, qui établit d'une manière certaine  
& définitive, la cause de la condamnation de Charles Patin aux  
galères à perpétuité. C'est un imprimé de quatre pages, d'une  
forme petit in-4<sup>o</sup>, sans nom d'imprimeur.

Procès verbal de la délibération des Livres de Contrebande, sur les  
Siens Guy et Charles Patin Docteurs en Médecine de la  
Faculté de Paris.

L'an mil six cents soixante dix le quinzeiesme jour de sep-





tembre, environ les huit heures du soir, ce requerant  
 Denys Ghierzy et Frederic Leonard, Marchand & Libraires à  
 Paris, et Adjoints de la Communauté; Nous Jean de la Vaigne,  
 Commissaire et Examineur au Chastel de Paris, sommes  
 transportez en la maison de la Doiiane, seize rue S. Martin,  
 où estans lesdits Adjoints, nous ont dit; que presentement ils  
 viennent d'auoir aduis, que dans la dite maison de la Doiiane,  
 on y a dechargé plusieurs Liures deffendus: c'est pourquoy ils  
 nous requierent à leur Requeste de saisir et arrester ledits Liures,  
 mesme interroger ceux qui s'en trouueront saisis, et à l'effet de  
 present et à leur requeste, ont élu leur domicile en la maison  
 du dit Ghierzy, seize en rue saint Jacques

Et estans nous Commissaire luidit entrée, y auons trouuë sur  
 une table du dit Bureau, et dans deux emballages decouuers les  
 Liures qui ensuiuent.

Premièrement, Sixante treize restitution des grands, nay se-  
 lies

Item, dix-huit Exemplaires de Lettres Provinciales.

Item, 24. Tournaux des Scavans.

Item, 12. Relation de la Cour de Rome.

Item, 12. Histoire des Amours d'Henry IV.

Item, 1. Oeuvres de ~~Qu~~ Corneille, en 25 vol.

Item, 1. oeuvre de Quinault, 4. vol.

Item, 80. Nabellais, sans reliez, 2. vol. in douze.



*[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is mirrored and difficult to decipher.]*

Item, 12. Memorial de l'Evêque de Paraguay, non relié.

Item, 100. Rome pleurante en blanc.

Item, 8. Romans Comiq de Scaron, en 2. vol. en blanc.

Item, 68. Relat. et Voyage d'Espagne en blanc.

Item, 1. oeuvre de la Chambre, en 5 vol. relié.

Item, 20. Interests et Max. Des Princes, et des Estats souverains, relié.

Item, 12. Rabellais, en 2. vol. relié.

Ce fait sur ce que ledits Chivry et Lemonard, ont eu avis qu'aucuns de ceux qui ont conduit ledits Livres, ont été aux lieux Labriues, qui sont dans la Cour de la dite maison ils nous ont requis d'y faire regarder, pour voir s'il n'y avoit point jetté aucuns Livres, et y ayant été jetté du papier allumé, s'est trouvé sur la matière d'edits lieux, des commencemens d'un livre en taille douce.

Et à l'instant le sieur Guy Patin, Docteur en la Faculté de Médecine à Paris, nous a dit, qu'il s'est allé promener ce jourd'huy relevé dans un carrosse, au lieu du Bourg, avec son fils, sa bruë, le sieur le Blond, et le sieur Roynette, où étant, on leur a présenté des livres que luy sçavoit bien qui estoient dans une maison audit Bourg; et que revenant dudit Bourg dans ledit carrosse ils ont été arrestez et amenez dans le Bureau de ladite Diane; et que quant aux filles qui sont dans ledits lieux, il demeure d'accord que c'est luy qui les y a jetté, qui estout des commencemens





ou titres de l'histoire Amoureuse du Gaulois, au nombre  
deux ou trois 50. lesquels il a jeté, ayant eu peur que ce fut  
quelque chose de suspect, et a signé.

Ce fait, avons enquis ledit sieur Patin, qui a reçu ledits  
livres.

A dit que c'est son fils qui les a reçus, et qui avoit eu avis  
que ledits livres estoient dans la maison du Bourget, dans une  
balle qui a été deffaitte dans la dite maison, et a recherché signé.

Comme aussi s'est trouvé en la possession de Jacques le Blond,  
demeurant à la rue S. Denys à la Table de plomb, un bonnet  
relié en veau, intitulé le théâtre de Corneille, où est au  
bas de la page, suivant la copie imprimée à Paris; lequel  
livre ledit sieur le Blond dit, qu'il y a plus de deux mois  
qu'il a acheté à Rouen.

Comme pareillement avons trouvé Jacques Romaville,  
dit la Fleuve, Cocher de nommée Champagne, Cocher de  
carrosses, demeurant rue Bethisy; lequel a dit avoir mené  
ledit sieur Patin son fils, et autres, au village du Bourget, en  
un cabaret, où ils ont pris ledits livres, et a déclaré ne  
sçavoir écrire ny signer.

Pareillement avons trouvé Estienne Roynette, Medecin,  
demeurant rue S. Jacques, chez un Mercier nommé Constant  
en Chambre garnie au dessus des Jesuites, lequel a dit  
qu'après avoir dîné avec ledit sieur Patin père, icy luy sieur

L'histoire de l'histoire de France est une science  
 qui a pour objet de retracer les faits et les  
 circonstances de la vie nationale, et de  
 en faire ressortir les causes et les effets.  
 Elle est donc une science qui a pour objet  
 de retracer les faits et les circonstances de  
 la vie nationale, et de en faire ressortir  
 les causes et les effets. Elle est donc une  
 science qui a pour objet de retracer les  
 faits et les circonstances de la vie nationale,  
 et de en faire ressortir les causes et les  
 effets. Elle est donc une science qui a pour  
 objet de retracer les faits et les circonstances  
 de la vie nationale, et de en faire ressortir  
 les causes et les effets. Elle est donc une  
 science qui a pour objet de retracer les faits  
 et les circonstances de la vie nationale, et  
 de en faire ressortir les causes et les effets.

(193)

Patin luy auroit demandé d'aller promener d'aut un ca-  
rrosse, et qu'il en ait été audit lieu de Bourges dans un cabinet,  
où ledit sieur Patin fils a mis es mains audit Roynette, les  
livres cy dessus spécifiés, qu'il a ayde à mettre dans ledit ca-  
rosse, et a signé.

Et ayant fait entrer dans ladite maison des gens de lettres  
occurez, ils ont tiré d'edits lieux plusieurs commencemens en  
taille d'once, où est imprimée Histoire Amoureuse des Gaules,  
la plus grande partie pleins d'ordure, dont nous en avons serré  
six entiers, que ledit sieur Patin (sic) a dit estre les memes  
qu'il a jettés, lesquels nous avons parafés, requérant ledit  
Adjoints, et a ledit sieur Patin de chef signé

Ce fait nous avons requérant ledits sieurs Ghieny et Leonard  
Adjoints, fait saisir et arrester par Alexandre Moreau  
les susdits Livres écrits, qui sont demeurés en la garde de  
Jean Deu, Contrôleur et Visiteur dudit Bureau, qui s'en est  
chargé, et a signé avec ledits sieurs Ghieny et Leonard

Signé De La Vaigne





## Chap. XV

### Bibliographie patinienne

A part ses fameuses Lettres, on ne signale guère, comme étant dus à la plume de Guy Patin, que cinq ou six ouvrages. Connaissant l'activité prodigieuse de cet homme illustre, sa passion pour les livres, sa grande facilité d'écrire et son véritable enthousiasme pour tout ce qu'il supposait devoir enrichir la littérature et vulgariser les doctrines qu'il professait, nous pensions depuis longtemps que le petit bagage qu'on lui accordait était bien insuffisant pour une assez longue existence, passée dans les études et dans un commerce littéraire fort suivi avec les hommes les plus illustres de son temps. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré ne sont venues que confirmer nos prévisions. Dans l'étude qui suit, nous n'avons pas la prétention d'avoir soulevé tous les voiles, et nous sommes convaincu d'avoir laissé dans l'ombre d'autres productions de l'esprit le plus remarquable, le plus étonnant du dix-septième siècle. Nous avons, néanmoins, élargi d'une manière notable le cercle de la *Bibliographia Patiniana*.

#### I. — Recueil de cantiques spirituels.

La série des ouvrages dus à la plume de Guy Patin ou à la publication desquels il a contribué s'ouvre, dans l'ordre des dates, par un livre des plus curieux, celui qui était jusqu'ici enfoui sous la poussière des bibliothèques.

Quiconque est atteint de la fièvre du collectionneur comprendra le bonheur que dut ressentir M. J.-B. Mathon, ancien pharmacien à Beauvais, lorsqu'en remuant un jour un amas de livres jetés au rebut et condamnés à la destruction, il put lire, abrité par un vélin jaunâtre et de *great attraction* pour les fins limiers du bouquin, ce titre :

*Cabinet des Cantiques spirituels. Propre pour élever l'Ame à Dieu, recueillis de plusieurs Pères religieux, par G. P. B. Troisième partie. A Paris, chez Anthoine de Sommarville, au Palais, en la galerie des Libraires, près la Chancellerie. 1623. Avec privilège du Roy.*

Le livre est un in-12, chétivement imprimé, de 155 pages. Le titre est orné d'une gravure de E. Dauvel, représentant Jésus-Christ et la Vierge Marie. En feuilletant ce livre, on trouve trois autres gravures du même artiste : 1° la Nativité de Jésus-Christ; 2° l'Adoration des Mages; 3° Sainte Magdeleine dans le désert.

Class. 27

Bibliographie patristique

BIBLIOGRAPHIE PATRISTIQUE



Il y a en tout cinquante-trois cantiques, tous en français; les uns ne sont suivis d'aucune signature; d'autres portent R. S. A.; quelques-uns : *Rien sans amour* (R. S. A.). Le quinzième est signé P. G.; le dix-septième, F. G. B. P.; le dix-huitième, G. P. Ce dernier est évidemment l'œuvre de Guy Patin (comme le cantique signé F. G. P. serait celle de son père (François Guy Patin); il a dix-sept couplets, qui se chantent sur l'air : *Un amoureux hermite*. Il est destiné à célébrer le S. Sacrement de mariage. Le lecteur voudra bien se contenter du premier couplet :

Honneur au mariage,  
Et aux gens mariez,  
Qui sont d'un saint cordage  
Ensemblement liez,  
Pour estre la racine  
D'un fruit plaisant et beau,  
Que la grâce divine  
Produit en ce rameau.

Est-ce bien là l'ennemi des Jésuites, l'homme qui, plus tard, « perd pied dans les abîmes de la Providence », dont le symbole de la foi n'était pas, suivant l'expression de Bayle, « chargé de beaucoup d'articles », qui résista opiniâtement aux suggestions de sa mère, qui voulait le faire prêtre, et qui, vingt-sept ans plus tard, louait Dieu de ne l'avoir fait ni femme, ni prêtre, ni Turc, ni Juif...?

Rappelons que lorsque Patin mit au jour cette « troisième partie » des Cantiques (car nous n'avons pas les deux premières), il avait vingt-trois ans à peine, qu'il était tout fraîchement assis sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris, qu'il ne fut fait licencié que le 15 juin 1626, et docteur le 7 octobre 1627.

II. — *Thèses que Patin a composées et qui ont été disputées à la Faculté de médecine de Paris.*

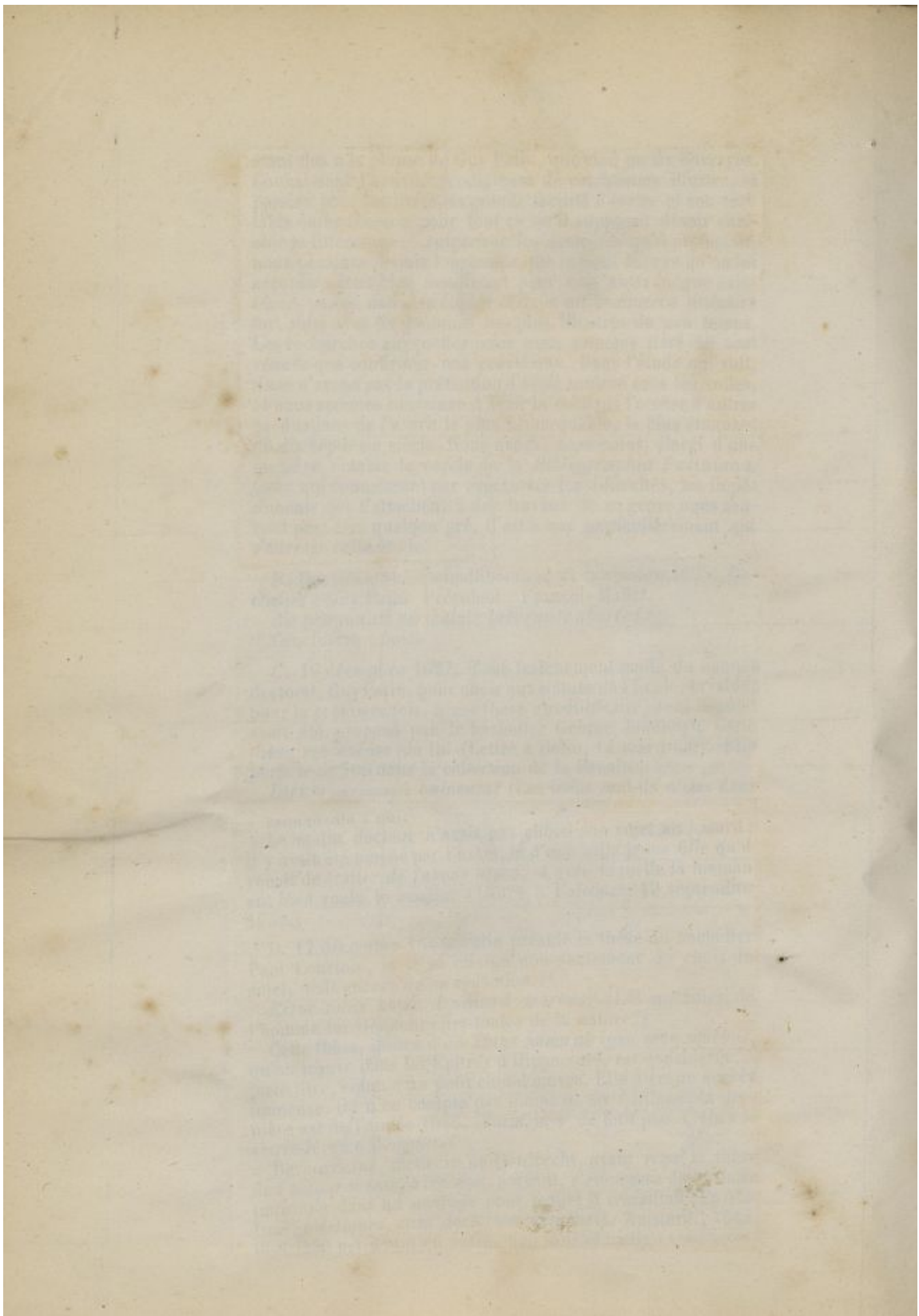
Rappelons brièvement qu'il y avait deux sortes de thèses, au moins de celles qui étaient destinées à l'impression, et pour lesquelles on ne se contentait pas d'une argumentation *vivâ voce* :

1° Les thèses dites *quodlibétaires* ou physiologiques, ainsi nommées parce qu'elles roulaient sur des sujets variés, et que le soutenant y exposait *quod libet*. Elles étaient toujours suivies d'autres argumentations secondaires, qu'on appelait *résumptes*.

2° Les thèses *cardinales*, lesquelles, inventées par le cardinal d'Estouteville, en 1452, lors de la réforme de l'Université, roulaient sur des sujets d'hygiène.

Ces *questions* étaient rédigées, tantôt par le récipiendaire, par le bachelier, tantôt par le président de l'Acte; de sorte qu'il est souvent fort difficile, et trop souvent impossible, d'attribuer un nom d'auteur à chacune des thèses.

Grâce au charmant bavardage de Guy Patin, nous savons celles qu'il a pu signer comme étant de sa façon, soit en qua-





lité de bachelier, soit en qualité de président. Elles sont au nombre de sept.

A. Première thèse quodlibétaire; 19 décembre 1624. Bachelier : Guy Patin. Président : Elie Bedé.

*Estne femina in virum mutatio aduata?* (La transformation de la femme en homme est-elle impossible?)

Conclusion : oui.

Cette thèse fait partie, sous le n° 660, de la collection de la bibliothèque de la Faculté.

B. Deuxième thèse quodlibétaire; 27 novembre 1625. Bachelier : Guy Patin. Président : François Mallet.

*An prœgnanti periculosè laborante abortus?*

Conclusion : oui.

C. 16 décembre 1627. Tout fraîchement coiffé du bonnet doctoral, Guy Patin, pour obéir aux statuts de l'Ecole, préside, pour la première fois, à une thèse quodlibétaire, dont le sujet avait été proposé par le bachelier George Joudouyn. Cette thèse est encore de lui (Lettre à Belin, 14 mai 1630). Elle porte le n° 706 dans la collection de la Faculté.

*Utrum hysteromania balneum?* (Les bains sont-ils utiles dans l'utéromanie?)

Conclusion : oui.

Le malin docteur n'avait pas choisi son sujet au hasard; il y avait été amené par l'exemple d'une belle jeune fille qu'il venait de traiter de *furore utero*, et avec laquelle la maman eût bien voulu le marier. (Lettre à Falconet, 19 septembre 1659.)

D. 17 décembre 1643. Patin préside la thèse du bachelier Paul Courtois, et il se charge non-seulement du choix du sujet, mais encore de sa rédaction.

*Estne totus homo à naturâ morbus?* (Les maladies de l'homme lui viennent-elles toutes de la nature?)

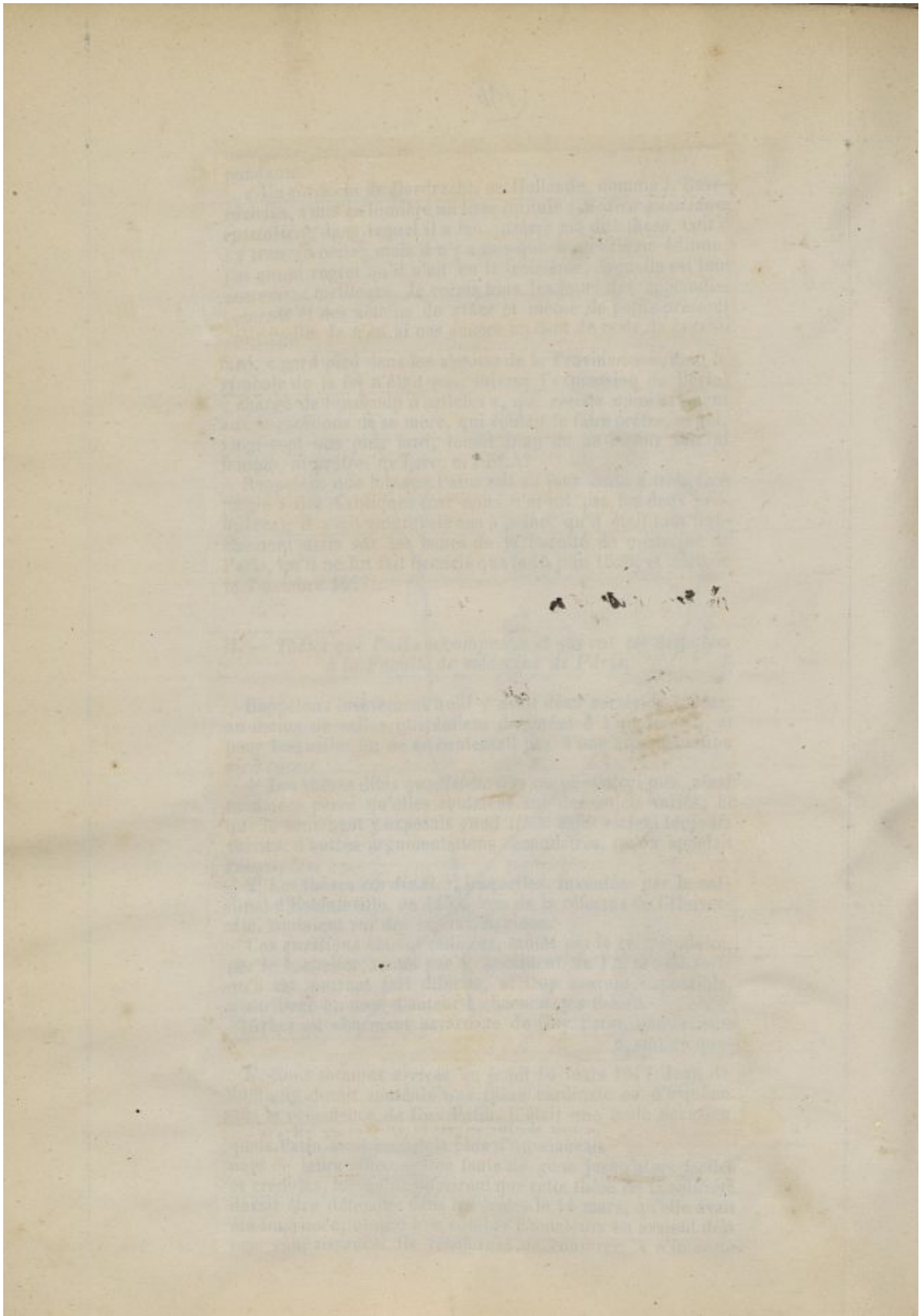
Cette thèse, imitée d'un *Totus homo ab ipso ortu morbus*, qu'on trouve dans les Epîtres d'Hippocrate, est considérée, à juste titre, comme un petit chef-d'œuvre. Elle a eu un succès immense. On n'en compte pas moins de six éditions; la dernière est de l'année 1646. (Paris, in-4° de huit pages, chez la veuve Jérôme Blageart.)

Beverovicus, médecin de Dordrecht, ayant reçu la thèse de l'auteur même, avec son portrait, s'empressa de la faire imprimer dans un ouvrage pour lequel il travaillait (*Epistolæ quæstiones, cum doctorum responsis*. Amsterd., 1644, in-8, 230 p.).

L'édition originale, celle in-folio plano (collection de la Faculté, n° 920), porte en tête les armes de Jean Lesné, conseiller au Parlement, auquel la thèse est dédiée.

» Théophraste Renaudot n'y est guère ménagé non plus, car c'est à lui que Patin fait allusion lorsqu'il écrit ceci : « *Corruptum nasum sequitur corruptio morum; ex isto enim nasonum genere, qui, acidulo ore loquuntur, nebulous sunt, ridiculi, efrænei, nefarii, ardeliones, vafri, dolosi, obscœni, turbulenti, mendaces, maligni, invidi, qua-*





» druplatores, flagitiosi, infames, contumeliosi, facinorosi... »  
Remarquez surtout ces mots : Ridiculi, Effraeni, Nefarii, Arde-  
liones, Vafri, Dolosi, Obscœni, Turbulenti, dont les premières  
lettres, étant réunies, donnent *Renardot*. Cette espièglerie,

passée inaperçue, nous a été dévoilée par Patin lui-même,  
dans un passage resté inédit de l'une de ses lettres.

E. Nous sommes arrivés au jeudi 14 mars 1647. Jean de  
Montigny devait soutenir une thèse cardinale ou d'hygiène  
sous la présidence de Guy Patin. C'était une belle occasion  
de proclamer de nouveau, *hic et ubique terrarum*, ses idées  
bien arrêtées touchant la prédominance de l'hygiène et l'ab-  
surdité de la polypharmacie. Il ne la manqua pas, et de sa  
plus fine plume il écrivit cinq paragraphes pour justifier un  
oui énergique à cette question :

*Estne longæ ac jucundæ vitæ tuta certaque parens sobrie-  
tas?* (La sobriété est-elle la mère la plus sûre, la plus cer-  
taine d'une vie longue et agréable?)

Cette thèse est dédiée à Nicolas de Bailleul, président au  
Parlement; elle est ornée, en tête, d'une belle gravure repré-  
sentant le buste de ce personnage. Elle a été traduite en  
français par G. Sauvageon, médecin de Lyon, et insérée sous  
cette forme dans le *Medicus officiosus*, dont nous parlerons.

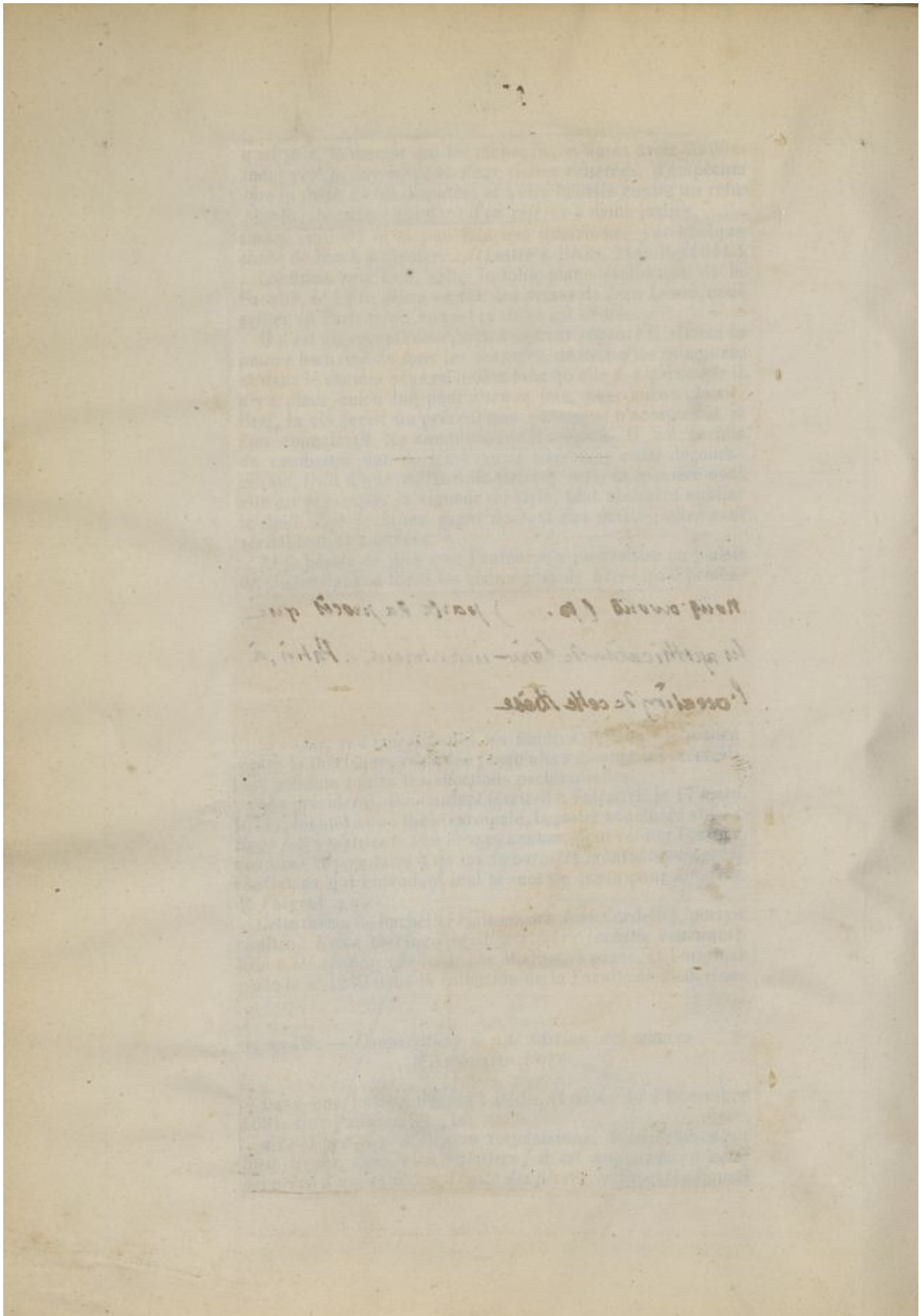
*Neus' d'ouus (p. ) parle du proed que  
les apthicarins de Paris imitent à Patin, à  
l'occalion de cette thèse*

F. Thèse contre la circulation du sang.

L'histoire reprochera toujours avec amertume à Guy Patin  
d'avoir été assez peu clairvoyant et assez passionné pour avoir  
rejeté la théorie harveyenne touchant la circulation du sang.  
C'est lui qui, jouant sur le mot *circulator* (charlatan), avait  
coutume d'appeler *circulatores* les partisans mieux inspirés  
de la nouvelle doctrine. Il a tout fait, à la Faculté de méde-  
cine, pour combattre l'illustre et immortel médecin anglais.  
L'âge, l'expérience, la raison n'ont pu le décider à briser avec  
le passé et à rejeter sur ce point les données de l'antiquité.  
Quarante-deux ans se sont écoulés depuis que Harvey a fait  
part de sa découverte au monde savant; Patin a près de  
soixante-dix ans, et il persiste dans ce que l'on est en droit  
d'appeler de l'entêtement. Le 8 décembre 1670, à l'occasion  
de la thèse quodlibétaire du bachelier Jean Cordelle, il entra  
de nouveau en lice contre les *circulatores* en répondant *non*  
à cette question :

*An sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter  
circumfertur?* (Le sang est-il charrié sans interruption par  
toutes les veines et les artères du corps?)

Cette thèse a été réimprimée, in-4° de 4 pages, chez Fran-  
çois Mugnet. Elle porte le n° 1235 dans les collections de la  
Faculté de médecine.





G. Thèse contre la thériaque.

Patin fut mieux inspiré lorsque, dans une thèse qui est aussi de sa façon, il a lancé toutes les foudres de son éloquence contre la thériaque, regardée jusqu'alors comme un merveilleux antidote contre les affections pestilentiellles.

« Je présiderai, Dieu aidant (écrit-il à Falconet, le 17 mars 1671), bientôt à une thèse cardinale, laquelle concluera ainsi : *Ergo feбри pestilenti theriaca venenum*, pour réfuter l'erreur unanime et populaire d'un tas de barbiers ignorants et autres charlatans qui entendent mal le mot de peste pour amasser de l'argent... »

Cette thèse, (le bachelier était encore Jean Cordelle), portait ce titre : *Estne theriaca pestilenti febre jactatis venenum?* Elle a été réimprimée in-4° par Mugnet, 4 pages, et l'original porte le n° 1240 dans la collection de la Faculté de médecine.

III. — Coopération à une édition des œuvres d'Ambroise Paré.

Dans une lettre adressée à Bélin, et datée du 4 novembre 1631, Guy Patin écrit :

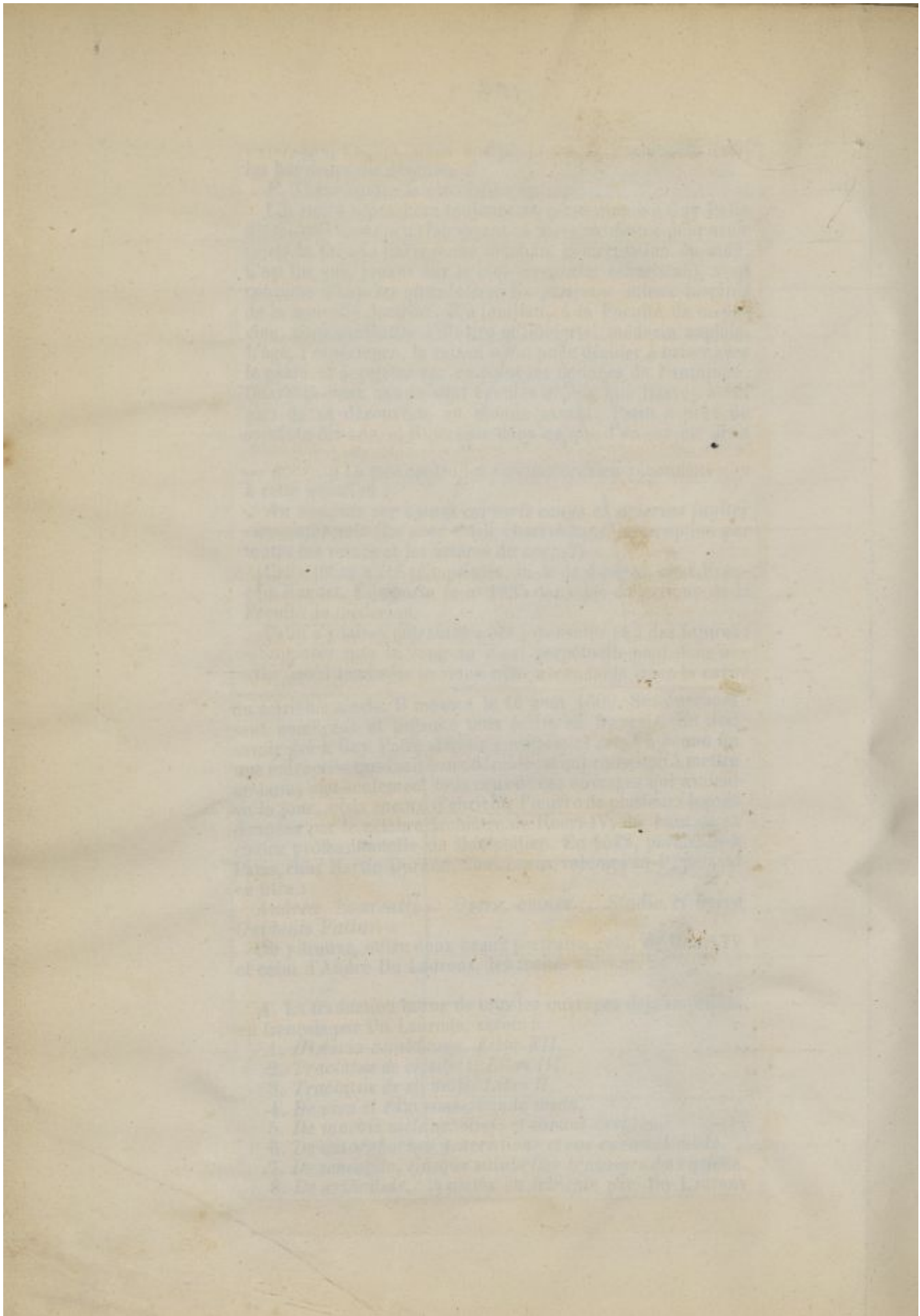
« Le Paré des dernières impressions, bien relié, vaut huit livres, sans rien rabattre; il est augmenté en cette dernière d'un nouveau Traité des fièvres, qui a esté adjousté sur la fin du livre, et fait par un médecin INTUS ET IN CUTE MIHI NOTO, sans y avoir mis son nom... »

Les divers imprimés des *Lettres* ont tous mis : « Le prix des dernières impressions..., etc. », au lieu de : « Le Paré des dernières impressions..., etc. », et il a fallu avoir recours à la lettre originale et autographe pour avoir le texte exact.

Les « dernières impressions » des œuvres d'Ambroise Paré, auxquelles Patin fait allusion, sont, en effet, la huitième édition, imprimée en 1628, et dont voici le titre :

*Les œuvres d'Ambroise Paré... Reveuës et corrigées en plusieurs endroits, et augmentées d'un fort ample Traicté des Fiebreres, tant en général qu'en particulier, et de la curation d'icelles, nouvellement treuvé dans les manuscrits de l'Authéur. Paris, Nicolas Buon, 1628, in-fol.*

Le *Traité des fièvres* y occupe les pages 1229 à 1320. Mais est-il bien d'Ambroise Paré, et le manuscrit en a-t-il été réellement trouvé dans les papiers de l'illustre chirurgien? Si non, serait-il de la façon de l'anonyme si bien *notus intus et in cute* de Guy-Patin? Enfin cet anonyme serait-il Patin lui-même? Dans ce cas, la supercherie serait bien habile, car le texte du *Traité des fièvres* rappelle un peu le langage naïf et plein de charme de Paré. Nous disons un peu, ne pouvant y trouver une similitude complète. D'ailleurs, dans la préface de ce même *Traité*, il y est parlé en telles louanges de la Faculté de médecine de Paris, laquelle « nourrist et élève les plus beaux esprits qui soient en médecine, qui distribue la pure et vraie doctrine d'Hippocrate et de Galien », qu'il n'est guère possible de reconnaître la plume de celui que la Com-





pagnie de la rue de la Bucherie avait constamment poursuivi de sa haine et de ses sarcasmes. Jamais Ambroise Paré n'eût trouvé dans son cœur, à l'égard de ses ennemis, ces paroles qui terminent ladite préface :

« Je proteste icy que ce n'a point esté par ambition de paroistre docte ny scavant, scachant très bien que tout ce qu'il y a de bon dans tout ce *Traité des fiebres* a esté compilé par moy des bons médecins, auxquels, après Dieu, je suis tenu de ce peu de cognoissance que j'en ay en la médecine et en la chirurgie. »

Nous croyons fermement que ce « compilateur » n'est que Guy Patin lui-même.

IV. — *Traduction du français en latin de toutes les œuvres d'André Du Laurens.*

Né à Tarascon le 9 décembre 1538, professeur à l'École de médecine de Montpellier, premier médecin de Henri IV, André Du Laurens fut un des hommes les plus remarquables

du seizième siècle. Il mourut le 16 août 1609. Ses ouvrages sont nombreux et presque tous écrits en français. On doit savoir gré à Guy Patin d'avoir entrepris et mené à bonne fin une entreprise qui était considérable, et qui consistait à mettre en latin, non-seulement tous ceux de ces ouvrages qui avaient vu le jour, mais encore d'enrichir l'œuvre de plusieurs leçons données par le célèbre archiâtre de Henri IV, du haut de sa chaire professionnelle de Montpellier. En 1628, paraissait à Paris, chez Martin Durand, deux beaux volumes in-4°, portant ce titre :

*Andree Laurentii... Opera omnia... Studio et opere Guidonis Patini.*

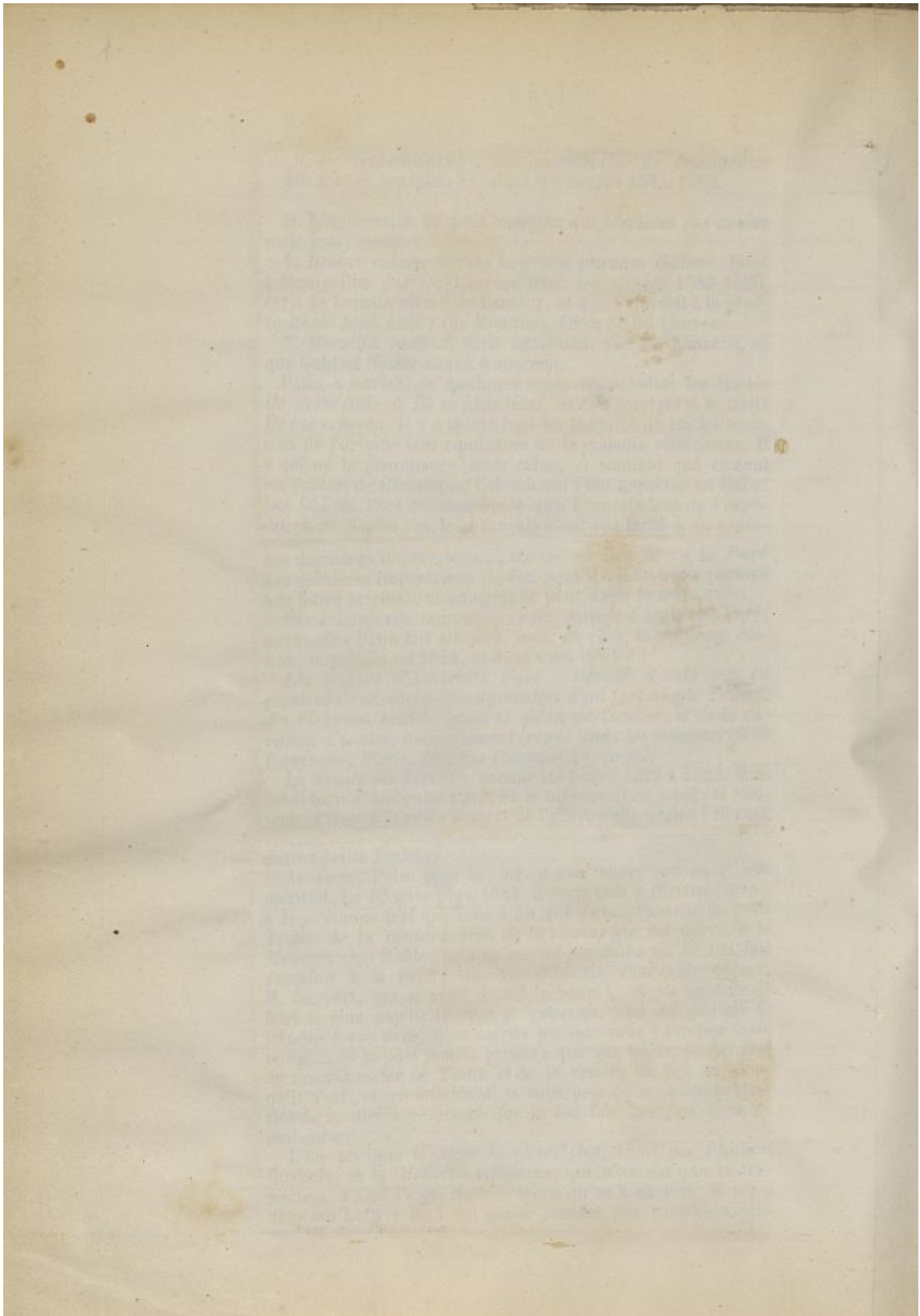
On y trouve, outre deux beaux portraits, celui de Henri IV et celui d'André Du Laurens, les traités suivants :

V. — *Enchiridion anatomique, compilé et dressé en bon ordre par M. Jean Vigier, corrigé et augmenté en cette dernière édition (par Guy Patin). Paris, J. Jost, 1630, in-12*

Nous n'avons pu trouver aucun détail sur ce Jean Vigier, qui a eu l'honneur d'être réédité, « corrigé et augmenté » par Guy Patin. Nous savons seulement qu'il était médecin à Castres. La première édition de ce livre remontait à l'année 1616 (Lyon, in-12 de 206 pages). Patin dédie sa réimpression à Charles Guillemeau, et il y ajoute des annotations à plusieurs chapitres, et un petit traité sur les valvules du corps humain. Ce petit manuel anatomique, « nécessaire aux médecins, chirurgiens, pharmaciens, et utile à toute sorte de personnes curieuses », devait être du goût de notre Guy, toujours disposé à rendre la science simple et agréable.

VI. — *Traité de la conservation de la santé par un bon régime et légitime usage des choses requises pour bien et*





heureusement vivre... Paris, 1632, in-12 (2<sup>e</sup> édition) de 127 pages.

C'est encore à Charles Guillemeau, médecin de Louis XIII, que Patin dédie son petit livre; son but, en publiant ce dernier, fut évidemment de rendre l'hygiène populaire. Aussi, s'écrie-t-il, « vivons donc, ami lecteur, *medice et modice*, c'est-à-dire selon les règles de la médecine et avec modération, afin que nous vivions longuement et sainement, puisque, selon le docte et incomparable Fernel, quiconque mettra la tempérance et la continence pour fondement de sa vie et de sa santé ne sera jamais affligé d'aucune incommodité. » Puis notre démophile s'adresse ainsi aux charlatans :

Bonnes gens qui ne pouvez vivre  
Sans piper et charlataner,  
Ne regardez dedans ce livre,  
Que pour vous y voir condamner.

Le *Traité de la conservation de la santé* accompagne ordinairement, mais avec un titre et une pagination séparés, la dix-septième édition (année 1632) du *Médecin charitable*, de Philbert Guybert ~~163~~. Il a été aussi traduit en latin par G. Sauvagnen, médecin de Lyon, et inséré sous cette forme dans le *Medicus officiosus* ~~163~~, lequel n'est lui-même que la version latine du *Médecin charitable*, augmentée de quelques autres petits Traités.

VII. — *Guillelmi Ballonii... consiliorum medicinalium libri II, a Jacobo Thevart, in lucem editi. Paris, 1635, in-4<sup>o</sup>.*

Ce livre, si justement estimé de Guil. de Baillou, est enrichi d'une table fort copieuse des matières. C'est Guy Patin qui l'a faite, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant une lettre à Falconet, 23 juillet 1649. « Je vous conseille de ne lire de ce livre que la table que j'en ai faite, dans laquelle j'ai mis et ramassé ce que j'ai trouvé de bon dans ces livres... »

VIII. — *Les Orationes et Præfationes de Jean Passerat.*

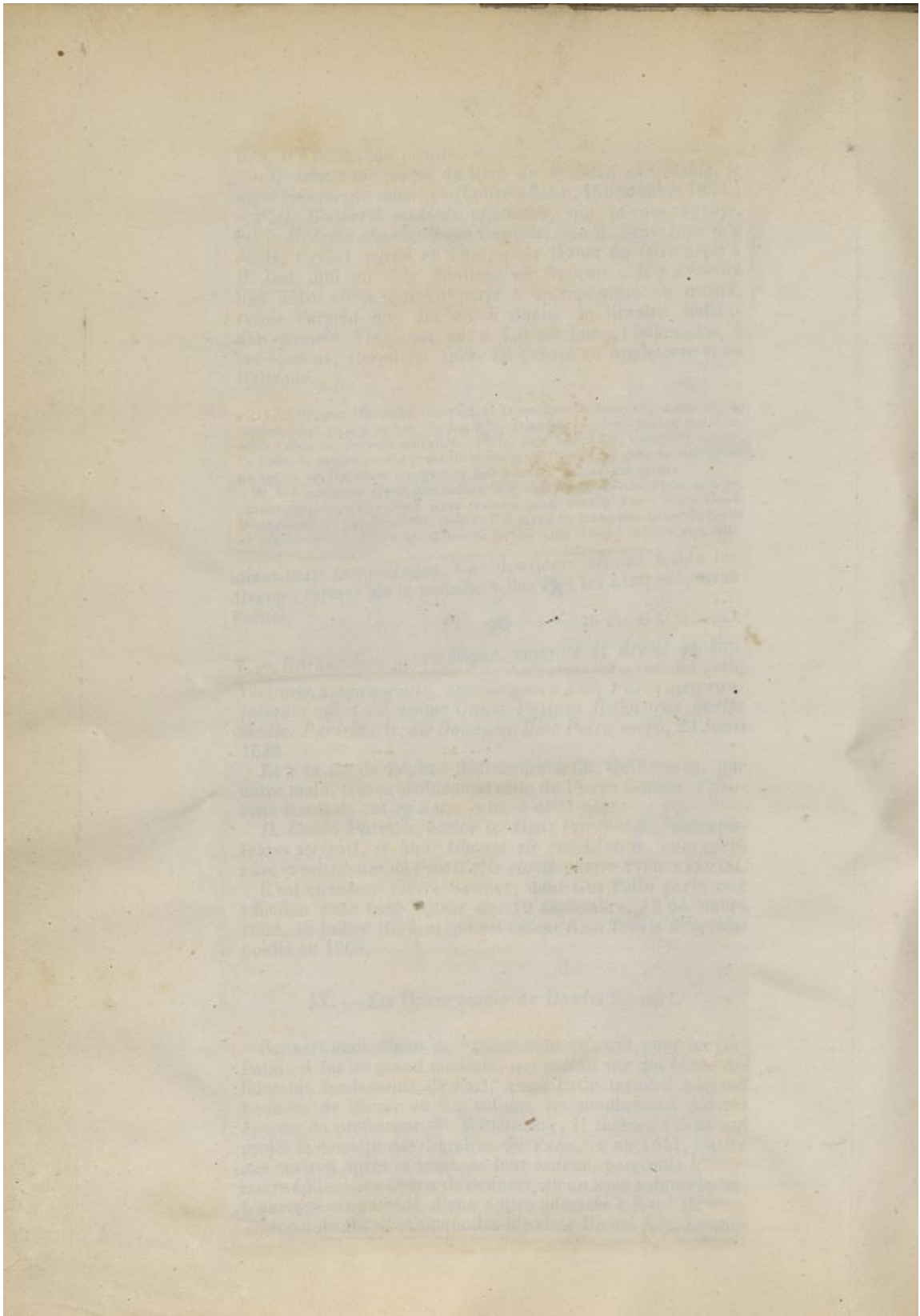
C'est en 1606 que furent imprimées pour la première fois les *Orationes et Præfationes* de Passerat, dans lesquelles ce poète aimable, ce railleur rabelaisien, déploya tous les trésors d'un esprit délicat, orné, facile et gai, et sous une forme badine sut dire des vérités importantes. Ce genre de littérature devait plaire à Guy Patin, et il résolut de donner une nouvelle édition de son auteur favori. C'est ce qu'il fit en 1637 :

*Joannis Passeratii, eloquentiæ professoris et interpretis regii, Orationes et Præfationes. Paris, 1637, in-8.*

La paternité de cette édition n'est pas douteuse :

L'épître dédicatoire, à Charles Guillemeau, est ainsi signée : G. P. B.

L'édition est enrichie de plus de cinquante pages d'éloges en faveur de Passerat, et réunies par Guy Patin.





IX. — *Les Opera omnia de Daniel Sennert.*

Sennert était digne de l'admiration qu'avait pour lui Guy Patin: il fut un grand médecin, qui établit sur des bases solides les fondements de l'art. Aussi Patin tenait-il à grand honneur de réunir en un volume les nombreuses œuvres éparses du professeur de Wittemberg. Il intéressa dans son projet la Société des libraires de Paris, et en 1641, quatre ans environ après la mort de leur auteur, paraissait la première édition des *Opera* de Sennert, en un beau volume in-fol. L'ouvrage est précédé d'une épître adressée à René Moreau, médecin de Paris, et signée des libraires Michel Joly, Jacques Quesnel, Jean Branchu, Louis Heuqueville, veuve Jean Petit-Pas. On ne s'y trompa point, cependant; et l'on reconnut sans peine l'œuvre de Patin. D'ailleurs, dans une de ses lettres (14 août 1643), le célèbre critique s'en reconnaît l'auteur, et il annonce même qu'il l'a fait imprimer à part, sous forme in-4°, pour en donner « à une infinité d'amis qui lui en demandaient ». Nous n'avons pu trouver cette édition in-4°.

Tout mal mené dans cette épître, Renaudot  
intenta à Patin un Procès tout un peu raconté  
by juries pour incidents (p)

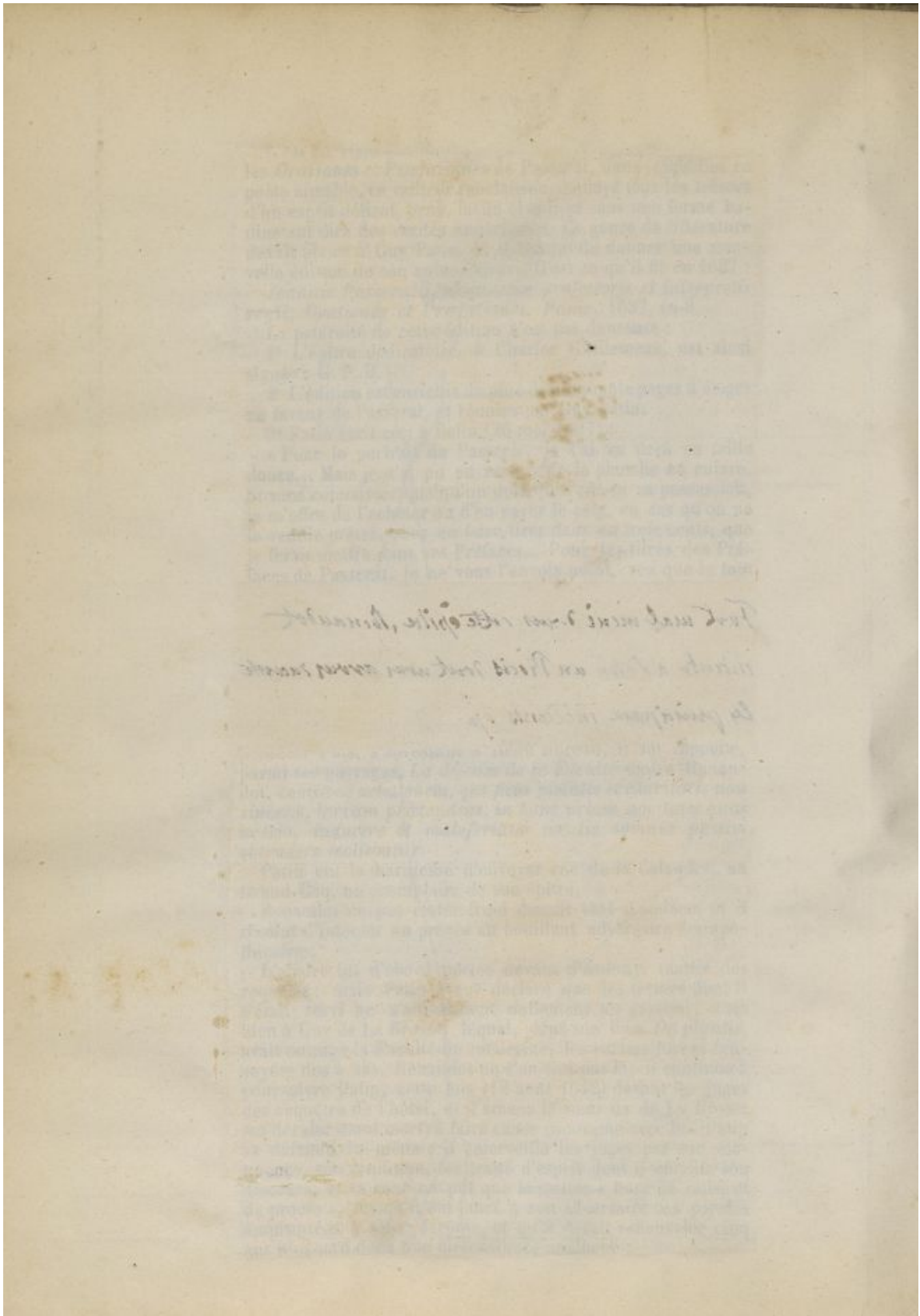
X. — *Considérations sur la sagesse de Charron,*  
*par P. Chanet, médecin de la Rochelle.*

C'est aux soins de Guy Patin qu'on doit l'impression de ce livre, dont il avait depuis fort longtemps le manuscrit entre les mains. Il porte ce titre :

*Considérations sur la sagesse de Charron, en deux parties,*  
*par M. P. G. D. en M. Paris, Claude le Groult et Jean Le*  
*Mire; 1643; 8°.* Les imprimeurs se sont trompés en met-  
tant P. G. D. en M. pour P. C. D. en M. (Pierre Chanet,  
docteur en médecine) : un G à la place d'un C; la même erreur  
existe dans le privilège, daté du 30 janvier 1643. Au reste,  
Guy Patin s'en explique dans deux lettres des 19 juin et  
17 août 1643 :

« J'ai fait imprimer depuis peu un livre français intitulé :  
*Considérations sur la sagesse de Charron.* L'auteur en est  
inconnu, *aut saltem non vult nominari*; un temps viendra  
qu'il parlera... »

« Le vrai auteur, qui n'aime pas d'être connu, est M. P. Cha-  
net, médecin de la Rochelle. J'en ai eu le livre manuscrit  
entre mes mains fort longtemps pour en avoir le privilège; les  
imprimeurs, au lieu de P. C., qui serait Pierre Chanet, ont  
failli en mettant P. G. Il est âgé d'environ quarante ans; il  
est fort savant, sanguin, mélancolique, qui a fort voyagé. Il  
est fils d'un ministre de Marans qui est encore vivant... »





P. Chanet ne tenait pas absolument au voile dont il avait couvert son nom ; car, l'année suivante, il le déchirait et publiait une seconde édition de son ouvrage : même format, même pagination ; mais l'avis « aux lecteurs » est changé ; P. G. D. en M. deviennent *sieur Chanet*. L'exemplaire de cette seconde édition que possède la Bibliothèque nationale est curieux ; il a appartenu à Guy Patin lui-même. On lit, en effet, sur la feuille de garde et de la main même du célèbre critique : *Guido Patinus Bellovacus, Doctor Med. Par.*

Voir sur Chanet la lettre de Patin à Spon, du 3 mars 1656.

XI. --- Publications contre Théophraste Renaudot.

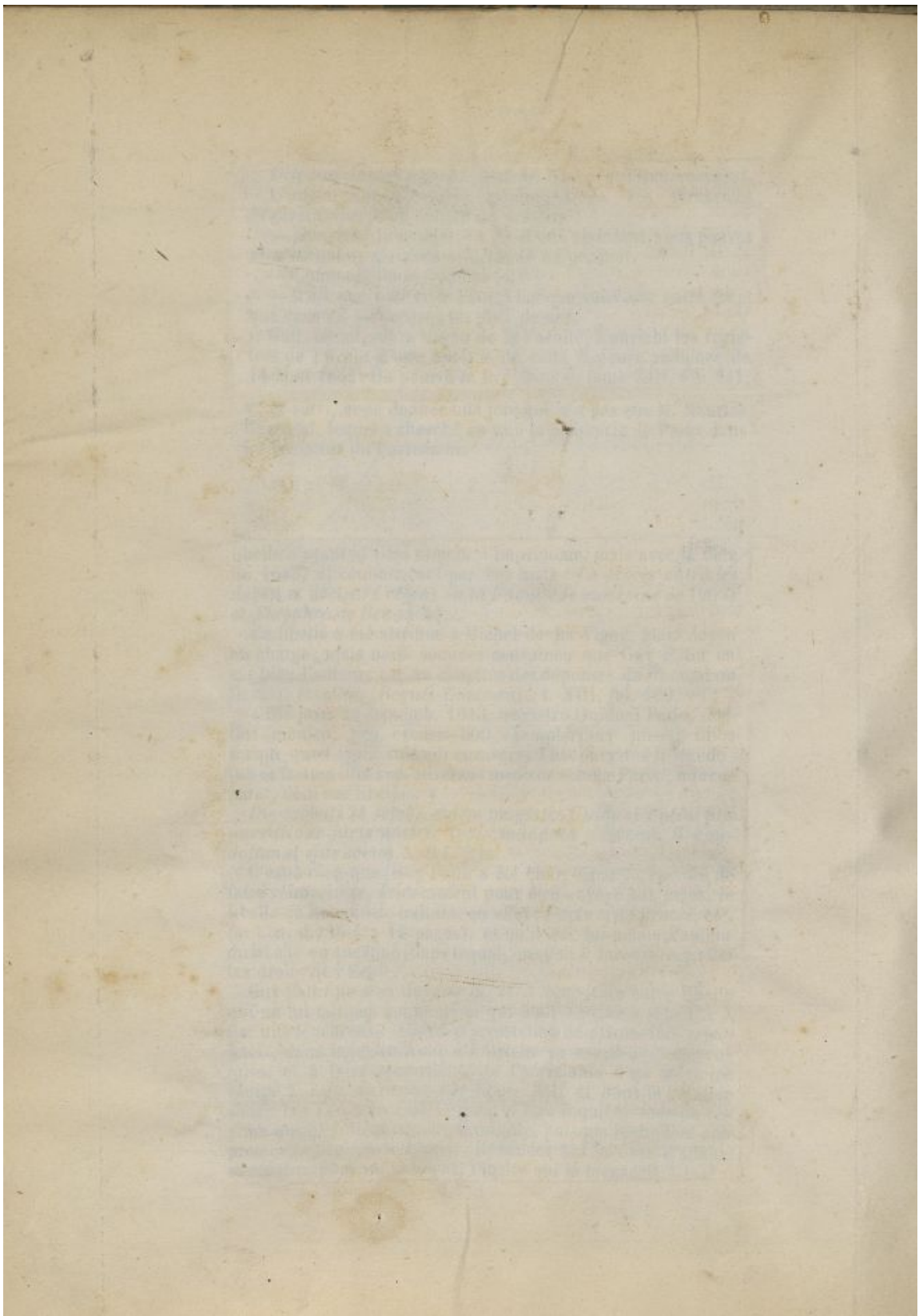
Un des points les plus curieux de l'histoire de la Faculté de médecine de Paris, c'est sa lutte contre Théophraste Renaudot, l'ingénieux, le courageux inventeur du *Bureau d'adresses*, de la *Gazette*, des *consultations charitables* et des *prêts sur gages*. Cette lutte a été violente, haineuse, sans trêve ni merci ; elle a duré plus de quatre ans. La Faculté a tout osé pour abattre le colosse qui la narguait, qui avait élevé autel contre autel, et qui la menaçait dans ses antiques prérogatives, dans son influence, dans son existence même. Elle a frappé le gazetier, le « trafiqueur d'amour », l'« usurier », le « monstre », le « maudit », l'« infâme menteur et imposteur », le « vilain nez pourri », le « cacophraste » dans ses plus chères affections, en fermant la voie de la licence et du doctorat à ses deux fils ; elle a créé dans son sein une commission de neuf membres, un *novemvirat*, ayant pour mission de ne laisser aucun répit à Renaudot (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 113) ; elle a décrété (17 mai 1641) que tout docteur pourrait écrire contre l'ennemi commun. Et l'on ne s'est pas fait faute, rue de la Bûcherie, d'user de la permission. Durant ces quatre années, c'a été de part et d'autre une avalanche de factums, de pamphlets, de chansons, de pièces versifiées, qu'on dirait, pour la plupart, avoir été écrites plutôt par des crocheteurs que par des médecins, et dont les auteurs ont été, du reste, assez pudiques pour se cacher sous le voile de l'anonyme. Guy Patin ne fut pas le dernier à entrer en lice et à mettre au service de sa chère Faculté son talent d'écrivain, sa vaste érudition et cette plume satirique, endiablée, qui blessait à mort tout ce qu'elle touchait.

René Moreau avait ouvert le feu par *La défense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur* (1).

Riolan suivit de près son ami Moreau par un *Advertissement à Théophraste Renaudot, contenant les mémoires pour justifier les anciens décrets et privilèges de la Faculté de médecine de Paris*, 1641 ; in-4° de 58 pages.

Guy Patin vint en troisième, et écrivit en douze pages un





libelle n'ayant ni titre ni nom d'imprimeur, mais avec la date de 1643, et commençant par ces mots : *Le procès entre les doyen et docteurs régens en la Faculté de médecine de Paris et Théophraste Renaudot...*

Ce libelle a été attribué à Michel de La Vigne, alors doyen en charge; mais nous sommes convaincu que Guy Patin en est bien l'auteur, car au chapitre des dépenses du décanat on lit cette mention (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 100, v°) :

« Die jovis 24 septemb. 1643, magistro Guidoni Patin, doctori medico, pro excusis 300 exemplaribus inficeti illius scripti quod typis suis edi curaverat Theophrastus Renaudotus et factum litis suæ adversus medicos scholæ Paris., nuncuparat, dedi sex libellas. »

*Die sabbati 31 octob., eidem magistro Guidoni Patin, pro narratione juris nostri, typis mandata adversus Renaudotum et ejus socios...*, 9 l. 5 s.

C'est-à-dire que Guy Patin a été chargé par la Faculté de faire réimprimer, évidemment pour être envoyé aux juges, le libelle de Renaudot, intitulé, en effet : *Factum du procès*, etc. (s. l. n. d., in-4°; 19 pages), et qu'il est lui-même l'auteur du libelle en question, dans lequel, en effet, il raconte (*narrat*) les droits de l'Ecole.

Guy Patin ne s'en tint pas là, et il écrivit un autre libelle qui ne lui fait pas honneur, et qui était destiné à remettre à flot une ténébreuse affaire d'arrestation de prisonniers espagnols, dans laquelle Anne d'Autriche se serait fort compromise, et à faire ressortir toute l'aérimonie d'un mémoire rédigé à cette occasion par Louis XIII et dont le gazetier s'était fait l'éditeur. Sur le point d'être inquiété sous un régime qui ne lui était guère favorable, puisque Richelieu, son protecteur, venait de mourir, Renaudot sut se tirer d'affaire et abattre, pour un moment, l'hydre qui le menaçait.

Trois brochures devenues extrêmement rares expliquent toute cette affaire. Elles portent ces titres :

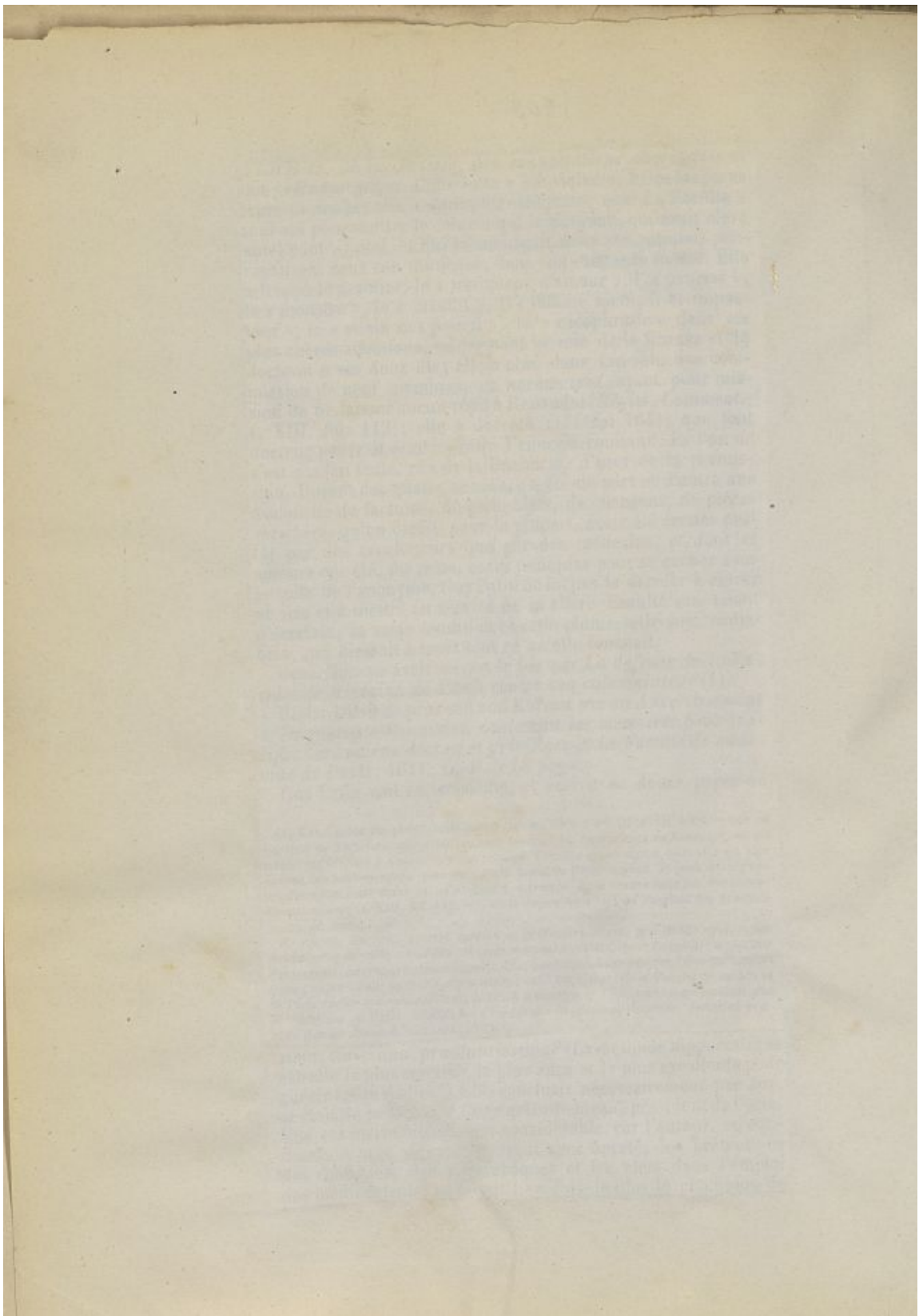
1° *Requête présentée à la Reyne par Théophraste Renaudot, en faveur des pauvres malades de ce royaume* (s. l. n. d., in-4°, 8 pages).

2° *Examen de la requête présentée à la Reine par le gazetier*; 4 nov. 1863; in-4°; 40 pages.

3° *Responso à l'examen de la requête présentée à la Reyne par M. Théophraste Renaudot*. Portée à son auteur par Machurat, compagnon imprimeur. Paris, 1644; in-4°: 75 pages.

C'est le deuxième de ces trois libelles, celui qu'avec intention nous avons souligné, que nous soutenons avoir été écrit par Guy Patin. Renaudot ne s'y est pas trompé dans la réponse qu'il y fit (n° 3), car dès la première page, faisant allusion au procès suscité par l'épître en tête de l'édition de Sennert, il interpelle ainsi son implacable ennemi :

« Je t'y trouve donc encore, camarade, après un silence de trois ans, qui n'a esté interrompu que par les bouffonneries de ton ridicule plaidoyé, qui appartenait mieux à un hostel de Bourgogne qu'à un barreau; partagé de la pitié que les





uns avoyent de ton ignorance et de la risée qu'excitoit aux autres ton mauvais françois, ta façon niaise, et ce badin de serment, *vray comme vela le jour de Dieu, messieurs*, que tu répétois souvent, faute de bonnes raisons, en cette satisfaction que tu fis en public à M. Renaudot, déclarant que c'estoit d'un autre et non pas de lui, que tu avois escrit les médisances contenues en l'épître liminaire des œuvres de Sénerte, naguère imprimées en cette ville... »

La *Response* de Renaudot fourmille de ces allusions à la personne de Guy Patin.

Mais voici une autre preuve, celle-là absolument convaincante.

C'était, comme nous l'avons vu, l'habitude à la Faculté de médecine de Paris, que la Compagnie tout entière supportât les frais d'impressions des mémoires, libelles, factums, etc., écrits pour son honneur et pour sa défense; la dépense était marquée par le doyen sur son registre. Or, voici ce qu'on lit à l'article *Expensa*, du décanat de Michel de Lavigne (*Regist.-Comment.*, t. XIII; fol. 200, v°) :

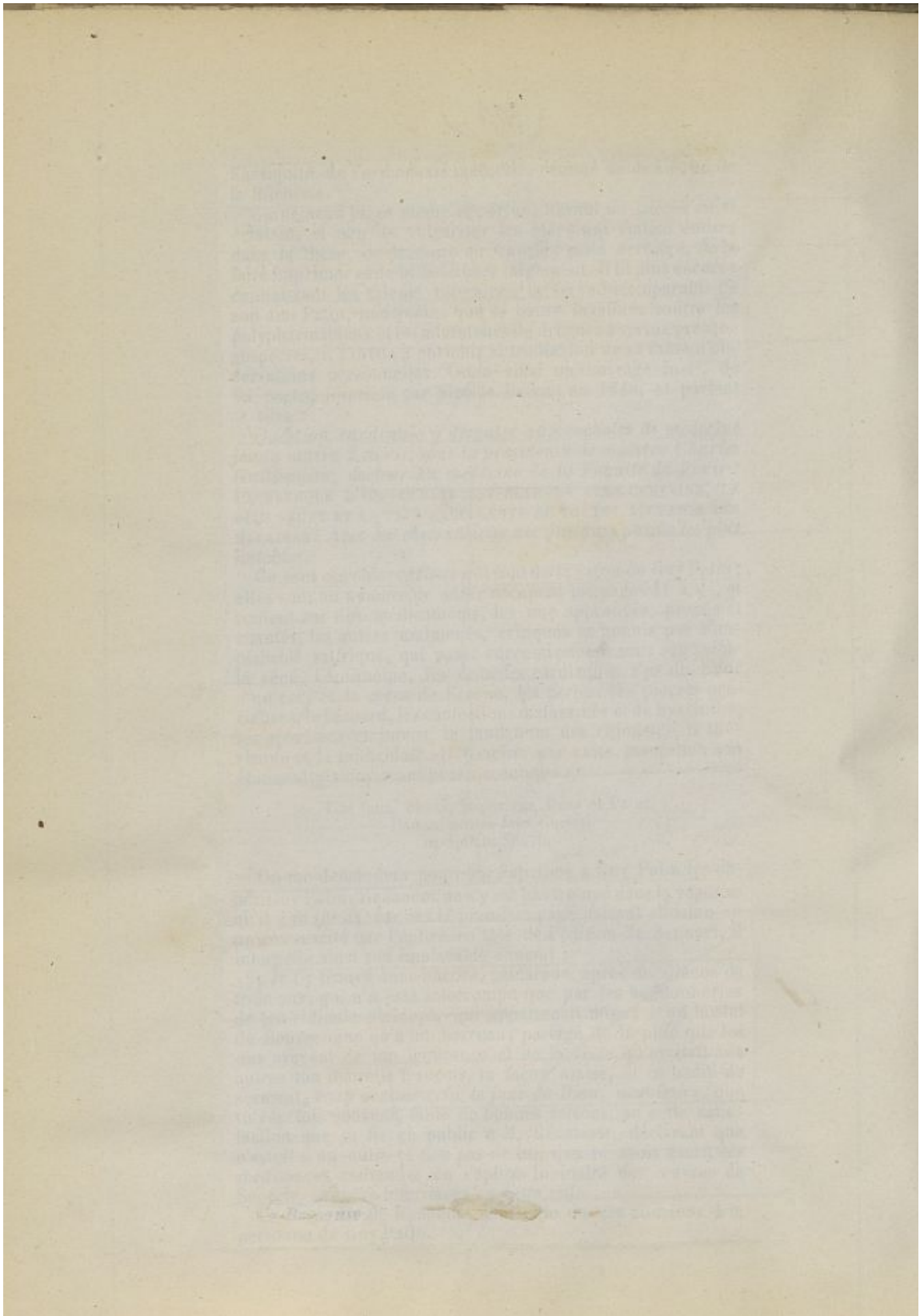
« Initio mensis novembris 1643, dedi Magistro Guidoni Patin, censori, pro trecentis et amplius exemplaribus *Examinis libelli supplicis* a Gazetario porrecti Reginæ, typis mandatis, triginta octo libras, et quidecim asses..., xxxviii l. xv s. »

XII. — *Additions à une thèse de Charles Guillemeau.*

Le 2 avril 1648, dès les premières heures du jour, il y avait aux écoles de la rue de la Bûcherie grand concours de docteurs régents, de bacheliers et de nouveaux licenciés. On peut dire que pas un membre de la docte Compagnie ne manqua à l'appel. C'est qu'on devait y disputer sur une thèse dont le titre et la conclusion étaient bien capables d'attirer l'attention. La thèse portait ce titre :

*Est ne hippocratica medendi methodus omnium certissima, tutissima, prestantissima?* (La méthode hippocratique est-elle la plus certaine, la plus sûre et la plus excellente pour guérir les maladies?) Elle concluait nécessairement par *oui*, et était de la façon de Charles Guillemeau, président de l'acte. Elle eut un retentissement considérable, car l'auteur, en condamnant avec vigueur, souvent avec âpreté, les prétentions des chimistes, des paracelsiques et les abus dans l'emploi des médicaments, se faisait une fois de plus le champion de l'antiquité, de l'orthodoxie médicale, comme on disait rue de la Bûcherie.

Guillemeau jugea même opportun, devant un succès aussi éclatant, et afin de vulgariser les idées qui étaient émises dans la thèse, de traduire en français cette dernière, de la faire imprimer et de la distribuer largement. Il fit plus encore : connaissant les talents littéraires, la verve incomparable de son ami Patin, non moins que sa haine invétérée contre les polypharmaciens et les adorateurs de drogues à vertus presque suspectes, il l'invita à enrichir la traduction de sa thèse d'ob-





servations personnelles. On a ainsi un ouvrage in-4°, de 94 pages, imprimé par Nicolas Boisset en 1648, et portant le titre :

*Question cardinale à disputer aux escholes de medecine jeudy matin 2 avril, sous la presidence de maistre Charles Guillemeau, docteur en medecine de la Faculte de Paris : LA METHODE D'HIPPOCRATE EST-ELLE LA PLUS CERTAINE, LA PLUS SEURE ET LA PLUS EXCELLENTE DE TOUTES A GUARIR LES MALADIES? Avec des observations sur quelques points les plus notables.*

Ce sont ces observations qui sont de la façon de Guy Patin ; elles sont au nombre de onze, occupent les pages 41 à 94, et roulent sur des médicaments, les uns approuvés, pronés et chantés, les autres malmenés, critiqués et honnis par l'implacable satirique, qui passe successivement sous son crible le séné, l'antimoine, les remèdes cardiaques, l'os du cœur d'un cerf et la corne de licorne, les perles, les pierres précieuses, le bézoard, les confections d'alkermès et de hyacinthe, les apozèmes et juleps, le laudanum des chimistes, la thériaque et la mithridate. Il termine par cette invocation son étonnant plaidoyer antipharmaceutique :

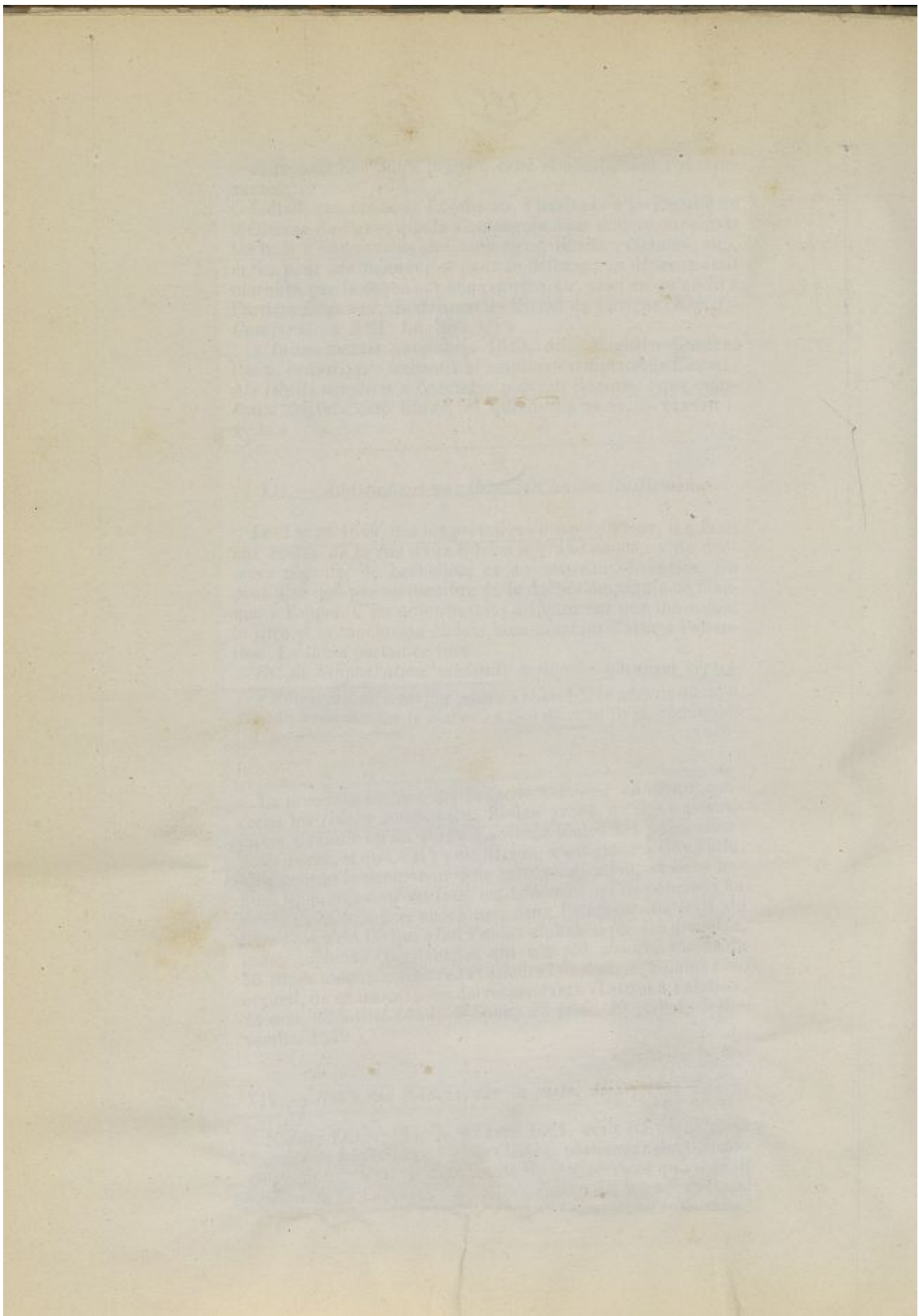
Tibi laus, decus, imperium, Deus et Pater,  
Domini nostri Jesu Christi  
in Spiritu Sancto.

On me demandera pourquoi j'attribue à Guy Patin les observations qui suivent la thèse de Guillemeau. Ma réponse est facile ; elle se trouve dans une lettre à Belin du 2 octobre 1657,

XIII. — *Ouvrages anatomiques de Jean Riolan, le fils.*

Quoiqu'il n'ait laissé aucun écrit personnel sur l'anatomie, Guy Patin a eu toujours un goût très-prononcé pour cette science. Aussi le voit-on, dès son admission au baccalauréat (1623), accepter avec joie les fonctions d'Archidiaque des écoles, c'est-à-dire de chef des travaux anatomiques, et, en 1651, entrer au Collège de France comme professeur d'anatomie et de botanique, en remplacement de son maître, de son « bon ami », Riolan. Il est certain que Patin, plus lettré, plus habile à manier la plume de critique, n'a pas été étranger aux nombreuses publications de Riolan. Les fameuses *Curieuses recherches*, mises au jour sous le nom de ce dernier, en 1651, montrent bien des passages où l'on reconnaît la touche, la manière de faire de son spirituel élève. Mais, sans s'arrêter à ce qui ne peut être qu'une supposition, on est assuré que, sans Guy Patin, nous n'eussions pas eu ni l'*Encheiridium anatomicum et pathologicum* de Riolan, publié en 1648, in-16, ni les *Opera anatomica vetera recognita et auctiora*, du même Riolan, données en 1653, in-fol. de 872 pages, et qui sont comme le testament scientifique de l'auteur.





XIV. — *Notes sur l'Advis sur la peste, de Nicolas Ellain.*

Nicolas Ellain, mort le 30 avril 1621, avait été doyen de la Faculté de médecine de Paris (1584), professeur de pharmacie, censeur royal. Il avait rendu de tels services qu'on avait l'habitude de l'appeler l'*Atlas des écoles*. Le bonnet doctoral ne l'avait pas empêché d'enfourcher Pégase; on lui connaît deux *Discours panégyriques* et des *Sonnets* qui ont été réédités dans ces derniers temps par M. Ach. Genty (voy. notre *Parnasse médical français*, p. 203). Son *Advis sur la peste* eut un tel succès qu'il fut imprimé deux fois presque ~~sur coup~~ sur coup, 1604 et 1606. C'est ce petit traité que G. Sauvageon, traducteur du *Médecin charitable*, de Guybert, sous le titre de *Medicus officiosus*, a inséré dans ce dernier ouvrage, p. 465-537, avec des notes de Guy Patin, notes ayant ces titres : 1° De causis pestis (p. 468); 2° De præsiidiis cardiacis eorumque abusu (p. 499); 3° De mithridatio illiusque compositione (p. 502); 4° De arsenico ex collo suspenso ad pestis prophylaxin (p. 506); 5° De perlis, auro, cornu monocerotis, bezoardico lapide, mithridatio, theriaca, confectione alkermes, de hyacintho, etc. (p. 510); 6° De aquis theriacalibus, imperialibus, marcipanibus, manus-christi-perlatis, pastis-regiis, etc. (p. 532).

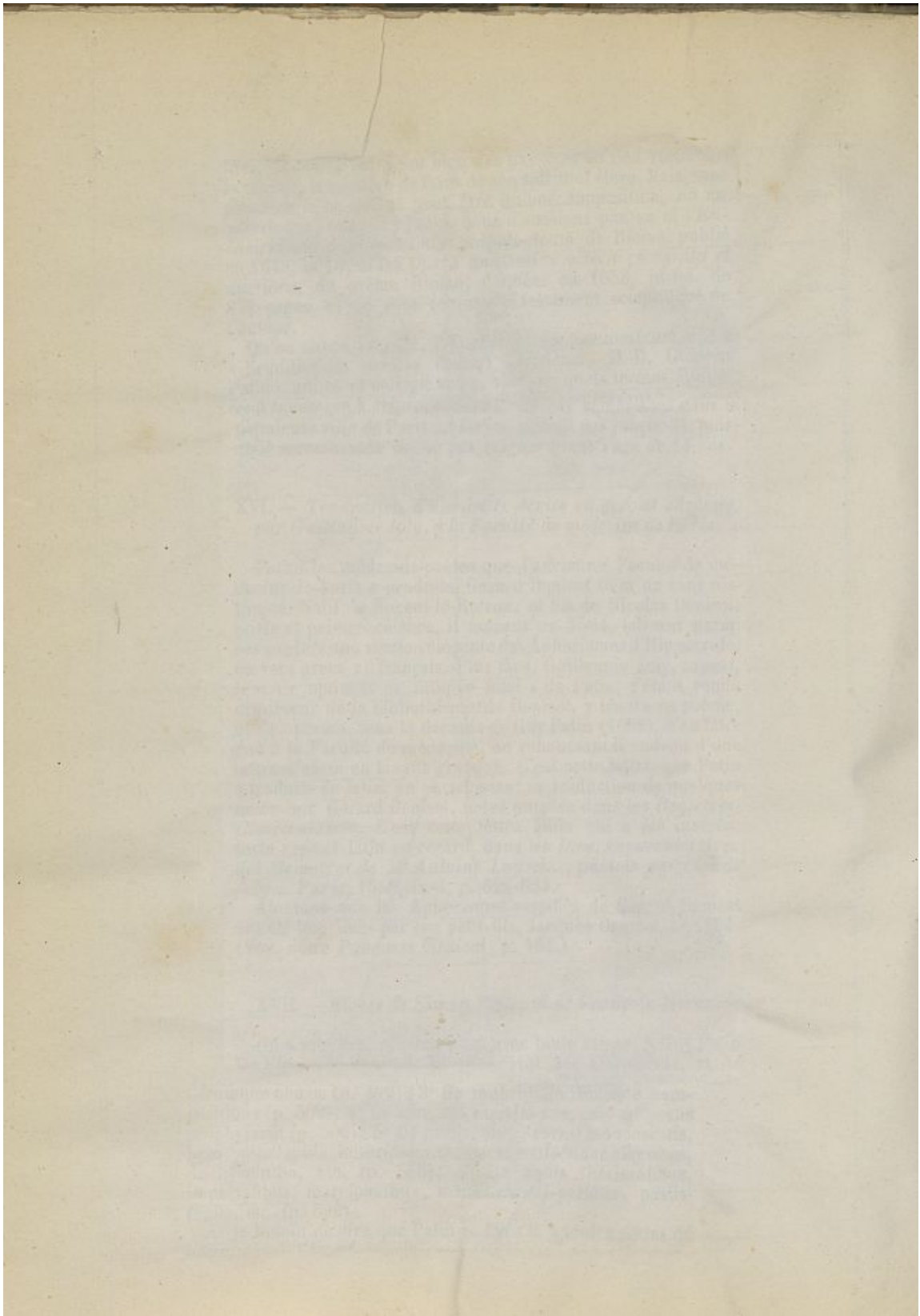
Ai-je besoin de dire que Patin se livre là à toutes sortes de joyeusetés à l'égard de ces compositions pompeuses, auxquelles il refuse, et à juste titre, toute espèce d'action salutaire dans la peste et dans les autres maladies.

XV. — *Quelques notes sur un livre de Galien. DE MISSIONE SANGUINIS, livre traduit en français et commenté par Louis Savot.*

L'ancienne Faculté de médecine de Paris a droit de s'enorgueillir d'avoir compté Louis Savot parmi ses enfants. L'architecture lui doit un excellent ouvrage : *L'Architecture française des bâtiments particuliers*; 1624, in-8°. Son *Discours sur les médailles* est très-estimé des hommes compétents. Enfin une traduction du livre de Galien sur la saignée (1) lui valut de pompeux éloges d'une école où les émissions sanguines étaient portées à un point qui nous stupéfie aujourd'hui. Traduit en latin par G. Sauvageon, ce petit livre a été inséré dans le *Medicus officiosus* (p. 538), avec deux annotations de la façon de Patin, annotations portant sur les chapitres XII et XIII.

XVI. — *Traduction d'une lettre écrite en grec et adressée, par Guillaume Joly, à la Faculté de médecine de Paris.*

Parmi les médecins-poètes que l'ancienne Faculté de médecine de Paris a produits, Gérard Denisot tient un rang distingué. Natif de Nogent-le-Rotrou, et fils de Nicolas Denisot, poète et peintre célèbre, il mourut en 1594, laissant parmi ses papiers une version élégante des Aphorismes d'Hippocrate,





quel il était allié nous ne savons à quel degré, et dont le fils, Robert Miron, maître des comptes, avait vécu avec Patin dans l'intimité, presque sous le même toit de la rue du Chevalier-du-Guet.

Il est encore certain que si l'on peut lire dans l'édition des *Elogia* de Papyre Masson, publiée en 1638, par J. Balesdens, l'Eloge de Calvin, nous le devons à Guy Patin, lequel ayant pu, en 1619, avoir des mains du frère de Papyre Masson cet Eloge, écrit à part par ce dernier, obtint avec peine, mais enfin obtint que Balesdens l'insérât dans son édition. (Voyez Lettre de Patin à Falconet, 24 mai 1650.)

XVIII. — *Le Celse de Vander Linden.*

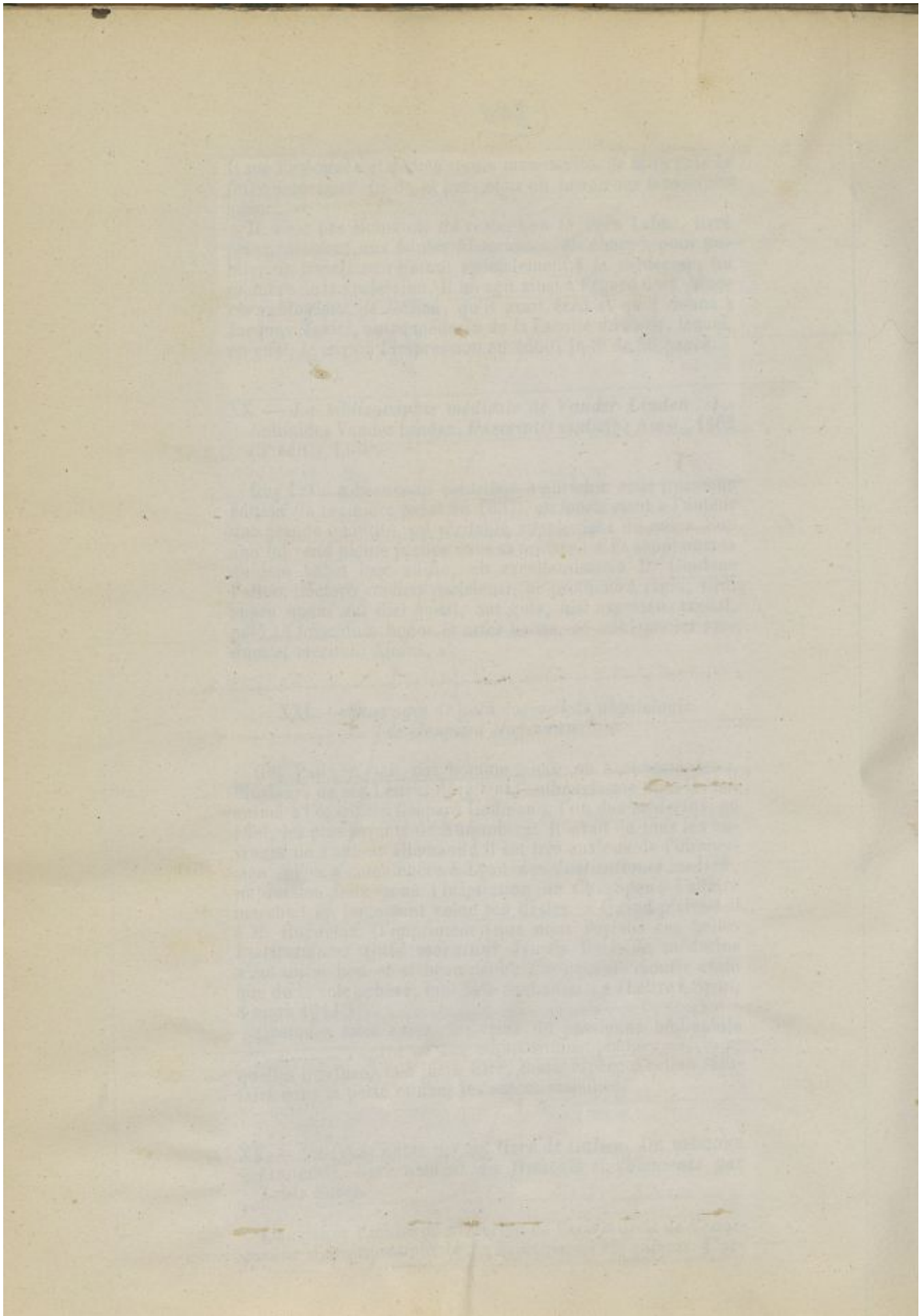
La plus étroite amitié n'a pas cessé de réunir Guy Patin et le savant professeur de Leyde; ces deux hommes avaient le même goût pour l'étude, la même passion pour les livres, la même admiration pour les œuvres de l'antiquité. Rien de plus touchant que la manière dont Vander Linden parle de son ami dans la dédicace du *Celse*, qu'il édita chez Jean Elzevir, en 1657: « Je n'oublie pas les nombreuses et grandes obligations que je vous dois. Aussi je vous prie d'accepter la dédicace de ce livre comme un premier et faible témoignage de ma vive reconnaissance. Je vous l'offre comme fruit de mes labeurs, et afin qu'il soit comme le témoin de la dette éternelle que j'ai contractée envers vous... »

C'est que Patin avait sérieusement contribué à rendre cette édition de Celse aussi parfaite que possible, en prêtant à son savant ami toutes les éditions qu'il avait à sa disposition, une, entre autres, enrichie de notes manuscrites de Fernél, de Chapelain, de Scaliger et de Nancelius. (Voy. Lettre à Belin, 20 juillet 1656; Lettre à Falconet, année 1659.)

XIX. — *Vita Claudii Galeni, Pergameni, medicorum principis, ex propriis operibus collecta, per R. P. Phil. Labbeum...; ad V. C. Guidonem Patinum... Paris, 1660.*

C'est un volume in-8° de 88 pages, plus un *Indiculus* allant de la 89° à la 118° page. Patin en est bien l'éditeur; il le déclare dans une lettre à Falconet, 28 mai 1660 :

« Le P. Phil. Labbé, jésuite, natif de Bourges, a fait, en petit volume, la vie de notre Galien, toute extraite de ses œuvres, en vers grecs et français. Plus tard, Guillaume Joly, avocat, le « vir optimus et antiquæ fidei » de Patin, s'étant rendu acquéreur de la bibliothèque de Denisot, y trouva ce poème, et s'empressa, sous le décanat de Guy Patin (1652), d'en faire don à la Faculté de médecine, en rehaussant le cadeau d'une lettre d'envoi en langue grecque. C'est cette lettre que Patin a traduite en latin, en enrichissant sa traduction de quelques notes sur Gérard Denisot, notes puisées dans les *Registres-Commentaires*. C'est cette lettre, enfin qui a été insérée, texte grec et latin en regard, dans les *Divers opuscules tirez des Memoires de M<sup>e</sup> Antoine Loysel...*, publiés par Claude





Joly... Paris, 1656, in-4, p. 622-624.

Ajoutons que les Aphorismes versifiés de Gérard Deniset ont été imprimés par son petit-fils, Jacques Deniset, en 1634. (Voy. notre Parnasse médical, p. 164.)

XVII. — *Éloges de Simon Piètre et de François Miron.*

On a attribué, et selon nous avec toute raison, à Guy Patin les Éloges de François Miron, prévôt des marchands, et de Simon Piètre, qui se trouvent t. ij, p. 337-386, 396-405, de l'édition faite en 1656 des *Elogia* de Papyre Masson (2 vol. in-8). Claude Joly, dans le *Recueil des divers opuscules* d'Antoine Loysel, t. ij, p. 591, et Colomies (*Mélang. hist.*; Orange, 1665, in-12, p. 82) l'assurent positivement. Il suffit, du reste, de lire l'Éloge de Piètre pour y reconnaître la plume de celui qui avait tant d'admiration pour la mémoire de ce grand médecin, dont le fils, Nicolas Piètre, avait été le maître de notre Guy. Ce dernier était aussi appelé, comme naturellement, à écrire l'Éloge de François Miron, à la famille du-

quel il était allié. Il est encore certain que le bon sens de l'auteur de l'Éloge de Papyre Masson, publié en 1638, par J. Hales, dans l'Éloge de Calvin, nous le renvoie à Guy Patin. (Voy. Lettre à Falconet, 24 mai 1630.)

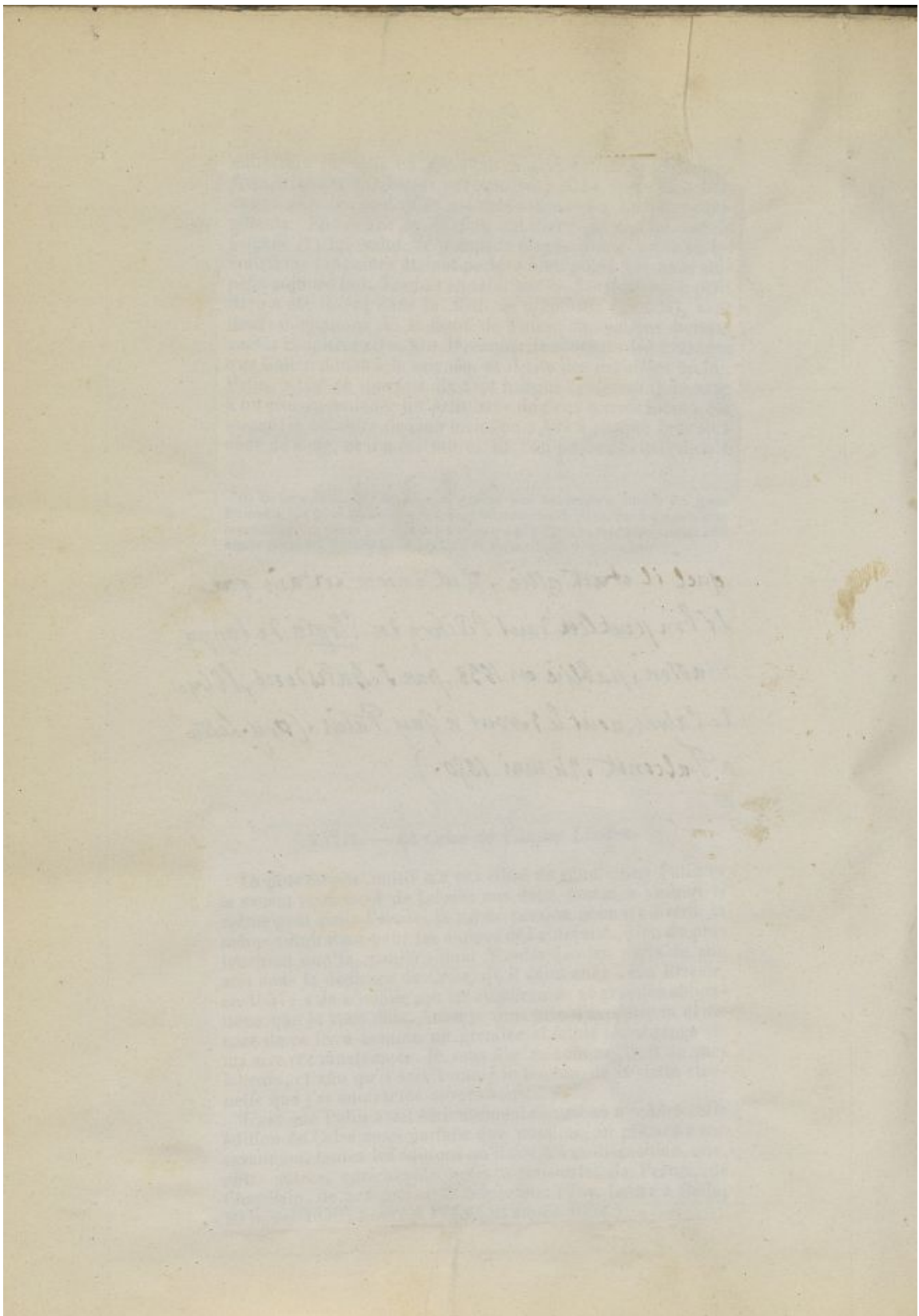
XX. — *La bibliographie médicale de Vander Linden* : J. Antonides Vander Linden, *De scriptis medicis* ; Amst., 1662 (3<sup>e</sup> édit.), in-4<sup>o</sup>.

Guy Patin a beaucoup contribué à enrichir cette troisième édition (la première parut en 1637), en fournissant à l'auteur une grande quantité, un véritable supplément de notes. Son ami lui rend pleine justice dans sa préface : « Et supplementa quidem habet hæc editio, ab excellentissimo D. Guidone Patino, doctore medico parisiensi, ac professore regio, viro, supra quam aut dici queat, aut quis, nisi experiens credat, nato ad fovendum bonos et artes bonas, ac mihi præter modum et meritum Amico. »

XXI. — *Ouvrages de pathologie et de physiologie de Gaspard Hoffmann.*

Guy Patin n'était pas homme à haïr ou à aimer à demi. Plusieurs de ses Lettres dévoilent l'enthousiasme dont il était animé à l'égard de Gaspard Hoffmann, l'un des médecins, en





effet, les plus savants de Nuremberg. Il avait lu tous les ouvrages de l'auteur allemand; il est très-anxieux de l'impression qu'on a commencée à Lyon des *Institutiones medicæ*, impression faite sous l'inspiration de Ch. Spon; l'affaire marche trop lentement selon ses désirs. « Quand plaira-t-il à M. Huguétan (l'imprimeur) que nous voyions ces belles *Institutiones? Quid moratur?* Jamais livre de médecine n'eut un si bon et si beau débit. J'ai peur de mourir avant que de le voir achevé, tant je le souhaite... » (Lettre à Spon, 8 mars 1644.)

Quelques mois après, les vœux du passionné bibliophile étaient exaucés : le livre tant désiré paraissait en un beau volume in-4°.

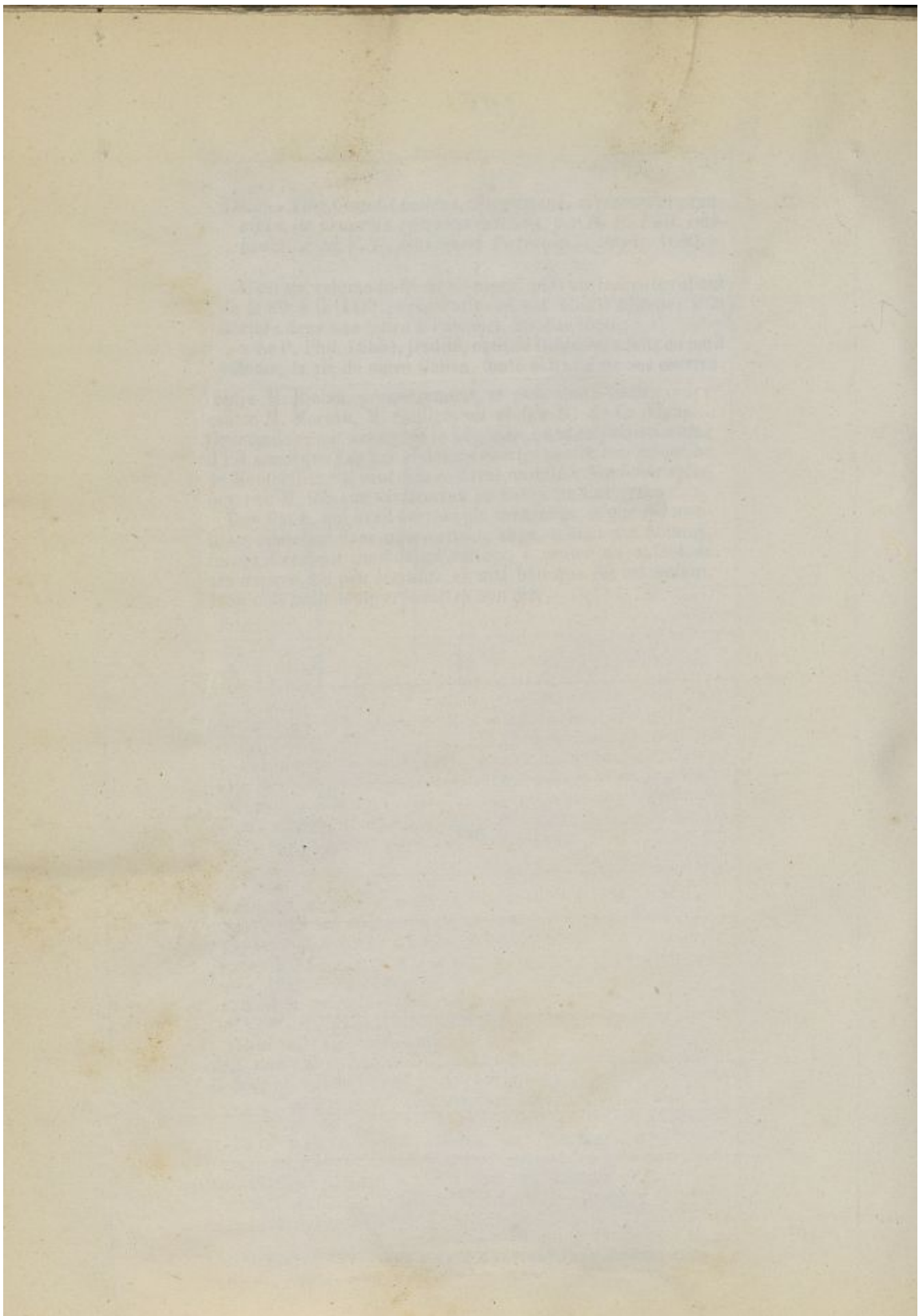
Même passion à l'égard du *De medicamentis officinalibus*, que l'on imprima à Paris en 1647, sur le manuscrit de l'auteur, Patin semble même avoir eu une grande part à la publication de ce livre, qui lui fut, du reste, dédié.

Mais la publication d'un autre ouvrage (posthume) de Gaspard Hoffmann est due entièrement à Patin. Cela lui a donné assez de peine pour qu'il ait le droit d'en réclamer la paternité.

Nous voulons parler de l'*Apologia pro Galeno*, sive *XPHTO. MAΘEION, libri duo, ex bibliotheca Guidoni Patini*, que Laurent Anisson, imprimeur à Lyon, donna au public en 1668 (2 vol. in-4°). Après la mort d'Hoffmann, arrivée en 1648, Patin, sachant qu'il avait laissé en manuscrit l'ouvrage précédent, n'eut pas de repos qu'il ne se le fût procuré. Par l'intermédiaire de son ami Volcamer, il traita, dans le commencement de mai 1649 avec la fille de l'auteur moyennant cinquante écus. Les précieuses feuilles ne lui arrivèrent que près de deux ans après. Il fallut dix-sept ans pour que les presses se décidassent à fonctionner! Le pauvre Patin gémit à chaque instant de ces retards. Il a dédié son œuvre à Guillaume de Lamoignon, président du Parlement, de l'amitié duquel il était honoré, et dont il parle toujours avec admiration et amour.

Telle est la liste déjà considérable, et que nous avons lieu de croire incomplète, des ouvrages composés par Guy Patin, ou de ceux à la publication desquels il a coopéré. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'on lui a attribué, et que nous lui avons longtemps attribué, une pièce de 4 pages in-4°, imprimée en 1645, chez Pierre du Buisson, de Montpellier, et portant le titre de : *Navicula solis. Cento extemporalis fartus ex elegantiss grammaticalibus orationis Simeonis Curtautii, decani medicinæ Monspessulanæ... Cantherius in fossa*. Ce pamphlet, destiné à répondre à une violente diatribe de Courtaud contre la Faculté de médecine de Paris, et à bafouer le pathos, l'emphase, l'exagération et les fautes grammaticales qui y fourmillent, n'est pas de notre Guy. Il est de Jean Bérault, docteur de Paris, mort en août 1647. Nous en avons eu la preuve dans un passage resté inédit d'une lettre que Patin adressait à Spon, le 1<sup>er</sup> mai 1654 (Bibl. nat., ms. franç., n° 9358). On y lit, en effet, ceci, qui résout définitivement ce point bibliographique :

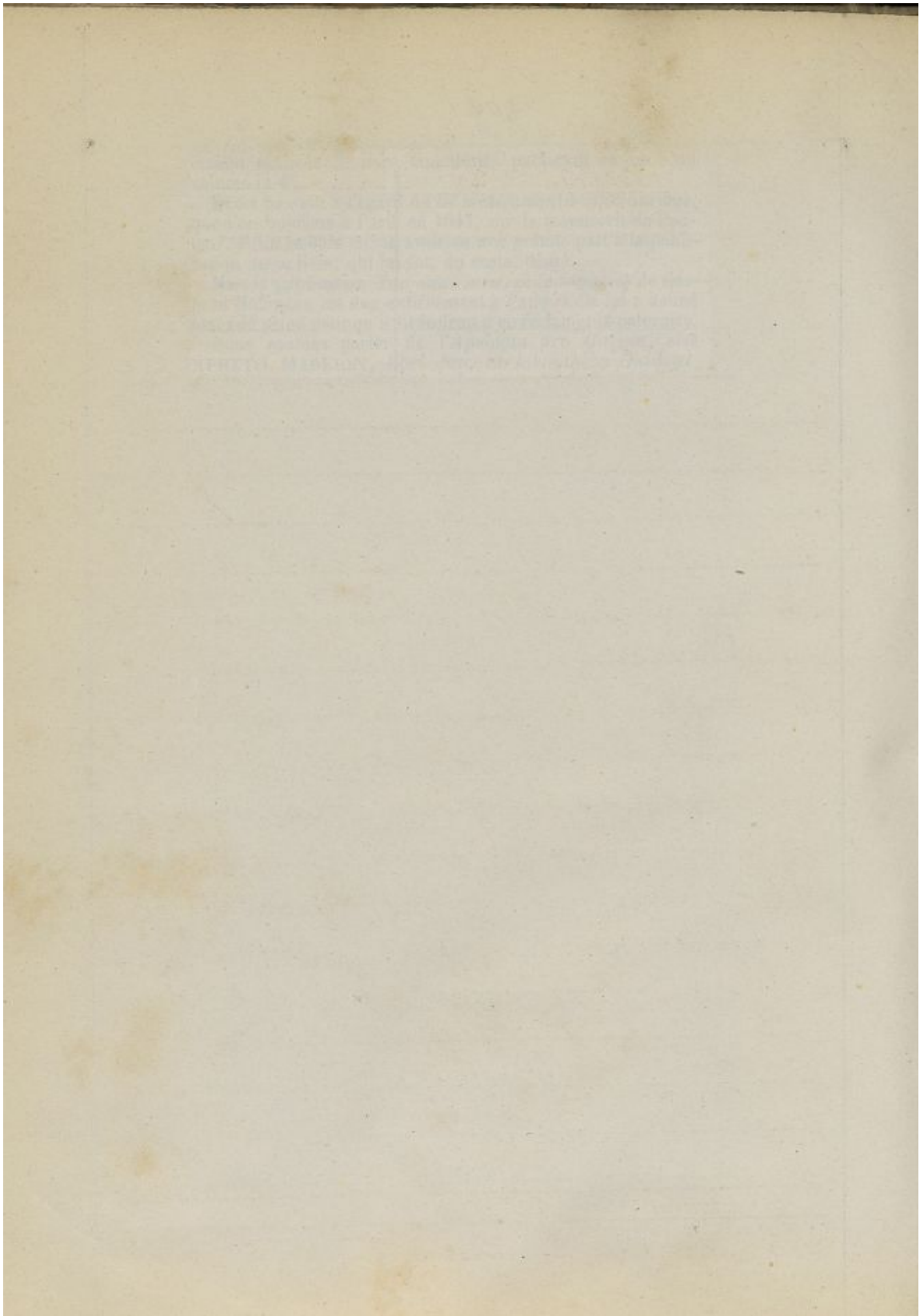
« Ce livre (le pamphlet de Courtaud) est plein d'injures





contre M. Riolan, premièrement, et puis après contre moy ;  
contre M. Moreau, M. Guilleméau et feu M. de La Vigne...  
Courtaud me fait auteur de la Légende, *quod est falsissimum* ;  
il dit aussi que j'ay par ci devant escript contre les médecins  
de Montpellier : il veut dire ce livret intitulé : *Navicula solis* ;  
QUE FEU M. BÉRAUD FIT CONTRE LE LATIN DE COURTAUD... »

Guy Patin, qui avait horreur du mensonge, et que les menteurs mettaient dans une véritable rage, n'était pas homme, lorsqu'il écrivait *amicus ad amicos*, à renier un enfant de ses œuvres, tel peu légitime et mal bâti que fût cet enfant. L'on doit avoir toute créance en son dire.



## Chap. VIII

### Iconographie patinienne

C'est particulièrement aux amis et aux correspondants de Patin, que l'on voit les quelques portraits qui nous restent de lui. Il était très avide des images de ceux qu'il aimait; on a vu, que dans son cabinet, dans son étude, il y en avait vingt-quatre. Ses correspondants à leur tour voulaient être peints de retour, et c'était à qui lui demanderait son "tableau". Le P. Lebourg (A) en signale six; nous n'en connaissons que . . . .

1°. Presque en pied; assis dans un fauteuil, devant une table de travail, et entouré de livres; la face est de  $\frac{3}{4}$ , la tête ornée du bonnet carré, le corps revêtu de la robe doctorale, avec capuchon de rabat; la main droite tient un livre sur lequel est écrit: Lettres de M. Patin. Gravure en taille douce, sans nom de graveur. Ce portrait orne la Lettres choisies de Jean M. Guy Patin, publiées à Cologne, chez Pierre Du Laurens, en 1691, 3 vol. in-8°

2°. Même portrait, mais plus âgé. Il se trouve en tête des Lettres choisies, publiées en 1692, par Jean Petit, libraire de la rue d'Acques, à Paris.

---

(A). Bibliothèque de la France; V, 246.



Geographic Position

The geographic position of the island is very important for its commerce and navigation. It is situated in the middle of the bay, and is surrounded by a high wall of water. The island is very fertile and produces a great quantity of sugar and coffee. The climate is very healthy and the air is very pure. The island is very well watered and the water is very good. The island is very well defended and is a very important place for the commerce of the bay. The island is very well situated for the commerce of the bay and is a very important place for the commerce of the bay.

Geographic Position

3° - De profil, en demi-corps, la main droite tenant une plume avec laquelle Patin semble écrire sur un livre à pages blanches, placé sur une petite table. Gravure en taille douce. Au dessous on lit :

Guido Patin Bellovacus Doctor Med. Paris et Prof. Reg.

~~Nec~~ <sup>immortale</sup> Necus peperit nomenque potente

Æmula Galeni mens tua, Magne Patin :

Nec uado te Magnum Gallus miratur et Anglus,

Id quo Germanus te quoque Laude, habet

Sebastien Schefferus D.

J. B. Belott sculpsit

Au Dessus: Felix qui potuit.

Ce fut, en effet, le Balthus Schaffer, médecin de Francfort, qui demanda ce portrait à Patin pour le faire graver et enrichir une Leonorina.  
par une nouvelle édition de l'ogive de Jacques Bourlard

4°: Grand beau portrait à l'huile, peint, en 1650, par Antoine Masson, habile artiste, membre de l'Académie de peinture, aussi bon graveur que peintre, auquel on doit 141 portraits de dix-sept sujets historiques.

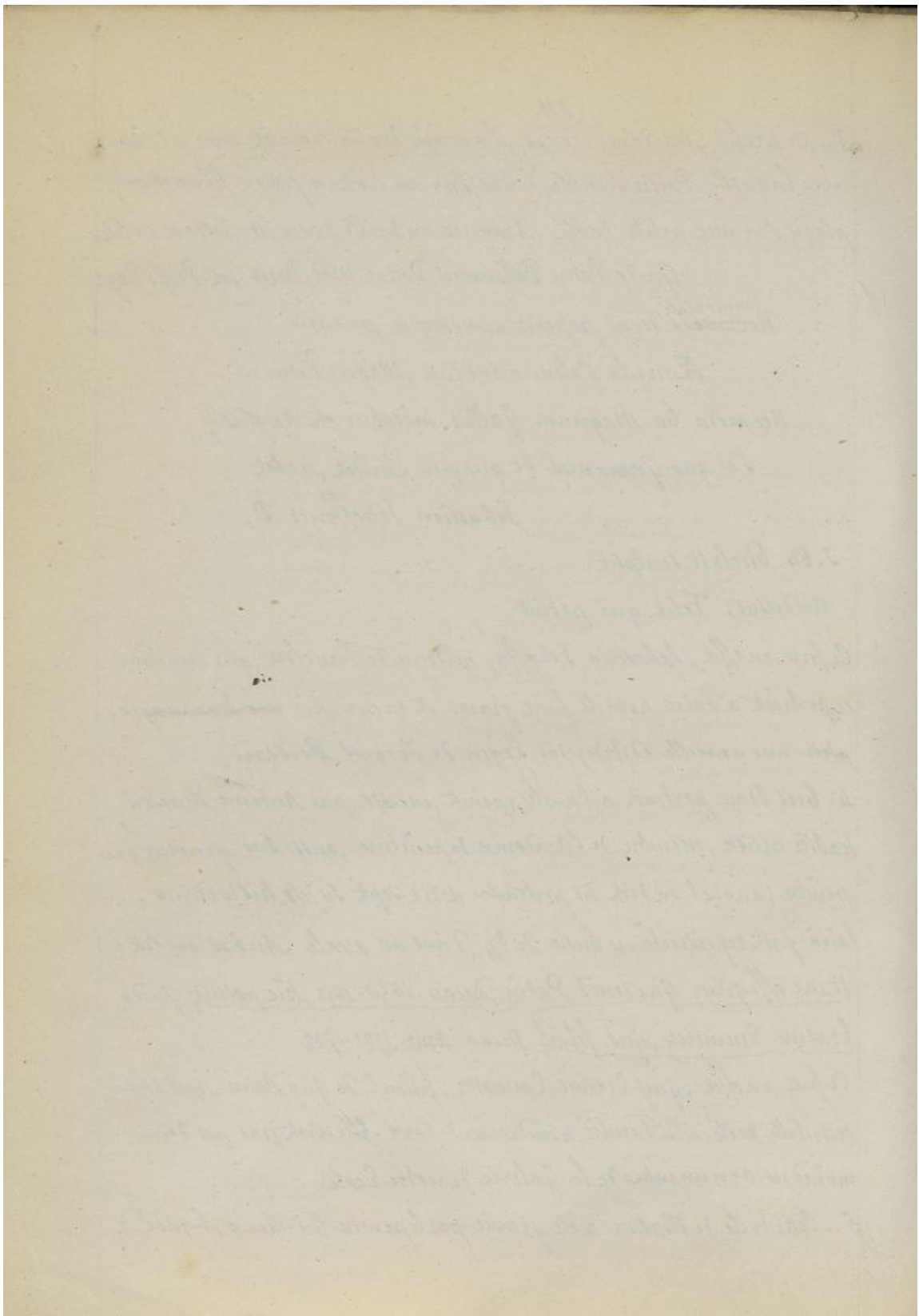
Sabin y est représenté en buste, de 3/4, dans un ovale. Au bas on lit :

Hanc effigiem Guiderii Patin, Decan. 1650. 1651, hic posuit Guido

Erasmus Emmeriz, ejus filiol. Decan. Ann. 1721. 1722.

Ce fut, en effet, Guy Erasmus Emmeriz, filleul de Guy Patin, qui donna cette belle toile à la Faculté de médecine de Paris. Elle n'est pas un des moindres ornements de la Galerie de notre Ecole

5°.. Cette toile de Masson a été gravée par le peintre lui-même, lequel







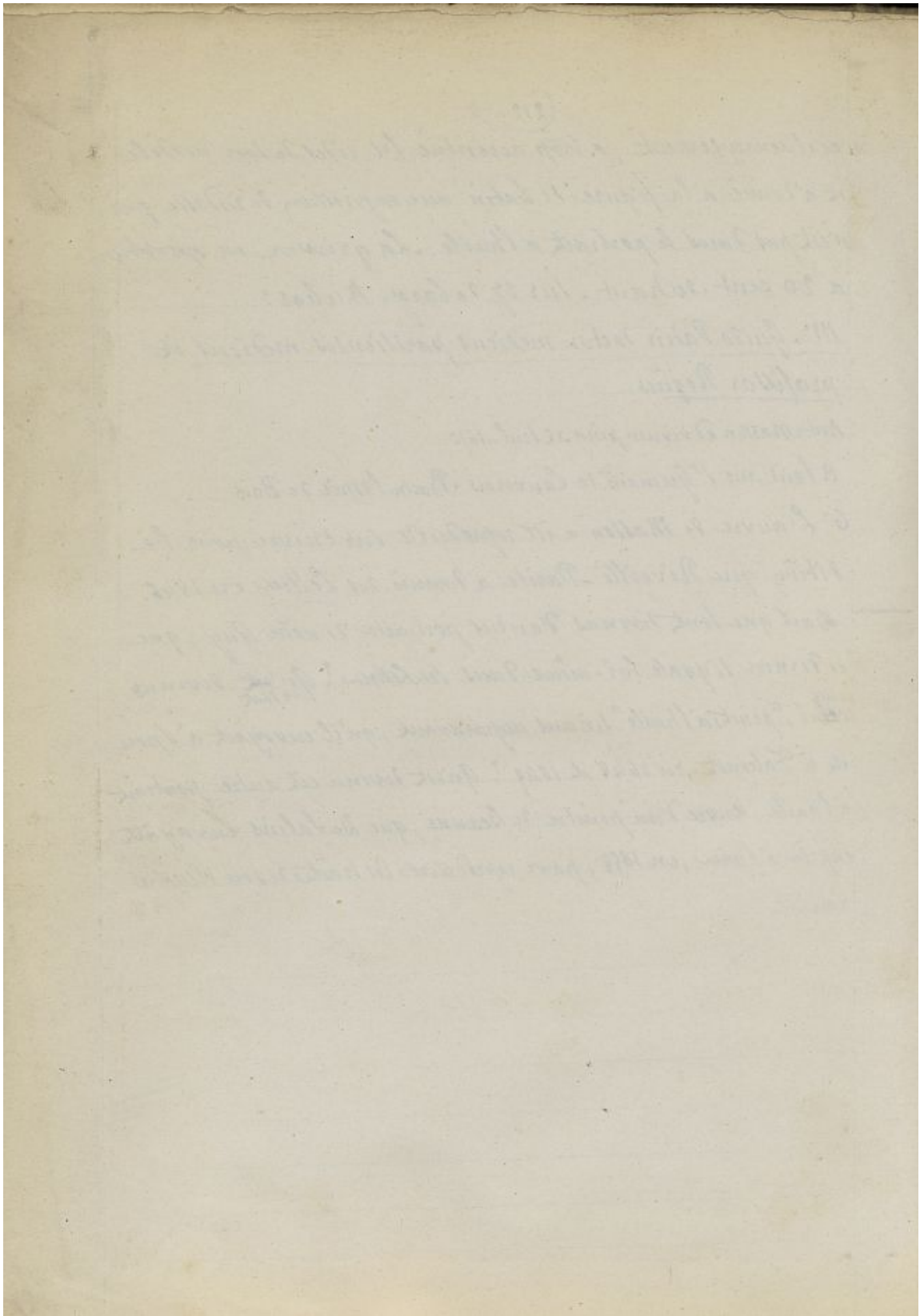


Tableau généalogique de la Famille Patin

Jean Patin... et son frère  
 Conseiller au Présidial de Rouen  
 (15 fév. 1549). Mort en 1605  
 Il ne laissa qu'une fille  
 Françoise Patin

Noël Patin  
 (1570)  
 Guy Patin  
 homme de guerre  
 François Patin  
 Avocat, vint à Paris en 1588. Épousa  
 Claire Manussier, d'Amboise en Picardie  
 le 12 Janvier 1622. Claire Manussier  
 mourut à Commeilles en Picardie, le  
 27 juillet 1640

Julienne Patin épouse Bernard LeMoigne  
 Justame Patin marié à François Juv. 1712 à Nicolas Madin  
 Madelonie Patin épouse Nicolas Le Ver en le Mill  
 Guy Patin né à Hadouy. en May, 21 aout 1601 Docteur de la Faculté de med. de Paris, 1629. Mort à Paris 30 Mars 1672. Épousa (10 oct. 1626) Jeanne de Janson  
 Un sieur Cadet. d'habit en Holl. antr.  
 Charlotte Patin morte le 18 Fevr. 1653  
 Marie Patin résignée comme maraîche en 1643

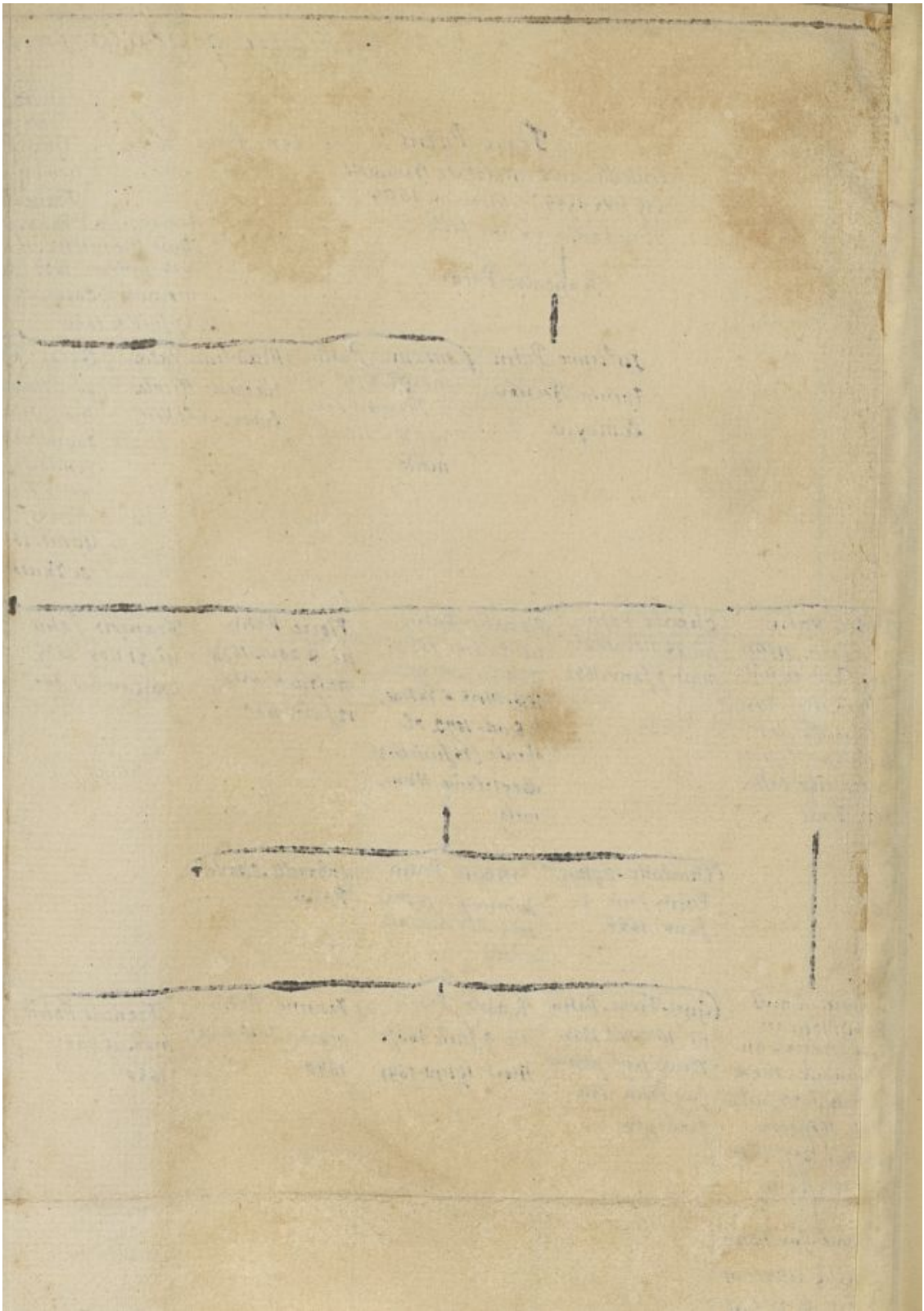
Robert Patin né à Paris, 11 mai 1629. Doct. en med. (15 Dec. 1650). Mort à Commeilles, le 14 Juin 1670. Épousa (31 mai 1667) Catherine Barre	Charles Patin né 14 nov. 1631. Mort 7 Janv. 1632	Charles Patin né 23 Fevr. 1633. Doct. en med. 19 Dec. 1658. Mort à Padoue, le 8 oct. 1673. Épousa (26 Juin 1653) Marguerite Hom. metz	Pierre Patin né 8 aout 1634. maître d'arts, 12 Juin 1649	François Patin né 21 Nov. 1635. Mort en bas âge	François Patin. né 22 Dec. 1637. Mort de mort violente, le 9 octob. 1658	Catherine Patin née 12 Mars 1639. Morte 22 Fevt. 1611.	Jean Bapt. Patin né 16 Juin 1643. Mort en bas âge	Gabrielle-Cather. Patin née 4 oct. 1644	Godefroy Patin né 15 Fevt. 1647. Mort 17 Juin 1668
---	---	--	---	--	---	---	--	--	---

Charlotte-Cather. Patin née 2 Janv. 1666  
 Marie Patin Inhumie le 19 mai 1665. Elle était née à Paris  
 Gabrielle-Charles Patin

Ignace-Rouis Patin né en 1661. Avocat au Parlement. Mort à Paris le 23 juillet 1705. Épousa (7 mai 1697) Marie guerite Barre  
 Jeanne-Guy Patin. Elle se fit religieuse à Paris le 27 Fevt. 1720

Guy-Franc. Patin né 16 avril 1666. Mort pour honneur Guy Patin son grand père	Robert Patin né 9 Juin 1667. Mort 15 Fevt. 1693	Jeanne Patin morte le 16 aout 1680	François Patin mort 15 Fevt. 1690
--	--	---------------------------------------	--------------------------------------





## BIBLIOGRAPHIA PATINIANA

CATALOGUE

CHRONOLOGIQUE, ANALYTIQUE ET EXPLICATIF  
DES OUVRAGES COMPOSÉS PAR GUY PATIN  
ET DE CEUX A LA PUBLICATION DESQUELS IL A CONTRIBUÉ

Par **A. CHEREAU**

Bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris,  
Membre de l'Académie de médecine, etc.

---

A part ses fameuses Lettres, on ne signale guère, comme étant dus à la plume de Guy Patin, que cinq ou six ouvrages. Connaissant l'activité prodigieuse de cet homme illustre, sa passion pour les livres, sa grande facilité d'écrire et son véritable enthousiasme pour tout ce qu'il supposait devoir enrichir la littérature et vulgariser les doctrines qu'il professait, nous pensions depuis longtemps que le petit bagage qu'on lui accordait était bien insuffisant pour une assez longue existence, passée dans les études et dans un commerce littéraire fort suivi avec les hommes les plus illustres de son temps. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré ne sont venues que confirmer nos prévisions. Dans l'étude qui suit, nous n'avons pas la prétention d'avoir soulevé tous les voiles, et nous sommes convaincu d'avoir laissé dans l'ombre d'autres productions de l'esprit le plus remarquable, le plus étonnant du dix-septième siècle. Nous avons, néanmoins, élargi d'une manière notable le cercle de la *Bibliographia Patiniana*. Ceux qui connaissent par expérience les difficultés, les impédiments qui s'attachent à des travaux de ce genre nous sauront peut-être quelque gré. C'est à eux particulièrement que s'adresse cette étude.



I. — *Recueil de cantiques spirituels.*

La série des ouvrages dus à la plume de Guy Patin ou à la publication desquels il a contribué s'ouvre, dans l'ordre des dates, par un livre des plus curieux, celui qui était jusqu'ici enfoui sous la poussière des bibliothèques.

Quiconque est atteint de la fièvre du collectionneur comprendra le bonheur que dut ressentir M. J.-B. Mathon, ancien pharmacien à Beauvais, lorsqu'en remuant un jour un amas de livres jetés au rebut et condamnés à la destruction, il put lire, abrité par un vélin jaunâtre et de *great attraction* pour les fins limiers du bouquin, ce titre :

*Cabinet des Cantiques spirituels. Propre pour élever l'Âme à Dieu, recueillis de plusieurs Pères religieux, par G. P. B. Troisième partie. A Paris, chez Anthoine de Somerville, au Palais, en la galerie des Libraires, près la Chancellerie. 1623. Avec privilège du Roy.*

Le livre est un in-12, chétivement imprimé, de 155 pages. Le titre est orné d'une gravure de E. Dauvel, représentant Jésus-Christ et la Vierge Marie. En feuilletant ce livre, on trouve trois autres gravures du même artiste : 1° la Nativité de Jésus-Christ; 2° l'Adoration des Mages; 3° Sainte Magdeleine dans le désert.

Il y a en tout cinquante-trois cantiques, tous en français; les uns ne sont suivis d'aucune signature; d'autres portent R. S. A.; quelques-uns : *Rien sans amour* (R. S. A.). Le quinzième est signé P. G.; le dix-septième, F. G. B. P.; le dix-huitième, G. P. Ce dernier est évidemment l'œuvre de Guy Patin (comme le cantique signé F. G. P. serait celle de son père (François Guy Patin); il a dix-sept couplets, qui se chantent sur l'air : *Un amoureux hermite*. Il est destiné à célébrer le S. Sacrement de mariage. Le lecteur voudra bien se contenter du premier couplet :

Honneur au mariage,  
Et aux gens mariez,  
Qui sont d'un saint cordage  
Ensemblement liez,  
Pour estre la racine  
D'un fruit plaisant et beau,  
Que la grâce divine  
Produit en ce rameau.

Est-ce bien là l'ennemi des Jésuites, l'homme qui, plus



tard, « perd pied dans les abîmes de la Providence », dont le symbole de la foi n'était pas, suivant l'expression de Bayle, « chargé de beaucoup d'articles », qui résista opiniâtement aux suggestions de sa mère, qui voulait le faire prêtre, et qui, vingt-sept ans plus tard, louait Dieu de ne l'avoir fait ni femme, ni prêtre, ni Turc, ni Juif...?

Rappelons que lorsque Patin mit au jour cette « troisième partie » des Cantiques (car nous n'avons pas les deux premières), il avait vingt-trois ans à peine, qu'il était tout fraîchement assis sur les bancs de la Faculté de médecine de Paris, qu'il ne fut fait licencié que le 15 juin 1626, et docteur le 7 octobre 1627.

## II. — Thèses que Patin a composées et qui ont été disputées à la Faculté de médecine de Paris.

Rappelons brièvement qu'il y avait deux sortes de thèses, au moins de celles qui étaient destinées à l'impression, et pour lesquelles on ne se contentait pas d'une argumentation *vivâ voce* :

1° Les thèses dites *quodlibétaires* ou physiologiques, ainsi nommées parce qu'elles roulaient sur des sujets variés, et que le soutenant y exposait *quod libet*. Elles étaient toujours suivies d'autres argumentations secondaires, qu'on appelait *résumptes*.

2° Les thèses *cardinales*, lesquelles, inventées par le cardinal d'Estouteville, en 1452, lors de la réforme de l'Université, roulaient sur des sujets d'hygiène.

Ces questions étaient rédigées, tantôt par le récipiendaire, par le bachelier, tantôt par le président de l'Acte; de sorte qu'il est souvent fort difficile, et trop souvent impossible, d'attribuer un nom d'auteur à chacune des thèses.

Grâce au charmant bavardage de Guy Patin, nous savons celles qu'il a pu signer comme étant de sa façon, soit en qualité de bachelier, soit en qualité de président. Elles sont au nombre de sept.

A. Première thèse quodlibétaire; 19 décembre 1624. Bachelier : Guy Patin. Président : Elie Bedé.

*Estne feminae in virum mutatio αδύνατος?* (La transformation de la femme en homme est-elle impossible?)

Conclusion : oui.

Cette thèse fait partie, sous le n° 660, de la collection de la bibliothèque de la Faculté.

B. Deuxième thèse quodlibétaire; 27 novembre 1625. Bachelier : Guy Patin. Président : François Mallet.

*An prægnanti periculose laborante abortus?*

Conclusion : oui.

C. 16 décembre 1627. Tout fraîchement coiffé du bonnet doctoral, Guy Patin, pour obéir aux statuts de l'École, préside, pour la première fois, à une thèse quodlibétaire, dont le sujet avait été proposé par le bachelier George Joudouyn. Cette thèse est encore de lui (Lettre à Belin, 14 mai 1630). Elle porte le n° 706 dans la collection de la Faculté.

*Utrum μητρομανια balneum?* (Les bains sont-ils utiles dans l'utéromanie?)

Conclusion : oui.

Le malin docteur n'avait pas choisi son sujet au hasard; il y avait été amené par l'exemple d'une belle jeune fille qu'il venait de traiter de *furore utero*, et avec laquelle la maman eût bien voulu le marier. (Lettre à Falconet, 19 septembre 1659.)

D. 17 décembre 1643. Patin préside la thèse du bachelier Paul Courtois, et il se charge non-seulement du choix du sujet, mais encore de sa rédaction.

*Estne totus homo à naturâ morbus?* (Les maladies de l'homme lui viennent-elles toutes de la nature?)

Cette thèse, imitée d'un *Totus homo ab ipso ortu morbus*, qu'on trouve dans les Epîtres d'Hippocrate, est considérée, à juste titre, comme un petit chef-d'œuvre. Elle a eu un succès immense. On n'en compte pas moins de six éditions; la dernière est de l'année 1646. (Paris, in-4° de huit pages, chez la veuve Jérôme Blageart.)

Beverovicus, médecin de Dordrecht, ayant reçu la thèse de l'auteur même, avec son portrait, s'empressa de la faire imprimer dans un ouvrage pour lequel il travaillait (*Epistolicae questiones, cum doctorum responsis*. Amsterd., 1644, in-8, 230 p.). Patin en parle, non sans orgueil, à ses correspondants.

« Un médecin de Dordrecht, en Hollande, nommé J. Beverovicus, a mis en lumière un livre intitulé : *Medicæ questiones epistolicae*, dans lequel il a fait insérer ma dite thèse, tant il l'a trouvée belle; mais il n'y a mis que la deuxième édition; j'ai grand regret qu'il n'ait eu la troisième, laquelle est tout autrement meilleure. Je reçois tous les jours des applaudissements et des actions de grâce et même de petits présents pour icelle. Je n'en ai pas encore un cent de reste de la troi-



sième édition; et si j'en fais une quatrième, j'ai quelque chose de bon à y ajouter... » (Lettre à Bélin, 21 juillet 1644.)

L'édition originale, celle in-folio plano (collection de la Faculté, n° 920), porte en tête les armes de Jean Lesné, conseiller au Parlement, auquel la thèse est dédiée.

Il n'est guère optimiste, notre docteur régent! Il accuse la nature humaine de tous les outrages, de toutes les calamités, et dans le chemin plus ou moins long qu'elle a à parcourir il n'y a place, selon lui, pour aucune joie, pour aucun plaisir. Bref, la vie serait un présent que personne n'accepterait si l'on connaissait les conditions qu'il impose. Il est permis de combattre une doctrine aussi navrante, aussi décourageante, fruit d'une mélancolie native; mais la manière dont elle est présentée, la vigueur du style, font aisément oublier le fond. Ces quelques pages ne sont pas écrites, elles sont véritablement burinées.

Ai je besoin de dire que l'auteur n'a pu résister au plaisir de glisser dans sa thèse les sentiments de haine qu'il professait à l'égard des apothicaires et contre l'abus de la pharmacologie, non moins que ses louanges au profit de la saignée, de la divine saignée? Premières explosions qui devaient être suivies d'autres plus terribles, et le conduire à la barre du Parlement.

« La saignée, écrit-il, est le seul espoir pour la cure des maladies. Vaines sont la pierre de Bézoard, ce scandale de l'art et de l'artifice, les eaux distillées de feuilles d'orme ou de chardon béni, bagatelles nulles et absurdes. Vaines les décoctions de lentilles ou d'hydrotica; vaines ces fameuses confections de cocco baphico et de hyacintho, inventées, non pas tant pour servir à la santé que pour la pompe et l'orgueil. Tout cela n'a de cardiaque que le nom, n'a de spécieux que le titre, et n'a pas plus d'action pour la guérison des malades que n'en ont les Nénies pour faire revenir les morts. Je place sur le même rang l'or, qui n'a d'autre vertu cardiaque que de réjouir l'âme... » Théophraste Renaudot n'y est guère ménagé non plus, car c'est à lui que Patin fait allusion lorsqu'il écrit ceci : « Corruptum nasum sequitur corruptio morum; ex isto » enim nasonum genere, qui, acidulo ore loquuntur, nebulones sunt, ridiculi, effraenei, nefarii, ardeliones, vafri, dolosi, obscœni, turbulenti, mendaces, maligni, invidi, quadruplatores, flagitiosi, infames, contumeliosi, facinorosi... » Remarquez surtout ces mots : Ridiculi, Effraenei, Nefarii, Ardeliones, Vafri, Dolosi, Obscœni, Turbulenti, dont les premières lettres, étant réunies, donnent *Renavdot*. Cette espièglerie,



passée inaperçue, nous a été dévoilée par Patin lui-même, dans un passage resté inédit de l'une de ses lettres.

E. Nous sommes arrivés au jeudi 14 mars 1647. Jean de Montigny devait soutenir une thèse cardinale ou d'hygiène sous la présidence de Guy Patin. C'était une belle occasion de proclamer de nouveau, *hic et ubique terrarum*, ses idées bien arrêtées touchant la prédominance de l'hygiène et l'absurdité de la polypharmacie. Il ne la manqua pas, et de sa plus fine plume il écrivit cinq paragraphes pour justifier un oui énergique à cette question :

*Estne longæ ac jucundæ vite tuta certaue parens sobrietas?* (La sobriété est-elle la mère la plus sûre, la plus certaine d'une vie longue et agréable?)

Cette thèse est dédiée à Nicolas de Bailleul, président au Parlement ; elle est ornée, en tête, d'une belle gravure représentant le buste de ce personnage. Elle a été traduite en français par G. Sauvageon, médecin de Lyon, et insérée sous cette forme dans le *Medicus officiosus*, dont nous parlerons.

Si Patin s'était contenté, pour appuyer sa thèse, d'arguments puisés dans l'atmosphère claire et sereine de la science, tout eût été pour le mieux. Mais sa haine contre les apothicaires y coule à pleins bords, et à peu près toutes les drogues pharmaceutiques y sont condamnées au feu. L'antimoine est *diaboli con inter remedia monstrum* ; le vin émétique, *venenato stibio infectum* ; le bézoard, un *idolum fatuorum* ; la thériaque, *compositio luxuriæ* ; la mithridate, *herbarum deforme chaos* ; la confection hyacinthe et l'alkermès, *diamargaritum et Arabum pigmenta*. Et ainsi de toutes les autres *putidæ quisquilie* des Arabes, qui ne servent pas plus à la guérison des maladies que la chaux, la cendre, et qui ne sont que de simples niaiseries confectionnées par d'ignares *nebulones*, introduites dans le sanctuaire de la sainte médecine par des oiseaux de proie...

On juge de la colère, de la fureur des apothicaires, auxquels Patin avait joué déjà plus d'un mauvais tour en détournant de leurs officines une foule de gens jusqu'alors faciles et crédules, lorsqu'ils apprirent que cette thèse de la sobriété devait être défendue dans les écoles le 14 mars, qu'elle avait été imprimée, et que bon nombre d'amateurs en avaient déjà pris connaissance. Ils résolurent de conjurer, à n'importe quel prix, le danger qui les menaçait ; et après avoir inutilement prié le doyen, dans deux visites répétées, d'empêcher que la thèse ne fût disputée, et s'être heurtés contre un refus absolu, ils eurent l'audace d'en référer à dame justice.

Le jeudi, 14 mars 1647, la fameuse thèse de la sobriété était solennellement disputée dans les écoles de la rue de la Bûcherie.

Le lendemain vendredi, Guy Patin, cité par les apothicaires au parquet des gens du Roi, se présentait lui-même devant ses juges, et improvisait pour sa défense un discours qui émerveilla le tribunal et les nombreux auditeurs par l'originalité, l'érudition, l'esprit et la vivacité.

Cette fameuse défense de Guy Patin n'a pas été imprimée, mais elle se trouve, non pas *reproduite* littéralement, dans les *Registres-Commentaires*, mais analysée avec soin par le doyen Perreau (t. XIII, fol. 323, R° et suiv.). Son étendue, malheureusement, nous empêche de la reproduire ici, ou au moins d'en donner la traduction, comme cela avait été notre intention. Le résultat le plus clair que les pharmaciens retirèrent de leur imprudente attaque fut d'élever encore leur adversaire, auquel, deux ans plus tard, la Faculté conférait les honneurs du décanat.

F. Thèse contre la circulation du sang.

L'histoire reprochera toujours avec amertume à Guy Patin d'avoir été assez peu clairvoyant et assez passionné pour avoir rejeté la théorie harveyenne touchant la circulation du sang. C'est lui qui, jouant sur le mot *circulator* (charlatan), avait coutume d'appeler *circulatores* les partisans mieux inspirés de la nouvelle doctrine. Il a tout fait, à la Faculté de médecine, pour combattre l'illustre et immortel médecin anglais. L'âge, l'expérience, la raison n'ont pu le décider à briser avec le passé et à rejeter sur ce point les données de l'antiquité. Quarante-deux ans se sont écoulés depuis que Harvey a fait part de sa découverte au monde savant; Patin a près de soixante-dix ans, et il persiste dans ce que l'on est en droit d'appeler de l'entêtement. Le 8 décembre 1670, à l'occasion de la thèse quodlibétaire du bachelier Jean Cordelle, il entra en lice contre les *circulatores* en répondant *non* à cette question :

*An sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter circumfertur?* (Le sang est-il charrié sans interruption par toutes les veines et les artères du corps?)

Cette thèse a été réimprimée, in-4° de 4 pages, chez François Muguet. Elle porte le n° 1235 dans les collections de la Faculté de médecine.

Patin s'y laisse entraîner à des joyusetés et à des injures : « Supposer que le sang se meut perpétuellement dans une orbe, qu'il tombe de la veine cave ascendante dans la cavité



droite du cœur; que de cette veine cave il court par tout le poumon, pour de là se rendre, par la veine artérielle, au côté gauche du cœur; que du côté gauche il chemine par l'aorte et les autres artères, pour revenir de nouveau par les veines et suivre ainsi un circuit... voilà le doux songe caressé par Harvey (*suave Harvei somniantis*); voilà la fiction d'un brodeur à coup sûr ingénieux (*certe ingeniose ludentis commentum*), mais nullement appuyé par l'évidence des yeux, — car qui a jamais vu la nature opérer? — n'ayant par devers lui aucune expérience certaine, aucune raison péremptoire... Le circuit du sang, son charriage en orbe par tous les vaisseaux, c'est l'enfantement des esprits oisifs, c'est un de ces nuages embrassés par Ixion, créateurs des centaures et des monstres... Ce dogme fameux et fumeux n'est bon qu'à perturber le corps sain ou malade, c'est la confusion de toutes choses... »

G. Thèse contre la thériaque.

Patin fut mieux inspiré lorsque, dans une thèse qui est aussi de sa façon, il a lancé toutes les foudres de son éloquence contre la thériaque, regardée jusqu'alors comme un merveilleux antidote contre les affections pestilentiennes.

« Je présiderai, Dieu aidant (écrit-il à Falconet, le 17 mars 1671), bientôt à une thèse cardinale, laquelle concludra ainsi : *Ergo febris pestilenti theriaca venenum*, pour réfuter l'erreur unanime et populaire d'un tas de barbiers ignorants et autres charlatans qui entendent mal le mot de peste pour amasser de l'argent... »

Cette thèse, (le bachelier était encore Jean Cordelle), portait ce titre : *Estne theriaca pestilenti febre jactatis venenum?* Elle a été réimprimée in-4° par Mugnet, 4 pages, et l'original porte le n° 1240 dans la collection de la Faculté de médecine.

III. — Coopération à une édition des œuvres d'Ambroise Paré.

Dans une lettre adressée à Bélin, et datée du 4 novembre 1631, Guy Patin écrit :

« Le Paré des dernières impressions, bien relié, vaut huit livres, sans rien rabattre; il est augmenté en cette dernière d'un nouveau Traité des fièvres, qui a esté adjousté sur la fin du livre, et fait par un médecin INTUS ET IN CUTE MIHI NOTO, sans y avoir mis son nom... »

Les divers imprimés des Lettres ont tous mis : « Le prix



des dernières impressions..., etc. », au lieu de : « Le Paré des dernières impressions..., etc. », et il a fallu avoir recours à la lettre originale et autographe pour avoir le texte exact.

Les « dernières impressions » des œuvres d'Ambroise Paré, auxquelles Patin fait allusion, sont, en effet, la huitième édition, imprimée en 1628, et dont voici le titre :

*Les œuvres d'Ambroise Paré... Reueuës et corrigées en plusieurs endroits, et augmentées d'un fort ample Traicté des Fiebres, tant en général qu'en particulier, et de la curation d'icelles, nouvellement treuvé dans les manuscrits de l'Auteur. Paris, Nicolas Buon, 1628, in-fol.*

Le *Traité des fièvres* y occupe les pages 1229 à 1320. Mais est-il bien d'Ambroise Paré, et le manuscrit en a-t-il été réellement trouvé dans les papiers de l'illustre chirurgien? Si non, serait-il de la façon de l'anonyme si bien *notus intus et incute* de Guy-Patin? Enfin cet anonyme serait-il Patin lui-même? Dans ce cas, la supercherie serait bien habile, car le texte du *Traité des fièvres* rappelle un peu le langage naïf et plein de charme de Paré. Nous disons un peu, ne pouvant y trouver une similitude complète. D'ailleurs, dans la préface de ce même *Traité*, il y est parlé en telles louanges de la Faculté de médecine de Paris, laquelle « nourrist et élève les plus beaux esprits qui soient en médecine, qui distribue la pure et vraie doctrine d'Hippocrate et de Galien », qu'il n'est guère possible de reconnaître la plume de celui que la Compagnie de la rue de la Bûcherie avait constamment poursuivi de sa haine et de ses sarcasmes. Jamais Ambroise Paré n'eût trouvé dans son cœur, à l'égard de ses ennemis, ces paroles qui terminent ladite préface :

« Je proteste icy que ce n'a point esté par ambition de paroistre docte ny sçavant, sçachant très bien que tout ce qu'il y a de bon dans tout ce *Traité des fiebres* a esté compilé par moy des bons médecins, auxquels, après Dieu, je suis tenu de ce peu de cognoissance que j'en ay en la médecine et en la chirurgie. »

Nous croyons fermement que ce « compilateur » n'est que Guy Patin lui-même.

#### IV. — *Traduction du français en latin de toutes les œuvres d'André Du Laurens.*

Né à Tarascon le 9 décembre 1538, professeur à l'École de médecine de Montpellier, premier médecin de Henri IV, André Du Laurens fut un des hommes les plus remarquables

du seizième siècle. Il mourut le 16 août 1609. Ses ouvrages sont nombreux et presque tous écrits en français. On doit savoir gré à Guy Patin d'avoir entrepris et mené à bonne fin une entreprise qui était considérable, et qui consistait à mettre en latin, non-seulement tous ceux de ces ouvrages qui avaient vu le jour, mais encore d'enrichir l'œuvre de plusieurs leçons données par le célèbre archiâtre de Henri IV, du haut de sa chaire professionnelle de Montpellier. En 1628, paraissait à Paris, chez Martin Durand, deux beaux volumes in-4°, portant ce titre :

*Andree Laurentii... Opera omnia... Studio et opere Guidonis Patini.*

On y trouve, outre deux beaux portraits, celui de Henri IV et celui d'André Du Laurens, les traités suivants :

A. La traduction latine de tous les ouvrages déjà imprimés en français par Du Laurens, savoir :

1. *Historia anatomica. Libri XII.*
2. *Tractatus de crasibus. Libri III.*
3. *Tractatus de strumis. Libri II.*
4. *De visu et eum conservando modo.*
5. *De morbis melancholicis et eorum curatione.*
6. *De catarrhorum generatione et eos curandi modo.*
7. *De senectute, ejusque salubriter transigende ratione.*
8. *De arthritide,* ) dictés en français par Du Laurens
9. *De elephantiasi,* ) aux chirurgiens de Montpellier
10. *De lue venerea,* ) dans les années 1587-1588.

B. L'impression de deux ouvrages qui n'avaient pas encore vu le jour, savoir :

1. *Brevis commentarius in artem parvam Galeni.* Dicté à Montpellier par Du Laurens dans les années 1589-1590, écrit de la main même de l'auteur, et que Patin dut à la générosité de Jean Auber (de Moulins), élève de Du Laurens.

2. *Consilia medica,* écrit également par Du Laurens, et que Gabriel Naudé confia à son ami.

Patin a enrichi de quelques notes ou scholies les traités *De arthritide* et *De elephantiasi*, et il a interprété le traité *De lue venerea*. Il y a même tout un chapitre de lui à l'occasion de l'origine tant combattue de la maladie vénérienne. Il y défend la provenance américaine, et soutient que ce sont les soldats de Christophe Colomb qui l'ont apportée en Italie. Les Italiens l'ont communiquée aux Français lors de l'expédition de Naples, et les Français n'ont pas tardé à en conta-



miner leurs compatriotes. Une deuxième scholie établit les diverses formes de la maladie telles que les avait proposées Fernel.

V. — *Enchiridion anatomique, compilé et dressé en bon ordre par M. Jean Vigier, corrigé et augmenté en cette dernière édition (par Guy Patin). Paris, J. Jost, 1630, in-12*

Nous n'avons pu trouver aucun détail sur ce Jean Vigier, qui a eu l'honneur d'être réédité, « corrigé et augmenté » par Guy Patin. Nous savons seulement qu'il était médecin à Castres. La première édition de ce livre remontait à l'année 1616 (Lyon, in-12 de 206 pages). Patin dédie sa réimpression à Charles Guillemeau, et il y ajoute des annotations à plusieurs chapitres, et un petit traité sur les valvules du corps humain. Ce petit manuel anatomique, « nécessaire aux médecins, chirurgiens, pharmaciens, et utile à toute sorte de personnes curieuses », devait être du goût de notre Guy, toujours disposé à rendre la science simple et agréable.

VI. — *Traité de la conservation de la santé par un bon régime et légitime usage des choses requises pour bien et heureusement vivre... Paris, 1632, in-12 (2<sup>e</sup> édition) de 127 pages.*

C'est encore à Charles Guillemeau, médecin de Louis XIII, que Patin dédie son petit livre; son but, en publiant ce dernier, fut évidemment de rendre l'hygiène populaire. Aussi, s'écrie-t-il, « vivons donc, ami lecteur, *medice et modice*, c'est-à-dire selon les règles de la médecine et avec modération, afin que nous vivions longuement et sainement, puisque, selon le docte et incomparable Fernel, quiconque mettra la tempérance et la continence pour fondement de sa vie et de sa santé ne sera jamais affligé d'aucune incommodité. » Puis notre démophile s'adresse ainsi aux charlatans :

Bonnes gens qui ne pouvez vivre  
Sans piper et charlataner,  
Ne regardez dedans ce livre,  
Que pour vous y voir condamner.

Le *Traité de la conservation de la santé* accompagne ordinairement, mais avec un titre et une pagination séparés,



la dix-septième édition (année 1632) du *Médecin charitable*, de Philbert Guybert (1). Il a été aussi traduit en latin par G. Sauvagnen, médecin de Lyon, et inséré sous cette forme dans le *Medicus officiosus* (2), lequel n'est lui-même que la version latine du *Médecin charitable*, augmentée de quelques autres petits Traités.

Au reste, Patin juge lui-même son œuvre comme elle le méritait. Le 10 novembre 1644, il écrit ceci à Charles Spon : « Je m'étonne fort qui vous a dit que j'étais l'auteur du petit *Traité de la conservation de la santé*, qui est derrière le *Médecin charitable*; cela ne mérite pas votre vu. Je l'ai fait autrefois à la prière du bon médecin charitable même, M. Guybert, qui m'avait donné le bonnet, et me pria de le faire le plus populaire que je pourrais, afin de pouvoir le joindre à son livre. Il ne mérite pas que vous y mettiez votre temps... Si je puis jamais prendre quelque loisir, je tâcherai de raccommo-der ce *Traité* et de le rendre un peu meilleur qu'il n'est; et, en attendant, je vous prie de me faire la charité de ne dire à personne que je l'ai fait, car j'en ai honte moi-même... »

L'on attribue le *Médecin charitable*, signé par Philbert Guybert, et le *Medicus officiosus*, qui n'en est que la traduction, à Guy Patin. Nous croyons qu'on a eu tort. Il n'y a dans ses Lettres rien qui puisse justifier une pareille assertion. Il s'en défend même :

« Courtaud me blâme du livre du *Médecin charitable*; je n'y ai rien mis du mien... » (Lettre à Belin, 15 décembre 1654.)  
« *Phil. Guiberti medicus officiosus*, que je vous envoie, est le *Médecin charitable* en français, que M. Sauvageon m'a dédié, l'ayant tourné en latin; pour tâcher de faire dépit à M. Jost, qui en a le privilège en français... Il y a encore une autre chose qui l'a porté à entreprendre ce travail, savoir l'argent que lui en a donné le libraire hollandais nommé Vlac, qui en a fait ici faire l'impression à ses despens, et qui tôt après l'a envoyé en Angleterre et en Hollande... »

(1) Le *Médecin charitable*, enseignant la manière de faire et préparer en la maison, avec facilité et peu de frais, les remèdes propres à toutes maladies, selon l'avis du médecin ordinaire... Paris, Jean Jost, 1632; in-8°; 17<sup>e</sup> édition. Ce livre, le patriarche des livres de médecine, à l'usage des gens du monde, eut un succès prodigieux et atteignit en peu d'années la centième édition.

(2) *Medici officiosi opera, viro nobili Philib. Guiberto, doct.-med. Paris. authore, cantias antehac gallice edita, nunc primum latine reddita*. Paris, veuvo Théod. Pepinguet Et. Maucroy, 1649; in-8° de 760 pages. La traduction latine du *Traité de la conservation de la santé* (liber de tuenda valetudine) y est à la page 344.

VII. — *Guillelmi Ballonii... consiliorum medicinalium libri II, a Jacobo Thevart, in lucem editi. Paris, 1635, in-4°.*

Ce livre, si justement estimé de Guil. de Baillon, est enrichi d'une table fort copieuse des matières. C'est Guy Patin qui l'a faite, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant une lettre à Falconet, 23 juillet 1649. « Je vous conseille de ne lire de ce livre que la table que j'en ai faite, dans laquelle j'ai mis et ramassé ce que j'ai trouvé de bon dans ces livres... »

VIII. — *Les Orationes et Præfationes de Jean Passerat.*

C'est en 1606 que furent imprimées pour la première fois les *Orationes et Præfationes* de Passerat, dans lesquelles ce poète aimable, ce railleur rabelaisien, déploya tous les trésors d'un esprit délicat, orné, facile et gai, et sous une forme badine sut dire des vérités importantes. Ce genre de littérature devait plaire à Guy Patin, et il résolut de donner une nouvelle édition de son auteur favori. C'est ce qu'il fit en 1637 :

*Joannis Passeratii, eloquentiæ professoris et interpretis regii, Orationes et Præfationes. Paris, 1637, in-8.*

La paternité de cette édition n'est pas douteuse :

1° L'épître dédicatoire, à Charles Guillemeau, est ainsi signée : G. P. B.

2° L'édition est enrichie de plus de cinquante pages d'éloges en faveur de Passerat, et réunies par Guy Patin.

3° Patin écrit ceci à Belin (26 mai 1637) :

« Pour le portrait de Passerat, je l'ai vu deçà en taille douce... Mais je n'ai pu en recouvrer la planche en cuivre. Si vous connaissez quelqu'un delà qui l'eût en sa possession, je m'offre de l'acheter ou d'en payer le prix, en cas qu'on ne le veuille prêter, pour en faire tirer deux ou trois cents, que je ferais mettre dans ses Préfaces... Pour les titres des Préfaces de Passerat, je ne vous l'envoie point, veu que le tout et la table sont imprimés il y a plus de quinze jours; on n'est plus que sur les préfaces et les premières feuilles, dans lesquelles il y aura près de cinquante pages d'éloges... J'ai affaire à des imprimeurs qui ne se hâtent guère... »

4° Sur l'exemplaire de notre Bibliothèque nationale, exemplaire qui a appartenu à Camille Falconet, on lit sur la feuille de garde et de la main de Guy Patin :



*Erudito Philiatro et ingenuo adolescenti Petro Gonterio, Roannæ, Lugdunensis, aureas hasce Jani Passeratii Prælationes offert ex animo Guido Patinus Bellovacus, doctor medic. Parisiensis, die Dominico Divo Petro sacro, 29 Junii 1642*

Et à la fin de l'épître dédicatoire à Ch. Guillemeau, une autre main, très-probablement celle de Pierre Gontier, l'heureux favori de cet *ex dono*, a tracé cette note :

*D. Guido Patinus, doctor medicus Parisiensis hanc epistolam scripsit, et hunc librum sic emendatum, cum virorum eruditorum de Passeratio elogiis JUSSIT TYPIS MANDARI.*

C'est ce même Pierre Gontier, dont Guy Patin parle avec affection dans trois lettres des 19 septembre, 19 décembre 1662, 15 juillet 1667, et qui est auteur d'un *Traité d'hygiène* publié en 1668.

#### IX. — *Les Opera omnia de Daniel Sennert.*

Sennert était digne de l'admiration qu'avait pour lui Guy Patin : il fut un grand médecin, qui établit sur des bases solides les fondements de l'art. Aussi Patin tenait-il à grand honneur de réunir en un volume les nombreuses œuvres éparses du professeur de Wittemberg. Il intéressa dans son projet la Société des libraires de Paris, et en 1641, quatre ans environ après la mort de leur auteur, paraissait la première édition des *Opera* de Sennert, en un beau volume in-fol. L'ouvrage est précédé d'une épître adressée à René Moreau, médecin de Paris, et signée des libraires Michel Joly, Jacques Quesnel, Jean Branchu, Louis Heuqueville, veuve Jean Petit-Pas. On ne s'y trompa point, cependant, et l'on reconnut sans peine l'œuvre de Patin. D'ailleurs, dans une de ses lettres (14 août 1643), le célèbre critique s'en reconnaît l'auteur, et il annonce même qu'il l'a fait imprimer à part, sous forme in-4°, pour en donner « à une infinité d'amis qui lui en demandaient ». Nous n'avons pu trouver cette édition in-4°.

Au reste, cette épître mit le feu aux poudres. Fidèle à son horreur pour les chimistes, Patin n'hésite pas à condamner les tendances, dans ce sens, de Sennert lui-même, et toutes les foudres de sa colère sont vomies contre les « antifimoniales », les « mercuriales », les « fumivendules », lesquels, sur toute la terre, empoisonnent la pauvre humanité et exercent un véritable métier de bourreau : *Horrendam quandam carni-*



*ficinam*. Puis, s'adressant à René Moreau, il lui rappelle, parmi ses ouvrages, *La défense de la Faculté* contre Renaudot, contre ce *nebulonem, qui fictæ pietatis et charitatis non sincera, larvam prætendens, in hanc urbem novitates quas nescio, inducere et maleferiatæ mentis somnia passim obtrudere moliebatur*.

Patin eut la hardiesse d'envoyer rue de la Calandré, au Grand-Coq, un exemplaire de son épître.

Renaudot ne put rester froid devant tant d'audace, et il résolut d'intenter un procès au bouillant adversaire des apothicaires.

L'affaire fut d'abord portée devant d'Aubray, maître des requêtes; mais Patin ayant déclaré que les termes dont il s'était servi ne s'adressaient nullement au gazetier, mais bien à Guy de La Brosse, lequel, dans son livre *De plantis*, avait outragé la Faculté de médecine, les parties furent renvoyées dos à dos. Renaudot ne s'en tint pas là; il continua à poursuivre Patin, cette fois (12 août 1642) devant les juges des requêtes de l'hôtel, et il amena la sœur de de La Brosse (ce dernier étant mort) à faire cause commune avec lui. Patin se défendit lui-même; il émerveilla les juges par son éloquence, son érudition, les traits d'esprit dont il émaila son discours, et la cour ne put que le mettre « hors de cause et de procès », lorsqu'il eut lancé à son adversaire ces paroles empruntées à saint Jérôme, et qu'il devait renouveler cinq ans plus tard dans une circonstance analogue :

*Disposui nasum secare fatentem; timeat qui strumosus est.*

L'implacable vainqueur poursuivit de ses sarcasmes le gazetier jusqu'en dehors du prétoire :

— Monsieur Renaudot, lui dit-il en l'abordant, vous pouvez vous consoler, car vous avez gagné en perdant.

— Comment donc, répond-t-il?

— C'est que vous étiez cainus lorsque vous ôtez entré ici et que vous en sortez avec un pied de nez.

Guil. Duval, alors doyen de la Faculté, a enrichi les registres de l'Ecole d'une analyse de cette fameuse audience du 14 août 1642. On pourra la lire dans le tome XIII, fol. 141, v°, et suiv., et se donner une joie que n'a pas eue M. Maurice Reynaud, lequel a cherché en vain la plaidoirie de Patin dans les registres du Parlement.

X. — *Considérations sur la sagesse de Charron, par P. Chanet, médecin de la Rochelle.*

C'est aux soins de Guy Patin qu'on doit l'impression de ce livre, dont il avait depuis fort longtemps le manuscrit entre les mains. Il porte ce titre :

*Considérations sur la sagesse de Charron, en deux parties, par M. P. G. D. en M. Paris, Claude le Groult et Jean Le Mire; 1643; 8°. Les imprimeurs se sont trompés en mettant P. G. D. en M. pour P. C. D. en M. (Pierre Chanet, docteur en médecine) : un G à la place d'un C; la même erreur existe dans le privilège, daté du 30 janvier 1643. Au reste, Guy Patin s'en explique dans deux lettres des 19 juin et 17 août 1643 :*

« J'ai fait imprimer depuis peu un livre français intitulé : *Considérations sur la sagesse de Charron*. L'auteur en est inconnu, *aut saltem non vult nominari*; un temps viendra qu'il parlera... »

« Le vrai auteur, qui n'aime pas d'être connu, est M. P. Chanet, médecin de la Rochelle. J'en ai eu le livre manuscrit entre mes mains fort longtemps pour en avoir le privilège; les imprimeurs, au lieu de P. C., qui serait Pierre Chanet, ont failli en mettant P. G. Il est âgé d'environ quarante ans; il est fort savant, sanguin, mélancolique, qui a fort voyagé. Il est fils d'un ministre de Marans qui est encore vivant... »

P. Chanet ne tenait pas absolument au voile dont il avait couvert son nom; car, l'année suivante, il le déchirait et publiait une seconde édition de son ouvrage : même format, même pagination; mais l'avis « aux lecteurs » est changé; P. G. D. en M. deviennent *sieur Chanet*. L'exemplaire de cette seconde édition que possède la Bibliothèque nationale est curieux; il a appartenu à Guy Patin lui-même. On lit, en effet, sur la feuille de garde et de la main même du célèbre critique : *Guido Patinus Bellovacus, Doctor Med. Par.*

Voir sur Chanet la lettre de Patin à Spon, du 3 mars 1656.

XI. — *Publications contre Théophraste Renaudot.*

Un des points les plus curieux de l'histoire de la Faculté de médecine de Paris, c'est sa lutte contre Théophraste Renaudot, l'ingénieux, le courageux inventeur du *Bureau*



d'adresses, de la *Gazette*, des consultations charitables et des prêts sur gages. Cette lutte a été violente, haineuse, sans trêve ni merci; elle a duré plus de quatre ans. La Faculté a tout osé pour abattre le colosse qui la narguait, qui avait élevé autel contre autel, et qui la menaçait dans ses antiques prérogatives, dans son influence, dans son existence même. Elle a frappé le gazetier, le « trafiqueur d'amour », l'« usurier », le « monstre », le « maudit », l'« infâme menteur et imposteur », le « vilain nez pourri », le « cacophraste » dans ses plus chères affections, en fermant la voie de la licence et du doctorat à ses deux fils; elle a créé dans son sein une commission de neuf membres, un *novemvirat*, ayant pour mission de ne laisser aucun répit à Renaudot (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 413); elle a décrété (17 mai 1641) que tout docteur pourrait écrire contre l'ennemi commun. Et l'on ne s'est pas fait faute, rue de la Bûcherie, d'user de la permission. Durant ces quatre années, ç'a été de part et d'autre une avalanche de factums, de pamphlets, de chansons, de pièces versifiées, qu'on dirait, pour la plupart, avoir été écrites plutôt par des crocheteurs que par des médecins, et dont les auteurs ont été, du reste, assez pudiques pour se cacher sous le voile de l'anonyme. Guy Patin ne fut pas le dernier à entrer en lice et à mettre au service de sa chère Faculté son talent d'écrivain, sa vaste érudition et cette plume satirique, endiablée, qui blessait à mort tout ce qu'elle touchait.

René Moreau avait ouvert le feu par *La défense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur* (1).

Riolan suivit de près son ami Moreau par un *Advertissement à Théophraste Renaudot, contenant les mémoires pour justifier les anciens décrets et privilèges de la Faculté de médecine de Paris*; 1641; in-4° de 58 pages.

Guy Patin vint en troisième, et écrivit en douze pages un

(1) Cette pièce ou plutôt cette lettre (in-4°; 59 p.; Paris, 1641) est adressée au Cardinal de Richelieu, qui avait toujours favorisé les innovations de Renaudot, et qui n'était pas disposé à abandonner son protégé. La pièce est anonyme, mais elle est bien connue des bibliographes pour être de la façon de René Moreau. Je peux donner une preuve qu'en cette occasion on ne s'est pas trompé. Je la trouve dans les *Registres-Commentaires* (t. XIII, fol. 452, v°), où le doyen écrit ceci au chapitre des dépenses de son décanat :

*M<sup>o</sup> Renato Moreau, doctori medico et professori Regis, pro libello apologetico eleganter et erudite a se edito, et typis mandato gallice, pro Facultate medicinae Parisiensis, adversus calumniatorem Theophrastum Renaudotum, Gazetae magistrum; cujus libelli gallice scripti titulus est: La défense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur, dédiée à Monseigneur l'Éminentissime cardinal, duc de Richelieu. A Paris, MDCXLI... Pro libello inquam apologetico, distribui predicto Renato Moreau, authori... 75 l.*



libelle n'ayant ni titre ni nom d'imprimeur, mais avec la date de 1643, et commençant par ces mots : *Le procès entre les doyen et docteurs régens en la Faculté de médecine de Paris et Théophraste Renaudot...*

Ce libelle a été attribué à Michel de La Vigne, alors doyen en charge; mais nous sommes convaincu que Guy Patin en est bien l'auteur, car au chapitre des dépenses du décanat on lit cette mention (*Regist.-Comment.*, t. XIII, fol. 100, v°) :

« Die jovis 24 septemb. 1643, magistro Guidoni Patin, doctori medico, pro excusis 300 exemplaribus inficeti illius scripti quod typis suis edi curaverat Theophrastus Renaudotus et factum litis suæ adversus medicos scholæ Paris., nuncuparat, dedi sex libellas. »

*Die sabbati 31 octob., eidem magistro Guidoni Patin, pro narratione juris nostri, typis mandata adversus Renaudotum et ejus socios...*, 9 l. 5 s.

C'est-à-dire que Guy Patin a été chargé par la Faculté de faire réimprimer, évidemment pour être envoyé aux juges, le libelle de Renaudot, intitulé, en effet : *Factum du procès*, etc. (s. l. n. d., in-4°; 19 pages), et qu'il est lui-même l'auteur du libelle en question, dans lequel, en effet, il raconte (*narrat*) les droits de l'Ecole.

Guy Patin ne s'en tint pas là, et il écrivit un autre libelle qui ne lui fait pas honneur, et qui était destiné à remettre à flot une ténébreuse affaire d'arrestation de prisonniers espagnols, dans laquelle Anne d'Autriche se serait fort compromise, et à faire ressortir toute l'acrimonie d'un mémoire rédigé à cette occasion par Louis XIII et dont le gazetier s'était fait l'éditeur. Sur le point d'être inquiété sous un régime qui ne lui était guère favorable, puisque Richelieu, son protecteur, venait de mourir, Renaudot sut se tirer d'affaire et abattre, pour un moment, l'hydre qui le menaçait.

Trois brochures devenues extrêmement rares expliquent toute cette affaire. Elles portent ces titres :

1° Requête présentée à la Reyne par Théophraste Renaudot, en faveur des pauvres malades de ce royaume (s. l. n. d., in-4°, 8 pages).

2° *Examen de la requête présentée à la Reine par le gazetier*; 4 nov. 1663; in-4°; 40 pages.

3° *Response à l'examen de la requête présentée à la Reyne par M. Théophraste Renaudot*. Portée à son auteur par Machurat, compagnon imprimeur. Paris, 1644; in-4°; 75 pages.

C'est le deuxième de ces trois libelles, celui qu'avec intention nous avons souligné, que nous soutenons avoir été écrit

par Guy Patin. Renaudot ne s'y est pas trompé dans la réponse qu'il y fit (n° 3), car dès la première page, faisant allusion au procès suscité par l'épître en tête de l'édition de Sennert, il interpelle ainsi son implacable ennemi :

« Je t'y trouve donc encore, camarade, après un silence de trois ans, qui n'a esté interrompu que par les bouffonneries de ton ridicule plaidoyé, qui appartenait mieux à un hostel de Bourgogne qu'à un barreau; partagé de la pitié que les uns avoyent de ton ignorance et de la risée qu'excitoit aux autres ton mauvais françois, ta façon niaise, et ce badin de serment, *vray comme vela le jour de Dieu, messieurs*, que tu répétois souvent, faute de bonnes raisons, en cette satisfaction que tu fis en public à M. Renaudot, déclarant que c'estoit d'un autre et non pas de lui, que tu avois escrit les médisances contenues en l'épître liminaire des œuvres de Sennert, naguère imprimées en cette ville... »

La *Response* de Renaudot fourmille de ces allusions à la personne de Guy Patin.

Mais voici une autre preuve, celle-là absolument convaincante.

C'était, comme nous l'avons vu, l'habitude à la Faculté de médecine de Paris, que la Compagnie tout entière supportât les frais d'impressions des mémoires, libelles, factums, etc., écrits pour son honneur et pour sa défense; la dépense était marquée par le doyen sur son registre. Or, voici ce qu'on lit à l'article *Expensa*, du décanat de Michel de Lavigne (*Regist.-Comment.*, t. XIII; fol. 200, v°) :

« Initio mensis novembris 1643, dedi Magistro Guidoni Patin, censori, pro trecentis et amplius exemplaribus *Examinis libelli supplicis* a Gazetario porrecti Reginæ, typis mandatis, triginta octo libras, et quindecim asses..., xxxviii l. xv s. »

## XII. — Additions à une thèse de Charles Guillemeau.

Le 2 avril 1648, dès les premières heures du jour, il y avait aux écoles de la rue de la Bûcherie grand concours de docteurs régents, de bacheliers et de nouveaux licenciés. On peut dire que pas un membre de la docte Compagnie ne manqua à l'appel. C'est qu'on devait y disputer sur une thèse dont le titre et la conclusion étaient bien capables d'attirer l'attention. La thèse portait ce titre :

*Est ne hippocratica medendi methodus omnium certis-*



*sima, tutissima, præstantissima?* (La méthode hippocratique est-elle la plus certaine, la plus sûre et la plus excellente pour guérir les maladies?) Elle concluait nécessairement par *oui*, et était de la façon de Charles Guillemeau, président de l'acte. Elle eut un retentissement considérable, car l'auteur, en condamnant avec vigueur, souvent avec âpreté, les prétentions des chimistes, des paracelsiques et les abus dans l'emploi des médicaments, se faisait une fois de plus le champion de l'antiquité, de l'orthodoxie médicale, comme on disait rue de la Bûcherie.

Guillemeau jugea même opportun, devant un succès aussi éclatant, et afin de vulgariser les idées qui étaient émises dans la thèse, de traduire en français cette dernière, de la faire imprimer et de la distribuer largement. Il fit plus encore : connaissant les talents littéraires, la verve incomparable de son ami Patin, non moins que sa haine invétérée contre les polypharmaciens et les adorateurs de drogues à vertus presque suspectes, il l'invita à enrichir la traduction de sa thèse d'observations personnelles. On a ainsi un ouvrage in-4°, de 94 pages, imprimé par Nicolas Boisset en 1648, et portant le titre :

*Question cardinale à disputer aux escholes de medecine jeudy matin 2 avril, sous la presidence de maistre Charles Guillemeau, docteur en medecine de la Faculte de Paris : LA METHODE D'HIPPOCRATE EST-ELLE LA PLUS CERTAINE, LA PLUS SEURE ET LA PLUS EXCELLENTE DE TOUTES A GUARIR LES MALADIES? Avec des observations sur quelques points les plus notables.*

Ce sont ces *observations* qui sont de la façon de Guy Patin ; elles sont au nombre de onze, occupent les pages 41 à 94, et roulent sur des médicaments, les uns approuvés, pronés et chantés, les autres malmenés, critiqués et honnis par l'implacable satirique, qui passe successivement sous son crible le séné, l'antimoine, les remèdes cardiaques, l'os du cœur d'un cerf et la corne de licorne, les perles, les pierres précieuses, le bézoard, les confections d'alkermès et de hyacinthe, les apozèmes et juleps, le laudanum des chimistes, la thériaque et la mithridate. Il termine par cette invocation son étonnant plaidoyer antipharmaceutique :

Tibi laus, decus, imperium, Deus et Pater,  
Domini nostri Jesu Christi  
in Spiritu Sancto.

On me demandera pourquoi j'attribue à Guy Patin les ob-



servations qui suivent la thèse de Guillemeau. Ma réponse est facile; elle se trouve dans une lettre à Belin du 2 octobre 1657, lettre dans laquelle Patin raconte son fameux procès avec les pharmaciens :

« Pour ce que je dis contre eux (les pharmaciens) au Parlement, je vous assure que je n'en avais jamais rien écrit; mais d'autant que la Faculté avait ordonné que cela serait marqué dans les registres, je pense que j'en donnai quelques mémoires à M. Perreau, alors doyen, afin qu'il les mit dans ses registres, dont je n'ai eu ni brouillon ni copie. Je me souviens bien que je parlai contre l'abus des drogues, et entre autres contre le bézoard, la thériaque..., dont vous trouverez quelque chose de bon dans les *Observations* qui sont derrière la *thèse françoise de feu M. Guillemeau*, de l'an 1648, lesquelles sont curieuses *et de ma façon*. Vous trouverez là dedans des raisons de la doctrine... »

### XIII. — *Ouvrages anatomiques de Jean Riolan, le fils.*

Quoiqu'il n'ait laissé aucun écrit personnel sur l'anatomie, Guy Patin a eu toujours un goût très-prononcé pour cette science. Aussi le voit-on, dès son admission au baccalauréat (1623), accepter avec joie les fonctions d'*Archidiacre* des écoles, c'est-à-dire de chef des travaux anatomiques, et, en 1654, entrer au Collège de France comme professeur d'anatomie et de botanique, en remplacement de son maître, de son « bon ami », Riolan. Il est certain que Patin, plus lettré, plus habile à manier la plume de critique, n'a pas été étranger aux nombreuses publications de Riolan. Les fameuses *Curieuses recherches*, mises au jour sous le nom de ce dernier, en 1651, montrent bien des passages où l'on reconnaît la touche, la manière de faire de son spirituel élève. Mais, sans s'arrêter à ce qui ne peut être qu'une supposition, on est assuré que, sans Guy Patin, nous n'eussions pas eu ni l'*Encheiridium anatomicum et pathologicum* de Riolan, publié en 1648, in-16, ni les *Opera anatomica vetera recognita et auctiora*, du même Riolan, données en 1653, in-fol. de 872 pages, et qui sont comme le testament scientifique de l'auteur.

Qu'on ouvre, en effet, l'*Encheiridium anatomicum*, dédié « *Eruditissimo medico doctori Parisiensi, D.-D. Guidoni Patino, amico et collegæ suo* », voici en quels termes Riolan rend hommage à celui qui l'aidait dans ses travaux :

c.

2.

« Mon ambition n'est pas portée à chercher le nom de quelque grand seigneur pour le placer en tête de mon livre, comme un Dieu tutélaire; je n'ai jamais brigué les faveurs ni les louanges, que celles des hommes doctes et experts, passionnés pour les lettres, et qui ont mérité qu'on se souvienne de leurs travaux. Je vous ai choisi le premier et comme celui à qui le *droit* et les mérites ont acquis la dédicace et la défense de ce livre. C'est en votre nom que j'ai jeté mes filets (*in tuo nomine jactavi retes*); vous avez été bien souvent le solliciteur et le promoteur de l'impression de mes livres anatomiques, et vous m'avez vous-même donné un libraire... Mais ce qui m'oblige davantage, c'est que vous avez voulu vous-même avoir soin de l'impression... »

Dix ans plus tard, Sauvin, traducteur de l'*Encheiridium anatomicum*, sous le titre de *Manuel anatomique et pathologique* (Paris, 1661, in-12), non-seulement dédiait sa traduction à Guy Patin, mais encore lui rendait justice en le déclarant le promoteur et le correcteur du livre.

La preuve n'est pas moins facile à donner en ce qui concerne les *Opera anatomica*. Riolan avoue qu'il ne pensait guère à réunir en un corps d'ouvrage toutes ses publications antérieures, et que, s'il s'y est décidé, c'est grâce à Guy Patin, « l'auteur et le promoteur » de cette publication, et celui auquel les élèves devront tous les bénéfices qu'ils pourront en tirer. Patin a même eu sa part dans l'élément matériel du livre; car c'est lui qui a fait l'index alphabétique des matières, index copieux, abondant, et qui n'a pas absorbé moins de 56 pages à deux colonnes. Plusieurs fois il parle, comme avec orgueil, de ce travail à ses correspondants. (Lettres à Falconet, 28 mai, 23 juillet 1649; à Spon, 22 juin, 20 juillet, 5 novembre 1649.)

#### XIV. — Notes sur l'*Advis sur la peste*, de Nicolas Ellain.

Nicolas Ellain, mort le 30 avril 1621, avait été doyen de la Faculté de médecine de Paris (1584), professeur de pharmacie, censeur royal. Il avait rendu de tels services qu'on avait l'habitude de l'appeler l'*Atlas des écoles*. Le bonnet doctoral ne l'avait pas empêché d'enfourcher Pégase; on lui connaît deux *Discours panégyriques* et des *Sonnets* qui ont été réédités dans ces derniers temps par M. Ach. Geny (voy. notre *Parnasse médical français*, p. 203). Son *Advis sur la peste* eut un tel succès qu'il fut imprimé deux fois presque coup



sur coup, 1694 et 1696. C'est ce petit traité que G. Sauvageon, traducteur du *Médecin charitable*, de Guybert, sous le titre de *Medicus officiosus*, a inséré dans ce dernier ouvrage, p. 465-537, avec des notes de Guy Patin, notes ayant ces titres : 1° De causis pestis (p. 468); 2° De præsiidiis cardiacis eorumque abusu (p. 499); 3° De mithridatio illiusque compositione (p. 502); 4° De arsenico ex collo suspenso ad pestis prophylaxin (p. 506); 5° De perlis, auro, cornu monocerotis, bezoardico lapide, mithridatio, theriaca, confectione alkermes, de hyacintho, etc. (p. 510); 6° De aquis theriacalibus, imperialibus, marcipanibus, manus-christi-perlatis, pastis-regiis, etc. (p. 532).

Ai-je besoin de dire que Patin se livre là à toutes sortes de joyeusetés à l'égard de ces compositions pompeuses, auxquelles il refuse, et à juste titre, toute espèce d'action salutaire dans la peste et dans les autres maladies.

XV. — *Quelques notes sur un livre de Galien. DE MISSIONE SANGUINIS, livre traduit en français et commenté par Louis Savot.*

L'ancienne Faculté de médecine de Paris a droit de s'enorgueillir d'avoir compté Louis Savot parmi ses enfants. L'architecture lui doit un excellent ouvrage : *L'Architecture française des bâtiments particuliers*; 1624, in-8°. Son *Discours sur les médailles* est très-estimé des hommes compétents. Enfin une traduction du livre de Galien sur la saignée (1) lui valut de pompeux éloges d'une école où les émissions sanguines étaient portées à un point qui nous stupéfie aujourd'hui. Traduit en latin par G. Sauvageon, ce petit livre a été inséré dans le *Medicus officiosus* (p. 538), avec deux annotations de la façon de Patin, annotations portant sur les chapitres XII et XIII. Il renchérit encore sur les louanges que Galien donne à la saignée, et il cite des exemples où lui, Patin, a tiré en une fois dix-sept bassins (*pelvicula*) de sang à un pauvre malade; un petit baby de deux à trois mois a été saigné; à un autre de cinq mois, on a tiré à chaque bras une once de sang, et il a été sauvé. Et l'on pourrait citer, ajoute

(1) Le livre de Galien, *De l'art de guérir par la saignée*, traduit du grec. Ensemble, un Discours dédié à Messieurs les médecins de Paris, sur les causes pour lesquelles on ne saigne pas encore tant ailleurs qu'à Paris, et pourquoi quelques médecins même ont détracté cette pratique de Paris. (Paris, 1603, in-12.)



le terrible saigneur, une infinité de cas semblables dans la populeuse ville de Paris...! Galien n'allait pas jusque-là, puisqu'il recommande de ne pas saigner avant l'âge de 14 ans.

XVI. — *Traduction d'une lettre écrite en grec et adressée, par Guillaume Joly, à la Faculté de médecine de Paris.*

Parmi les médecins-poètes que l'ancienne Faculté de médecine de Paris a produits, Gérard Denisot tient un rang distingué. Natif de Nogent-le-Rotrou, et fils de Nicolas Denisot, poète et peintre célèbre, il mourut en 1594, laissant parmi ses papiers une version élégante des Aphorismes d'Hippocrate, en vers grecs et français. Plus tard, Guillaume Joly, avocat, le « vir optimus et antiquæ fidei » de Patin, s'étant rendu acquéreur de la bibliothèque de Denisot, y trouva ce poème, et s'empressa, sous le décanat de Guy Patin (1652), d'en faire don à la Faculté de médecine, en rehaussant le cadeau d'une lettre d'envoi en langue grecque. C'est cette lettre que Patin a traduite en latin, en enrichissant sa traduction de quelques notes sur Gérard Denisot, notes puisées dans les *Registres-Commentaires*. C'est cette lettre enfin qui a été insérée, texte grec et latin en regard, dans les *Divers opuscules tirez des Memoires de M<sup>e</sup> Antoine Loysel...*, publiés par Claude Joly... Paris, 1656, in-4, p. 622-624.

Ajoutons que les Aphorismes versifiés de Gérard Denisot ont été imprimés par son petit-fils, Jacques Denisot, en 1634. (Voy. notre *Parnasse médical*, p. 164.)

XVII. — *Éloges de Simon Piètre et de François Miron.*

On a attribué, et selon nous avec toute raison, à Guy Patin les Éloges de François Miron, prévôt des marchands, et de Simon Piètre, qui se trouvent t. ij, p. 337-386, 396-405, de l'édition faite en 1656 des *Elogia* de Papyre Masson (2 vol. in-8). Claude Joly, dans le *Recueil des divers opuscules* d'Antoine Loysel, t. ij, p. 591, et Colomies (*Mélang. hist.*; Orange, 1665, in-12, p. 82) l'assurent positivement. Il suffit, du reste, de lire l'Éloge de Piètre pour y reconnaître la plume de celui qui avait tant d'admiration pour la mémoire de ce grand médecin, dont le fils, Nicolas Piètre, avait été le maître de notre Guy. Ce dernier était aussi appelé, comme naturellement, à écrire l'Éloge de François Miron, à la famille du-

quel il était allié nous ne savons à quel degré, et dont le fils, Robert Miron, maître des comptes, avait vécu avec Patin dans l'intimité, presque sous le même toit de la rue du Chevalier-du-Guet.

Il est encore certain que si l'on peut lire dans l'édition des *Elogia* de Papyre Masson, publiée en 1638, par J. Balesdens, l'Eloge de Calvin, nous le devons à Guy Patin, lequel ayant pu, en 1619, avoir des mains du frère de Papyre Masson cet Eloge, écrit à part par ce dernier, obtint avec peine, mais enfin obtint que Balesdens l'insérât dans son édition. (Voyez Lettre de Patin à Falconet, 24 mai 1650.)

#### XVIII. — *Le Celse de Vander Linden.*

La plus étroite amitié n'a pas cessé de réunir Guy Patin et le savant professeur de Leyde; ces deux hommes avaient le même goût pour l'étude, la même passion pour les livres, la même admiration pour les œuvres de l'antiquité. Rien de plus touchant que la manière dont Vander Linden parle de son ami dans la dédicace du *Celse*, qu'il édita chez Jean Elzevir, en 1657: « Je n'oublie pas les nombreuses et grandes obligations que je vous dois. Aussi je vous prie d'accepter la dédicace de ce livre comme un premier et faible témoignage de ma vive reconnaissance. Je vous l'offre comme fruit de mes labeurs, et afin qu'il soit comme le témoin de la dette éternelle que j'ai contractée envers vous... »

C'est que Patin avait sérieusement contribué à rendre cette édition de *Celse* aussi parfaite que possible, en prêtant à son savant ami toutes les éditions qu'il avait à sa disposition, une, entre autres, enrichie de notes manuscrites de Fernel, de Chapelain, de Scaliger et de Nancelius. (Voy. Lettre à Belin, 20 juillet 1656; Lettre à Falconet, année 1659.)

#### XIX. — *Vita Claudii Galeni, Pergameni, medicorum principis, ex propriis operibus collecta, per R. P. Phil. Labbeum...; ad V. C. Guidonem Patinum... Paris, 1660.*

C'est un volume in-8° de 88 pages, plus un *Indiculus* allant de la 89<sup>e</sup> à la 118<sup>e</sup> page. Patin en est bien l'éditeur; il le déclare dans une lettre à Falconet, 28 mai 1660 :

« Le P. Phil. Labbé, jésuite, natif de Bourges, a fait, en petit volume, la vie de notre Galien, toute extraite de ses œuvres.



Il me l'a donnée et dédiée, toute manuscrite. *Je m'en vais la faire imprimer in-8°, et puis nous en enverrons à tous nos amis...* »

Il n'est pas étonnant, du reste, que le Père Labbé, livré principalement aux études historiques, ait chargé, pour publier un travail se référant spécialement à la médecine, un membre de la profession. Il en agit ainsi à l'égard d'un *Eloge chronologique de Galien*, qu'il avait écrit et qu'il donna à Jacques Mentel, autre médecin de la Faculté de Paris, lequel, en effet, le livra à l'impression en 1660; in-8° de 56 pages.

XX. — *La bibliographie médicale de Vander Linden* : J. Antonides Vander Linden, *De scriptis medicis*; Amst., 1662 (3<sup>e</sup> édit.), in-4°.

Guy Patin a beaucoup contribué à enrichir cette troisième édition (la première parut en 1637), en fournissant à l'auteur une grande quantité, un véritable supplément de notes. Son ami lui rend pleine justice dans sa préface : « Et supplementa quidem habet hæc editio, ab excellentissimo D. Guidone Patino, doctore medico parisiensi, ac professore regio, viro, supra quam aut dici queat, aut quis, nisi experiens credat, nato ad fovendum bonos et artes bonas, ac mihi præter modum et meritum Amico. »

XXI. — *Ouvrages de pathologie et de physiologie de Gaspard Hoffmann.*

Guy Patin n'était pas homme à haïr ou à aimer à demi. Plusieurs de ses Lettres dévoilent l'enthousiasme dont il était animé à l'égard de Gaspard Hoffmann, l'un des médecins, en effet, les plus savants de Nuremberg. Il avait lu tous les ouvrages de l'auteur allemand; il est très-anxieux de l'impression qu'on a commencée à Lyon des *Institutiones medicæ*, impression faite sous l'inspiration de Ch. Spon; l'affaire marche trop lentement selon ses désirs. « Quand plaira-t-il à M. Huguétan (l'imprimeur) que nous voyions ces belles *Institutiones*? *Quid moratur*? Jamais livre de médecine n'eut un si bon et si beau débit. J'ai peur de mourir avant que de le voir achevé, tant je le souhaite... » (Lettre à Spon, 8 mars 1644.)

Quelques mois après, les vœux du passionné bibliophile



étaient exaucés : le livre tant désiré paraissait en un beau volume in-4°.

Même passion à l'égard du *De medicamentis officinalibus*, que l'on imprima à Paris en 1647, sur le manuscrit de l'auteur. Patin semble même avoir eu une grande part à la publication de ce livre, qui lui fut, du reste, dédié.

Mais la publication d'un autre ouvrage (posthume) de Gaspard Hoffmann est due entièrement à Patin. Cela lui a donné assez de peine pour qu'il ait le droit d'en réclamer la paternité.

Nous voulons parler de l'*Apologia pro Galeno*, sive *XPHECTO. MAΘEIQN, libri duo, ex bibliotheca Guidoni Patini*, que Laurent Anisson, imprimeur à Lyon, donna au public en 1668 (2 vol. in-4°). Après la mort d'Hoffmann, arrivée en 1648, Patin, sachant qu'il avait laissé en manuscrit l'ouvrage précédent, n'eut pas de repos qu'il ne se le fût procuré. Par l'intermédiaire de son ami Volcamer, il traita, dans le commencement de mai 1649 avec la fille de l'auteur moyennant cinquante écus. Les précieuses feuilles ne lui arrivèrent que près de deux ans après. Il fallut dix-sept ans pour que les presses se décidassent à fonctionner ! Le pauvre Patin gémit à chaque instant de ces retards. Il a dédié son œuvre à Guillaume de Lamoignon, président du Parlement, de l'amitié duquel il était honoré, et dont il parle toujours avec admiration et amour.

Telle est la liste déjà considérable, et que nous avons lieu de croire incomplète, des ouvrages composés par Guy Patin, ou de ceux à la publication desquels il a coopéré. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'on lui a attribué, et que nous lui avons longtemps attribué, une pièce de 4 pages in-4°, imprimée en 1645, chez Pierre du Buisson, de Montpellier, et portant le titre de : *Navicula solis. Cento extemporales fartus ex elegantiss grammaticalibus orationis Simeonis Curtautii, decani medicinæ Monspessulanæ... Cantherius in fossa*. Ce pamphlet, destiné à répondre à une violente diatribe de Courtaud contre la Faculté de médecine de Paris, et à bafouer le pathos, l'emphase, l'exagération et les fautes grammaticales qui y fourmillent, n'est pas de notre Guy. Il est de Jean Bérault, docteur de Paris, mort en août 1647. Nous en avons eu la preuve dans un passage resté inédit d'une lettre que Patin adressait à Spon, le 1<sup>er</sup> mai 1654 (Bibl. nat., ms. franç., n° 9358). On y lit, en effet, ceci, qui résout définitivement ce point bibliographique :

« Ce livre (le pamphlet de Courtaud) est plein d'injures

contre M. Riolan, premièrement, et puis après contre moy ;  
contre M. Moreau, M. Guilleméau et feu M. de La Vigne...  
Courtaud me fait auteur de la Légende, *quod est falsissimum* ;  
il dit aussi que j'ay par ci devant escript contre les médecins  
de Montpellier : il veut dire ce livret intitulé : *Navicula solis*,  
QUE FEU M. BÉRAUD FIT CONTRE LE LATIN DE COURTAUD... »

Guy Patin, qui avait horreur du mensonge, et que les men-  
teurs mettaient dans une véritable rage, n'était pas homme,  
lorsqu'il écrivait *amicus ad amicos*, à renier un enfant de  
ses œuvres, tel peu légitime et mal bâti que fût cet enfant.  
L'on doit avoir toute créance en son dire.

FIN





